

Justice et pauvreté comme défis pour les Églises chrétiennes

Étude de cas en République démocratique du Congo

Bosela E. Eale

Patriotisme | Gouvernance | Jus
Culture | L'Église | Corruptio
Responsabilisation | Justice | Politique éc
Pays en voie de développement
Pauvreté | Questions éthi | Vertu
Mondialisation | Indepen

Justice et pauvreté comme défis
pour les Églises chrétiennes
Étude de cas
en République démocratique du Congo

Justice et pauvreté comme défis
pour les Églises chrétiennes
Étude de cas
en République démocratique du Congo

Eale Bosela Ekakhol

Globethics.net Theses Series

Director: Prof. Dr. Obiora Ike, Executive Director of Globethics.net in Geneva and Professor of Ethics at the Godfrey Okoye University Enugu/Nigeria.
Series Editor: Dr Ignace Haaz, Globethics.net Publications Manager.

Globethics.net Theses Series No. 16
Justice et pauvreté comme défis pour les Églises chrétiennes
Étude de cas en République démocratique du Congo
Geneva: Globethics.net, 2022
ISBN 978-2-88931-460-7 (online version)
ISBN 978-2-88931-461-4 (print version)
© 2022 Globethics.net


This work has been originally published in English as: *Justice and Poverty as Challenges for the Christian Churches*, Globethics.net, 2015, ISBN 978-2-88931-077-7.

Managing Editor: Dr Ignace Haaz
Assistant Editor: Jakob W. Bühlmann

Globethics.net International Secretariat
150 route de Ferney
1211 Geneva 2, Switzerland
Website: www.globethics.net/publications
Email: publications@globethics.net

All web links in this text have been verified as of July 2022.

The electronic version of this book can be downloaded for free from the Globethics.net website: www.globethics.net.

The electronic version of this book is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License (CC BY-NC-ND 4.0). See: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>. This means that Globethics.net grants the right to download and print the electronic version, to distribute and to transmit the work for free, under the following conditions: Attribution: The user must attribute the bibliographical data as mentioned above and must make clear the license terms of this work; Non-commercial. The user may not use this work for commercial purposes or sell it; No derivative works: The user may not alter, transform, or build upon this work. Nothing in this license impairs or restricts the author's moral rights. 

Globethics.net retains the right to waive any of the above conditions, especially for reprint and sale in other continents and languages.

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	9
Remerciements.....	13
Résumé.....	15
1 Orientation de la recherche	17
1.1 Introduction.....	17
1.2 Approches de la recherche.....	32
1.3 Délimitations et limitations de l'étude	37
1.4 La République démocratique du Congo : Bref historique	38
1.5 Plan de l'étude.....	44
2 Aperçu général du concept de justice	47
2.1 Introduction.....	47
2.2 Définitions	49
2.3 Fondement biblique du concept	60
2.4 État de la justice dans les institutions de l'État	80
2.5 Résumé	88
3 Aperçu général du phénomène de pauvreté.....	91
3.1 Introduction.....	91
3.2 Définitions de la pauvreté	94
3.3 Comprendre la pauvreté	104
3.4 Pays en voie de développement et l'industrialisation.....	129
3.5 Pays en voie de développement face à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au Fond monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale (BM).....	135

3.6 Les effets de la mondialisation dans les pays en voie de développement	150
3.7 Les causes de la pauvreté.....	159
3.8 Résumé	163
4 Réflexions théologiques sur la pauvreté	165
4.1 Introduction.....	165
4.2 Le concept de la pauvreté dans la Bible	166
4.3 La pauvreté selon la Bible.....	169
4.4 Le commandement du jubilé : un paradigme pour l'éradication de la pauvreté dans les Nouveau et Ancien Testaments	181
4.5 Les vertus morales, pauvreté et justice sociale.....	185
4.6 L'Église : Un agent du changement	191
4.7 La République démocratique du Congo : Bâtir la nation.....	195
4.8 Résumé	201
5 Étude de cas sur la pauvreté en RDC	205
5.1 Introduction.....	205
5.2 L'économie congolaise à l'aube de l'indépendance	208
5.3 L'économie de la RDC à la période postcoloniale	222
5.4 État de la pauvreté en République démocratique du Congo	245
5.5 Résumé	263
6 Le rôle de l'Église dans la justice et l'éradication de la pauvreté.....	265
6.1 Introduction.....	265
6.2 Les défis majeurs	272
6.3 Les attentes	280
6.4 Échecs du gouvernement à lutter contre la corruption	309
6.5 La lutte des Églises contre le régime dictatorial de Mobutu	322
6.6 Résumé	328

7 Conclusion et recommandations	331
7.1 Introduction.....	331
7.2 Remarques finales	331
7.3 Recommandations.....	335
7.4 Conclusion.....	338
Bibliographie.....	341
Appendice	367

ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement International
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
ASV	American Standard Version (Version standard américaine)
BCK	Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga
CENCO	Conférence épiscopale nationale au Congo
CIDA	Canadian International Développement Agency (Agence nationale canadienne de développement)
DGI	Direction générale des impôts
DRC	Democratic Republic of Congo
ECZ	Église du Christ au Zaïre
EPAs	Economic Partnership Agreements
FAO	Food and Agriculture Organization
FLNC	Front de libération nationale du Congo
FMI	Fond monétaire international
FORESCOM	Compagnie forestière et minière
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les taxes et les tarifs)
GDP	Gross Domestic Product
GECAMINES	Générale des carrières et des mines
IMF/FMI	International Monetary Fund (Fond monétaire international)
INEAC	Institut national d'études agronomiques au

	Congo
JMPR	Jeunesse du mouvement populaire de la révolution
MDGs	Millennium Development Goals (Objectifs de développement du millénaire)
MIBA	Compagnie minière du Bakwanga
MPR	Mouvement populaire de la révolution
NASV	New American Standard Version (Nouvelle version standard américaine)
NCKK	National Council of Churches in Kenya (Conseil national des Églises du Kenya)
NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
NRSV	New Revised Standard Version (Nouvelle version standard révisée)
NGOs	Non Governmental Organisations (Organisations non gouvernementales)
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Participatory Poverty Analysis (Analyse participative sur la pauvreté)
SAPs	Structural Adjustment Programmes (Programme d'ajustement structurel)
SDR	Special Drawing Right (Droits de tirage spéciaux)
UK	United Kingdom (Royaume-Uni)
UMHK	Union minière du Haut Katan (Actuellement GECAMINES)

UN/ONU	United Nations (Organisation des Nations unies)
UNDP	United Nations Development Program (Programme des Nations unies pour le développement)
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fond des Nations unies pour l'enfance)
WB	World Bank (Banque mondiale)
WCC/COE	World Council of Churches (Conseil oecuménique des Églises)
WTO/OMC	World Trade Organization (Organisation mondiale du commerce)

REMERCIEMENTS

De prime abord, je voudrais exprimer ma gratitude à Dieu, le Père de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, pour avoir montré sa fidélité à travers l'accomplissement de mon rêve, celui de voir mes études doctorales devenir aujourd'hui une réalité.

Un mot de remerciement spécial au professeur RTH Dolamo, mon encadreur, pour ses inestimables conseils, directives et pour sa patience durant la rédaction de cet ouvrage. Sa disponibilité permanente, aussi bien au téléphone que physiquement, malgré son programme habituellement très chargé, a contribué de beaucoup dans l'accomplissement de cet ouvrage.

Mes remerciements et gratitude vont au Dr. David Levey et à Mme Leanne Brown pour l'édition de cet ouvrage. J'adresse les mêmes remerciements et gratitude aux Docteurs Bill Nottingham et Chris Hobgood qui s'étaient engagés comme lecteurs pour corriger le manuscrit en anglais.

J'exprime mon profond sentiment de dette morale et de redevabilité à l'égard du bureau d'Afrique de Global Ministries, en la personne de la Révérende Sandra R. Gourdet, pour m'avoir octroyé une bourse sans laquelle cette étude n'aurait pas été possible.

Je ne pourrais manquer d'exprimer également un mot de remerciement à l'endroit de ma dénomination ecclésiale, la Communauté des disciples du Christ au Congo, qui a soutenu ma famille quand j'ai quitté le pays pour raison d'études doctorales à UNISA. Les mêmes mots de remerciements vont aussi à l'endroit de : Messieurs Gunumana Gabun-

du, Libongo Ebeka et Bolenge Boponde pour s'être gentiment investis à soutenir ma famille lors de mon séjour d'études à UNISA.

Et enfin, je suis redevable à mon épouse Brigitte Katshiete Eale et à nos enfants pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis. Je leur suis reconnaissant pour leurs prières, motivations et encouragements, lesquels m'ont stimulé pour persévérer dans cette entreprise. À eux tous, je dédie ce travail.

RÉSUMÉ

Le thème central de cette étude consiste en un examen éthique des questions de justice et de pauvreté en République démocratique du Congo (RDC). Le premier chapitre traite de la méthodologie de la recherche. Il donne également un aperçu de la RDC. Le chapitre deux montre que la justice occupe une place particulière dans la société. Elle représente un aspect fondamental de l'être humain qui illustre l'humanité de chacun. Dans la perspective biblique, la justice est considérée comme un attribut principal de Dieu. Le chapitre trois aborde le phénomène de la pauvreté dans le monde, en particulier dans les pays en développement où les gens ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le chapitre explore les différentes causes de la pauvreté sur le continent africain, ainsi que la crise du sous-développement, qui, dans une certaine mesure, est attribuée à l'exploitation des nations africaines par les puissances occidentales. Le chapitre quatre explore la pauvreté en relation avec les réflexions théologiques. La pauvreté est considérée comme un mal. La responsabilité des théologiens et des chrétiens en général est de promouvoir une société juste et équitable dans laquelle les pauvres seront responsabilisés de telle sorte qu'ils puissent contribuer au développement de leur communauté.

Dans le chapitre cinq, la recherche s'oriente vers le rôle que les églises chrétiennes pourraient jouer dans les domaines de la justice et de la pauvreté en République démocratique du Congo (RDC). Les Églises sont mises au défi de promouvoir la justice et la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes. Elles sont également mises au défi de jouer pleinement leur rôle prophétique. Dans le chapitre six, le chercheur traite de

la situation de la pauvreté en RDC et affirme qu'en dépit de son apparence riche, la RDC reste l'un des pays les plus pauvres du monde. Le chapitre explore la période de croissance économique de la RDC, ainsi que son déclin économique. Certaines raisons de ce déclin économique sont évoquées, dont les plus importantes sont les politiques économiques de zaïrianisation et de radicalisation. Dans le chapitre sept, le chercheur fait quelques recommandations aux Églises et au gouvernement, et conclut que le patriotisme, la justice, les valeurs morales et les engagements envers la solidarité africaine sont des piliers sur lesquels les citoyens congolais devraient construire leur nation.

Mots clés

Justice, pauvreté, défi social, inégalités, Églises chrétiennes, République démocratique du Congo, corruption, gouvernance, plaidoyer, prophétie.

ORIENTATION DE LA RECHERCHE

1.1 Introduction

L'objectif idéal de tout être humain créé à l'image de Dieu est de favoriser la justice et l'équité. Notre compréhension des privations humaines est passée d'une vision statique à une vision dynamique de la pauvreté. La pauvreté n'est plus comprise comme une construction claire et définie quantitativement. Le fait d'écouter ce que les personnes qui vivent dans la pauvreté ont à dire sur leurs expériences a révélé le sens et le poids écrasant de leurs privations (Narayan, Chambers, Shah et Petesch, 2000 : 1). Le manque de respect des autres et leurs propres sentiments d'exclusion et d'impuissance semblent être des facteurs communs, quel que soit l'endroit où les pauvres luttent pour survivre (Godinot, 2003 : 1). Dans une telle situation, l'Église devrait être un partenaire vigilant et responsable du gouvernement.

S'il existe une seule communauté dans le monde où la justice est assurée pour les opprimés, où les pauvres sont libérés de l'indignité de la pauvreté et où le besoin physique est aboli par le partage volontaire des ressources, cette communauté est la nouvelle entreprise de Jésus le Messie (Stott, 1998 : 239-240). La question ici est de savoir si l'Église est capable ou non d'influencer le système, l'opinion publique et les responsables gouvernementaux pour que la justice soit juste, équitable et respectueuse. Personne ne peut tirer du plaisir à être victime d'une injustice. La majorité des problèmes que nous rencontrons actuellement dans

la société sont la conséquence de l'injustice : révolutions, guerres, grèves, protestations, etc.

1.1.1 Problématique

La pauvreté que nous décrivons ici est le résultat de l'injustice à grande échelle ainsi que de la distribution inégale des ressources. Il est certain qu'au nom de la justice beaucoup de pays deviennent riches et prospères au détriment d'autres dont les populations pâtissent dans une situation de misère indescriptible. Le tableau présenté ci-haut ainsi que le fait bien réel de vivre dans la pauvreté, à côté des institutions sociales qui souvent se complaisent à créer et à perpétuer des circonstances d'injustice, sont des choses intimement liées.

La RDC est un exemple palpable des pays dépourvus de justice et d'équité, et dont les populations ne sont pas à même de bénéficier de l'incommensurable richesse potentielle des ressources naturelles qui abondent à travers le territoire national.

Quiconque s'intéresserait à mener une analyse socio-économique sur la RDC, découvrira que ce pays est en proie à l'une des crises multisectorielles jamais vécues auparavant. On constatera une remarquable inégalité sociale qui saute aux yeux, une pauvreté criarde, symboliques et insignifiants salaires de misères, l'inaccessibilité à l'éducation de base ainsi qu'aux soins de santé primaire, une population en continuelle perte du pouvoir d'achat, etc.

Au regard de cette situation critique que traverse la RDC, il est nécessaire de se poser les questions suivantes :

- Comment est-ce que l'injustice et la pauvreté ont dominé un pays dont 95,29% de la population confesse la foi chrétienne ? (Johnstone and Mandryk, 2001: 198).
- Pourquoi les Congolais vivent dans l'extrême pauvreté alors que le pays est extrêmement riche en ressources naturelles ?

- Quel doit être le rôle de l'Église en tant qu'institution divine pour l'éradication de la pauvreté ?
- Quelles sont les implications théologiques de l'Église pour que la RDC soit juste et prospère ?
- Comment l'Église de la RDC servira-t-elle de lumière pour guider la stratégie politique des autorités en matière d'éthique ?

Les réponses à cette série de questions nous aideront à identifier les causes réelles de la pauvreté et à formuler une éthique théologique qui servira de cadre de responsabilité morale et éthique afin de confronter intelligemment les décideurs qui tendent à ignorer les besoins immédiats paupérisant les communautés.

1.1.2 Buts et objectifs de la recherche

Avant de définir les buts et les objectifs de ce travail, il est important de préciser le fait que, dans notre société actuelle, l'injustice est devenue la règle plutôt que l'exception. Les fonctionnaires considèrent souvent la justice comme une obstruction ralentissant leur efficacité. Alors que la valeur de la justice exige le respect pour la dignité des autres. Quand celle-ci est négligée, on devrait s'attendre inévitablement à ne récolter que de l'injustice et de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle, l'auteur en tant que chercheur, voudrait montrer les implications de la justice de Dieu et son impact subséquent à travers le rôle de l'Église dans l'éradication de la pauvreté en RDC. En effet, l'Église ne peut prôner la neutralité quand il est question du plaidoyer pour la justice et l'équité.

Le but de cette recherche est donc d'étudier le rôle de l'Église et du gouvernement dans la lutte contre l'injustice, de même que dans l'éradication de la pauvreté, afin de mettre à la disposition de ces deux institutions un outil de travail visant à promouvoir la justice et l'équité. C'est avec cette intention, que les objectifs suivants ont été identifiés :

20 *Justice et pauvreté comme défis pour les Églises chrétiennes*

- a. Motiver les Églises afin qu'elles jouent pleinement un rôle significatif en soutenant la mise en place d'un code de bonne conduite dans le domaine économique ainsi que dans la bonne gouvernance politique, pour servir de mesure de performance aux décideurs congolais ;
- b. Suggérer des mécanismes d'action pour les Églises ;
- c. Défier les autorités gouvernementales pour s'assurer qu'une bonne partie de la dépense du budget national est effectivement consacrée à cette lutte contre la pauvreté ;
- d. Amener les Églises à coopérer main dans la main au-delà des frontières dénominationnelles en vue de recueillir les ressources générant des revenus indispensables pour l'autosuffisance, afin d'investir aussi bien pour leur mission que pour le développement communautaire ;
- e. Mettre en place des stratégies les mieux appropriées pour la réduction de la pauvreté, à la lumière du paradoxe représenté par l'abondante présence de potentielles ressources inestimables déjà évoquées ci-haut ; et
- f. Guider des Églises dans leur participation aux initiatives pour l'éradication de la pauvreté ainsi que dans la résolution pacifique de conflits — ceci est l'un des facteurs récurrents dans la propagation du VIH/SIDA, sachant que ces deux problèmes font déjà partie des causes principales de la pauvreté.

1.1.3 Hypothèses

Il a été constaté que les concepts de justice et de pauvreté sont multidimensionnels. Dans cette recherche, nous mettrons l'accent sur la justice divine, qui d'après nous est distributive. Cette justice correspond à la justice légale, mais à la différence qu'elle se conforme absolument à la volonté de Dieu manifestée à travers l'amour du prochain ; ceci im-

plique que tout individu créé à l'image de Dieu respecte la dignité de la personne humaine dans un esprit d'amour et de partage.

Il y a une nouvelle urgence par rapport au défi tiré de l'un des enseignements de Jésus, qui a recommandé aux gens de nourrir l'affamé, de vêtir la personne nue, et de dispenser des soins aux malades. Si nous contrastons cette évangile de charité à la vie sociale du pays, nous ne pouvons qu'être d'accord avec Messer qui pense qu'il n'y a nullement un manque de nourriture dans le monde, mais plutôt un manque évident de volonté politique et de compassion personnelle (Messer, 2005:1).

À la lumière de ce qui précède, nous sommes convaincus que l'éthique théologique peut être mise à profit pour l'éradication de la pauvreté. Le chercheur peut alors formuler la problématique de ce travail comme suit :

L'introduction d'une éthique et d'une justice distributive au sein des institutions de la RDC engendrera une amélioration des conditions de vie des personnes administrées. Ceci ne pourra devenir une réalité palpable qu'avec l'amour du prochain, ce prochain qui est un être humain semblable à nous, si tous les décideurs et les responsables gouvernementaux s'engagent à renverser la base du péché d'avarice et de l'injustice.

1.1.4 Méthodologie

Toute recherche académique exige une méthodologie appropriée permettant d'aboutir à une conclusion. En d'autres termes, la recherche doit avoir des moyens de produire et d'analyser des données de sorte qu'une théorie examinée puisse y être dégagée, afin qu'elle soit admise ou rejetée. Ainsi, la méthodologie s'intéresse à la fois aux méthodes de recherche détaillées au travers desquelles les données sont collectées, et les philosophies plus générales sur lesquelles reposent la collecte et l'analyse des données (Haralambos et Halborn, 1995 : 808).

La difficulté de comprendre la signification du terme « méthodologie » n'a pas été facilitée par le fait qu'il est utilisé de manière interchangeable avec les « méthodes de recherche » et qu'il est souvent considéré, à tort, comme proche des termes « épistémologie », « approches » et même « paradigme ». L'épistémologie doit être considérée comme un terme philosophique général concernant l'origine, la nature et les limites de la connaissance humaine, ainsi que le processus de collecte des connaissances lui-même. La méthodologie d'un projet, quant à elle, concerne la discussion de la manière dont une recherche particulière doit être comprise, en tant qu'étude critique des méthodes de recherche et de leur utilisation. Ce terme fait référence au choix de la stratégie de recherche adoptée par un chercheur particulier — par opposition à d'autres stratégies de recherche alternatives, (Grix, 2001 : 36).

La méthode primaire utilisée dans cette recherche est celle de l'étude qualitative. Un survol de la littérature y relative a constitué la base de la recherche. Cette méthode nous a guidé en tant que chercheurs à acquérir des connaissances au sujet des aspects théoriques du champ de notre étude. Des travaux récents ont été consultés afin qu'ils puissent nous éclairer pour acquérir des théories tant actuelles qu'anciennes se rapportant au problème qui nous intéresse ici.

Les méthodes qualitatives et quantitatives ont cependant été employées pour rassembler les données appropriées. Les deux approches ont été intégrées ensemble afin de produire une image plus complète du groupe social. Les données de chacune des deux approches seront également utilisées pour vérifier l'exactitude de la conclusion tirée sur la base de chacune de ces deux méthodes. Les méthodes quantitatives incluront la justice et la pauvreté, étudiées en utilisant des questionnaires, alors que la méthode qualitative inclura des interviews orientées, profondément structurées ainsi que des discussions spécifiquement dé-

taillées visant des groupes identifiés dans la population cible. L'information quantitative sera également recueillie au moyen de l'examen préliminaire de la revue de littérature, tout comme au moyen d'études antérieures et autres informations y relatives et disponibles dans le domaine d'étude de cet ouvrage.

1.1.5 Importance de l'étude

En RDC, comme dans beaucoup d'autres pays en voie de développement, les personnes ordinaires sont souvent négligées. Le plus de ressources est alloué aux forces militaires afin de maintenir les autorités politiques au pouvoir pendant une période indéterminée, et ce à l'indifférence totale des difficultés auxquelles les personnes ordinaires sont confrontées.

En réponse à ces difficultés, qui ont comme conséquence l'inégalité, l'injustice et la pauvreté, l'Église devra positivement aider au changement de mentalité, mettre le gouvernement au défi et éduquer la population à mener une vie moralement correcte afin de bien profiter des occasions qui changeront leurs vies de la meilleure façon.

C'est donc dans cette perspective que cette étude s'efforce d'illustrer le paradoxe entre la richesse potentielle du pays face à l'extrême pauvreté des populations.

Cette étude devrait conduire à l'établissement de stratégies viables pour aider les Églises à développer la bonne gouvernance et à promouvoir la justice et l'équité. Il fournira également à l'Église et aux décideurs des informations précieuses sur l'interaction entre la pauvreté et les questions connexes. En étudiant les modèles sous-jacents de justice et de pauvreté en RDC, cette étude pourrait fournir un point d'entrée pour comprendre le rôle de l'Église dans cette question, qui est souvent négligé.

Cette étude devrait également mener à une compréhension plus holistique du développement communautaire et révéler des facteurs importants qui empêcheront l'Église de participer efficacement aux processus politiques et décisionnels. Grâce à cette étude, et sur la base des connaissances locales et des réalisations passées en vue d'habiliter les communautés vulnérables à développer des modèles de développement communautaire durable à l'avenir, le chercheur espère contribuer à améliorer les processus, les moyens, les structures et les relations entre le gouvernement et l'Église qui ne fonctionnent pas actuellement comme il se doit.

1.1.6 Définition des termes

Justice : De nombreux conflits insolubles ont tourné autour du concept « Justice », or définir ce que ce concept implique exactement n'est aussi facile qu'on serait tenté de l'imaginer. Parfois, la « Justice » est définie en termes d'égalité, chacun devant recevoir ou posséder la même quantité de biens, indépendamment de la façon, si ardue soit-elle, dont il a travaillé ou même de la manière dont il contribue au bonheur collectif. Certains définissent la « Justice » comme équité, ici il est dit que les gens auront à bénéficier des avantages proportionnellement à leur contribution dans la production de ces mêmes avantages. En d'autres termes, cela signifie que plus vous travaillez assidûment et effacement, plus vous en tirerez profit.

Commentant sur la question de la Justice, Maeise (2003 : 1) affirme que la justice se produit toujours selon les exigences de la loi. Si ces règles sont fondées sur la base du consensus humain ou sur les bases des normes sociétales, elles sont censées garantir que tous les membres de la société reçoivent le traitement acceptable en bonne et due forme. La question de la justice surgit dans plusieurs sphères différentes et joue un rôle significatif dans la l'origine, la gestion et la prévention conflits. Dans la plupart des passages du Nouveau Testament, la signification de

la « Justice » est déterminée par l’Ancien Testament et l’histoire juive du concept, qui considère la « Justice » comme la « bonne » conduite de Dieu et des humains, non pas à partir du point de vue d’une norme idéale de ce qui est exact, mais plutôt à partir de la perspective du rapport concret des partenaires l’un envers l’autre (Kertelge, 1990 : 326). Commentant cette même question, Goddard précise que :

La justice est un attribut héréditaire de Dieu, qui manifeste sa sainteté. Les mots bibliques ainsi traduits, sadaqa, sedeq, et dikaiosyne, sont également rendus par « justice ». Dans le cas de l’homme, le mot justice fait référence à la bonne règle, à la bonne conduite, ou à l’enseignement qui reçoit son dû, qu’il soit bon ou mauvais. La justice relative de Dieu a trait à sa rectitude en soi ; par justice absolue, on entend la rectitude par laquelle il accorde des récompenses [justice rémunératrice, exprimant son amour] et des punitions [justice rétributive, exprimant sa colère] (Goddard, 1984 : 593).

La justice implique que l’amour du prochain devrait toujours être exprimé, quelles que soient les circonstances et les intérêts ; même en cas de besoin criard et pressant. (Erickson, 1985 :298).

Il y a cependant plusieurs types de justice. Maeise (2003 : 1-2) les regroupe en trois catégories de la manière suivante :

a) *La justice distributive* ou la justice économique qui implique de donner à tous les membres de la société «une partie équitable» des avantages et des ressources disponibles. L’entendement commun est que la richesse devrait être équitablement partagée, mais des désaccords surgissent également quant à la façon de déterminer ce que l’on peut compter comme partie équitable. Quand les questions de la justice distributive sont insuffisamment prises en compte et que la chose à distribuer est fortement évaluée, il se produit alors d’insurmontables conflits d’intérêt.

b) *La justice procédurale* concerne le fait de prendre et de mettre en application des décisions selon les processus justes et équitables assurant « un traitement juste », selon des règlements, ou des décisions impartiales devant être prises. Ceux qui suivent les procédures devraient être neutres, et ceux directement affectés par les décisions devraient avoir une certaine voix ou représentativité dans le processus décisionnel. Au cas où les gens pensent que telle est la condition requise pour que des procédures puissent être justes, ils seront conséquemment prédisposés à accepter les résultats, même ceux qu'ils n'apprécient pas personnellement.

c) *La justice rétributive* fait appel à la notion « d'accorder des mérites justes ». C'est l'idée selon laquelle les gens devraient endurer proportionnellement les maux qu'ils ont eux-mêmes causés à d'autres, ce qui fait appel au concept de revanche. Ceci est une approche rétroactive qui justifie la punition comme réponse à l'injustice à la suite d'une mauvaise action antérieure. L'idée centrale est que le contrevenant a gagné un avantage injuste par son comportement condamnable et que la punition rétablira ce déséquilibre dans le droit chemin. Ce type de justice joue un rôle principal dans l'instance judiciaire faisant suite aux violations du droit international et des droits de l'homme, aussi bien que dans l'adjudication des crimes de guerre.

d) *La justice sociale traditionnelle*. C'est un autre aspect de la justice qui est bien connue dans la plupart des sociétés africaines. Le concept comporte un aspect moral, qui a comme motivation les actes et les préceptes qui encouragent l'être humain à vivre de façon juste ou à être correct à l'égard des autres par référence à l'être suprême. Nos légendes et traditions africaines abondent de contes montrant comment l'humanité a surmonté des problèmes de la justice en ce qui concerne son prochain, grâce au recours à l'être suprême et aux ancêtres qu'on évoque pour l'arbitrage en qualité de juges infaillibles connaissant les limites des droits de chaque être humain.

Le mot « justice » à l'époque actuelle, se rapporte à un idéal d'équité dans la distribution des biens et des charges de la société. On le considère principalement comme vertu des institutions et des arrangements sociaux, aussi bien que comme qualité morale fondamentale d'une société (Lacoste, 2005 : 838).

Exprimant ses observations sur la justice, Sedgwick affirme que la justice a été l'image primaire de la responsabilité politique. La justice doit donner à chaque personne ce qu'elle mérite et exige plus que le simple fait d'accorder une réponse à la demande de son voisin immédiat. Il ajoute que Dieu aime chaque individu et, en tant que tel, la justice exige que toutes les personnes soient également traitées. Certaines conditions minimales pour toutes les personnes devraient être réunies afin d'assurer la dignité individuelle (Sedgwick, 1987 : 91). Pour résumer la compréhension qu'a Sedgwick de la justice, on peut indiquer qu'il exige la responsabilité de l'ordre social et politique de la société dans laquelle nous vivons.

Pauvreté : La pauvreté est un concept complexe et multi-facette. Elle est liée non seulement aux facteurs économiques tels que le revenu insuffisant, le manque de capitaux, etc., mais également aux facteurs sociaux, politiques et culturels, notamment le manque d'accès à l'éducation et à la formation, à la santé primaire, au manque de représentativité, et au manque de perfectionnement. Tous ces facteurs sont interreliés, et c'est pourquoi la pauvreté est si complexe. Selon Wikipédia, la pauvreté peut être comprise comme le manque de moyens matériels, précisément le manque de ce qui est nécessaire pour la vie quotidienne comme la nourriture, l'habillement, le logement, etc. (Wikipédia, 2006). La pauvreté, dans ce sens, peut être définie comme privation ou manque des biens et des services essentiels requis pour un niveau minimum de bien-être et de vie décante.

La pauvreté signifie que les gens ne peuvent pas satisfaire leurs besoins primaires propres. La pauvreté signifie le fait d'être affamé et sous-alimenté, se contentant de boire de l'eau non potable, n'avoir aucun accès aux services de santé pour tous, spécialement des soins de santé primaires tels que des immunisations contre des maladies infantiles, à ces maux s'ajoutent la promiscuité, l'insécurité, l'insalubrité, l'insuffisance ou le manque de logement, tout comme le fait d'être mal chaussé, mal habillé, être illettré ou analphabète... Les pauvres sont constamment anxieux et craintifs, luttant pour la survie alors qu'ils ne font que vivoter. La pauvreté de façon imagée, signifie courber le dos pendant douze heures sous une chaleur accablante dans un champ de cannes à sucre, seulement pour s'enfoncer davantage dans la dette au profit du propriétaire foncier, ou encore, réussir à s'offrir une machine à coudre et y travailler pendant dix heures sans pour autant avoir les moyens de se payer trois repas simples par jour (Thompson, 1997 : 31).

Schlabach définit la pauvreté comme une morte vivante. Tout ce qui humanise l'être humain, toutes ces marques qui expriment l'image de Dieu commencent à mourir bien longtemps avant que le corps ne meure (Schlabach, 1990 : 27). F. Sempangi, directeur de All Africa Fondation, une organisation chrétienne d'aide au développement, citée par Schlabach (1990 : 27), affirme que :

Être pauvre, ce n'est pas manquer de certaines choses ; cela ne consiste pas seulement à manquer de télévision ou de voiture. Notre pauvreté est une force démoniaque qui ronge la vie et menace de la détruire complètement. Elle pousse les hommes et des femmes, garçons et filles, à se complaire dans la saleté, sans capacités mentales et/ou matérielles à opérer un choix judicieux, car leur esprit est affecté. On voit que cela brise toutes les normes sociales jusqu'à la plus simple règle d'hygiène. La vie humaine elle-même devient la denrée la moins chère...

Actuellement, selon les divers organismes de l'ONU dont l'UNESCO ainsi que la commission des droits économiques, celle des droits de l'homme et des peuples, de même que celle des droits sociaux et culturels, faisant état de la pauvreté, définissent ce fléau comme : « L'état humain caractérisé par la privation soutenue ou chronique des ressources, possibilités, choix, sécurité, et pouvoirs nécessaires pour la jouissance d'un niveau de vie adéquat et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques, et sociaux » (ONU : Pauvreté, 2007).

Église : L'Église est la communauté des personnes rachetées, professant Jésus Christ comme leur seigneur et sauveur, en proclamant sa résurrection et son retour ici sur terre. L'Église est universelle, localement représentée par différents rassemblements. (Andriatsimalomanarivo, 2001 : 18-19). Dans le contexte de cette publication, le terme « Église » se rapporte aux communautés chrétiennes, Orthodoxes, Protestantes, Catholiques, et Indépendantes. Et par extension, il peut aussi inclure d'autres groupes religieux.

L'Église n'est pas simplement une société juridique ou religieuse fondée par Jésus en tant que moyen institutionnel pour le salut. C'est plutôt la présence historique et continuelle de la promesse du salut de Dieu dans le monde, permanemment établie dans la mort et la résurrection victorieuse eschatologique de Jésus-Christ (Ackley, 1993 : 157).

Dans son livre intitulé « l'Église en devenir », Adair (1977 : 7-9) affirme que le concept d'Église devrait être défini et employé dans les sens très élargis, de ce qui est concret et local à ce qui est abstrait et universel afin de comprendre ou inclure ce qui suit :

(a) *L'église c'est un bâtiment pour le culte public*

Adair précise que le mot « *église* » provient d'un vieux terme dérivé de l'allemand, lui-même dérivant du mot grec *kyriakon*, lequel désigne « la maison du Seigneur ». Par la suite, avec le temps au cours des siècles une variante européenne nordique, « *kirk* », a également adopté

cette expression empruntée aux langues anciennes nordiques et écossaise. À l'origine, le « Seigneur » dont il est question désignait Dieu plutôt que Jésus-Christ, bien que tous les Chrétiens ne se préoccupaient naturellement pas de cette distinction. Il ajoute que l'église archétypale dans ce cas était le temple à Jérusalem. Au fil des temps, le mot a fini par être appliqué aux lieux de culte de n'importe quelle religion, comme par exemple, une mosquée musulmane.

(b) Le clergé

Pendant que l'expression commune « aller à l'église » indique, comment dans un certain sens beaucoup de gens associent ou confondent clergé et Église, cette signification est étroitement liée à la considération ci-dessus, dans le sens que le personnel clérical de nos jours est visuellement associé à la maison du seigneur ; il est supposé organiser ou diriger le culte et il est censé être le responsable chargé de maintenir le bâtiment vivant et opérationnel à la fois. D'ailleurs, le personnel clérical consiste en des agents qui sont réels et palpables parce qu'ils peuvent être vus et touchés ; raison pour laquelle ils portent des vêtements distinctifs, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la maison du Seigneur, confirmant et rendant possible une telle identification.

(c) Une congrégation de Chrétiens organisés au niveau local

Une congrégation telle que vue par Adair est littéralement un corps de personnes assemblées pour une dévotion religieuse. Dans ce contexte, « Église » est une traduction d'un mot grec différent, nommé *ecclesia*, qui désigne une assemblée ; le mot alors dérive du grec « appelé à se joindre » ou « entretenir les gens réunies ensemble ». L'arrière-pensée de son emploi dans le contexte chrétien, prend appui sur l'image de l'Ancien Testament à travers le rassemblement des tribus israélites dans le désert. À l'occasion, il est utilisé dans le Septante Grec... le collectif corps des Israélites lequel se réfère à (d) ici-bas.

(d) Une organisation religieuse réunissant un certain nombre de congrégations locales

Cette définition est assez large et flexible incluant sectes, dénominations, communauté, toutes communément connues comme étant Église. Dans de plus grandes églises, il y a une structure de groupage pour les congrégations telles que doyennés, diocèses et provinces.

(e) Le corps des fidèles serviteurs du Christ

Cette signification plus abstraite et plus générale repose sur un sens holistique selon lequel le tout ou l'ensemble vaut plus que la somme des parties. Le tout est *un* : *un* seul Seigneur, *une* seule foi, *un* seul baptême. D'autre part, il y a la question de savoir à qui appartient ce corps. Alors ce qui constitue un Chrétien devient de fait quelque chose de discutabile. Aussi acrimonieux que cela puisse paraître, le désaccord parmi les Églises au sujet de la nature de l'Église est encore vrai et fondamental. En d'autres termes, les relations entre les Églises dans leur forme d'organisation actuelle demeurent problématiques. En général, du point de vue théologique, ce concept de l'Église dans l'ensemble, traversant l'espace et le temps, doit être lié bien plus à la notion générale et abstraite du royaume de Dieu comme prochaine réalité qui, dans certains sens, est déjà présente.

Dans la Confession d'Augsbourg (1530), telle que citée par Avis (1981 : 25), Melancthon considère l'Église comme étant l'assemblée des saints dans laquelle on enseigne purement l'évangile et dans laquelle les sacrements sont purement administrés. Les pensées de Calvin sur l'Église sont semblables à celles de Melancthon. Citant Calvin, Avis (1981 : 32) affirme que l'Église, la parole et le ministère sont inséparables dans la pensée de Calvin, tel que cela est vu dans ses commentaires sur 1 Timothée 3 : 15:

L'Église est le pilier de la vérité car, de par son ministère, la vérité est préservée et diffusée. Ce n'est pas Dieu lui-même qui

descend du ciel vers nous, c'est Dieu lui-même qui quotidiennement nous envoie des angéliques messagers pour édicter sa vérité, cependant il emploie des travaux des pasteurs qu'il a ordonnés pour ce but. Pour l'exprimer de manière beaucoup plus familière, on dira que ; l'Église c'est la mère de tous les croyants parce qu'elle les amène à la nouvelle naissance par la parole de Dieu, les instruit et les nourrit toute leur vie, les renforce, et les guide finalement vers la perfection complète. L'Église est également appelée pilier de la vérité. Pour la même raison, car le service d'administrer la doctrine que Dieu a mise entre ses mains est le seul moyen de préserver la vérité, que la mémoire d'homme ne saurait pérenniser.

1. 2 Approches de la recherche

Les méthodes de recherche, comme l'affirme Blaikie, peuvent être considérées comme des « techniques ou procédures pour assembler et analyser des données ». Les méthodes choisies pour le projet d'une dissertation scientifique sont inextricablement liées à la recherche scientifique en question et les sources de données rassemblées y relatives (Grix, 2001:29).

La principale approche de recherches adoptée pour notre présente dissertation est une méthode qualitative. On constatera que la recherche qualitative n'est pas basée sur un particulier concept méthodologique unifié. Diverses approches théoriques et leurs méthodes caractérisent discussions et pratiques en matière de recherches. Selon Grix (2001 : 29), des points de vues subjectifs servent de lignes de départ, les résultats de leurs interactions sont le deuxième point, alors que l'on cherche à reconstruire les structures du vécu social, la signification latente des pratiques est le troisième point. Dans la recherche qualitative, nous devons analyser des cas concrets dans leur temporalité et leur

particularité locales, en commençant par les activités et les expressions des personnes dans leur milieu de vie.

Pour Creswell (1994 : 6) l'approche qualitative exige que le chercheur demeure détaché et indépendant de ce qui est recherché. Il déclare que l'une des raisons majeures pour entreprendre une étude qualitative réside dans sa nature exploratoire, pour le cas où il n'y a pas beaucoup d'écrits au sujet de la matière ou de la population étudiée, alors l'intéressé cherchera à écouter des informateurs afin de se faire une image basée sur leurs idées (Creswell, 1994 : 21).

1.2.1 Étude de cas

Cette section est conçue pour examiner les questions d'équité et de pauvreté en RDC. Le centre d'intérêt contextuel pour la recherche consiste en un examen contemporain par le chercheur en politiques économiques, suivi d'une analyse détaillée des causes de la pauvreté et de l'injustice au Congo depuis son accession à l'indépendance le 30 juin 1960.

Cité par Creswell, Merriam considère qu'une étude de cas concrète explore une entité en simple phénomène et activité limités par le temps, il s'attèle à compiler de l'information détaillée en employant une variété de procédures pour la collecte de données portant sur une période déterminée (Creswell, 1994 : 12).

L'intention de cette recherche n'est pas d'écrire une histoire exhaustive de la période visée, mais c'est plutôt de faire une modeste tentative d'analyser les stratégies permettant aux Églises, au gouvernement, et à des ONG de s'y inspirer afin de combattre la pauvreté et l'injustice.

1.2.2 Revue de la littérature

Il est nécessaire et indispensable d'explorer et compiler de la documentation disponible et accessible en vue de découvrir et de baliser les champs d'investigation pour pouvoir rapidement et bien s'orienter. C'est ainsi qu'une étude de la littérature appropriée sera effectuée à propos des termes « justice » et « pauvreté », qui est notre champ de prédilection, étant animé par le souci de lutter contre l'injustice et l'inégalité en RDC. C'est ainsi que l'auteur n'a pas manqué de recourir au passage de la revue de la littérature y relative pour la réalisation de cet ouvrage. Il est encouragé en cela par cette réflexion de Creswell (1994 : 21) qui confirme que :

La documentation d'une étude de recherche remplit plusieurs objectifs. (a) Elle permet de partager avec le lecteur les résultats d'autres études étroitement liées à celle qui fait l'objet de la présente étude... (b) Elle relie une étude à un dialogue plus large dans la littérature sur le sujet, en comblant les lacunes et en élargissant les études antérieures (Marshall & Rossman, 1989). (c) Elle fournit un cadre pour établir l'importance de l'étude, ainsi qu'un point de référence pour comparer les résultats de l'étude avec ceux des autres.

Les livres, les journaux et d'autres outils technologiques tels que le CD-rom et l'Internet ont été d'un grand recours dans cette publication.

1.2.3 Questionnaire

Afin d'obtenir l'information concernant la justice et la pauvreté en RDC, le type de la recherche entreprise est en grande partie d'ordre qualitatif, comme nous l'avons précédemment dit. Une telle méthode est jugée nécessaire pour l'établissement de la nature contradictoire de la justice de Dieu et de la pauvreté, toutes les deux étant des questions qui

nous préoccupent dans cette recherche. Les données qualitatives ont été utilisées comme base pour réaliser le questionnaire, avec des éléments à caractère qualitatif.

1.2.4 Interview

L'Interview est le mode de base de l'enquête. Le but de l'interview n'est pas d'obtenir des réponses aux questions, ni d'évaluer des hypothèses, et encore moins d'évaluer comment le terme est normalement utilisé. La racine profonde d'une interview vise à comprendre les expériences des autres, et la signification qu'ils font de cette expérience.

L'interview est une méthode généralement utilisée dans la collecte d'informations fournies par plusieurs personnes à la fois. Pendant les multiples pérégrinations de la vie, l'information que nous rassemblons nous arrive à travers différentes formes d'interactions personnelles. Toute interaction par le dialogue entre deux individus ou plus, dans un but spécifique, s'appelle une interview. D'un côté l'interview peut être très flexible, si l'interviewer a le loisir de formuler des sous-questions... de raisonner autour des questions qui lui sont posées ; et d'un autre côté, cela peut ne pas être flexible quand l'investigateur doit s'en tenir strictement aux questions préconçues décidées d'avances. (Kumar, 2005 : 123).

La tâche de l'interviewer ou examinateur est de situer l'expérience des participants dans un contexte précis en leur demandant de (se)révéler autant que possible par rapport à l'objet de notre étude.

Les interviews peuvent être employées dans le travail exploratoire ainsi que dans des études descriptives. Il est généralement supposé qu'ils produiront une information beaucoup plus riche que des questionnaires

envoyés par courriers postaux. Les interviews sont susceptibles de changement suivant le type de questions posées ainsi que la force d'esprit de l'examineur et/ou de la personne interrogée. Toutes les interviews peuvent se subdiviser dans les trois catégories suivantes:

(a) Interviews structurées

Dans le cas de l'interview structurée, le questionneur est aux commandes de la teneur du dialogue. Il anime des questions qui sont préparées d'avance, en suivant la même formulation des phrases ou des mots, et l'ordre des questions reste le même pour chaque personne examinée. Le chercheur ne devrait pas adapter ou retravailler les questions à poser à la tête des interviewés ; aucune clarification ne peut être donnée à ceux qui sont en train d'y répondre. Car ils sont sensés se débrouiller de n'importe quelle manière suivant leur propre interprétation et compréhension sans qu'aucune clarification ne leur soit donnée. Cependant, c'est normal que l'examineur puisse répéter une question au besoin. Un canevas aide-mémoire peut être utilisé pour guider l'examineur. L'avantage principal des interviews structurées consiste dans la facilité de recueillir et d'analyser des résultats qu'on peut d'ailleurs obtenir avec un moindre coût, mais ici l'examineur est limité car il n'a pas le moyen de s'enrichir par des questions supplémentaires, car il ne peut pas jongler avec des questions. Alors que les interviews non structurées, afin de se faire une meilleure compréhension personnelle, sont sociologiquement plus abordables malgré le coût conséquemment plus élevé pour obtenir de l'information additionnelle parce que l'examineur peut jongler avec diverses autres questions susceptibles de lui révéler d'importants faits ou réalités intéressantes.

(b) Interviews non structurées

Dans cette situation, la personne interviewée est aux commandes du dialogue, et elle est encouragée à élaborer et examiner les avis et expérimenter des sentiments. De telles interviews ont une valeur primordiale dans des études exploratoires ou en développant des instruments de

recherches. Le format peut être non structuré quand l'agent interviewé a la liberté d'explorer n'importe quelle piste qui lui viendrait à l'esprit. Cependant, la plupart d'examineurs ou interviewers se servent d'un guide pour le questionnaire grâce auquel ils travaillent. Des interviews peuvent être focalisées : c'est-à-dire, quoique le chercheur ait le loisir de conduire chaque interview dans le sens souhaité, l'examineur a tendance à se concentrer sur des matières spécifiques. Malheureusement dans ce cas, il y a risque que toutes les interviews aboutissent différemment compte tenu des personnalités individuelles, et ceci rend difficile la codification et le traitement de l'information obtenue. Certains investigateurs prétendent cependant que ceci est plutôt une force pour autant que leur objectif personnel soit de mieux comprendre le sujet en essayant eux-mêmes de s'imprégner des points de vue de différents interlocuteurs. C'est de cette façon que beaucoup d'études anthropologiques ont été effectuées.

(c) Interviews semi-structurées

Ainsi appelées car ce nom suggère des interviews hybrides qui sont un mélange des deux types d'interviews décrites précédemment. Ici l'examineur dispose d'une liste de questions spécifiques, tout en demeurant libre de poursuivre la piste des points intéressants pouvant se manifester à l'improviste. (Campling, 1996 : 58-59).

1.3 Délimitations et limitations de l'étude

Tels que cités par Creswell, Castetter et Heisler (Creswell, 1994 : 110) les termes « délimitation » et « limitation » représentent un autre paramètre d'une investigation qui vise à établir des frontières, des exceptions, des réserves, ainsi que des qualifications inhérentes à chaque étude. Cette étude se limitera à interviewer, observer, et analyser la situation de la justice et de la pauvreté en République démocratique du

Congo, dans la ville-province de Kinshasa, la capitale du pays, et ciblera notamment : les membres du gouvernement, les chefs d'Églises, les personnes ordinaires, ainsi que quelques ONG locales, tout comme certains organismes internationaux traitant de l'éradication de l'injustice et de la pauvreté. Tel est l'échantillonnage que nous visons.

Le chercheur a fait des investigations à l'intérieur et autour de Kinshasa. Par conséquent, tout le champ de la recherche sera limité au secteur de Kinshasa. L'étude ne sera évidemment pas généralisée à tous les secteurs de justice et de pauvreté. Mais l'accent sera mis sur la justice permettant à des personnes à la fois de tirer profit des ressources du pays et en même temps de lutter contre l'injustice et la pauvreté.

1.4 La République démocratique du Congo : Bref historique



1.4.1 Géographie

La République démocratique du Congo englobe la quasi-totalité du bassin hydrographique de fleuve du Congo, qui couvre une aire de 1 million de kilomètres carrés (400 000 m²). La seule sortie du pays vers l'Océan Atlantique est une bande étroite de terre sur la rive nord du fleuve du Congo.

La vaste zone de la cuvette centrale est un plateau ayant la forme d'un bassin s'inclinant vers l'Ouest et couvert de forêt équatoriale et tropicale. Ce secteur est entouré des terrasses montagneuses dans l'Ouest, des plateaux fusionnant dans des savanes au Sud-Ouest, et des prairies denses se prolongeant au-delà du fleuve Congo dans le Nord. De hautes montagnes se succèdent à partir et au-delà de la Province Orientale.

La RDC se trouve à cheval de l'équateur, avec un tiers du pays au Nord et les deux tiers au Sud. Le climat est chaud et humide dans le bassin de fleuve, frais et sec dans les montagnes méridionales. Au Sud de l'Équateur, la saison des pluies dure d'Octobre à Mai, et d'Avril à Novembre au Nord de l'Équateur. Le long de l'Équateur, les précipitations sont assez régulières au courant de l'année. Pendant la saison des pluies, les orages sont souvent plus longs et violents, mais rarement ces derniers durent plus d'une heure. Les précipitations annuelles moyennes tournent autour de 107 centimètres.

Localisation de la RDC : L'Afrique centrale.

Pays limitrophes : Angola, Burundi, République Centre-Africaine, République du Congo, Soudan, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie.

Superficie : 2.345.000 Kilomètres carré (c'est presque la taille des États-Unis à l'Est du Mississippi).

Capitale : Kinshasa (Hab 6,5 millions).

Chefs-lieux des provinces : Bandundu, Bukavu, Goma, Kananga, Kindu, Kisangani, Lubumbashi, Matadi, Mbandaka, et Mbuji-Mayi.

1.4.2 Population

La population de la RDC a été estimée à 58 millions en 2004. On y recense près de 250 groupes ethniques identifiés et reconnus. Les plus grandes tribus sont : Kongo, Lunda, Ana Mongo, etc... Bien que 700 langues et dialectes locaux soient utilisés, la variété linguistique est allégée par l'utilisation commune du français et des langues vernaculaires dont le Kikongo, le Tshiluba, le Swahili, et le Lingala.

Plus de 50 % de la population Congolaise est Catholique. La majeure partie des non-Catholiques adhère aux Églises Protestantes, aux religions traditionnelles, ou aux cultes divers. Les religions traditionnelles incluent des sectes telles que le monothéisme, l'animisme, le culte des ancêtres, la sorcellerie et la magie, et changent considérablement parmi les groupes ethniques, alors qu'aucune n'est formalisée.

Les mouvements syncrétiques confondent souvent le christianisme avec la croyance et les rituels traditionnels ancestraux. Le Kimbanguisme demeure la plus populaire de ces sectes, il fut jadis considéré comme menace pour le régime colonial et par conséquent interdit par les autorités Belges. Le Kimbanguisme s'appelle officiellement « l'Église du Christ sur la Terre par le Prophète Simon Kimbangu », se réclame maintenant près de 3 millions d'adeptes et membres, principalement recrutés parmi la tribu de Bakongo dans la province du Bas-Congo, actuellement Kongo Central, et dans la province de Kinshasa. En 1969, c'était la première Église indépendante africaine à être admise au Conseil Mondial des Églises.

Avant l'indépendance, l'éducation était en grande partie aux mains des missions religieuses chrétiennes. Le système scolaire primaire a été bien développé à l'aube de l'indépendance. Cependant, le système d'École Secondaire était limité, et une éducation plus élevée était presque inexistante dans la plupart des régions du pays. L'objectif principal de ce système étant de former des administratifs et des commis de bas niveau. Depuis l'indépendance, des efforts ont été entrepris afin de

rehausser l'accès à l'éducation pour tous, alors que l'enseignement secondaire et le niveau universitaire ont été rendus disponibles à beaucoup plus de Congolais.

Selon des estimations faites en 2000, 41,7 % de la population n'avaient reçu aucune instruction, 42,2 % ont bénéficié de l'enseignement primaire et 15,4 % de l'enseignement secondaire, et 0,7 % des études supérieures et universitaires. À tous les niveaux d'éducation, les hommes dépassent considérablement et numériquement les femmes. Les plus grandes universités gérées par l'État sont l'Université de Kinshasa, l'Université de Lubumbashi, et l'Université de Kisangani.

Des privilégiés dans l'élite continuent à envoyer leurs enfants s'instruire à l'étranger, principalement en Europe de l'Ouest. En 2004, on a estimé que l'instruction était dispensée à 65 % en français en plus d'une langue locale. En 2004, le taux de mortalité était estimé à 94,69/1000 naissances, et l'espérance de vie était de 49 ans.

1.4.3 Gouvernement

Type de gouvernement : c'est une République fortement centralisée avec la concentration des pouvoirs aux mains du président. La RDC a obtenu son indépendance de la Belgique le 30 juin 1960.

Constitution : Élaborée le 24 juin 1967 ; modifiée en août 1974 ; révisée le 15 février 1978 ; remodifiée en avril 1990 ; – une constitution transitoire promulguée en avril 1994 ; Loi constitutionnelle promulguée en mai 1997 ; une ébauche de la constitution proposée en mars 1998 n'a pas connu de réalisation ; puis une autre, transitoire, fut adoptée le 2 avril 2003. Elle sera suivie d'autres encore, proposées par le Parlement de Transition en mai 2005. La RDC a tenu un référendum constitutionnel entre le 18 et le 19 décembre 2005, constitution approuvée par 84 % des voix favorables selon des résultats officiels. Cette nouvelle constitu-

tion a été donc promulguée le 18 février 2006. (Campling, 1996 : 58-59).

1.4.4 Économie

La RDC possède la plus vaste superficie en Afrique après le Soudan et l'Algérie. Elle est potentiellement très riche en diverses ressources naturelles et humaines, il s'y trouve la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, avec des sols fertiles, des précipitations suffisantes, ainsi que de divers et considérables gisements de mines.

Peu densément peuplé par rapport à sa superficie, la RDC qui est richement béni, dispose d'un vaste potentiel domestique en termes de ressources naturelles et de richesses minières. Malgré cela, c'est curieusement l'un des pays les plus pauvres du monde avec un revenu annuel proche de 98 \$ US par habitant selon les estimations de 2003. Tel est le résultat de plusieurs années de diverses et graves mégestions, corruptions, et conflits armés.

En 2001, le gouvernement de la RDC sous Joseph Kabila, a entrepris une série de réformes économiques afin de renverser ce déclin effréné. Grâce aux partenariats, des réformes supervisées par le FMI ont conduit à la libéralisation du prix de pétrole, des taux de change, et à l'adoption des politiques monétaires fiscales disciplinées. Ce programme de réforme a rabattu l'inflation de 500 % par an en 2000 jusqu'à 7 % annuel en 2003. En juin 2002, la Banque mondiale et le FMI ont approuvé un nouveau crédit en faveur de la RDC et cela fut une première depuis plus d'une décennie.

L'assistance des donateurs bilatéraux, qui au départ était presque entièrement consacrée aux actions humanitaires, commence également à intervenir dans des projets de développement en République démocratique du Congo. En octobre 2003, la Banque mondiale a lancé une reconstruction et un programme de développement multisectoriels. En juillet 2003, Le club de Paris a consenti à accorder à la RDC le statut

« *de pays pauvre fortement endetté* ». Ceci afin d'alléger l'endettement extérieur, d'État à État, contracté par le gouvernement de la RDC, en espérant que cet affranchissement permettrait potentiellement le redémarrage du développement économique.

L'agriculture, priorité des priorités, est le socle principal de l'économie congolaise, à concurrence de 56,3 % du PIB selon les chiffres de 2002. Les principales recettes financières proviennent de l'exportation des produits suivants : Café, huile de palme, caoutchouc, coton, sucre, thé et cacao. Les récoltes vivrières incluent le manioc, la banane plantain, le maïs, l'arachide, et le riz. Malgré cela, l'industrialisation ne décolle toujours pas, le secteur minier, demeure particulièrement sous-développé en considérant le potentiel national local. En 2002, l'industrie n'a représenté que 18,8 % du PIB, avec seulement 3,9 % consacrés à l'industrie manufacturière. La production des services comptait pour 24,9 % du PIB.

Durant les années 1980, la RDC était le quatrième plus grand producteur mondial de diamant industriel, après l'Afrique du Sud, la Zambie et l'URSS, et spécialement le diamant continue à fournir plus de la moitié des recettes d'exportations, (estimées à 642 millions \$ US à l'époque). En 2003, la production de Gécamines, la géante société d'état, trônait sur l'exploitation du cuivre et du cobalt. Malheureusement, cette production a été sévèrement affectée par la corruption, les guerres civiles, la mauvaise conjoncture économique sur le marché mondial, et aussi un manque de réinvestissement.

Pendant des décennies, la corruption encore et toujours, ainsi que des stratégies politiques mal orientées, ont conditionné une économie dualiste en RDC. Des personnes physiques et morales du secteur formel ont fonctionné avec de fortes sommes d'argent grâce à des lois imposées arbitrairement. En conséquence, à cause de ce manque de bon sens, le secteur informel domine l'économie du pays aujourd'hui. En 2002, alors

que la population de la RDC était estimée à 56 millions d'habitants, seulement 230.000 de congolais qui travaillaient dans les entreprises privées du secteur formel, étaient recensés dans le système de la sécurité sociale. Approximativement, 600.000 étaient fonctionnaires du gouvernement. Afin de rectifier le tir, le gouvernement Congolais approuva un nouveau code d'investissement en vertu de la loi No. 004/2002 du 21 février 2002, ainsi qu'un nouveau code d'extraction en vertu de la loi No. 007/2002 du 11 juillet 2002. On a également instauré un nouveau Tribunal du Commerce. Tout cela afin d'attirer de l'investissement en échange d'un traitement juste et transparent pour les entreprises. La Banque mondiale s'attela également à restructurer le grand secteur délabré des entreprises para étatiques de la RDC, qui sont toutes au ralenti sinon en veilleuse, avec la Gécamines en tête liste, puis en modernisant les infrastructures routières et de transports, ainsi qu'en renforçant le potentiel hydroélectrique du barrage d'Inga (cf. Le bref aperçu historique : RDC, 2006).

La RDC paraît avoir amorcé le processus démocratique. Une nouvelle constitution a été approuvée en décembre 2005, un nouveau président a été élu en décembre 2006, et un Premier Ministre a été nommé. Concernant la nouvelle constitution, l'innovation majeure est que depuis février 2007, il revient au Premier Ministre de former le Gouvernement.

1.5 Plan de l'étude

Cette recherche est divisée en six chapitres, chacun bâti sur le précédent et se prolongeant au suivant. Alors que le chapitre premier sert d'introduction. C'est fondamentalement une proposition qui explique l'intérêt de notre travail, les approches de la recherche, les délimitations du sujet, le bref historique et la vue d'ensemble de la RDC. Ce chapitre se clôture par un plan.

Au chapitre deux, on parcourt le concept de la *justice*. De même que l'exposé de certains problèmes conceptuels qui seront analysés et discu-

tés afin de comprendre comment cela s'adaptera dans le cas précis des Congolais. Ici, le concept de la *justice* dans le Nouveau et l'Ancien Testament sera examiné, à la lumière du *défi pour l'Église*.

Le chapitre trois se concentre sur les problèmes conceptuels de la *pauvreté*. On y fait une analyse détaillée de la question de la *pauvreté* et de ses causes. On examine aussi le rôle joué par les organismes internationaux tels que : l'OIT, le FMI et la Banque mondiale. Leur travail sera questionné dans l'éradication de la pauvreté dans les pays en voie de développement, dont la République démocratique du Congo. Plus précisément, une analyse de l'impact de l'industrialisation et de la mondialisation sur les pays en voie de développement devra être proposée.

Le chapitre quatre fait l'analyse des stratégies des politiques économiques depuis 1960, la période où l'économie congolaise était prospère, l'auteur examine alors les causes du déclin économique ayant conditionné les populations à vivre dans l'extrême *pauvreté*.

Le chapitre cinq met l'accent sur le rôle de l'Église dans l'éradication de la *pauvreté*. Ici, on explore comment l'Église, le gouvernement et les ONGD peuvent fonctionner en synergie, pour l'éradication de la *pauvreté*. L'auteur suggère quelques stratégies exploitables à la fois par l'Église et par le Gouvernement pour combattre la *pauvreté* en République démocratique du Congo.

Le chapitre six discute du concept théologique de la *pauvreté*. Il est question ici de développer l'éthique théologique applicable par l'Église dans sa lutte contre la *pauvreté*. C'est dans la conclusion que l'on récapitulera les principaux résultats de cette étude, avec des recommandations utilisables par l'Église ainsi que par le gouvernement de la République dans la lutte contre l'injustice et l'éradication de la pauvreté.

APERÇU GÉNÉRAL DU CONCEPT DE JUSTICE

2.1 Introduction

La justice est un concept qui s'est épanoui particulièrement pendant les trente dernières années du vingtième siècle aussi bien qu'en ce siècle. Comme mouvement intellectuel dans cette période moderne, le concept était mis en exergue par le célèbre livre de John Rawls, « La théorie de la justice » et enrichie par des centaines d'auteurs qui en ont discuté avec rigueur l'objectivité (O'Neill, 2000 : 1).

Toutes personnes morales se soucient généralement de justice. En effet, quand la justice manque ce manque affecte les personnes directement ou pas. Dans ce cas les victimes d'injustice se sentent obligées de recourir auprès du pouvoir judiciaire. Comme le constate Kass (1996 : 44), même les relativistes moraux auto-proclamés se sentent outragés par le bombardement d'un centre commercial international ou par celui d'un bâtiment fédéral dans la ville d'Oklahoma. Il ajoute que la justice n'est évidemment pas considérée ni comprise par tous de la même manière. Tandis que la plupart des gens logent la personne injuste et le délinquant à la même enseigne, certains mettent davantage l'accent sur la justice en tant que synonyme d'équité ou d'égalité, tandis que d'autres insistent sur le respect des lois. Tandis qu'on peut mettre l'accent sur la juste distributive des biens communs et des fardeaux de la collaboration, il y a aussi des rapports économiques justes dans les échanges privés,

par exemple, recevoir un salaire juste pour honorer un contrat, ou en tant que punition juste pour des méfaits, à la fois civils et criminels.

Le concept de justice est fréquemment symbolisé de manière imagée ; –par *justicia* aux yeux bandés, avec une balance dans une main et une épée dans l'autre. Les yeux bandés expriment l'impartialité, qui est son attribut principal ; la balance exprime l'idée du jugement équilibré, ainsi que des considérations d'égalité garantissant à chacun son dû ; l'épée souligne la conséquence des conclusions et l'autorité de son jugement. La justice élève une nation, c'est la vertu politique morale la plus élevée, — par laquelle des conditions légales et sociales en général, considérées comme structure de base de la société, peuvent être mesurées (Forst, 2002 : XI).

La lutte pour la justice est devenue très idéologique et très conflictuelle ces derniers temps, à tel point que sa négligence occasionne encore de plus grands dommages ou des grandes difficultés dans les vies des personnes et de leur communauté. Comme l'annonce Gardner (1995 : 1) :

La justice est la condition morale fondamentale de la vie humaine dans la communauté. Historiquement, dans la culture occidentale, cela a toujours été un souci majeur pour la loi et la religion. La réflexion sur la justice est un thème continu non seulement dans la pensée politique classique de la Grèce et de Rome mais également dans la compréhension biblique de la droiture et de la souveraineté divine. Bien que la justice ait une dimension légale et transcendante dans chacune de ces traditions, ce caractère transcendantal se réalise pleinement dans le monothéisme moral des prophètes hébreux du sixième au huitième siècle avant Jésus-Christ.

La justice tient une place spéciale dans la société parce que, c'est par rapport à cela que des hommes sont qualifiés de « bons », et que les fonctions qui en découlent sont prioritaires par rapport à celles résultant

d'autres vertus. La justice est nécessaire tant pour l'activité économique, que pour la pérennisation de la société dans laquelle nous vivons. C'est la raison pour laquelle le besoin de justice régit le choix des gouvernants et des lois (Langhans, 1977 : 156).

2.2 Définitions

Le concept de justice est le plus difficile à définir à cause de la polyvalence de sa sémantique. En effet, ce concept incarne des significations bibliques, théologiques, philosophiques, juridiques, sociales, politiques, morales, religieuses et séculaires. Ce n'est ni un concept analogue, ni ambigu, lequel exprime un type de comportement personnel ou social, en microstructure ou macrostructure (Fucek, 1994 : 560). Dans l'introduction à son livre, « Les six théories de la justice » Karen Lebacqz (1986 : 9) écrit :

Le juge est un peu à l'image d'un éléphant proverbial examiné de près par des explorateurs aux yeux bandés, chacun d'eux perçoit une partie différente de toute l'unité : le pied, les oreilles, les défenses, alors que chacun et tous décrivent la même bête de référence, — différemment observé pourtant. Il est rude, doux et souple, lisse et dur. L'éléphant lui-même, la justice, n'est englobé dans aucune des descriptions individuelles. Elles semblent parfois incompatibles. Et pourtant, chacune apporte quelque chose à sa définition.

La justice est « à la fois une condition ainsi qu'un besoin fondamental pour l'homme ; — tout comme le besoin de nourriture est fondamental pour la survie biologique » (Tolman, 2006 : 23). Marshall (2006 : 27) confirme la complexité du concept quand il affirme : « nous tous savons que la *justice* est importante, nous nous sentons obligés de satisfaire aux demandes de la justice, nous sentons l'attraction primordiale de

la justice. Mais nous ne pouvons pas dire exactement ce qu'est la justice, comment mieux la définir ». Selon Rawls (1972 : 7), la justice est la structure de base de la société dans laquelle les principales institutions sociales distribuent des droits et devoirs fondamentaux et déterminent la division des avantages de la collaboration sociale. Commentant le point de vue d'Aristote à propos de la justice, Gardner (1995 : 24-25) donne les arguments suivants :

Pour Aristote, la justice se réfère, tout d'abord, à l'état moral de l'agent. La justice signifie « l'état moral qui rend des personnes capables de faire ce qui est juste, et ce qui les rend justes dans l'action et dans l'intention ». En tant que telle, la justice s'oppose à l'injustice, qui est un état moral qui rend des personnes injustes dans l'action et dans l'intention. Fondamentalement, La justice c'est l'attitude et la conduite des personnes justes ; néanmoins, Aristote admet qu'une personne juste, agissant sans passion, peut commettre un acte injuste tel que l'adultère ou le vol sans avoir aucun autre défaut du point de vue moral.

Selon Gardner, afin de comprendre la pleine signification de la justice dans le sens moral, tel que vu par Aristote, on doit non seulement distinguer ou catégoriser les personnes : entre justes et injustes, mais également distinguer entre ces personnes et leurs actions. Mott (1994 : 81) en parle également dans ses écrits mettant en évidence l'équité :

La justice ne doit pas être appliquée à la tête du client. Elle doit être rendue sans accorder de faveurs personnelles particulières. Elle doit être rendue avec impartialité. La justice biblique peut sembler contraire à la nature même de la justice, avec sa partialité envers les pauvres et les défavorisés. La justice biblique est particulièrement difficile à comprendre pour ceux qui ont grandi dans une culture libérale. La conception libérale de la justice souligne que tout le monde doit être traité de la même manière.

Mott fait une distinction entre deux perceptions de la justice : libérale et biblique. La perception libérale préconise la séparation d'un individu par rapport aux autres afin d'éviter n'importe quel mal fait à l'un ou l'autre, au sens de liberté négative ou absence d'obstacle. Dans ce cas, la justice jouera le rôle de guide pour la liberté d'un individu par rapport à un autre. L'autre point de vue est le point de vue biblique, que Mott ne considère pas comme contredisant une répartition équitable des libertés. Cependant, il clarifie que cette position met en exergue la responsabilité du plus fort qui devrait se soucier du plus faible. Dans une version extrêmement égalitaire, les riches devraient partager leur richesse avec les pauvres, ce qui contredit la notion de liberté négative ou absence d'obstacle.

Le libéralisme traite les personnes en tant qu'êtres humains de façon abstraite. Dans ce sens, des décisions de base sont prises conformément à la loi plutôt que d'après des individus. Cette approche ne manque pourtant pas de faiblesses. La principale d'entre elles est la difficulté peu commune qu'elle pose pour avoir les moyens d'identification des besoins. Si la grande force du modèle libéral réside dans le caractère d'impartialité face aux droits civiques de chacun, alors on ne peut pas dire de même pour les besoins de base qui n'est pas relié au caractère impartial de la justice (Mott, 1994 : 82). Mott qui montre bien cette aporie précise :

Cette question [celle des libertés de base] est cruciale pour l'orientation de la politique. Si la justice, par son impartialité, ne peut pas prendre en considération le fait que certaines personnes ne bénéficient pas des avantages fondamentaux de la vie en société, tels que la nourriture, le logement, le travail et la santé, alors le rôle du gouvernement en faveur des nécessiteux serait à juste titre largement limité. Il ne ferait guère plus qu'empêcher les forts de profiter des faibles dans des actes intrinsèquement

antisociaux et mauvais, comme le vol, la fraude ou la violence physique. Reconnaître un droit à la nourriture, par exemple, oblige le gouvernement à être partial (Mott, 1994 : 82).

Ceci ne doit pas signifier que tout le monde devrait pour ainsi dire jouir du même niveau de vie. Le problème ici est que chaque personne devrait pouvoir obtenir tout ce qui lui est nécessaire pour survivre aussi bien que pour satisfaire ses besoins primaires (compris comme libertés de base dans la mesure où vivre dans la faim est une contrainte). Cependant, ce qui constitue les besoins de base de quelqu'un peut dans certaines proportions varier d'une personne à l'autre.

La justice biblique ne peut pas être comprise et définie comme étant impartiale ou partielle, car toutes les théories de justice englobent les deux à la fois. Les prémices de la justice biblique sont que le traitement impartial de tous les membres de la communauté exige qu'une attention très particulière soit prêtée aux groupes sociaux constitués des personnes nécessiteuses. Si on considère les limites de ce qui est dû aux pauvres, une telle justice est partielle aux pauvres (Mott, 1994 : 82). Ceci est illustré dans la Bible dans le livre de Deut. 17-18, quand on dit que Dieu n'est pas partial et ne prend aucun pot de vin. Il est celui qui exécute la justice pour l'orphelin et la veuve, et qui aime les étrangers, leur fournissant nourriture et vêtement. Mott confirme que ces groupes sont favorablement choisis en ce qui concerne la justice non seulement dans ce passage, mais aussi à travers toute la Bible (Mott, 1994 : 84). En préconisant la justice biblique, Mott (1994 : 81-82) poursuit :

Le sens biblique de la partialité en matière de justice n'est cependant pas une conception étrange, contraire à la raison ou à l'expérience humaine dans son ensemble. Son insistance sur le traitement spécial des pauvres dans la justice et la loi était partagée dans tout le Proche-Orient ancien. Même dans les cultures de la Méditerranée occidentale, qui mettaient l'accent sur un plus grand degré de réciprocité entre les citoyens, au point de

négliger la masse des esclaves, l'empereur, en tant que chef de la communauté, se souciait tout particulièrement du bien-être des faibles — les femmes âgées et les enfants. La plupart des gens n'auraient pas considéré une société juste si elle traitait un aveugle, par exemple, de la même manière qu'une autre personne.

Également, Beisner (1994 : 58) voit la justice de deux manières. Le premier est l'aspect impartial de la justice. Ceci traite de ce qui est mérité, conformément aux normes fixes et bien définis. Le deuxième se concentre sur l'amour, l'intégration/inclusion dans la communauté, et la satisfaction des besoins des gens. Ces deux conceptions sont de valeurs consistantes et complémentaires qui devraient être exprimées par des actions, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église. Afin de clarifier ceci, Beisner (1994 : 58) fait le commentaire suivant :

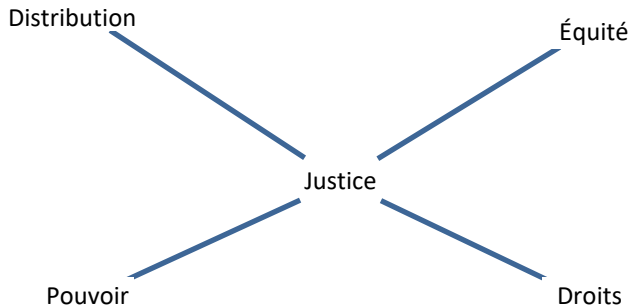
Le premier point de vue appelle à l'impartialité dans les arrangements civils, illustrée par l'application impartiale des règles aux riches comme aux pauvres ; le second appelle à des « conditions telles que chaque personne puisse participer à la société d'une manière compatible avec la dignité humaine », et il nie que ce qu'il appelle la « pauvreté absolue » remplisse ces conditions. Mais si la réalité historique est que certaines personnes vivent dans la « pauvreté absolue », non pas parce que d'autres les oppriment mais parce qu'elles pensent et se comportent de manière économiquement improductive, en assurant « une alimentation et un logement minimum, une éducation de base, des soins de santé et un emploi », la simple participation à la communauté exigera une partialité en leur faveur.

Beisner croit que tout être humain est un agent de changement, indépendamment de la situation dans laquelle il peut se trouver lui-même, — et comme tel, les règles devraient être également appliquées à tous.

En outre, il affirme que chaque personne devrait avoir la capacité de participer à la société avec respect et dignité. Ceci signifie que dans la liberté d'opinion chacun devrait penser franchement et développer son environnement de façon que personne n'ait à compter sur d'autres pour satisfaire ses besoins de base. Ainsi, pour Beisner, la pauvreté ou la souffrance existe parce que les gens pensent négativement. Évidemment on peut ne pas être entièrement d'accord avec cette opinion. La douleur ou la pauvreté peut également résulter de l'oppression ou de l'injustice. Un gouvernement injuste maintiendra des gens dans la pauvreté et les opprimer, même s'ils réfléchissaient positivement. Une telle situation se produit souvent dans des pays avec des régimes dictatoriaux.

La justice est considérée comme un aspect fondamental de l'être humain. Elle illustre essentiellement notre humanité, sans laquelle nos capacités intrinsèquement humaines ne peuvent pas être exercées. Ce qui ne veut pas dire que notre sens de l'humanité disparaîtrait s'il n'y avait aucune justice (Tolman, 2006 : 13). Tolman ajoute que la « justice au sens plein est juste dans nos rapports d'affaires avec d'autres aussi bien qu'avec nous-mêmes. C'est incontestablement une idée morale... au sujet de ce qui nous rend humains ». (2006 : 22). Winfield lie le concept de la justice à la raison et à la vérité... Même si la recherche de la justice devait dépendre de la raison pour sa validation, sa quête comme la conformité de la raison à la volonté, à la vérité et à la justice, ou encore la différence entre la théorie et la pratique, amènent de nouveaux problèmes (1983 : 3).

En termes de la discussion antérieure sur la définition du concept de justice, Marshall (2006 : 37) considère que ce concept, pour être vrai, devrait impliquer quatre éléments principaux décrits comme suit (page suivante):



Distribution : La justice nécessite la distribution appropriée des croyances sociales, des pénalités et des parties en conflit. La justice impose que les gens obtiennent équitablement leur part des biens et des jouissances (justice sociale) dans la société, et qu'ils ne soient pas soumis à la sanction ou aux pénalités à moins de les mériter moralement (justice criminelle).

Pouvoir : La justice implique l'exercice de pouvoir légitime, si arbitrer un conflit présuppose de mettre en application les prestations sociales, imposer des engagements légaux, ou appliquer des sanctions appropriées. L'injustice se produit quand on abuse de la puissance, dans le but de nier ou de voler à des personnes ce qui leur est légitimement dû.

Équité : La justice exige le juste milieu, c'est-à-dire l'équité et l'équilibre. Les éléments similaires devraient logiquement être tous logés à la même enseigne, être tous traités comme semblables sans tenir compte de la tête des gens. Afin que des conflits puissent être jugés et manipulés avec égalité, sans souci des considérations partisanses et fantaisistes qui désavantageront arbitrairement une partie.

Droits : La justice doit se faire de façon à honorer les droits des personnes, particulièrement en cas de situations de conflit. En effet un droit, c'est quand quelqu'un a une réclamation morale légitime ou légale sur un certain bien, que les autres ont le devoir de respecter ou de confirmer. La justice donne la légitimité morale à de tels éléments qui font partie des êtres appartenant à Dieu.

Parlant des aspects philosophiques, Forst (2002 : 1) dit que la question de la justice a été au centre de la philosophie politique depuis la République de Platon. Il s'agit d'une question ancienne mais toujours pertinente, à laquelle il faut répondre à chaque fois. Rawls (1972 : 3) considère le concept de justice comme première vertu des institutions sociales, car la vérité se trouve dans le système guidant la pensée, tandis que Mott (1994 : 87) la considère comme la rectification des inégalités sociales flagrantes des personnes défavorisées. Pour Mott, la justice n'est pas simplement une réduction de la souffrance dans l'oppression, mais en est plutôt la délivrance.

Commentant la signification du concept en termes de son étymologie grecque, Poter (2005 : 838) écrit : « en Grèce pendant l'ère homérique, le mot habituellement traduit par juge, *c'est dike*, terme se rapportant à un ordre éternel des bonnes relations qui ont structuré les mondes normaux et sociaux ». Il ajoute que *la République* et les lois de Platon identifient la justice comme l'une des quatre qualités qui englobent la vertu morale.

Cité par Poter (2005 : 838), Aristote affirme que la justice comporte la pratique de n'importe quelle vertu, du moment où l'acte en question affecte une autre personne. Il ajoute que n'importe quelle action méchante qui nuit à d'autres peut être vue comme forme d'injustice. Selon Aristote, le concept de la justice comme équité est compatible avec une hiérarchie sociale stricte, parce qu'il considère des personnes comme étant naturellement inégales.

Comme on peut le constater dans cette discussion, la justice, dans un sens philosophique, traite plus des rapports des individus entre eux, face à l'institution et face à la société auxquelles ils sont intégrés. Comme c'est dit précédemment, ces rapports demeurent à un niveau moral.

Un autre concept qui est également très important pour cette étude est la justice biblique. Pareil au concept philosophique de la justice, le concept biblique n'a pas de définition immuable. Voici ce qu'en pense Donahue (1997 : 68-69) :

La centralité aussi bien que la richesse biblique des déclarations sur la justice est la raison même pour laquelle il est difficile de donner « une définition biblique » de la justice, qui dans la Bible est un terme protéen et multi-facette. La justice est employée dans les codes légaux pour décrire des ordonnances qui règlent la vie en communauté (par exemple, ex 21 : 1-23 h 10) et qui décrivent la restitution pour des dommages faits à la personne et à la propriété, aussi bien que pour des relations culturelles. Les termes hébreux pour justice sont appliqués à une grande variété de choses. Par exemple des balances ou des poids sont qualifiés de justes lorsqu'ils sont capables de fournir des solutions communément attendues de tous par tous, — pour atteindre un but équitable.

Donahue dit que le concept biblique de la justice peut être interprété comme fidélité aux exigences dans diverses relations. Il entrevoit ceci contrairement à l'individualisme moderne car les Israelites appartenaient à un monde dans lequel la vie a été vécue dans l'unité avec d'autres dans un contexte social, par des liens familiaux ou par des rapport d'alliances. Également, Bacote (2005 : 415) minimise le concept de justice, selon l'individualisme moderne quand il dit que :

Le thème biblique de la justice fournit une norme et une pratique pour l'interprétation théologique des Écritures. Il relève un contraste moderne, entre les notions de justice après le siècle des lumières ou du développement des sciences, lesquels se concentrent sur le pouvoir et la liberté de sujets autonomes. Il met en exergue des contrastes avec des conceptions classées sous le parapluie de post-modernité, lesquelles considèrent la justice comme l'absence de la tyrannie de la part de la majorité, ou encore l'absence de privilèges accordés au détriment des personnes marginalisées. Que l'on mette l'accent sur la liberté individuelle des différents penseurs rationnels ou des divers groupes de personnes opprimées, on constate que dans tous les cas, des conceptions dans la modernité et la post-modernité contiennent toutes des engagements visant d'abord le sujet humain.

Bacote (2005 : 415) ajoute que « marcher dans la bonne voie, dans le droit chemin rectiligne, c'est pratiquer la justice et la droiture dans l'instauration de la loi, l'exécution correcte de la justice et l'établissement de l'équité sociale pour... les pauvres et les veuves ». Selon Polan (1996 : 510), la justice fait partie de la fibre morale de la société. Il se base sur le fait que dans la Bible, la relation d'alliance que les gens ont avec Dieu forme le soubassement de la responsabilité de justice qu'ils ont les uns envers les autres. Il considère alors la justice comme miroir de la justice divine.

Commentant cette même question, Tooley (2000 : 757) argumente que cette justice, dans le sens philosophique, est comprise comme équité, le traitement correct, ou la distribution équitable des ressources, alors que dans la Bible, le concept signifie beaucoup plus qu'une simple distribution des biens. Tolley (2000 : 757) ajoute :

La Bible parle de la justice comme attribut majeur de Dieu... Depuis les temps des pérégrinations dans le désert, le peuple hébreux s'est vu donner des instructions éthiques au sujet du

traitement des veuves, orphelins, et des étrangers, la pratique de la justice a été comprise comme la mission de ceux qui suivent Yahweh.

Le mot anglais « justice » est équivalent à deux mots hébreux, *sedāqa* et *mīspat*. Tous les deux se traduisent par « droiture » et « justice ». Le mot hébreu *sedāqa* se rapporte aux normes éthiques ou morales de l'égalité des personnes devant la loi. En même temps, le *mīspat* se rapporte à la loi ; le processus de décider d'un cas civil ou d'une juridiction religieuse, l'exécution d'un jugement ou encore, les droits de l'individu en vertu de la loi civile ou religieuse. En outre, ces termes hébreux sont identifiés au Grec par les mots *dike* et *dikaiosyne*, qui peuvent être traduits comme « jugement » et « droiture ». Ces mots ne sont plus associés à justice. Cependant, concernant l'oppression ou l'injustice, leur importance pour le concept de la justice dans l'Ancien et le Nouveau Testament est claire (Tooley, 2000 : 757).

En conclusion, relativement aux différentes significations du concept *justice*, on peut percevoir à travers la discussion ci-dessus que ce concept est enraciné dans le caractère parfait de Dieu, et contient en lui-même quelque chose que Dieu demande à ceux qui croient en lui. Ce concept biblique de justice a été mieux compris et récapitulé par Beisner (1994 : 64) comme l'impartialité devant prévaloir lorsque l'on rend à chacun son dû dans la proportion appropriée, selon les normes de la loi morale de Dieu. Cette définition démontre les principaux critères de justice, à savoir : l'impartialité, donnant ce qui est dû, proportionnellement et normativement (qui se rapporte à la conformité selon une norme).

2.3 Fondement biblique du concept

Malchow (1996 : 1) considère que les origines de la préoccupation d'Israël pour la justice sociale s'inspire du traitement des questions des traditions proches-orientales d'abord. Ce n'est que plus tard que cette préoccupation trouva sa racine dans l'expérience même qui est à la base de la fondation d'Israël depuis le temps de l'Exode. Malchow (1996 : 1) va plus en profondeur pour affirmer que :

La plupart des interprètes s'accordent aujourd'hui à dire qu'Israël tient son souci de justice sociale des cultures du Proche-Orient qui l'entourent. En fait, la protection des pauvres, des veuves et des enfants sans père était une politique commune au Proche-Orient. En Mésopotamie, on trouve de fréquentes références à cette préoccupation dès l'époque sumérienne (environ 2850-2360 avant notre ère).

Israël a réussi à opposer la justice sociale et l'injustice. Ce souci tire ses racines de la société égyptienne, où on avait connu l'oppression et le désespoir. En lisant le livre de l'Exode, on peut voir comment les Israélites ont enduré tant de souffrances. Le livre de l'Exode décrit comment les Égyptiens « plaçaient au-dessus d'eux des chefs de peloton afin de les affliger encore plus dans leurs fardeaux. Dans cette ambiance tyrannique, ils ont construit de pharaoniques villes-entrepôts, dont Pithom et Ramses... et ont rendu la vie amère à des Israélites par suite des travaux forcés consistant en mortiers et briques, et en toutes sortes des sévices y relatifs... » (Exode 1 : 11, 13-14). Selon *ASV*.

Par conséquent, c'était donc à travers les difficultés et l'injustice à l'endroit d'Israël que ce peuple « victime » a tiré ses ressources en se référant aux pensées orientales qui s'apparentent à leur situation. Le concept de la justice sociale a existé bien longtemps avant même l'existence d'Israël, prenant naissance à travers de l'Exode, tout au début du commencement de l'histoire d'Israël. (Malchow, 1996 : 6). Fucek

(1994 : 561-562) confirme ce concept de la justice tel que vu par les Israélites qui avaient une conception profane du problème :

L'origine et le modèle du concept de la justice en Israël sont profanes. Israël dans la période nomade a partagé le même concept que les autres peuples de l'Orient antique : l'activité du roi en administrant la justice, surtout en ce qui concerne les pauvres et les opprimés avait pour but de les protéger (Hammourabi). Le roi se devait d'être juste, protégeant le nécessaire... Ceux qui, humainement parlant, n'avaient aucun espoir, et par conséquent se jetaient sur le bon vouloir de leur roi.

Fucek ajoute que c'était en raison de la révélation que ce concept profane de la justice est devenu religieux, et que le juste souverain était le Dieu d'Israël (1994 : 562). Dans la société théocratique, Yahvé est le juste roi dont dépend l'alliance, et conséquemment, Israël a été appelé à être juste, parfait et saint, afin d'imiter Yahvé (1994 : 561).

Dans la conception hébraïque, la justice, et selon la droiture de Dieu, est celle qui cherche concrètement à exprimer SA pitié et à accomplir SON salut, et non une abstraction qui serait discordante avec une pitié également abstraite (Riplay, 2001 : 95).

Comme indiqué plus tôt, la tradition biblique de *justice* est une réalité complexe et multifacette qui se relie à chaque dimension de l'expérience humaine et implique différentes applications. En élaborant sa compilation sur l'attitude du chrétien face à la justice, telle que décrite dans la Bible, Marshall (2006 : 25) note que :

Les Chrétiens considèrent la Bible comme une source d'orientation d'une importance unique pour les questions de croyance et de pratique. Ce que la Bible a à dire sur la justice devrait donc être d'une grande importance pour façonner la pensée et l'action chrétiennes sur ce sujet aujourd'hui. La Bible a

également eu un impact profond sur le développement de la culture occidentale en général, de sorte que l'exploration des perspectives bibliques sur la justice peut contribuer à éclairer certaines des convictions et des valeurs qui ont contribué à façonner la pensée politique et juridique occidentale en général... La tradition chrétienne a des idées importantes et distinctes sur la signification de la justice qui méritent encore d'être écoutées. Chaque tradition religieuse a quelque chose de précieux à offrir à la quête incessante d'une meilleure justice dans l'accumulation des siècles de foi, de réflexion et d'expérience préservés pour nous dans l'ancien texte biblique...

Selon Kass (1996 : 45), « la question de la justice est entrée dans le monde, d'abord avec la colère contre Caïn, le premier être humain né de la femme. Cette association indique le contexte malsain de sa naissance ». Il poursuit en affirmant :

Les règles bibliques de la justice et les procédures pour les appliquer sont énoncées dans la loi de Moïse, présentée dans le livre de l'Exode et répétée dans le Deutéronome. Plus tard, les prophètes exhortent et harangent le peuple égaré et ses dirigeants, élevant les exigences de la justice en termes élevés et inspirants. Mais les problèmes de justice, abordés par la loi mosaïque, existaient bien avant que la loi ne soit donnée. Certains de ces problèmes apparaissent de manière très visible dans les récits de la Genèse. En fait, on pourrait dire que la Genèse offre quelques leçons élémentaires sur la justice et, ce faisant, nous prépare à apprécier la nécessité et la sagesse de la loi qui vient plus tard. Mais si la justice est une notion noble, l'ABC de la justice présenté dans la Genèse est plutôt mitigé et peu réjouissant.

S'interrogeant sur l'origine de la justice, Kass (1996 : 44) ajoute :

La justice n'est pas une chose simple. Ce qu'elle est, d'où elle vient... ce sont des questions que les grands philosophes, depuis Socrate, ont abordées et laissées en suspens. Mais les notions actives de justice en Occident, qui informent les attitudes des libéraux et des conservateurs contemporains, proviennent principalement de la religion biblique.

Harold Berman soutient de manière convaincante que la tradition juridique occidentale dans son ensemble repose sur la croyance religieuse sous-jacente en un Dieu de justice, qui gère un univers légal (Berman, 1983 : 529-530). Il soutient en outre que, s'il y a une crise dans l'application du droit moderne aujourd'hui, elle découle de la dissociation du droit de ses racines religieuses. Gardner observe qu'au vingtième siècle, le lien historique entre le droit et ses racines religieuses a été substantiellement rompu, et que cette érosion de ses fondements historiques est à la base de la véritable crise à laquelle le droit moderne est confronté aujourd'hui (Gardner, 1995 : 1). Cet argument est confirmé par Marshall (2006 : 31), en affirmant que lorsque :

Le grand leader américain des droits civiques Martin Luther King, Jr, a déclaré que « l'univers est du côté de la justice », il faisait écho à un présupposé fondamental de la tradition biblique. La justice est le fondement objectif de toute réalité. Cette justice est connue, non pas principalement par des spéculations philosophiques, mais par l'observation des actions de Dieu pour libérer les opprimés, et par l'écoute de la parole de Dieu dans la Loi et les Prophètes pour protéger et prendre soin des faibles.

L'étude de Berman est particulièrement appropriée pour aider à mieux comprendre l'examen actuel de la justice, puisqu'il attire l'attention sur la façon dont laquelle le système légal de l'Occident a été formé par une variété de traditions, particulièrement grecque puis en-

suite par la loi romaine, ainsi que par la compréhension biblique de la justice de Dieu, de même que par des lois usuelles de différents peuples considérées mémorables, qui ont marqué l'histoire de l'humanité (Berman, 1983 : 2).

Quand on regarde le concept de la justice dans les écritures du judaïsme et dans celles du christianisme, et qu'on compare celui-ci au concept de la justice dans la philosophie morale grecque, il est évident que la justice est considérée par les philosophes grecs comme étant une vertu morale, alors que pour les Hébreux, elle indique l'obéissance à Dieu.

Certes, le concept de la justice a existé il y a très longtemps dans des pratiques proches orientales, cependant, chaque fois que l'on y fait appel au roi pour implorer son action dans la protection du nécessiteux et du désespéré, l'efficacité de cette action est manifestée et communiquée à travers l'héritage biblique, plutôt que dans les lois inspirées par la philosophie. De nos jours, on se rend compte que la teneur des lois, comme utilisée dans nos différentes cours, est fortement enracinée dans la Bible. Ceci signifie que la Bible est le livre par excellence qui fait la promotion de « la vraie justice », qui est la justice Divine.

Toute société, peu importe laquelle, dispose des notions de justice, cependant le genre de justice que l'on retrouve dans nos différentes sociétés est toujours associé aux relations humaines et ceci le rend plus partial, tandis que la justice vraie qui vient de Dieu est impartiale.

2.3.1 Le concept de justice dans l'Ancien Testament

Dans tout l'Ancien Testament, il n'y a pas de concept qui ait une telle importance, au cœur de toutes les relations de la vie humaine, que celui de *sadaqa*, qui signifie justice ou droiture. Dans la Bible hébraïque, les mots « justice » et « droiture » sont liés entre eux. Ils impliquent l'accomplissement des exigences des relations, à la fois entre les personnes et entre Dieu et les personnes. Beisner (1994 : 67) est d'accord

sur la question de la justice qui régit les relations humaines, affirmant que « la justice régit toutes les relations humaines, mais ce qu'elle exige et permet diffère selon la relation concernée ». Polan (1996 : 510) valorise le concept de justice dans l'Ancien Testament lorsqu'il commente que :

La justice est un mot qui a une dimension considérable dans l'Ancien Testament. D'une part, il peut faire référence aux systèmes juridiques des gouvernements et aux attentes des relations sociales. D'autre part, il fait partie de la fibre morale d'un peuple religieux qui agit d'une manière particulière parce qu'il a découvert que son Dieu est juste et fidèle. Il n'est pas exagéré de dire que le thème de la justice est au cœur du message théologique des Écritures hébraïques et qu'il se retrouve dans presque tous les livres de l'AT.

Afin de comprendre totalement la signification de la justice dans l'Ancien Testament, il est important de comprendre le *sedaqa* hébreu et le *mispat*. Ces deux mots peuvent respectivement être traduits en français par « justice » et « droiture ».

Le mot *Sedaqa* signifie droiture (dans le gouvernement, chez un juge, un gouverneur, ou un roi, pour des lois, comme attribut Divin administrant la justice...); des actes d'exactitude et droiture. (Beisner, 1994 : 62). Beisner précise que le mot *sedaqa* correspond étroitement au mot *dikaïosyne* grec qui se traduit par « la parfaite droiture, la justice, ce qui est correct selon le point de vue moral et religieux, Quant à la droiture (À propos des personnes, des motifs ou des actions) » (1994 : 62), Polan (1996 : 510) soutient que :

Le mot suggère un élément du rapport dans la pratique de la justice authentique. Si c'est Dieu ou une personne qui pratique la

justice, son expression parfaite est fondée sur une compréhension du « bon rapport » entre les parties impliquées.

Crossan (1967 : 73) précise que dans l'Ancien Testament, la justice de Dieu n'est ni vindicative ni distributive, mais plutôt salvatrice. Cette justice est basée sur le rapport d'engagement avec Israël. Ce que Dieu est, exprime tout simplement qu'il est juste et fidèle à la promesse qu'il a faite librement pour sauver et délivrer l'humanité. Dans l'Ancien Testament, les termes tels que la justice, le salut, la fidélité, et la vérité sont interchangeables. En discutant sur le livre de Deutéronome, Polan (1996 : 511) écrit :

Le livre du Deutéronome montre une autre dimension de la justice divine. Il s'agit de la pitié, la compassion, et l'amour que Dieu a montré à Israël et à toutes les personnes dont les lois sont identiques à ceux qu'Israël devrait pratiquer au sein de sa propre communauté et envers les Étrangers (Deut. 10 : 17-19). L'initiateur du rapport intime prévu par l'alliance s'attendait à ce qu'Israël pratique la justice divine. Dans cette espérance du rapport d'alliance, nous voyons comment la justice a pris un caractère dynamique : la justice vit dans le monde à la fois par l'action divine et par ceux qui s'acquittent des obligations de leur rapport d'alliance envers Dieu.

Le péché d'Israël était celui de l'apostasie. Le fait d'abandonner Dieu les a menés à l'injustice, à la dureté du cœur, et à l'immoralité, dépourvus de toute préoccupation pour les pauvres ni du moindre respect pour la conduite morale. Il n'y avait aucune droiture, les pauvres ont été opprimés, les orphelins et les veuves n'ont pas été réconfortés. Dans ses commentaires sur le livre d'Amos (5 : 10-15), Hailey (1972 : 108) déclare que : « l'homme qui juge de manière assez équitable serait haï par le gouvernant ; ainsi donc, seulement les corrompus sont promus. Dans un tel État, les pauvres ne reçoivent aucune justice ». Hailey

(1972 : 108) explique la pratique de l'injustice dans la société Israélite comme suit :

Dans les villes antiques, le siège du jugement était habituellement installé près de la porte d'entrée. L'accusation « s'ils le détestent... qu'ils l'arborent » ne se rapporte pas au sentiment des personnes pour le prophète qui a parlé à la porte, mais plutôt aux personnes du côté du pouvoir, pour avoir mal apprécié tout juge qui a osé réprimander, ou toute personne qui a parlé avec droiture. Or, les juges ont été nommés pour décider au sujet de la loi entre leurs frères. Ils devraient donc être placés « à l'intérieur des portes » aux points d'entrée de chaque ville où ils seraient facilement accessibles au peuple. En s'acquittant de ses fonctions, le juge n'avait pas à confisquer la justice due aux pauvres, ni à ne pas manifester du respect envers des gens, en « condamnant les justes et en prenant des pots de vin ». Cependant, il devait lui-même se montrer irréprochable de toutes sortes de fausse modestie (Deut. 16 : 18 ; Exod. 23 : 6-9). Des hommes intègres qui confirmeraient la loi et réprimanderaient des pécheurs n'ont pas été tolérés. Ceux qui sont « à l'intérieur de la porte » sont sévèrement critiqués pour le traitement qu'ils infligent aux pauvres, pour leur violation flagrante de la loi. Ils piétinent le marchepied que constituent les faibles, exigeant des « pots de vin » sous forme des paiements en argent ou en nature érigé par eux comme condition pour rendre le jugement.

Jacobs (2000 : 208) argumente que le souci à l'égard des moins-privilegiés dans l'Ancien Testament se basait sur la croyance que leurs droits et bien-être étaient sauvegardés par Dieu. Les dessous de table sont une forme de la perversion de la justice. Jacobs (2000 : 208) affirme plus loin que :

La perversion de la justice peut également s'illustrer à travers le phénomène des pots de vin employé pour fixer un jugement favorable dans un cas. Dans cet exemple, les moins-privilegiés seraient dans une position défavorable dans la mesure où ils manquent de moyens de verser un pot de vin. La prohibition contre le pot de vin vise à s'assurer que les coupables et les innocents reçoivent leur dû indépendamment de leurs états.

De tous les prophètes préexiliques, AMOS s'est féroce­ment attaqué au traitement déplorable affiché à l'encontre des désespérés et à l'injustice au sein d'Israël. Il a rappelé aux gens de son temps que la justice de Dieu régnerait l'heure du jugement pour ceux qui l'avaient raillé cette justice, qui est enraciné dans la préoccupation, la compassion et la bonté immuable (Polan, 1996 : 511). Le prophète Isaïe décrit l'absence de la justice comme une expérience de totale obscurité et de futilité : la « lumière est loin de nous et la justice ne nous atteint pas. Nous recherchons la lumière pour l'éclat, mais nous entretenons l'obscurité ; alors nous marchons dans les ténèbres ! Comme l'aveugle, nous palpons le long du mur, tels des personnes sans yeux, progressant à l'aveuglette » (Isaïe 59 : 9-10).

L'élément central dans les enseignements de l'Ancien Testament au sujet de la justice est l'affirmation que Yahvé est un Dieu de justice et la renforcera par conséquent. Cette affirmation est reflétée dans la plupart des textes y relatifs (Houston, 2006 : 203). La justice dérive de l'harmonie du rapport entre l'homme et son engagement envers Dieu, également entre l'homme et son voisin, à qui il est connecté au moyen d'un lien d'engagement. Dans tout l'Ancien Testament, Yahvé est unanimement reconnu comme un juste juge. Tandis que la justice de Yahvé réconcilie l'affligée et le mauvais, on devrait noter que l'attention devrait être portée sur le fait que la justice de Yahvé dans l'Ancien Testament n'est pas considérée comme étant vindicative. Comme dit précé-

demment, la justice de Yahvé n'est ni distributive ni vindicative, mais plutôt, salvatrice.

2.3.2 Le concept de justice dans la période intertestamentaire

Une vue d'ensemble de la signification du terme « justice » pendant la période intertestamentaire, qui couvre le temps de l'Exile à celui de Jésus, est cruciale, pour préciser non seulement la transformation de la justice dans des périodes bibliques antérieures, mais aussi afin de fournir également un contexte pour la nouvelle interprétation du testament de la justice. On note que, dans cette période, la traduction du terme « justice » en hébreu et en grec affichent la même connotation que celle trouvée dans la période antérieure où la justice a été souvent associée à la pitié, la qualité du cœur, l'amour de prochain, la compassion pour le pauvre et le faible, et l'harmonie dans les familles et les relations sociales. En tant que tels, le terme « justice » dans cette période a été identifié à différentes qualités notamment l'intégrité, la constance, le sang-froid, le courage, et l'immutabilité parmi la pauvreté et la maladie, etc... (Donahue, 1977 : 79). Tandis que la signification de la justice dans l'Ancien Testament demeura immuable pendant toute cette période, Donahue (1977 : 77) nous apprend que le concept a subi trois transformations : (1) l'emphase sur la justice de l'effort individuel et sectaire entre le juste et l'injuste ; (2) l'établissement de la justice comme caractéristique du temps de l'influence de l'eschatologie sur la justice ; (3) le changement linguistique par lequel *sedaqah* signifie *aumône* ou soin pour les pauvres.

(a) La justice individuelle

À cet égard, Donahue dit que l'emphase sur la justice d'un individu puise sa source dans les psaumes, qui, à l'origine, étaient des déclamations culturelles, lesquels furent par la suite codifiés dans un livre pour

enfin finir par devenir des prières destinées à tout individu. Dans les psaumes, tels que 18, 25, 26, 31, 35 et 51, le terme « justice » a été manifestement utilisé pour confirmer les statuts du Seigneur, et l'absence de toute culpabilité. Donahue (1977 : 77) affirme que pendant cette période, il y avait une emphase et une réflexion sur l'appel pour qu'une personne se présente comme juste devant Yahvé, et on a considéré ceci avec une croissante prise de conscience à propos de la nature transcendante de Dieu. C'est ce qui a conduit à une théologie selon laquelle il n'y a que Dieu qui soit juste (Sir 18 : 12 ; 1 QH. 1 : 4), et qui a soutenu que seul l'homme est exempt de la justice (Dan. 9 : 18 ; Sir. 5 : 8) (1977 : 79-80). Pendant la période intertestamentaire, on assiste à l'émergence d'un nouveau concept de justice qui n'avait jamais été soumis à une contrainte ou n'était pas discuté dans l'Ancien Testament. Donahue (1977 : 81) constate :

Associée à l'individualisation de la justice, figure également le développement de la souffrance comme un signe de justice. Dans l'Ancien Testament, l'ordre suprême était de rester fidèle au Dieu de l'alliance en dépit de la souffrance car il fallait voir la puissance salvatrice de Dieu comme une revendication de la justice. Dans la période intertestamentaire par contre, la souffrance devient la caractéristique d'une personne juste. Cette conjonction de justice et de souffrance sert de fondement historique à l'idée de Pauline de voir la croix comme cause de trébuchement (Cor. 1 ; 23) aussi bien que la manifestation de la justice salvatrice.

(b) Justice eschatologique

Le caractère le plus important de cette période était l'image de la vraie justice de Dieu manifestée à la fin des temps. Donahue (1977 : 82) s'appuie sur le fait que ce motif est prévu dans l'Ancien Testament, particulièrement dans l'oracle « Messianique » d'Isaïe 9 : 2-7 et 11 : 1-9 dans l'Apocalypse d'Isaïe (24 : 1-27 : 13) où figurent des thèmes tels

que le jugement eschatologique et le banquet messianique qui préparera la demande impérative « ouvrent les portes à travers lesquelles les nations droites qui auraient persévéré dans la foi pourraient entrer ». Selon Donahue (1977 : 82), de tels énoncés prophétiques fournissent une raison de croire que la justice n'est plus quelque chose de future ou devant être établie par Dieu dans le cours de l'histoire, mais plutôt quelque chose que Dieu se réserve pour l'éternité. En ce qui concerne la justice eschatologique, il conclut que « le juge eschatologique assume différentes formes. Entre autres, la révélation de la justice par un jugement final de Dieu. Le juste sera défendu et les mauvaises actions des personnes malfaisantes et malintentionnées émergeront au grand jour pour la sanction qu'elles méritent ». (1977 : 81).

(c) Justice comme aumône

Pendant la période intertestamentaire, l'un des enjeux intéressants est la transformation en termes de variation de sens par rapport à la plus ancienne signification biblique des mots hébreux *sedaqah*. Antérieurement, le mot était utilisé pour signifier « aumône », et dans ce contexte, il est traduit par le mot grec l'*eleemosyne* (1977 : 81). Alors que pour la signification de la justice dans la période intertestamentaire, Donahue (1977 : 81) écrit ceci :

La justice dans le sens de l'aumône se retrouve dans Tobit 1 : 3, 12 : 8-9 et 14 : 11, et tandis que le texte grec de Ben Sirach utilise « eleemosyne » dans des énoncées telles que les affranchis des péchés (3 : 30) et « ne soyez pas complaignants dans vos prières, ni montrer de la négligence pour donner des aumônes » (7 : 10), on retrouve l'original hébreu de sedaqah dans ces endroits. Le changement de la signification du terme peut être mieux appréhendé par comparaison à proverbes 10 : 2 avec Tobit 12 : 9.

Évidemment, l'idée d'associer la justice avec la douleur ne convainc pas. Vivant dans une société injuste, qui cause beaucoup de préjudices et de souffrances à la personne désespérée, il n'est pas suffisant de prétendre que Dieu, le juge juste, a toujours été du côté du désespéré : les orphelins, les veuves et les pauvres. Or, ce sont ces catégories de personnes, qui sont normalement des victimes de l'injustice et de la douleur, que Dieu paraît soutenir. On se demande comment alors la douleur peut devenir un signe de justice.

2.3.3 Justice dans le Nouveau Testament

Comme mentionné plus haut, les mots grecs pour « justice » sont *dike* (droit, pénalité), *dikaiosyne* (droiture, justification) et *krisis* (jugement). Polan (1996 : 512) s'inspire du fait que la décision linguistique concernant l'utilisation de ces mots dépend du contexte spécifique dans lequel le mot se produit, aussi bien que de la théologie d'un traducteur spécifique.

Les déclarations du Nouveau Testament sur le concept de la justice ne sont ni aussi riches ni aussi directes que celles de l'Ancien Testament. Les plus anciens proclament l'enlèvement de Jésus comme étant un élément prouvant qu'il est un juste. On a constaté que, en discutant de la justice dans le Nouveau Testament, Paul, dans ses écrits, met un accent particulier sur la justice de Dieu et la justice donnée au monde par la foi. Comme Donahue le constate aussi, le livre de la révélation considère la tradition de la justice comme revendication eschatologique de ceux qui sont demeurés fidèles, alors que la lettre de Jacques, aussi bien que celle de 1 Jean, se concentrent sur la préoccupation à propos d'un membre souffrant au sein de la communauté. Il affirme plus loin (1977 : 81) que le Nouveau Testament fournit le lien entre la révélation de la justice divine ainsi que celle de la vie et de la mort de Jésus-Christ.

Quand la discussion de la justice selon Paul est mise dans le contexte de son eschatologie, cela nous inspire certaines conclusions. En effet, si

la mission du Christ en tant qu'envoyé se rapporte au salut de l'homme en cette période de mauvais temps, et si c'est cela une manifestation de la justice de Dieu comme dans ROM 4 : 25, alors la justice n'est pas simplement la qualité de Dieu en tant que juge incarnant la droiture face à la nature pécheresse de l'homme, mais une relation de la puissance salvatrice de Dieu pour un monde dominé par le mal. La justice de Dieu est sa fidélité qui inaugure une victoire salvatrice sur les puissances qui asservissent et oppriment l'homme (Donahue, 1977 : 91).

À propos de la signification de la justice eschatologique Felder, (1988 : 21) nous apprend qu'à « la différence de la justice rétributive de l'Ancien Testament, la justice eschatologique chrétienne ne met plus l'accent sur la punition, mais donne plutôt un espoir pour la repentance et la récompense finale de Dieu pour des artisans de justice ». Il ajoute que :

La perspective eschatologique est récompensée dans la pensée de certains écrits du Nouveau Testament. Elle constitue une garantie pour accepter la souffrance et l'injustice, plutôt que de réagir à l'injustice selon des manières qui pourraient faire encore plus de mal... L'Épître de Jacques avertit de la punition stricte de Dieu pour des péchés de l'injustice... mais soulage rapidement cette possibilité en rappelant aux lecteurs que la tendance dominante de Dieu est la miséricorde, et non la rétribution au sens strict (1988 : 21).

Dans le Nouveau Testament, on voit un autre aspect de la justice : la justice par des actes miséricordieux. « Deux exemples dans le Livre de Matthieu sont présentés pour prouver que la nouvelle droiture est synonyme de pitié, laquelle vise aussi à atteindre les marginaux dans le monde ». (Donahue, 1977 : 104). Cet auteur déclare que :

La parabole du domestique impitoyable (Mt. 18 : 23-34) présente la justice caractérisée par la pitié. C'est ainsi que Mathieu place une parabole à l'extrémité d'une section où Jésus énonce une série de règlements applicables dans la vie de la communauté, — une communauté préoccupée par le problème de la rémission. La parabole nous est familière à tous. Un homme qui reçoit la remise d'une énorme dette ; puis sort et exige le paiement d'une dette mineure de la part d'un pauvre camarade. Quand cette action est portée à la connaissance du maître, il punit le premier domestique et lui dit : « Ne devriez-vous pas avoir pitié de votre camarade domestique, comme j'ai eu pitié de vous ? »... Cependant, à un niveau, la parabole semble être une exhortation à la rémission. À un autre niveau, elle est une parabole de la justice manifestée à travers la pitié (1977 : 104).

En termes de théologie selon Matthieu, Donahue (1977 : 104-105) conclut que la nouvelle loi de la communauté chrétienne est que les justes sont ceux qui satisfont les demandes de leurs camarades, parce qu'ils vivent dans un rapport d'alliance avec le Seigneur qui leurs inspire la compassion.

Dans la perpétuelle discussion au sujet de la justice à travers la période du Nouveau Testament, Polan (1996 : 512) divise le concept en trois catégories : (1) *La justice des cours humaines* ; (2) *La justice de Dieu* ; et (3) *La justice de l'Église*. Il commente plus tard que les nouveaux auteurs de testaments ont toujours adopté une position pessimiste des possibilités des cours humaines pour rendre la justice. Ils ont seulement fait confiance en Dieu, qui possède la capacité d'agir avec justesse et d'effectuer également le changement social positif. Les trois catégories mentionnées par Polan peuvent être décrites comme suit :

(a) La justice des tribunaux humains

Polan part du fait que les épreuves de Jésus et de Paul partagent les cas similaires de personnages, exprimés par la conspiration, de la part

des juges, et des magistrats corrompus. Il soutient que parfois les cours humaines, au lieu de rendre la justice, à la place, permettent plutôt à des innocents d'être punis tandis que les criminels sont innocentés.

Évangiles synoptiques sont tout à fait clairs à ce sujet. Quant à Jésus, Marc écrit : « ainsi le prêtre avec les scribes et le sacrificateur en chef cherchaient une manière de l'arrêter pour trahison afin de le mettre à mort » (Marc 14 : 1) ; Mat. 26 : 5 ; Luc 22 : 2 atténue le langage de Marc, laissant les chefs juifs simplement incertains, ne sachant que faire. Pendant l'épreuve de Jésus devant le haut Conseil juif (le Sanhedrin), « beaucoup ont donné des faux témoignages contre lui, mais leurs témoignages n'ont pas convaincu » (Marc 14 : 56 ; Mat. 26 : 59) (Polan, 1996 : 512).

En outre, dans leur compte rendu de l'épreuve de Jésus devant Pilate, Marc et Mathieu, Polan (1996 : 512), constate que le Gouverneur savait que bien que c'était le désir des chefs juifs de porter plainte (Marc 15 : 10 ; Mat. 27 : 18), il a préféré rester silencieux au lieu de dénoncer ce mauvais acte, il en est de même quand Pilate s'est lavé les mains à propos de cette affaire, quoique Jésus ait été innocent. Dans Marc 15 : 15 ; Mat. 27 : 26 ; et Luc 23 : 25, on signale que Barabbas, un criminel condamné, a été libéré à la place de Jésus, l'innocent.

L'échec de la justice humaine est également vu à travers les lois, selon Polan (1996 : 513), qui constate ce qui suit :

Le Livre des actes continue sur ce thème. À plusieurs reprises, les apôtres souffrent de fausses accusations de la part des chefs Juifs et nous font perdre continuellement des procès devant des magistrats romains. Pierre et Jean dénoncent l'injustice dans les démarches des Sanhedrins en disant : « s'il est juste du point de vue

de Dieu pour que nous obéissions à vous plutôt qu'à Dieu, jugez-en vous-même ». (Actes 4 : 19)

Comme le dit Polan (1996 : 512), « le reste de la loi est consacré aux contrats de Paul, qui se trouve de multiples fois devant le magistrat judiciaire pour des fausses accusations résultant des coups montés ». La liste d'activités de la foule n'est pas exhaustive, parce que Paul, Sillas et d'autres ont été traités de la même manière. La Lettre de Paul aux croyants de Corinthe, les prévient de ne pas chercher la justice devant la cour Gréco-Romaine pour toutes ces épreuves (1 cor 6 : 1-6). Les Chrétiens devraient plutôt régler leurs conflits à l'intérieur de la communauté qui agit selon la justice et le jugement divins.

b) La justice de Dieu

Les « premiers » chrétiens ont affirmé que la loi païenne était une invention purement humaine. Pour Polan (1996 : 514) ceci n'était pas la croyance polythéiste Gréco-Romaine. Il ajoute que le Nouveau Testament reconnaît cette croyance et le prouve plus tard dans le compte rendu de voyage de Paul :

À travers les voyages en mer relatés dans les actes, Paul devient naufragé sur l'île de Malte. Les gens de la localité constatent comment Paul a été mordu par une vipère : « quand les indigènes ont vu le serpent pendre à sa main, ils se sont dit en murmurant entre eux ; cet homme doit certainement être un meurtrier ; quoique qu'il ait pu échapper à la mer, la justice ne lui permettra apparemment pas de survivre » (Actes 28 : 4).

Dans la pensée chrétienne d'alors, l'idée que la justice a eu une origine divine n'avait pas été encore observée. La théologie des auteurs du Nouveau Testament avait été considérablement influencée par les récits de l'Ancien Testament qui découlait de la justice divine. La réponse de Dieu à la plainte de JOB et aux premiers chrétiens, a semblé indiquer que la justice de Dieu était injuste. D'où les remontrances de Paul dans

la réplique, « mais qui en effet êtes-vous, être humain pour rétorquer ainsi à Dieu ? », « Ce qui est créé par la parole peut-il dire à son créateur, pourquoi m'avez-vous créé ainsi ? » (ROM 9 : 20 ; voir JOB 38 : 1-42:6). Il convient de noter que la justice de Dieu n'est pas arbitraire, comme les apparences pourraient le suggérer ; ainsi n'est-elle jamais réductible au niveau de la justice humaine.

(c) La Justice de l'Église

Polan (1996 : 514) affirme que dès l'époque du premier mouvement de Jésus, la défense des moins fortunés était effective à travers la prédication de quelques-uns des premiers chrétiens. Ce terme désignait les pauvres et les handicapés, les veuves ou les orphelins, ainsi que les segments marginalisés et modestes de la population rurale et urbaine. Selon Polan, cette préoccupation pour l'injustice sociale trouve son expression la plus complète dans les Actes des Apôtres, où Luc décrit la première communauté chrétienne comme une communauté collective, où tous les croyants étaient rassemblés et mettaient tout en commun, de telle sorte qu'il ne pouvait y avoir de nécessiteux parmi eux.

Des trois catégories de la justice mentionnées ci-dessus dans le Nouveau Testament, Polan, confirme qu'il n'y avait aucune confiance dans les cours et tribunaux humains, où les juges étant corrompus, dans l'incapacité de prononcer un verdict juste. Apparemment, c'est cela qui a motivé Paul à adresser sa lettre aux croyants de Corinthe, leur recommandant de ne pas chercher à ajuster leurs différences dans les cours et tribunaux humains. La situation de ces instances humaines dans le Nouveau Testament semble être identique à celles de l'Ancien Testament, où des juges ont été reconnus corrompus et ont été sermonnés à travers le message anti-corruption des prophètes. Pour cela Whybray (2002 : 47) a écrit que « l'importance du dépassement de la justice au temps d'Israël se résume dans la commande emphatique de ceux qui sont nommés à la fonction de juges ». Il ajoute : les « juges devraient résister à toutes les

tentatives qui peuvent être faites pour influencer leurs décisions par corruption ou par d'autres moyens immoraux » (2002 : 47).

De nos jours, le comportement de certains juges dans divers tribunaux n'est pas très différent de celui des juges dans les tribunaux de l'Ancien et du Nouveau Testament, où la corruption et l'injustice étaient choses banales et courantes. En République démocratique du Congo par exemple, les magistrats sont connus comme un groupe de personnes qui sont les plus corruptibles. La corruption aveugle les yeux des juges de telle manière que la vérité devient mauvaise. La personne qui gagne dans la cour est celle qui a de l'argent. Par conséquent, les gens innocentes et les personnes pauvres sont vulnérables. Sans justice Divine, on ne peut pas parler de personne juste ou de société juste.

L'Église primitive a semblé jouer son rôle en préconisant la justice sociale parmi ses membres. Tout au long de la période du Nouveau Testament, les efforts faits par l'Église primitive concernant le traitement de ceux qui étaient dans le besoin sont évidents, ce qui n'est pas aussi le cas dans l'Église d'aujourd'hui, où l'égoïsme et l'avarice sont communs et l'Église devient alors de plus en plus insouciant. Tel qu'exprimé par Felder (1988 : 19) à travers ces commentaires :

La signification... de l'amour par rapport à la justice chrétienne est que l'intérêt des autres est fortement valorisé comme norme dans les relations sociales chrétiennes. Dans notre monde moderne où règnent l'égoïsme, la cupidité, l'intérêt individuel concurrentiel et l'exploitation humaine, l'enseignement du Nouveau Testament est étranger...

Il est raisonnable de remettre en cause le rôle prophétique de l'Église aujourd'hui. Quel est alors le rôle de l'Église si elle n'est pas un agent de changement de la société pour provoquer la justice ?

Dans une situation d'injustice, l'Église ne peut pas rester silencieuse ou neutre, mais devrait élever sa voix, faisant écho de l'intervention de Dieu en faveur de la justice et de l'amour des uns envers les autres. S'il

n'y a aucune justice, il n'y a pas d'amour, et s'il n'y a d'amour, alors Dieu n'est pas là. Là où Dieu est, l'amour et la justice régneront.

La défaillance de la loi humaine à bien rendre la justice n'étonne pas, comme Polan (1996 : 513) l'observe, puisqu'on le prévoit dans les paroles de Jésus contre l'hypocrisie des Chefs juifs, particulièrement les scribes et les Pharisiens :

Jésus accuse les Pharisiens et les Scribes d'avoir une vision moralisatrice et déformée de la justice et de la loi... Il n'est pas étonnant que les Pharisiens et les Scribes jouent un rôle déterminant dans la déformation de la justice juive et romaine à des fins égoïstes au fur et à mesure que l'intrigue des récits évangéliques se développe. La vraie justice est décrite comme étant d'origine divine, réalisable par la pratique individuelle de l'amour des ennemis, de l'aumône et de la prière, pour le plaisir de Dieu et non des hommes.

Donahue (1977 : 71) renchérit : « *La justice divine est à la fois cadeau et mystère, et la tentative de la cristalliser par des normes humaines peut avoir un effet destructif sur la relation appropriée avec Yaweh* ».

Pour Block (1994 : 37) les idéaux bibliques de la justice commencent par la crainte de Dieu, et la considération de chacun pour le respect de la personne humaine, une prédisposition qui peut être traduite en actions et qui sert à affirmer les pauvres, améliorer le sort de l'opprimé, ou s'opposer à des forces de l'injustice. Afin que cela soit chose faite, la préoccupation devrait être profondément ancrée dans un amour confiant et affirmatif qui reconnaît et accepte en tant que tels, les veuves, les orphelins, les pauvres et les marginalisés qui eux aussi ont le droit d'être considérés comme des êtres humains méritant respect et amour.

2.4 État de la justice dans les institutions de l'État

Le concept scriptural de la justice implique qu'on se rapporte à Dieu comme le juste juge. Dans le sens biblique, la personne qui peut s'appeler juste c'est celle qui vit conformément aux préceptes divins, selon les exigences de justice biblique. Dans ces sens, Hale et Thorson (1999 : 1002) affirment que pratiquer la justice c'est croire en Dieu et lui obéir. La personne qui est obéissante est celle qui aime, et pour aimer, il doit faire montre de vie spirituelle. La question que l'on peut se poser est la suivante : Comment la justice est-elle pratiquée dans les institutions en République démocratique du Congo ? Afin de répondre à cette question, l'accent devrait être mis sur la vie socio-économique aussi bien que sur les dispositifs juridiques de ce pays.

Il faudra se rappeler que l'être humain a été créé à l'image de Dieu. Quand Dieu a créé l'homme et la femme, Dieu les a dotés du sens de la dignité. Cette dignité est en fait source de justice. Faits à l'image de Dieu, tous les êtres humains sont égaux, parce qu'ils ont été créés dans la ressemblance au Dieu unique. C'est pourquoi tous les croyants devraient chercher la justice et même devenir des défenseurs de la justice.

La pratique de la justice est l'une des vertus dans l'établissement de l'ordre social. Du point de vue biblique, la manière dont quelqu'un traite les autres est toujours l'expression ou l'incarnation de son rapport à Dieu. Il est impossible d'avoir un rapport sain avec Dieu si vos rapports avec vos camarades ne sont pas sains. Christiaens et Dermange (1956 : 18) déclarent qu'aucun ordre social ne peut supporter ou satisfaire des aspirations humaines à moins qu'il ne soit juste. Dieu a créé les êtres humains de telle façon qu'ils ne puissent pas être satisfaits des conditions iniques dans lesquelles ils se trouvent. Par conséquent, ces auteurs ajoutent qu'une société responsable c'est celle dans laquelle les détenteurs des pouvoirs politiques ou économiques savent qu'ils sont redevables envers Dieu, et à ceux sur qui ils comptent, pour leurs contrats (1956 : 31). Cité par Lotter (1993 : 41), Barrington commente que :

Les gens qui vivent dans une société radicalement injuste, les gens qui font parfois l'expérience de la douleur, de la dégradation, de l'oppression, de l'humiliation, et de l'exploitation... sans nécessairement les considérer comme injustes ; – ces gens acceptent leur situation avec résignation et la supportent passivement, parce qu'ils ont intériorisé un ensemble d'idées légitimant leurs sorts.

Les remarques de Barrington expriment la situation actuelle en RDC, où la majeure partie de la population vit dans la pauvreté due à la violation de leurs droits et privilèges comme fils du pays. Le peuple répond passivement à la souffrance imposée par des dirigeants qui exercent le pouvoir de manière purement égoïste. Après trente-deux années sous le régime autoritaire du défunt maréchal Mobutu, les gens se sont résignés à une vie malheureuse en racontant partout : « nous voulons toujours de Mobutu, parce qu'il maintient l'unité et la paix dans la nation ». Ils affirment ceci en dépit de l'injustice, de la corruption, et de la mauvaise gestion qui sévissaient dans le pays. Lotter (1993 : 41) présente ici ses observations sur une telle situation :

C'est une acceptation normative de leur situation car ils en sont venus à accepter la justification morale dans la société, qu'ils considèrent comme légitime, de la situation créée par le groupe régissant la société.

De nos jours, on ne peut pas parler de la justice vraie en RDC. La justice est violée au jour le jour. Il y a domination, injustice, inégalité sociale, et oppression sous différentes formes dans la vie du citoyen moyen. La même minorité de personnes riches dans le pays devient de plus en plus riche, alors qu'une grande partie de la population subsiste dans la pauvreté extrême.

La RDC subit une crise profonde en ce qui concerne les tissus socio-économiques. Les deux dernières décennies (1980-2000) ont été témoins de la pire période de l'histoire de ce pays. Ceci a été caractérisé par un taux de chômage élevé, une dépréciation continue de la devise, des déficits budgétaires chroniques, et ainsi de suite.

Commentant l'état de la nation au cours de son message aux croyants catholiques lors de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) (2004 : 7), les évêques catholiques ont affirmé que le chef de l'État congolais, pour des intérêts égoïstes, impose aux citoyens des souffrances découlant de privations diverses que le peuple ne mérite pas. Le futur de millions des Congolais est en péril. Délaisse à l'arrière-plan à la suite des combats de positionnement politique de ses chefs, ces personnes payent le coût résultant de la concurrence des familles politiques qui se partagent le pouvoir. Ces évêques ont ajouté qu'ils ont le regret d'observer qu'au lieu de travailler pour le développement social, les dirigeants de la RDC s'accordent des avantages sociaux, qui démontrent ouvertement leur désintéressement général pour le bien-être de la majorité de la population (2004 : 7). Ils ont en outre critiqué des fonctionnaires du gouvernement, parce que, — alors que le budget du pays éprouve des problèmes dans son exécution, les dirigeants de la RDC multiplient des missions à l'étranger pour bénéficier d'avantages personnels, pour s'offrir un niveau de vie élevé, et ne montrent aucun souci pour la situation lamentable des finances nationales (2004 : 7-8).

L'injustice se produit quand par abus du pouvoir, ils arrivent à prendre chez d'autres ce que Dieu ne leur a pas donné, notamment leur vie, leur dignité, leur liberté, ou le fruit de leur amour et de leur travail (Haugen, 1999 : 72).

Sur la même question, Malchow (1996 : XI) affirme que l'injustice est un problème crucial qui se pose au monde aujourd'hui. L'injustice est un acte illégal qui prive des personnes de leurs droits. Il continue en disant que beaucoup d'actes injustes sont aujourd'hui devenus légaux,

puisque la structure actuelle de la société leur permet d'évoluer ainsi. On ne peut pas entièrement se conformer à la dernière partie du rapport de Malchow, pourtant mauvaise ; même s'il est légitimé par la société, le mal reste toujours le mal. Comme Rosenberg (1995 : 2) l'indique : « c'est la justice divine, qui en définitif rend possible le triomphe du bien sur le mal ».

N'importe qui peut voir que les autorités gouvernementales de la RDC mènent une vie aisée, alors que la grande majorité de la population souffre de telle manière qu'elle n'arrive même pas à satisfaire ses besoins primaires. Quelques faits qui illustrent autrement l'absence de justice et le manque d'amour du prochain dans les institutions régissant la RDC, sont énumérés ci-dessous :

(a) Commentant l'exécution du budget national de l'année 2003. Léon de Saint Moulin (2006 : 34-35) note que 112 projets ont été approuvés dans les sphères de soins de Santé et de l'Éducation. À l'heure de leur exécution, un montant de 3,9 milliards de francs congolais de provenance locale y avait été affecté. Malheureusement, aucun de ces projets n'a été mis en application, quoique les sphères de la Santé et de l'Éducation aient été considérées comme une priorité majeure en termes de développement politique et de réduction de la pauvreté. Il déclare en outre que 17,4 milliards de francs congolais des provinces locales ont été affectés pour placer d'autres projets, qui n'ont pas été reportés au budget pendant l'année 2003.

(b) À propos de cette situation, la Cour des comptes, dans sa conclusion, a publié un rapport montrant que le budget 2003 n'était pas efficace en termes de suppression de la pauvreté (Moulin, 2006 : 34-35). Léon de Saint Moulin (2006 : 34-35) affirme donc que l'équilibre macro-économique a été obtenu au détriment du bien-être social.

(c) Comment peut-on parler de justice ou d'amour du prochain quand c'est établi qu'un détournement de 28 millions US\$ résultant des

virements bancaires frauduleux auraient été effectués par des cadres du bureau de la Direction générale des impôts (DGI) ? (Obotela, 2005 : 62). On a constaté qu'aucune mesure juridique n'a été prise contre un tel comportement.

(d) Les enseignants et les fonctionnaires reçoivent des salaires insignifiants. Par exemple, un professeur de l'enseignement secondaire reçoit 30\$ comme salaire mensuel. Ce maigre montant est supposé couvrir le transport, le logement, la santé, etc... Lors d'une entrevue avec le président Joseph Kabila de la RDC, en août 2007, un journaliste l'a interrogé pour savoir pourquoi les parlementaires obtiennent chacun 4 000\$ US de salaire, alors que le professeur qui leur a donné la connaissance reçoit seulement 30\$ US. Sa réponse était que même si on mettait ensemble les salaires des 500 parlementaires, cela ne serait néanmoins pas assez suffisant pour payer les salaires des professeurs.

Est-ce que c'est cela la justice ? Ou la preuve qu'on se préoccupe des vies des concitoyens ? N'est-ce pas là une manière légère de traiter la dignité des êtres humains ?

(e) Les actes d'injustice perpétrés en RDC ont été également confirmés par le rapport de la Commission Lutundula concernant le pillage des ressources minières pendant la dernière guerre au pays, guerre que certains ont désigné comme guerre du tiers monde. Un groupe d'experts désignés le 31 juillet 2000 par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations unies, Kofi Annan, a constaté que dans les camps des deux belligérants, il y avait des réseaux maffieux, accaparant pour eux-mêmes la richesse du Congo, au détriment de sa population (la Commission Lutundula de 2005).

(f) De la même manière, en 2002, le rapport du panel des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC et d'autres formes de la richesse potentielle montre les implications de ces pillages effrénés tant par un grand nombre de fonctionnaires congolais, que par des réseaux maffieux internes (Ngub'Usim, 2007 : 124). Le

rapport du panel des Nations unies estime que des pertes matérielles sont évaluées à 5 milliards de dollars, alors que le groupe d'experts nationaux évaluait les mêmes pertes à 10 118 299 046 \$ soit environ deux fois plus. C'est un manque à gagner auxquels des populations congolaises ont été soumises en raison de la guerre (la Commission Lutundula de 2005).

(g) L'image de marque de la RDC a été ternie par la transparence de cet accablant rapport international, d'une O.N.G. britannique en 2006. Le rapport a déclaré qu'en termes de corruption, la RDC a été le pays le plus corrompu au monde. Le pays est dans cette position depuis 2004 (Tshivenda, 2007 : 88), et ceci a été confirmé par la Commission nationale pour l'éthique et la lutte anticorruption. À propos de la corruption, Ngub'Usim (2007 : 124) se base sur le fait que des investigations ont été effectuées par la même commission pour une trentaine d'établissements dans le pays pendant l'exercice du gouvernement de transition, et cela a été confirmé qu'il y avait un très haut degré de corruption dans ces divers établissements.

Sur la même question, Obotela (2007 : 197) range les institutions de la RDC d'après l'ordre suivant : le bureau du président en première position, 23,47 % ; la magistrature, 13,89 % ; les douanes, 9,87 % ; et l'impôt sur le revenu, 8,41 %. La Commission nationale d'éthique avait elle-même établi sa propre liste de la plupart des services du gouvernement : la police en première position, 23,68 % ; la magistrature, 17,55 % ; les douanes, 15,2 % ; les officiers de police judiciaire (OPJ), 11,87 %, et les agents d'immigration, 12,78 %.

Il est évident que cette liste n'est pas exhaustive. Comment la justice peut-elle être pratiquée dans un pays aussi corrompu ? Après avoir été élu à la magistrature suprême, Joseph Kabila, dans son discours d'investiture du 8 décembre 2006, a déclaré que la corruption était à la base du sous-développement dans le pays. Il a ajouté que la corruption était un héritage illégal qui a terni la crédibilité du gouvernement et la

légitimité de la démocratie. Cet état de corruption est également une forme de criminalité contre laquelle il a promis de lutter.

En raison de l'attitude négligente du gouvernement congolais envers des projets sociaux en janvier 2006, le rapport annuel de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde a indiqué qu'un enfant Congolais sur huit meurt avant l'âge d'un an, et que plus de la moitié des enfants en République démocratique du Congo ne sont pas allés à l'école durant cet exercice (Obotela, 2007 : 197). Parmi les diverses raisons pouvant expliquer l'état désastreux dans lequel la RDC se trouve, on peut identifier l'absence de la justice comme cause majeure. En d'autres termes, il y a un manque de conformité avec les préceptes Divins, sur lesquels les fonctionnaires de la RDC devraient se concentrer s'ils veulent que le pays adopte un changement positif. « Ainsi, la justice se produit sur terre quand le pouvoir et l'autorité entre les personnes est exercé conformément aux normes divines de l'excellence morale » (Haugen, 1999 : 71). Ezequiel, dans sa vision eschatologique, conscientise les meneurs d'hommes au sujet de la justice et de la droiture : « *Voici ce que dit Yahvé : Vous avez dépassé les bornes, princes d'Israël ! Arrêtez l'oppression et la violence, pratiquez le droit et la justice. Mettez fin à vos abus avec mon peuple — parole de Yahvé ; (Isa. 32 : 1). Vous aurez des balances justes, un poids juste, et une mesure juste* » (Ez. 45 : 9-10). Isaïe définit également explicitement la tâche du roi dans ces secteurs : « *Un roi régnera avec justice et les princes gouverneront avec droiture* ».

Actuellement, les populations congolaises vivent dans la pauvreté suite à diverses raisons, particulièrement le manque de conduite pieuse. Les gens sont sans espoir, et le seul facteur qui console et encourage c'est la parole de Dieu. C'est donc la promotion de la justice biblique qui provoquera le changement dans le pays. Ainsi, le message de la justice devrait être diffusé partout dans les églises, les lieux de travail, les places publiques, etc... Monseigneur Bakole (1981 : 106) argumente

que le problème du christianisme dans le pays n'est pas que les églises sont vides chaque dimanche, mais plutôt qu'il y a un manque de témoins pour la justice du lundi au samedi. Ce qui manque considérablement n'est pas des mots pour exprimer la foi, les symboles ou les rites pour la célébrer, mais plutôt un nouveau comportement, ou un modèle de vie afin de maintenir notre foi vivante, pour l'accomplir, et pour l'intégrer dans la société.

Il est important de noter que la justice n'aura pas un impact sur les *institutions* congolaises à moins que les hommes et les femmes travaillant dans ces diverses institutions de la RDC se transforment en agents porteurs de changement positif afin de favoriser la justice divine, et considérer ceci comme leur mandat divin. La justice de Dieu est la démonstration de son amour pour l'humanité. Monseigneur Bakole (1981 : 102) émet des commentaires selon lesquels la justice chrétienne vient en première étape et a préséance sur toutes les autres vertus. Cette justice selon Mgr Bakole, est bien plus que la conformité à certaines règles, telles que ne pas voler, ni corrompre, etc... La justice de Dieu c'est une attitude positive, typiquement religieuse, trouvant sa source en Dieu.

La justice implique l'amour. La justice et l'amour ne peuvent pas être opposés l'un à l'autre, mais doivent au contraire être liés afin de contribuer à l'ordre politique, pour respecter les droits de l'homme, et réaliser la justice sociale. Sans pour autant prétendre réaliser le bien-être absolu, on a besoin cependant, d'un minimum pour soutenir le train de vie quotidien et vivre avec dignité. Ceci implique qu'on doit avoir de la nourriture, être instruit ou scolarisé, et bénéficier des avantages d'accès aux soins de santé primaires. Si la justice est négligée, l'amour est également menacé. « *Dire que Dieu est un Dieu de justice est une manière de dire qu'il se préoccupe de voir comment ceux qui disposent du pouvoir ou de l'autorité au-dessus des autres l'exercent selon ses normes* » (Haugen, 1999 : 72).

Un défi légitime pour une société juste devrait être l'interrogation permanente de tous ceux qui sont, ou aspirent à être, dirigeants en RDC. Ainsi, des valeurs morales et chrétiennes devraient être mises en évidence afin de vivre la justice attendue par la majorité de la population congolaise d'aujourd'hui.

2.5 Résumé

« La justice est un état très sensible. Elle disparaît quand les gens ignorent Dieu en tant que dispensateur de la vie et comptent à la place sur leur propre sagesse limitée... et peut devenir une réalité seulement si les gens s'ouvrent eux-mêmes à cette force à l'épreuve des temps » (Schroeder, 2001 : 15).

Le concept de justice est enraciné dans le caractère parfait de Dieu. Ce concept a été expérimenté au Proche-Orient, c'est-à-dire avant qu'Israël ne vienne à l'existence. L'équité et la droiture ont été exigés du roi au Proche-Orient, lui qui est censé protéger le faible et le désespéré. La vision biblique de la justice a été empruntée aux nations voisines d'Israël, où le roi était censé être juste. Plus tard, Israël a considéré Dieu comme étant le juste roi, comparé aux rois du Proche-Orient qui ont échoué à cause de leur manière complaisante de juger et de maintenir la justice.

De son cadre conceptuel, on peut déduire que le vrai juge c'est le juge divin. La justice biblique, c'est la justice divine de Dieu. Cette justice provient du rapport entre l'humanité et le Dieu de l'alliance. Elle protège les droits des pauvres, des orphelins, des veuves, comme ceux des gouvernants au pouvoir, mais empêche ces derniers d'opprimer les nécessiteux. La justice biblique est le genre de justice qui est nécessaire dans nos institutions et sociétés, parce qu'elle se préoccupe de chacun et respecte les préceptes moraux. C'est une expression de l'amour de Dieu pour le monde. Pratiquer la justice biblique c'est chercher le règne de Dieu. Le prochain chapitre traitera du concept de la pauvreté et de ses

différentes compréhensions. Il explorera également le rôle joué par quelques institutions internationales dans la lutte contre la pauvreté.

APERÇU GÉNÉRAL DU PHÉNOMÈNE DE PAUVRETÉ

3.1 Introduction

L'état de pauvreté est complexe, et ne devrait pas être considéré comme un problème simpliste avec une solution également simpliste. Quand on pense à la race, au genre, au statut familial, à l'âge et au domicile, ce sont simplement certaines des caractéristiques énumérées, mais ce n'est pas une liste complète ni exhaustive des caractéristiques prédisposant aux risques d'une vie de pauvreté. La pauvreté n'est non plus un phénomène nouveau. On voit partout dans le monde des disparités entre riches et pauvres, même dans les nations les plus riches, cela saute aux yeux. On a constaté que très peu de personnes réussissent et deviennent riches, alors qu'une partie disproportionnellement plus grande de la population patauge dans la pauvreté. À cet égard, on peut conclure qu'il y a beaucoup de problèmes impliqués lorsque l'on examine chaque cas de pauvreté. Commentant la pauvreté en tant que l'un des principaux problèmes sociaux de la société en général, Vroonhoven (1985 : 65) nous apprend que :

C'est une croyance généralement admise qui maintient que la pauvreté et l'augmentation de la pauvreté sont parmi les problèmes sociaux des plus préoccupants. Pour les pays moins développés... la pauvreté est acceptée comme un problème social important, là on est peu d'accord sur ses origines et, par consé-

quent, sur les stratégies susceptibles d'être suivies pour réussir dans le combat contre la pauvreté et aider ainsi les gens pauvres. Ceux qui voient la pauvreté comme une situation individuelle et personnelle résultant du manque d'initiative ou de la réticence des pauvres de s'aider ne seront pas prédisposés à aider ou à soutenir les autres. Ceux qui voient la pauvreté comme un destin s'abattant sur des personnes et peu conforme aux arrangements supranaturels qui dominent la vie humaine, ne verront que peu d'espoir de changement et au mieux, seront plus prédisposés à y apporter une aide charitable et humanitaire.

On pourrait aussi facilement dire que les pauvres sont pauvres parce que les riches sont riches et exercent le pouvoir d'imposer des accords commerciaux qui favorisent leurs intérêts au détriment de ceux de la population en général. Cet enjeu est un problème très sérieux dans notre société aujourd'hui comme Alcock (2006 : 7) nous le fait remarquer :

La pauvreté existe dans un ordre social dynamique et variable ; et dans une certaine mesure... elle est créée, ou au moins recrée par les politiques économiques sociales ; lesquelles se sont développées au-delà du temps pour y faire face ou de la commander pour en assurer le contrôle. Ainsi l'histoire de la pauvreté implique un examen des politiques dirigées ou développées pour ceux qui sont pauvres.

Les pauvres hommes et femmes, qui ont souvent perdu la capacité de prendre soin de leurs familles, ont honte face à leurs voisins et même face à leurs propres enfants affamés. Comme toutes les personnes, elles éprouvent un profond désir de posséder, d'être agents et éléments de préoccupation, d'être honorées, et jouir des liens de la solidarité. On peut argumenter que ce sens d'appartenir à la communauté non seulement affirme son humanité, mais crée également des liens de confiance et de réciprocité.

N'importe quelle étude sur la pauvreté devrait commencer par une définition du problème avant d'essayer de donner des propositions de solutions. Voici la question principale à laquelle chacun attend une réponse naturelle : « *qu'est-ce qu'est la pauvreté ?* ». La pauvreté est un sujet qui a été abondamment décrit dans des milliers de livres et d'articles au cours des deux derniers siècles, mais peu se sont donné la peine de se poser cette question. La plupart d'auteurs ont considéré comme acquis que leurs lecteurs et eux connaissent le sujet soumis à notre étude (Hazlitt, 1973 : 31). Parmi deux des nombreux auteurs qui se sont intéressés à la question, figurent Hemmer et Wilhelm (2000 : 1), lesquels ont remis en cause l'essence de la pauvreté :

Quelle est la définition de la pauvreté ? Combien de pauvres y a-t-il dans le monde aujourd'hui ? Avons-nous progressé ces dernières années ou la pauvreté n'a-t-elle cessé d'augmenter ? Que pouvons-nous faire pour réduire et supprimer finalement la pauvreté ? Qui sont les pauvres et comment peuvent-ils être soutenus ? Quels sont les organismes les plus adaptés pour combattre la pauvreté avec succès ? Ce ne sont seulement là que quelques questions des plus fondamentales au sujet de la pauvreté qui doivent constamment trouver des réponses.

Balasubramaniam (2002 : 3), se référant aux rapports de développement humain de 1999 estime que plus de 1,3 milliards de personnes dans des pays en voie de développement survivent aujourd'hui avec l'équivalent de moins d'un dollar américain par jour. Pour ce qui concerne la recherche effectuée quant à la question de la pauvreté, Alcock (2006 : 82) donne ce commentaire:

Pour la plupart des académiciens et chercheurs, comme pour la plupart des politiciens, la raison pour essayer de définir la pauvreté est de pouvoir mesurer son ampleur dans ou à travers les

sociétés, l'implication étant que partout où la pauvreté est manifeste, elle devrait alors être au centre de préoccupations et stratégies politiques à déployer pour y remédier, soit par suppression soit par allègement.

3.2 Définitions de la pauvreté :

Discutant sur la question de la pauvreté telle que vue par le gouvernement fédéral aux États-Unis d'Amérique, Kelso (1994 : 14) écrit :

L'échec de la lutte contre la pauvreté se reflète dans le monde entier à travers des personnes classées comme pauvres selon la définition du code établi pour tout fonctionnaire du gouvernement fédéral chargé des affaires liées à la pauvreté. Ironiquement, il n'y avait aucune définition nationale de la pauvreté jusqu'aux années 60. Avant que la lutte contre la pauvreté n'ait commencé, le bien-être était principalement un état et une responsabilité locale, et le gouvernement fédéral n'avait ainsi aucun besoin d'identifier les pauvres. Quand Lyndon Johnson a lancé sa lutte contre la pauvreté dans les années 1960, le besoin de définir la pauvreté est rapidement devenu évident.

La pauvreté est multi facette. En raison de sa nature multidimensionnelle, on ne peut pas dire qu'il y a une définition monolithique généralement admise de la pauvreté.

En termes de recherches et politiques, il y a une coexistence des définitions. Ces définitions se rapportent généralement aux personnes différentes et aux problèmes spécifiques en question (Hemmer et Wilhelm, 2000 : 3). Hemmer et Wilhelm pensent que souvent la pauvreté résulte d'un manque de revenu ou de capitaux. Ils croient que la pauvreté renvoie au revenu le plus bas ou insuffisant. Ils affirment que la pauvreté se rapporte à l'absence des biens ou des services (nourriture, habillement, logement, éducation, etc.) nécessaire pour satisfaire les besoins

de base d'un individu ou au d'un ménage. Il y a plusieurs notions relatives à la pauvreté qui mettent en exergue les différents aspects du phénomène. Hemmer et Wilhelm sont par conséquent convaincus que ces notions se rapportent à différentes dimensions de la pauvreté, et que la multiplicité de ces concepts démontre clairement qu'il est impossible de couvrir un phénomène si complexe en employant une définition si simple (Hemmer et Wilhelm, 2000 : 3). Selon le PNUD (1995 : 5), « *La pauvreté c'est l'incapacité à participer à la vie nationale, plus particulièrement dans la sphère économique* ». L'Agence internationale canadienne de développement (CIDA) déclare que « la pauvreté c'est une privation et de l'impuissance. C'est le manque de capitaux significatifs et le manque de revenu pour satisfaire les besoins humains primaires notamment : la nourriture, l'eau, le logement, ou des moyens d'obtenir des revenus... Et c'est aussi l'incapacité... à pouvoir changer de situation » (CIDA, 1991 : 8). Quoiqu'il soit extrêmement difficile de définir la pauvreté, dans le dictionnaire d'Éthique, Théologie et Société ; – Forester (1996 : 671) note que la pauvreté c'est un problème des droits et des relations des êtres humains, et qui concerne la façon dont les gens sont traités et la façon dont ils se considèrent, au sujet de l'impuissance, de l'exclusion, et de la perte de la dignité. Selon Herzog (1972 : 206), la persistance de la pauvreté et de ses extensions témoigne du fait que les problèmes de l'insuffisance et ou de l'insécurité de revenu sont partagés par une grande partie de la population. Concernant la perpétuelle discussion sur le concept de la pauvreté, Kelso (1994 : 165) écrit :

Les marxistes croient que les pauvres sont fortement influencés par la tradition culturelle de la société. Mais contrairement à cette thèse... ils insistent sur le fait que les pauvres ne souffrent pas de la défaillance des normes ou des anomies culturelles, mais partent d'une fausse conscience qui mène à une certaine quiétude politique. À la différence de Durkheimiens qui voient la culture

comme un mécanisme pour favoriser la cohésion sociale et la productivité individuelle, les marxistes maintiennent que la culture est plus souvent une source de dominance que les élites emploient pour maintenir leur statut dans la société.

Kelso (1994 : 167-168), poursuit en ces termes :

Comme alternative au marxisme et à notre description des anonymes des pauvres, un groupe d'auteurs majoritairement rare, constitué de sociologues, et d'analystes politiques ont avancé une autre explication de la pauvreté qui présente les actions destructrices de la sous-classe généralement connue comme la culture de la thèse de la pauvreté. Mais les partisans de cette école croient que les difficultés de la sous-classe reflètent le fait que plusieurs pauvres ont développé leur propre « pathologie » avec une ferme conviction qui ne favorise pas leur mobilité ascendante et leur prospérité financière. Une fois que ces groupes à faible revenu établissent leurs propres cultures secondaires, ils peuvent constamment recruter de nouveaux membres et les socialiser dans les valeurs déviantes de leur association. Le danger qui existe ici est que la croyance pathologique des sous-classes puisse être transmise aux plus jeunes membres des ghettos, enfermant beaucoup de gens dans un cycle cruel de pauvreté et de désespoir.

Il semble facile de discuter de la raison pour laquelle les pauvres sont plus pauvres, ou de présenter des observations sur l'état de la pauvreté et ses causes. La meilleure manière de décrire les pauvres ou la pauvreté serait de se mettre dans leur peau et de vivre dans leurs conditions pendant un moment. Voilà les deux arguments provenant des deux écoles de la pensée concernant la pauvreté, comme Kelso le décrit de façon bien appropriée. Cependant, la vérité est que d'une ou d'une autre, les personnes pauvres ont besoin d'aide afin de transcender leur situation dé-

sespérée. Avant que l'on entreprenne n'importe quelle analyse sur les origines de la pauvreté, Kelso déclare qu'il est essentiel de comprendre l'importance du problème par l'examen de certains types de comportement observé chez les pauvres. Ainsi affirme-t-il :

Les actions destructives des sous-classes, telles que la baisse de compétitivité dans le marché du travail, la négligence de leurs responsabilités de famille ou le fait de s'engager dans un comportement criminel, ont fait de la pauvreté une condition beaucoup plus brutale et plus pathologique que celle qui prévalait pendant les premières années de la lutte contre la pauvreté... qu'il est si important de savoir pourquoi quelques groupes, tels que les Américains, les Asiatiques, etc., — ont réussi à sortir de la pauvreté (Kelso, 1994 : 29-30).

Kelso discute de cette pauvreté, laquelle est un problème multidimensionnel, cela signifie qu'il y a des raisons immuables pour croire qu'il est possible de gagner la lutte contre la pauvreté. Il commente plus loin en disant que si les difficultés financières des pauvres sont le résultat d'une multiplicité de facteurs, les analystes et concepteurs des stratégies politiques sont mis à défi d'intervenir dans la société sur une variété de points afin de s'attaquer à l'origine de la pauvreté (Kelso, 1994 : 11). Selon l'étude de Michigan sur la pauvreté, la pauvreté n'est ni un état à long terme ni un état permanent pour la plupart des personnes. L'étude prouve que beaucoup de gens naviguent dans et hors de la pauvreté et la plupart d'entre elles y séjournent pendant une période limitée. L'étude a découvert que les gens qui ont expérimenté la pauvreté pendant une année quelconque pouvaient peut-être y échapper après cette même période. L'étude a conclu que la pauvreté est une expérience provisoire qui dure moins d'un an (Kelso, 1994 : 19). Selon Sen (1988 : 22), afin d'identifier la pauvreté à l'état brut et comprendre ses antécédents, il n'y a aucun besoin de critères raffinés, de mesure affûtée, ou d'analyse de

sondage. L'identification de personnes pauvres et du diagnostic de la pauvreté seraient loin d'être évidents quand on s'éloigne de la pauvreté extrême et à l'état brut. Différentes approches peuvent être employées, comme l'insuffisance biologique, la privation relative, etc., alors qu'il y a des questions techniques à résoudre dans chaque approche. Afin de comprendre le concept de la pauvreté, Sen (1988 : 22) ajoute que :

En outre, pour construire une image globale de la pauvreté, il est nécessaire d'aller bien au-delà de la simple démarche consistant à identifier les pauvres. Pour fournir un profil global basé sur les caractéristiques de ceux qui sont identifiés comme étant pauvres, le problème de l'agrégation doit absolument être considéré.

Une autre question clé dans la discussion du concept de la pauvreté est la nature de cette condition. Manning et Tikhonova (2004 : 24) affirment que, — ces dix dernières années, il y a aussi une autre façon de concevoir les choses, en déplaçant le débat sur la pauvreté hors du lieu principal des discussions, pour rivaliser avec la vieille discussion sur le relativisme. Ceci consiste à se demander si la pauvreté est une question de privation ou de revenu. Afin d'y répondre, Manning et Tikhonova (1984 : 24) se réfèrent à la situation de la pauvreté en Russie :

Le gouvernement a tout naturellement fini par assimiler la pauvreté avec le bas revenu, suivant la prétention selon laquelle au-dessous d'un certain minimum de revenu, des individus et des ménages seraient privés des biens et des services dont les citoyens devraient disposer. Cependant cette réflexion est problématique sur trois considérations. Les définitions du revenu et de la privation sont toutes les deux contestables, et la relation entre eux n'est pas véritablement définie. Cela pourrait faire penser au revenu financier, aussi appelé ressources destinées à acheter des biens et des services.

Manning et Tikhonova (1984 : 24-25) continuent pour dire que le rapport entre le revenu et la privation n'est pas aussi étroitement lié qu'il apparaît à première vue. Ils affirment que la question importante du prix des biens et des services change non seulement régionalement, mais également dans les micro-économies de petites villes, où le fait d'acheter de petites quantités de marchandises peut considérablement augmenter les prix unitaires, y compris ceux de la nourriture, du transport, et du textile.

Une autre question qui intervient dans la discussion sur la pauvreté est son étendue. Dans quelle estimation peut-on mesurer la pauvreté ? Rodgers (1984 : 49) précise :

La pauvreté de nations se mesure par une multitude de paramètres, dont le choix a des nombreuses implications. Certaines parmi elles minimisent considérablement des évaluations officielles de la pauvreté, fournissant la justification d'une politique luttant contre la pauvreté de façon moins vigoureuse, et des programmes moins généreux d'assistance sociale. D'autres amplifient l'évaluation officielle de la pauvreté, faisant pression sur les fonctionnaires publics.

De toute façon, Rodgers croit que les mesures de pauvreté peuvent être divisées en deux larges catégories, à savoir la pauvreté absolue et la pauvreté relative (Rodgers, 1984 : 49).

Selon les trouvailles de quelques analystes et chercheurs sur la pauvreté ; il est difficile de s'accorder sur d'une seule mesure d'appréciation de la pauvreté. En effet, la pauvreté se reflète dans beaucoup d'aspects de la vie quotidienne. C'est pourquoi, du point de vue d'une perspective sociologique, la pauvreté est considérée comme un concept multidimensionnel. La plupart des discussions sur ce problème, et certainement la plupart de recherche y relatives, se déroulent généralement à l'intérieur des frontières nationales. Cependant, la pauvreté est un problème inter-

national et global (Alcock, 2006 : 48). Selon Alcock, alors qu'il y a un grand désaccord à propos de la définition de la pauvreté liée à la fois aux désaccords entre les causes de pauvreté par rapport aux solutions préconisées, pratiquement toutes ces questions pour tenter de définir la pauvreté, la mesure, la cause, et la solution sont liées ensemble de telle manière que la compréhension du concept exige une appréciation d'une certaine corrélation de toutes ces considérations entre elles (Alcock, 2006 : 64).

Pour cet auteur, la pauvreté devrait être rangée dans ce qu'il appelle un « nouveau groupage ». Ici, on distingue la pauvreté absolue et la pauvreté relative. Alcock (2006 : 64) affirme que :

La pauvreté absolue est parfois supposée être objective, même du point de vue de la définition scientifique de la pauvreté. Elle est basée sur la notion de la subsistance. Or, la subsistance c'est le minimum requis pour se maintenir en vie. Ainsi donc, être au-dessous du niveau minimum pour vivre équivaut à éprouver la pauvreté absolue parce qu'on ne dispose pas suffisamment de d'acquis pour vivre.

Par conséquent, on doit lister les acquis d'une personne et le niveau de privation qui équivaudra à son manque de subsistance vitale, de telle manière que la personne puisse être décrite comme vivant dans la pauvreté.

Il est à remarquer qu'il n'y a aucune mesure reconnue comme standard, en termes de ce qui peut être considéré comme subsistance vitale minimale. Ce qui est considéré comme minimum requis pour se maintenir et subsister dans un pays peut ne pas correspondre au même besoin dans un autre. Ceci fait que la pauvreté est par conséquent un concept très complexe à définir.

Alcock (2006 : 65) au vu de ce qui précède affirme que :

La définition relative de la pauvreté est associée en particulier aux critiques de Fabian sur des progrès sociaux accomplis dans la période d'après-guerre concernant l'éradication de la pauvreté en Grande-Bretagne, notamment le travail de Townsend (1954, 1979) et celui d'Abel Smith ont fourni assez d'effort pour empêcher la pauvreté de subsistance de la plupart des gens. En termes de leur position par rapport au niveau de vie moyen dans la société, les personnes les plus pauvres n'étaient pas mieux nanties entre les années 50 et 60 qu'elles ne l'avaient été vers les années 40.

Rodgers (1984 : 49) nous informe également que :

Des mesures de pauvreté peuvent être divisées en absolue et en relative, générant les deux larges catégories.... Une norme absolue essayant d'identifier la base même de la subsistance ; ressources exigées pour vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Une norme relative définit la pauvreté dans le rapport au moyen de vie dans la société. Une norme relative montre non seulement combien de personnes vivent au-dessous de la moyenne dans une société, mais il fournit également des perspectives dans la distribution du revenu et de la richesse parmi la population.

Sleeman (1976 : 56) s'intéresse au fait que la définition la plus généralement utilisée est celle qui identifie la pauvreté comme un fait relatif, et considère comme norme ce que le revenu minimum officiellement identifié peut aider à fournir par la communauté à ceux qui sont dans le besoin, à savoir le taux de balance établi pour des familles de différentes tailles par la Commission de revenu minimum d'insertion. Townsend (1993 : 36) considère la pauvreté comme privation, quand il affirme que :

Les gens sont relativement déprimés s'ils ne peuvent pas obtenir du tout ou suffisamment, des conditions de vie — c'est-à-dire, le régime alimentaire, les loisirs, des normes socialement reconnues, et des services, — qui leur permettent de jouer des rôles, participer aux rapports et ne pas suivre le comportement usuel qui est attendu d'eux en vertu de leur adhésion à la société. S'ils manquent ou sont dénués du privilège de jouir des ressources pour obtenir l'accès à ces états de la vie et ainsi réaliser l'adhésion à la société, on peut dire qu'elles sont dans la pauvreté.

La pauvreté, selon Townsend, est la privation des besoins de base et des services d'une personne par la société dans laquelle elle vit. C'est le manque de ressources nécessaires permettant la participation aux activités et à d'autres aspects de l'existence, généralement approuvés par la société. Townsend (1993 : 36) suggère ce qui suit :

On a pu dire que la motivation qui a conduit à proposer la pauvreté en tant que « privation relative » est scientifique et internationale. Il y a des critères dans lesquels le concept de « substance » réduit au minimum la gamme et la profondeur du besoin humain juste comme le concept des besoins de base se limite principalement aux facilités physiques des communautés du tiers monde.

De la même manière, Ross (2002 : 115) précise :

Les chercheurs ont défini la pauvreté par une multitude de moyens. Elle peut prendre le sens de privation expérimentée en termes matériels, tels que la faim ou la faible qualité de logement ; en termes économiques tel que le revenu insatisfaisant ; ou en termes sociaux tels que l'isolement dans la communauté ou les sentiments d'infériorité relative à l'amour-propre.

Cité par Schlaback (1990 : 26), Valérie Wermer, une coopérante dans une agence de logement de Chicago et une femme célibataire mère de trois enfants, parlant d'un contexte différent, définit la pauvreté comme :

Le manque de sécurité et le fait d'être extrêmement vulnérable. Vos besoins de base ne sont pas satisfaits ; les seuls sur lesquels vous pouvez vraiment dépendre pour satisfaire votre subsistance, parce que vous n'êtes pas dans une communauté qui œuvre ensemble pour satisfaire les besoins de chacun.

Vroonhoven (1985 : 65-66) définit la pauvreté comme étant un résultat d'interaction sociale et d'activités humaines. En tant que tels, la société est considérée comme une arène d'intérêts contradictoires entre des tentatives fortes et faibles de se soutenir en renforçant sa position. Il se développe un jeu dualiste avec un gagnant d'un côté et un perdant de l'autre, avec l'enrichissement et l'appauvrissement comme résultantes. Les gens devraient être considérés en termes de riches ou pauvres quand ils vivent dans la même société. C'est la société qui définit ce qui est acceptable et ce qui n'est pas acceptable en termes de normes de la vie et ceci change au fil du temps. Il convient de noter qu'une culture détermine en grande partie ce dont les gens ont besoin. En raison de tout ceci, l'expérience de la pauvreté change d'une société à l'autre. En tant que tels, la pauvreté ne peut pas avoir une définition simple et commune. Dans les pays en voie de développement, où on sait généralement que les gens sont pauvres, il y a une difficulté immuable pour définir la pauvreté. Pour des personnes habitant le Kivu (l'une des provinces à l'Est de la RDC), où l'économie rurale est la plupart du temps pastorale, on appelle pauvre un homme qui possède moins de dix vaches. Cependant, un homme qui possède dix vaches ou plus, indépendamment de l'éducation, du logement, de l'accès aux soins de santé, etc., est considéré par cette communauté comme étant riche. À travers cet exemple, on

voit que la pauvreté est un concept relatif, alors que sa mesure devrait tenir compte de différents paramètres.

3.3 Comprendre la pauvreté

Comme précédemment mentionné, la pauvreté est un concept contesté, et des discussions concernant ses significations sont liées à ce qui devrait être fait à ce sujet. De la même manière, la compréhension de la pauvreté exige une prise en compte des politiques sociales développées pour y remédier, et ainsi, l'enlevée, la restructurée, ou la révisée. Afin de comprendre la pauvreté, on doit identifier non seulement une différence dans les vues concernant la nature du problème, mais également en termes de la façon d'aborder la question (Alcock, 2006 : 4-5). Les décideurs, les politiciens et les chercheurs conviennent que la pauvreté est un problème de société. Indépendamment de la définition ou de la description qu'on peut préconiser au sujet de la pauvreté, et de n'importe quelle position mise en exergue par l'auteur, le message est que la pauvreté n'est pas simplement un état de la question, mais c'est une affaire inacceptable (Alcock, 2006 : 4).

La compréhension de la pauvreté ne peut pas être limitée en termes d'argent et de nourriture, parce qu'on peut avoir la nourriture mais rester pauvre. Schlabach (1990 : 26) nous l'explique mieux dans ces commentaires :

Si nous décrivons la pauvreté seulement en termes d'argent et de nourriture, nous sommes susceptibles de penser aux solutions seulement en termes d'argent et de nourriture. Évidemment, tous les deux sont extrêmement importants. Un prisonnier sur le point d'être condamné à mort peut disposer de beaucoup d'argent en poche, et disposer à suffisance d'un régime alimentaire équilibré, n'a pourtant aucun futur, aucune liberté, plus de dignité, aucune alternative. La même considération est vraie pour tous ceux que

la pauvreté emprisonne. La pauvreté est à peine la volonté de Dieu. La pauvreté est l'anti-vie. Elle anéantit. C'est la mort. Pourtant Dieu agit d'une manière spéciale chez les personnes pauvres, pour les personnes pauvres, et avec les pauvres personnes (Schlabach, 1990 : 28).

Tandis que la discussion sur la compréhension du concept de la pauvreté se poursuit, une autre question nous vient à l'esprit, celle de savoir pourquoi certaines nations sont plus riches tandis que d'autres demeurent pauvres. Est-ce que c'est en raison du manque d'accès aux ressources naturelles ? Nash (1986 : 186) répond à cette question quand il montre que, « *si la différence principale entre être une nation riche ou une nation faible était l'accès facile aux ressources naturelles, des pays comme le Japon et le Taiwan seraient pauvres tandis que les nations de l'Amérique du Sud seraient riches* ».

Le prétexte favori des gauchistes est que toutes les pauvretés résultent de l'exploitation ; c'est une accusation simpliste pour expliquer pourquoi certaines nations sont riches tandis que d'autres demeurent pauvres. Si certaines personnes ou nations sont pauvres, cela doit être le résultat des actions malveillantes de la part des nations encore plus puissantes. Ceci mène au constat selon lequel le tiers monde est pauvre parce qu'il a été exploité par le capitalisme de la première économie mondiale (Nash, 1986 : 186).

Nash (1986 : 186) rejette l'argument selon lequel la pauvreté d'une nation du tiers monde est une conséquence de l'exploitation égoïste par le monde capitaliste. Il se défend par le fait que le tiers monde a un certain nombre de plaintes légitimes contre les grandes puissances, mais il n'est pas vrai que la pauvreté du tiers monde puisse être conditionnée par le monde dominateur.

Pour Nash, la supériorité économique de l'Occident n'est pas un effet du colonialisme. Selon lui, des nations européennes telles que la

Norvège, la Suède, le Danemark et la Suisse ne sont jamais impliquées dans la création des colonies, mais ce sont les nations des plus riches et des plus avancées. Nash (1998 : 187-189) ajoute que le contact avec l'Occident a été salutaire pour l'avancement de l'économie du tiers monde :

Ce sont de tels contacts avec l'Occident qui ont offert les idées, les qualifications, et les ressources ayant aidé les nations du tiers monde à se développer. Les contacts avec les occidentaux ont eu comme conséquence les contributions significatives au développement de beaucoup de régions de l'Afrique par l'adoption et la mise en place des éléments suivants : les règles, les lois, la sécurité publique, les moyens de communication modernes et le transport, l'instruction accrue, les progrès positifs en matière de santé publique, de réduction de mortalité infantile, d'amélioration de l'espérance de vie, aussi bien que de l'abolition de l'esclavage.

Nash (1998 : 188) ajoute que la facilité avec laquelle beaucoup acceptent la théorie de l'exploitation fournit une vue d'ensemble de la manière dont la pauvreté du tiers monde est expliquée en termes de causes et de facteurs externes. Cette théorie de la pauvreté basée sur l'exploitation est représentée dans le rapport dans lequel il ressort que des « nations sont supposées être pauvres ou devenir pauvres en raison de ce que d'autres nations leur ont prétendument fait ». Contrairement à l'argument de Nash sur la pauvreté dans le tiers monde, celle-ci n'étant pas un résultat de l'exploitation du monde dominant, Khusro (1999 : 36-37) pense que l'impact de la domination coloniale, la plupart du temps par des puissances européennes dans les régions telles que l'Asie, l'Afrique, et l'Amérique latine, a entraîné deux effets opposés du phénomène de la pauvreté dans ces continents. D'une part, l'histoire de l'exploitation où l'organisation des économies coloniales a eu pour but premier de faire bénéficier les puissances coloniales. Ceci s'explique facilement par l'exode des matières premières bon marché achetées ou

librement acquises, à savoir le coton, et les richesses minières ou d'autres trésors ; en vue de soutenir la production de marchandises à vil prix par la métropole avec l'utilisation des matières premières bon marché venues des colonies, de même que la vente des marchandises ainsi produites dans les dites colonies, tout comme la satisfaction des besoins en denrées de première nécessité au profit des populations locales coloniales, cette dépendance entraîne une expansion massive de la pauvreté et une suppression de la croissance économique et des opportunités locales y afférentes.

Indépendamment de l'aspect négatif de l'exploitation de la part des puissances coloniales, certaines contributions ont été localement apportées, tels que le développement des chemins de fer et des ports, le tracé des routes nationales, la construction des stations de collines et de la création de quelques usines ainsi que des plantations de thé, de café, et d'autres produits. Certaines activités liées au développement se sont produites pour des buts gouvernementaux et d'autres pour l'industrie au service du pays d'origine dans les secteurs colonisés. Car comme on peut le constater, la priorité était surtout l'intérêt des puissances coloniales bien que les contributions de la population colonisée aient eu comme conséquence de la création des emplois, le développement de l'éducation, de l'expertise locale, et la formation d'un certain nombre de personnel, à la fois dans les colonies et dans la métropole. De toute façon, c'est l'ancien phénomène de la découverte et de la domination qui a mené à l'exploration et à l'exploitation massive ayant été à la base de l'expansion de la pauvreté que nous déplorons.

La pauvreté des africains, par exemple, ne peut pas seulement être vue comme étant un résultat de l'exploitation des nations occidentales. Beaucoup de gouvernements africains ont un long passé de mauvaise gouvernance sur l'exploitation irrationnelle des ressources, indépendamment du fait que ces ressources soient développées localement ou

accordées par des donateurs. Les fonctionnaires du gouvernement concentrent souvent abusivement les fonds de la nation sur eux-mêmes, plaçant l'argent dans de grandes banques mondiales, où il ne satisfait pas les besoins de la population ordinaire pour qui il est destiné.

Forester (1997 : 86) ajoute :

Il est très difficile de comprendre et de répondre correctement à la question de savoir ce qu'est la pauvreté. Tandis que personne ne nie que l'emprisonnement devrait être un service de la justice, et plusieurs des désaccords résultent des vues contradictoires sur ce qu'est la justice, certains voient la pauvreté comme une thématique centrale de la justice sociale tandis que d'autres réfutent sa connexion à la justice. La notion entière de la justice sociale est vigoureusement discutée, aussi certains penseurs comme Hayek ne la considèrent que comme dangereusement déroutante alors que d'autres, comme Rawls, la voient comme l'élément central sur lequel repose la justice.

Selon Forrester, la compréhension de la pauvreté est source de beaucoup de confusions. Les questions, concernant ce qu'elle est, comment mieux y répondre, et comment s'en occuper de façon juste comme problème, apportent des défis à ceux qui peuvent aider à en établir les causes et même la stratégie politique en vue de traiter ledit problème. La discussion concernant la pauvreté n'est pas une question liée aux idées, mais est plutôt liée aux personnes ; elle est la cause de la dégradation de la communauté humaine. « Nos interprétations et réponses à la pauvreté sont en fait des indications de la façon dont nous répondons aux gens qui sont nos voisins et si oui ou non nous nous sentons obligés de les aimer et de les traiter avec justice » (Forester, 1997 : 87).

Généralement, il y a une certaine manière de répondre à la pauvreté, comme Forrester (1997 : 97) le suggère. Ces manières sont liées à la compréhension du concept à l'étude et elles se recourent souvent. Pour

certains, la pauvreté est considérée comme une pathologie culturelle ou psychologique. D'autres regardent la pauvreté comme le bloc unique d'un problème social isolé des autres aspects de la politique sociale et être traité comme une entité séparée. Quelle que soit la manière, ou les approches qu'on adopte pour comprendre la pauvreté, cela implique un examen philosophique des croyances et de concepts, lesquels ne peuvent être considérés seulement en termes de faits empiriques.

Les gens qui disent qu'une famille est pauvre seulement parce qu'elle ne peut se nourrir font un constat politique, parce que dans les pays développés, ce genre de pauvreté extrême est rare et elle ne peut compter comme une maladie importante de la société. Ils proposent que la pauvreté soit traitée comme un petit problème que l'on peut gérer. Néanmoins, dans les situations où il y a peu de pauvreté absolue, la pauvreté existe en tant qu'un problème social majeur et croissant. La pauvreté ne peut pas correctement être comprise seulement comme l'extrémité de l'échelle, pas plus que la maladie ne peut être définie comme existant seulement quand une personne est sous soins intensifs ou sur une table d'opération. (Forrester, 1997 : 96).

La pauvreté dépend du contexte. La nature de sa privation principale change selon les conditions sociales et économiques de la communauté dans laquelle on vit. Certaines des questions principales de la pauvreté dans les pays en voie de développement devraient retenir l'attention des chercheurs et incluraient la faim, l'instruction, les épidémies, et le manque de services de santé ou d'eau potable. Ces questions peuvent ne pas être centrales dans les pays plus développés, où la faim est rare, l'instruction est accessible à tous, les épidémies sont bien maîtrisées et en comparaison, les services de santé sont en général nombreux, et l'eau potable à la disposition de chacun.

3.3.1 Pauvreté et inégalité

Inégalité et pauvreté sont comme des jumeaux. Elles produisent des discussions passionnées commençant par des questions de base liées aux dimensions de l'inégalité et de la pauvreté. Quel degré d'inégalité peut être vu comme excessif? Quel est le revenu minimum susceptible de renvoyer à la pauvreté? Le revenu est-il le seul critère par lequel mesurer la pauvreté et l'inégalité, ou y a-t-il là d'autres dimensions de l'inégalité qui sont plus appropriées? Ce sont les questions des plus troublantes pour des chercheurs sur le sujet de la pauvreté et de l'inégalité (Schiller, 2008 : 16). Schiller nous apprend que :

Beaucoup de gens considèrent l'inégalité comme synonyme d'injustice. Dans leur esprit, une société qui distribue de grandes tranches à certains et des miettes à d'autres est moralement corrompue. De tels égalitaristes croient que chacun devrait bénéficier de façon égale des fruits d'une société juste. Dans l'utopie communiste envisagée par Karl Marx et d'autres, chaque membre de la société contribuerait au rendement commun ou communautaire, chacun selon ses capacités et à chaque capacité selon ses mérites dans ce rendement tel que requis (Schiller, 2008 : 18)

Comme la pauvreté, l'inégalité est un concept complexe qui ne peut se refléter proportionnellement dans une dimension simple. Les revenus monétaires, par exemple, sont un index inachevé de bien-être, car ils ne représentent pas la richesse, l'accès aux services publiques, ou le bonheur (Schiller, 2008 : 16). Les discussions au sujet de l'inégalité et de la pauvreté sont le plus souvent connexes au revenu. En d'autres termes, combien d'argent devrait-on recevoir par rapport à d'autres? Cependant, afin de mesurer le bien-être, l'argent ne devrait pas être employé comme norme.

L'inégalité globale dans le revenu et la norme de vie ont atteint une proportion grotesque... tandis que 1,3 milliards de personnes luttent pour vivre avec moins de 1\$ américain par jour, les 200 personnes les plus riches du monde ont doublé leur valeur nette entre 1994-1998 à plus de 1 milliard de dollars. Les trois premiers milliardaires du monde possèdent à eux seuls plus de capitaux que le produit national brut combiné de tous les pays faiblement développés et de leur population de 600 millions de personnes. Environ 840 millions de personnes sont sous-alimentés, et près d'un milliard trouvent qu'il leur est difficile de répondre à leurs exigences de consommation de base. Plus de 880 millions de personnes manquent d'accès aux services de santé, et 2,6 milliards de personnes n'ont aucun accès à l'hygiène de base (Conachy, 1999 : 1).

Concernant la grave situation de l'inégalité entre des personnes et des nations, Conachy (1999 : 1) affirme que le fossé entre riches et pauvres se développe, et que l'espace de revenu entre les plus riches et les cinquièmes plus faibles de la population du monde était de 74 à 1 en 1997, à partir de 60 à 1 en 1990, et de 30 à 1 en 1960. Conachy ajoute que les plus grands pays à revenu élevé possèdent les 86 pour cent du produit intérieur brut mondial (PIB), 82 pour cent des marchés d'exportation du monde, 68 pour cent d'investissement direct étranger, et 74 pour cent des lignes téléphoniques du monde. Il continue en déclarant que ceux qui vivent dans les pays les plus pauvres partagent seulement un pour cent de l'un de ces derniers éléments cités sus (Conachy, 1991 : 1).

Quoique les chiffres ne soient pas disponibles pour tous les pays les plus pauvres, Conachy pense que les inégalités de pauvreté sont encore plus rigides. Un pays comme la Zambie, en 1997 a eu le PIB moyen réel per capita de 960\$. Tandis que le cinquième pays le plus faible de la

population du monde avait un PIB réel per capita de 216 Dollars américains seulement, le cinquième le plus nanti a eu 2 197 dollars américains (Forrester, 1997 : 1). Des chercheurs d'une équipe multidisciplinaire sur la pauvreté et l'inégalité s'étaient réunis pour comprendre les dimensions et la cause de ces problèmes, et naturellement pour proposer des solutions potentielles dans les stratégies politiques.

Adam Smith a étudié la distribution de la richesse dans des sociétés de type commerciale de son temps où, longtemps après ce lointain « âge des bergers » dans lequel l'inégalité des fortunes a commencé, des siècles d'accumulation de richesse, de l'acquisition, l'appropriation, et de la succession, de la propriété intérieure et d'autres actions avaient provoqué une distribution inégale. C'était une société dans laquelle la majorité de la population, composée des travailleurs, d'ouvriers et des domestiques, dépendaient d'une minorité de propriétaires terriens, des bailleurs et d'actionnaires (Taylor, 1990 :4-5).

Alcock (2006 : 48) admet qu'il y a des inégalités en termes de ressources disponibles pour les populations de différents pays dans différentes régions du monde. Ceci est à l'origine de la privation qui est très répandue dans beaucoup de pays relativement riches en plus et surtout une grave privation dans d'autres pays moins riches avec le résultat que les grandes franges de la population vivent en-dessous de la norme acceptable pour la communauté internationale au sens large.

Nous vivons dans un monde profondément inégal où la pauvreté extrême mène à la famine et à la mort précoce, ce qui est malheureusement répandu et fréquent dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique subsaharienne. Une telle injustice internationale et une telle pauvreté extrême ne sont pas des phénomènes nouveaux, mais l'augmentation du développement et des contacts internationaux par les agences internationales, ainsi que le commerce international en font un

problème actuel toujours plus proche pour une plus large communauté des nations (Alcock, 2006 : 48).

L'énorme inégalité sociale dans les pays les plus riches ainsi qu'entre les pays les plus riches et ceux les plus pauvres a été un sujet de discussion pendant une longue période. Un autre problème qui a également été à l'étude est l'inégalité dans les nations du tiers monde. La Coalition non-gouvernementale nationale sud-africaine (SANGOCO), la Commission pour l'égalité de genre (CEG), et la Commission africaine de droits de l'homme ont été conviées à discuter de cette problématique sous le thème « *éducation : audits de la pauvreté et de l'inégalité* » (Vally, 1998 : 4) en fait ce constat :

La pauvreté en Afrique du Sud est directement liée à l'économie politique de l'inégalité ; dans un pays où richesse et puissance ont été historiquement l'apanage d'une minorité raciale définie. Malgré la période de quatre ans après les premières élections multiraciales, cette équation de couleur et hiérarchie de classe demeure encore intacte en grande partie. Et cela en dépit des tentatives de reconstitution modifiée. Par exemple, à la suite des discours de renforcement des capacités, on constate pratiquement un certain enrichissement pour une petite élite noire greffée dans la structure sociale accordant une grave privation à la majorité d'une part et un énorme privilège pour la minorité de l'autre.

En d'autres termes, l'ampleur de l'inégalité en Afrique du Sud est exprimée par les index qui prouvent que moins de 10 pour cent de la population possèdent plus de 80 pour cent de la richesse du pays, alors que 53 pour cent de la population gagnent moins de 300 Rand par mois. Surmonter les disparités extrêmes dans l'éducation et dans d'autres secteurs sociaux sera un pari réussi seulement si on aborde les questions de l'extrême inégalité de revenu, du taux élevé de chômage, et de la

pauvreté accablante. Ainsi, la pauvreté peut être comprise en termes de système d'inégalité produit par la structure socio-économique. L'échec à résoudre les questions mentionnées ci-dessus par l'introduction d'un plan stratégique pour le redressement des déséquilibres de jadis permettra les déformations et la dynamique générée par le système de ségrégation de s'auto-perpétuer, et continuera ainsi à reproduire les germes de la pauvreté et de l'inégalité (Vally, 1998 : 4). Si les gens restent pauvres et que l'inégalité devient trop prononcée, cela peut amener des personnes à imaginer différentes manières de survivre, d'employer à la rigueur tous les moyens possibles pour satisfaire leurs besoins primaires. C'est la raison pour laquelle, dans les pays où l'inégalité ne se cache plus, crime et autres genres de maux se développent de manière effrénée. Schiller (2008 : 19) en parle aussi dans ce commentaire :

D'autres critiques de l'inégalité ont souligné ses conséquences sociales. Trop d'inégalités peuvent stimuler des ressentiments et multiplier des crimes. Par conséquent, la société a l'intérêt collectif de limiter l'espace entre les nantis et les pauvres. Une société trempée dans les inégalités peut souffrir d'un excès élevé de crimes ou finir par allouer le plus gros de ses ressources rares à la protection de la propriété privée, à la justice criminelle, et à l'emprisonnement.

Les remarques de Schiller sur cette situation de l'inégalité semblent refléter la réalité à laquelle la nation Sud-Africaine fait face ; avec un taux élevé de crime par rapport à d'autres nations africaines. De la discussion ci-dessus on peut conclure que le crime en Afrique du Sud est le résultat de la ségrégation, d'un système politique qui a favorisé l'inégalité et la pauvreté dans ce pays.

La pauvreté et l'inégalité en Afrique ne sont pas seulement perçues à travers le système sud-africain de la ségrégation. Dans des pays tel que la RDC, l'inégalité a été vécue pendant le règne du défunt dictateur, le Président Mobutu Sese Seko, et par un groupe de personnes appelé

« Mobutistes ». Les Mobutistes sont les gens qui ont travaillé dans les différents secteurs de la société congolaise, puis Zaïroise, et qui furent fidèles à la philosophie de Mobutu, comme exigé par l'unique parti politique national que fut le MPR (*Mouvement populaire pour la révolution*). La richesse de la RDC a été détenue et répartie entre ces *Mobutistes*. Les gens appartenant à ce prétendu groupe étaient capables d'acheter des villas en Europe et ailleurs dans le monde, alors qu'ils ne pouvaient délibérément construire une simple maison dans leur propre pays. Ils ont investi plus d'argent en dehors du pays qu'à l'intérieur. Ils pourraient se permettre d'envoyer leurs enfants dans les écoles étrangères en Amérique et en Europe, alors que la plupart d'entre eux, étant fonctionnaires du gouvernement, ne faisaient rien pour construire des écoles ou des hôpitaux, ou même pour améliorer l'état de ces établissements. Nid (2006 : 18) l'a observé, « *Mobutu a continué de s'accaparer des proportions toujours plus grandes de revenus de l'État qu'on orientait vers la présidence de la République et aussi vers l'entretien des systèmes patrimoniaux de gouverner, loin de l'investissement économique ou de la dotation de bien public* ». Young et Turner (1985 : 168) affirment que la balance extraordinaire de l'interférence financière présidentielle hors du cadre du contrôle budgétaire était la cible constante des critiques externes qui jugeaient les finances de l'État zaïrois. Mais Mobutu s'est tenacement accroché à la pratique. La classe des Mobutistes a été créée autour de 1967, l'année où le MPR a été proclamé, dans la constitution appelée *Manifeste de la Nsele*, comme parti politique national et dès la naissance, l'adhésion au parti est accordée à chaque citoyen du Zaïre/Congo. Les gens travaillant autour du défunt Président Mobutu ont créé un genre de stratification de classe pour eux-mêmes, et ont tiré bénéfice de toute la richesse du pays au détriment de la majorité de la population qui vivait dans la pauvreté extrême.

Sur la question de transfert de la richesse des nantis aux démunis afin de combattre l'inégalité et la pauvreté, Nash (1986 : 189) soutient un point de vue différent et considère que :

Beaucoup de gens croient de manière erronée que la mesure principale qui doit être prise avant qu'on puisse éliminer la pauvreté du tiers monde consiste à redistribuer la richesse, nation par nation. De l'avis général, on croit savoir qu'il y a assez de richesse à faire circuler. Même si une nation sous-développée a une classe particulière de personnes riches, elle est si insignifiante que la pauvreté continuerait à exister si toutes les richesses leur avaient été confisquées pour être redistribuées à tout le monde dans le pays. De plus le problème de la pauvreté du tiers monde ne saurait être soulagé en incluant la richesse de l'Occident dans un quelconque plan de redistribution. Au contraire, si on décrétait un tel plan, on réussirait seulement à appauvrir les uns et les autres.

Griffiths (1985 : 12), pense comme Nash quand il précise que « la grande partie de la richesse occidentale s'incorpore dans la force d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, de sorte qu'il soit impossible de transférer l'industrie de pointe à des pays moins développés sans en même temps transférer le personnel de pointe ».

L'argument de Griffiths concernant la richesse comme étant liée à la main-d'œuvre hautement qualifiée semble correct. Cependant, on se demande pourquoi, par exemple, un expert africain qui est allé à la même école que ses collègues et homologues occidentaux, et qui pourrait même avoir reçu un diplôme équivalent ou même supérieur une fois retourné dans son pays d'origine, ne devient jamais aussi riche que l'Européen, possédant les mêmes titres et qualifications, et travaillant également dans un pays en voie de développement. La question ici est de savoir s'il existe réellement des experts dans le tiers monde. Si la réponse est oui, et selon l'argument de Griffiths, le problème n'est pas

d'obtenir un personnel technique expatrié de haut niveau, mais plutôt de rendre la technologie de pointe disponible dans les pays en voie de développement et d'utiliser majoritairement du personnel qualifié local disponible dans le tiers monde mais formé en Occident. Le principal problème dans les pays en voie de développement n'est pas le manque de personnel qualifié ou spécialisé, mais le manque d'équipement, parce qu'on pourrait trouver des compétences locales qualifiées et spécialisées disponibles dans le tiers monde, mais sans l'équipement nécessaire. Toutes les théories que de telles personnes ont apprises dans les écoles occidentales seront rejetées, parce que le peuple manque d'équipement nécessaire pour apprécier leurs qualifications. Quand on voyage à travers le monde, il est évidemment possible de trouver des personnes originaires des pays en voie de développement qui sont des professeurs dans de célèbres universités d'Europe et d'Amérique ou ingénieurs dans de grandes sociétés occidentales, et ainsi de suite.

L'inégalité est un problème qui préoccupe grandement la société. Pour beaucoup de gens d'une part, l'inégalité est non seulement une injustice en soi, mais engendre également le ressentiment social, l'isolement politique, et le crime. Les inégalités agissent en conséquence d'autre part comme une motivation économique poussant à étudier, travailler, servir plus efficacement, et investir. Le degré de l'inégalité entraîne un équilibre subjectif de ces préoccupations relatives à l'équité et à l'efficacité (Schiller, 2008 : 34). La pauvreté et l'inégalité ne peuvent pas seulement être comprises en termes de revenu et richesse. Ces deux éléments ne sont pas les seules dimensions appropriées du statut social. Ni l'un ni l'autre n'est précis, comme l'on pourrait supposer.

3.3.2 Pauvreté et développement

Le bas niveau de vie de la majorité de la population dans les pays en voie de développement sert de référence de base à la question clé de cette publication. Le développement économique ne peut pas seulement s'expliquer par des facteurs économiques, de plus le concept du développement inclut beaucoup plus que les seuls changements des indicateurs économiques. La plupart des personnes qui étudient la question du développement pense ainsi parce qu'elles estiment que le niveau actuel de la pauvreté, de la misère, et de l'injustice est simplement inacceptable (Szirmai, 1993 : 1-3). La notion selon laquelle quelques pays et régions du monde sont extrêmement pauvres est implicitement évoqué dans le terme « développement », tandis que d'autres pays, représentant une frange relativement petite de la population du monde, connaît une grande prospérité.

N'importe quelle discussion au sujet du développement est toujours liée à un certain nombre de questions de base comme : Pourquoi les pays pauvres sont pauvres et les pays riches, riches ? Pourquoi les pays pauvres traînent-ils derrière les pays riches dans le développement de leur niveau de vie ? Comment les pays pauvres peuvent-ils devenir plus prospères et indépendants ? Comment les pays pauvres peuvent-ils se rattraper par rapport aux pays riches ? Toutes ces questions suggèrent que le concept du développement se rapporte à la croissance économique du revenu national par habitant (Donnison, 1982 : 6).

Le développement est une manière d'enlever la pauvreté et d'aider les pauvres à redécouvrir leur dignité humaine. Donnison (1982 : 8) écrit que :

Pour se maintenir hors de la pauvreté, les gens devraient avoir un revenu qui leur permettrait de participer à la vie de la communauté. Ils doivent pouvoir être à mesure, par exemple, de

s'alimenter et de bien se vêtir pour satisfaire un minimum leur amour-propre.

En discutant du développement dans le contexte de la pauvreté, Narayan (2002 : 50) croit que la participation active des hommes et femmes pauvres dans la productivité optimale et la croissance offrant tout l'éventail de produits solidement appuyé par les activités de secteur privé pourrait être une manière de réduire la pauvreté et la vulnérabilité, de créer en même temps un chemin au développement. Sen (1988 : 28) considère le développement comme un processus d'amélioration en ce qui concerne un ensemble de valeurs ou, par rapport au niveau relatif du développement dans différents pays, d'un état comparatif d'être en ce qui concerne de telles valeurs. Il ajoute que « l'affirmation *que le développement est un concept plus normatif qui sera mesuré différemment par les personnes différentes constitue une déclaration à prendre très au sérieux, mais quoique que cela affecte tous les secteurs des sciences sociales et, ce n'est cependant pas la seule idée prise en compte dans des études sur le développement* » (Sen, 1988 : 28).

Selon Reitsma et Kleinpenning (1989 : 23), un pays ne pourrait se considérer comme développé que lorsque les besoins matériels et immatériels ont été raisonnablement satisfaits. Ils comparent le développement et le sous-développement évoluant en sens opposé, avec chacun leurs conséquences... Reitsma et Kleinpenning définissent le développement comme un processus progressif qui se compose d'une série de changements parallèles et successifs permettant à un pays sous-développé de devenir développé. D'autre part, ils déclarent que le sous-développement est un processus régressif qui mène par la suite à un état de progrès inférieur ou négatif. Ils estiment que le développement et le sous-développement sont des concepts relatifs, dans la mesure où l'on peut dire que chaque pays ou société est sous-développé quand son dé-

veloppement est inférieur à ce qu'il devrait être (Reistma et Kleinpenning, 1989: 23).

Reistma et Kleinpenning (1989 : 23) soulignent qu'en 1960, le géographe américain Richard Hartshorne, a lui aussi discuté de ces concepts, prouvant que même dans les pays les plus riches et les plus avancés, ce ne sont pas tous les besoins matériels et spirituels qui sont satisfaits pour chacun. Il est difficile, sinon impossible, d'atteindre une situation envisagée et utopique de développement complet idéalisé, parce qu'il y aura toujours des nouveaux besoins qui émergeront.

(1) Le développement est un processus de changement positif qui ne se termine jamais et qui a progressé dans quelques régions du monde par rapport à d'autres. Le résultat est un continuum étendu des pays comparativement avancés, souvent désignés alors sous le nom des pays avancés, par l'intermédiaire d'une grande variété de pays modérément développés, qui peuvent être indiqués comme émergents et pays en voie de développement, aux pays comparativement arriérés ou progressistes.

(2) L'étape de développement (haut, modéré, ou bas) dans lequel un pays se trouve représente une situation multidimensionnelle dans laquelle les besoins importants (nourriture, abri, habillement, santé, éducation, récréation, sécurité sociale, liberté personnelle, religion, culture, etc.) sont satisfaits à un plus grand ou un plus petit degré. (3) Puisque le développement est un processus continu, la signification de développé change avec les lieux et les temps. (4) Signalons que les sociétés entièrement développées n'existent pas. Tout ce que nous pouvons dire est qu'une société particulière peut se déplacer vers un niveau plus élevé de développement ou d'un degré élevé de satisfaction des besoins pour plus de personnes (Reistma et Kleinpenning, 1989: 24).

Afin de comparer le développement et le sous-développement, on devrait choisir une norme ou unité de mesure. À cet égard, le Premier Monde a été choisi comme norme pour mesurer le développement.

Répondant à ceci, Reitsma et Kleinpenning (1989 : 24-25) précisent que :

Dans le Monde dominant aussi bien que dans le tiers monde, les gens ont accepté les premières normes du monde du bien-être matériel et ce qui est important comme norme, c'est ce que les pays du tiers monde jugent qu'ils devraient aspirer à atteindre. Pour l'exprimer de façons différentes, le développement occidental est devenu synonyme du développement tout court, alors que le progrès est devenu synonyme de changement dans la direction de standards occidentaux de productivité et de prospérité.

Le sous-développement est un phénomène complexe et onéreux à expliquer. Même si on se sert de toutes les théories qui ont été proposées au cours des années, il est encore difficile de comprendre le concept. Le sous-développement est considéré comme une anomalie croissante entre les espérances augmentées et le niveau existant de la satisfaction des besoins, indépendamment de la façon d'être de ce bas niveau (Reitsma et Kleinpenning, 1989: 24). Bednarz et Giardino (1988 : 69-72) affirment qu'il n'est pas facile d'évaluer et de mesurer le rôle que les ressources jouent dans le développement direct d'un pays. Selon Bednarz et Giardino (1988 : 68), le développement des pays du tiers monde est probablement une fonction du système culturel fonctionnant sur la base physique de ressources disponibles. Ainsi, bien qu'on accepte l'importance des ressources minérales comme condition de base pour l'industrialisation, il s'est avéré très difficile d'employer ceci en tant que précurseur de développement économique et indicateur du bien-être d'une population.

L'argument de Bednarz et de Giardino est logique, dans le sens que le développement n'est pas fonction des ressources naturelles d'un pays. Un pays tel que la République démocratique du Congo, avec toutes les différentes ressources dont elle regorge, a été néanmoins rangé parmi les

pays les plus pauvres au monde. Ceci soulève des questions comme : Pourquoi les pays du tiers monde qui possèdent toujours beaucoup de ressources à l'état naturel sont-ils sous-développés ? Est-il possible que les pays du tiers monde prennent la responsabilité de leur propre développement, sans attendre l'aide étrangère ? Nash (1986 : 190) répondant à ces questions dit que :

Beaucoup croient que le futur développement du tiers monde et le soulagement de la pauvreté dans le tiers monde dépendent de la fourniture de l'aide étrangère occidentale. P. T. Bauer s'est opposé à l'utilisation du mot aide en liaison avec les transferts officiels de la richesse d'un gouvernement vers l'autre. D'une part, la plus grande partie de cette aide s'avère être une aide inférieure aux comptes bancaires privés des fonctionnaires et politiciens bien-placés dans les nations du tiers monde. Bauer voit que l'aide étrangère est beaucoup utilisée pour empêcher au lieu de favoriser... le développement du tiers monde et le soulagement de la pauvreté.

En termes d'arguments mentionnés ci-dessus, Nash n'est pas favorable au transfert de la richesse depuis des pays les plus riches vers les plus pauvres. Il affirme que la mauvaise gouvernance et la mauvaise gestion ne permettront pas aux personnes ordinaires de bénéficier des avantages de la richesse qui pourrait être ainsi transférée. Il est dommage que Nash ne suggère pas ce que les pays du tiers monde pourraient faire pour devenir autosuffisants.

Le sous-développement nous freine de beaucoup de manières. Parfois, il affecte les pensées et la croyance du sous-développé de façon que les gens commencent à penser négativement quant à leur futur. Les pensées négatives traînent généralement les gens vers le bas.

Reitsma et Kleinpenning (1989:36), cités par Senghaas, dans son livre écrit en allemand, définit le sous-développement comme l'hétérogénéité structurale des formations sociales périphériques et de

l'obstruction concomitante du développement autonome des forces productives résultant de la division du travail internationale provoquée par la dominance du monde capitaliste de la production. Cette définition a été opposée à Reitsma et à Kleinpenning (1989 : 36-37) qui affirment qu'il y a des objections sérieuses à cette sorte de définition. Tout d'abord, ils affirment que le concept du sous-développement a acquis une signification qu'il n'avait pas endossée à l'origine. Pour Senghaas, le dispositif de base du sous-développement n'est pas la pauvreté, la faible productivité, et la rapide croissance de la population, mais plutôt, l'hétérogénéité et le manque structural de développement autonome. Reitsma et Kleinpenning se réfèrent à la définition de Senghaas car impliquant l'existence d'un seul facteur prétendument considéré comme cause de sous-développement ; c'est l'effet de contrainte que le capitalisme exerce sur le développement indigène. Selon Reitsma et Kleinpenning, ce qu'on peut appeler développement autonome, quel qu'il puisse être, n'est pas meilleur que le développement dépendant. La définition de Senghaas, avec son explication intégrée, s'appuie sur le fait que des pays comme la Chine et la Mongolie ne peuvent pas être considérés comme sous-développés parce qu'ils sont à peine intégrés dans le système du monde capitaliste et ne sont pas dominés par des intérêts étrangers. Cet argument est également rejeté par Reitsma et Kleinpenning. Ainsi, pour Senghaas, le sous-développement est arrivé avec l'affirmation du capitalisme. Puisqu'il attribue aussi le sous-développement à un facteur externe, qui est la pénétration du capitalisme, il nie également que les facteurs internes pourraient avoir joué un rôle important. L'hétérogénéité structurale peut être décrite comme la coexistence entrecroisée du moderne, le mode capitaliste de production, et le mode traditionnel, précapitaliste de la production. Cette hétérogénéité a permis à l'ancien monde de dominer, et ceci est constaté non

seulement dans le tiers monde, mais également dans le premier et le deuxième monde.

Reitsma et Kleinpenning ont fait des remarques appropriées dans leurs objections face à la conception de Senghaas sur le sous-développement, mais il convient de noter que les concepts du développement et du sous-développement ont vu le jour seulement après l'invasion des puissances coloniales occidentales de plusieurs régions du monde. La racine de la cause de cette invasion ne devrait pas aider « à révolutionner » les régions arriérées du monde, mais plutôt à les exploiter au profit de leurs propres pays. Quoique la matière première des pays en voie de développement ne soit pas considérée par quelques chercheurs occidentaux comme l'élément principal ayant amplifié le développement de l'Occident, son impact positif sur le développement des pays occidentaux ne peut pas être nié.

Aujourd'hui, la Colombie et la RDC sont les plus grands producteurs mondiaux du columbo-tantalite, un minerai combiné utilisé pour les puces de téléphones cellulaires, pourtant les premiers bénéficiaires de ce minerai sont les pays développés. Tandis que les puces sont faites avec ce minerai, moins de 1 % de la population des pays produisant ce minerai possède des ordinateurs. Il est vrai que les pays occidentaux ne sont pas responsables du sous-développement du tiers monde, mais ils ont été d'une façon ou d'autre des instruments maintenant les pays du tiers monde dans un état de pauvreté par le commerce, l'exploitation, l'inégalité, des injustes, etc.

Tout en exploitant des matières premières du tiers monde, les pays occidentaux pourraient aisément établir de grandes sociétés en Afrique, en Asie, et dans d'autres régions du monde qui sont encore en retard, si réellement leur but était d'aider ces pays à se révolutionner. De cette façon, des emplois pourraient être créés, les gens auraient un revenu viable, et la pauvreté serait supprimée d'une manière ou d'une autre. Ceci aurait pu être un point de départ pour le développement des pays

pauvres. Cependant, les pays occidentaux n'ont pas procédé ainsi, mais ont plutôt favorisé le bien-être de leurs propres populations et les économies de leurs propres pays. Pour ce qui est des contraintes externes et du développement endogène, Sachs (1988 : 49) écrit que :

Les prix de matières premières sont à leur plus bas niveau, reflétant le fonctionnement d'une tendance technologique régulière qui réduit les matériaux entrés par unité de rendement industriel. Comme conséquences de cette marginalisation des produits de base dans les économies industrielles, les bases mêmes des théories traditionnelles de développement et des politiques sont brisées... De même, la part en chute du travail, en coût de production industrielle... empêche aux pays du tiers monde les options d'une industrialisation tout azimut, basées sur leur avantage concurrentiel pour des marchandises « de main d'œuvre à prix réduit ».

3.3.2.1 Les causes du sous-développement

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, un nombre croissant de disciples de différents domaines ont porté l'attention sur les problèmes de développement qui se posent à des pays du tiers monde. Différentes approches ont été adoptées afin de comprendre les causes à l'origine du sous-développement dans certaines parties du monde. Stockwell et Laidlow (1981:5), groupent ces approches dans les catégories suivantes : la psychologie, le type idéal, le type diffusionniste, et la théorie d'approches de dépendance.

3.3.2.1.1 L'approche psychologique

Les défenseurs de *l'approche psychologique* cherchent à expliquer la présence ou l'absence de la croissance économique en termes de traits généraux de personnalité ou d'un état psychique intérieur qui est caractéristique d'une société particulière (Stockwell et Laidlaw, 1981:6).

Enraciné dans l'analyse classique de Weber sur l'émergence de l'éthique protestante, l'approche psychologique déclare que le manque de développement dans une société particulière est dû à un nombre insuffisant de personnes qui possèdent les traits considérés comme essentiels afin que le développement se produise (Stockwell et Laidlaw, 1981 : 6). La possession des traits se relie à la personnalité. Hagen (1962 : 99) définit « *la personnalité* » comme un complexe des qualités autres que celles purement corporelles déterminant comment un individu se comportera dans n'importe quelle situation donnée. Hagen (1962 : 105) prétend que plusieurs traits de personnalité sont associés au développement économique. Les plus importants, sont:

(a) *Accomplissement du besoin : ceci se rapporte à une qualité qui satisfait un individu en termes de problèmes de résolution, maniant une situation qui contient des éléments précédemment jamais traités par soi de façon à exercer son jugement et ses capacités, à essayer de faire face à quelque chose de difficile afin d'examiner sa capacité.*

(b) *Autonomie du besoin : c'est un sentiment d'indépendance. Il assure l'autonomisation de la commande de son jugement par soi-même plutôt que par d'autres dans la prise des décisions.*

(c) *Ordre du besoin : ceci se rapporte à l'accomplissement logique quant au rapport esthétique dans l'ensemble. Une personne qui possède cette qualité peut être un bon comptable et un bon organisateur.*

Stockwell et Laidlaw (1981:7) considèrent les sociétés en voie de développement comme des sociétés traditionnelles caractérisées par des structures sociales autoritaires, dont les statuts donnés sont rangés d'une façon hiérarchique. En tant que tels, il n'y a aucune espérance de la croissance économique. Ces deux auteurs qui se basent sur les idées de Hagen (1962 : 119) commentent que :

L'individu autoritaire... perçoit le phénomène du monde en tant que formation d'un système dont l'opération n'est pas ordonnée,

ni même de nature à promouvoir hautement son ego à lui, et il voit la puissance comme un moyen plutôt que comme une finalité. En raison de la fureur et de la nécessité de limiter ce que ces perceptions produisent en lui, il est en haut dans la soumission-dominance de besoin et en bas dans l'autonomie et l'accomplissement des besoins... et probablement en bas aussi dans l'ordre de besoin, mais conduit pour le satisfaire par l'identification d'élimination des contradictions ou des anomalies dans sa perception du phénomène.

De même que ce sont des évidences dans les commentaires et la discussion ci-dessus, cette approche considère les traits de la personnalité comme étant l'une des causes du sous-développement dans une société donnée.

3.3.2.1.2 L'approche de type idéal

Cette approche regroupe les sociétés dans les divers types sur la base des caractéristiques qui prétendent être indicatrices des différentes étapes du développement. Par conséquent, le développement économique est vu pas moins qu'un processus de changement dans lequel les pays en voie de développement deviennent comme plus industrialisés (Stockwell et Laidlaw, 1981 : 8-9). En d'autres termes, le développement des pays pauvres dépendra principalement de leur devenir au moins « occidentalisés » (Stockwell et Laidlaw, 1981 : 9). Stockwell et Laidlaw se demandent comment ceci se produira, parce que cette approche n'indique pas comment une transition de la société traditionnelle vers la société moderne est censée se produire.

Un faible niveau technologique, une structure sociale rigide, une attitude fataliste, et un faible rendement par habitant sont certaines des causes du sous-développement en termes de nature du rapport économique externe que les nations riches industrialisées ont historiquement

établi entre elles-mêmes et les pays pauvres (Stockwell et Laidlaw, 1981 : 11).

3.3.2.1.3 *L'approche diffusionniste*

On comprend que la diffusion est un processus par lequel un élément culturel enraciné dans une société est transféré vers une autre. Dans son sens étroit, ce concept est considéré comme un processus par lequel un pays moins développé adopte un élément ou les articles particuliers d'une société plus industrialisée afin d'améliorer son propre développement (Stockwell et Laidlaw, 1981 : 11).

Cette approche précise que les faits ci-après, tels que manquer du capital disponible requis pour investir dans des programmes de développement, de posséder un faible niveau technologique, et d'avoir un faible besoin d'accomplissement dû à une structure sociale caractérisée par le statu quo, sont les causes principales des sociétés sous-développées. En ce qui concerne l'approche diffusionniste, Stockwell et Laidlaw de (1981 : 12-15) concluent :

Comme les approches précédentes, celle-ci contient également un aspect ethnocentrique, que les sociétés en se développant doivent devenir plus comme « nous » en ce qui concerne leurs attitudes et valeurs si elles doivent être développées. Tandis qu'il peut être vrai que beaucoup d'aspects de leurs systèmes culturels de croyance représentent des obstacles potentiels au développement, le besoin d'une certaine modification à cet égard n'exige pas qu'ils deviennent « occidentalisés ». Du point de vue de l'approche sociale à prendre en ce volume, le modèle diffusionniste est limité en vertu du fait qu'il met explicitement l'accent principal sur l'aspect structurel économique et social du problème, tout en prêtant l'attention à ce que nous considérons comme l'importante dimension démographique de l'égalité sur le problème de développement.

Frank (1969 : 48) affirme que le sous-développement, de ce point de vue, est l'état « traditionnel » original, comme c'est le cas dans le premier mode. Les tenants de cette approche conseillent aux gens des pays sous-développés de prendre leur mal en patience en attendant de bénéficier de l'aide au développement venant de l'étranger.

Les causes du sous-développement mentionnées ci-dessus ne sont pas approfondies. Évidemment, c'est un grand travail car il y a beaucoup de causes mais celles énumérés ici ont été simplement employées comme exemples.

3.3.2.1.4 La théorie de la dépendance

Cette théorie a été développée pendant les années 60 par des scientifiques latino-américains dans leurs recherches des solutions aussi bien que d'explication aux problèmes économiques vécus dans leur partie du monde (Reitsma et Kleinpenning, 1989 : 221). La théorie de la dépendance concerne le rapport inégal de ce qui existe entre les impérialistes, les pays développés et les pays dépendants que sont les pays sous-développés. Le problème principal ici est de maintenir les pays sous-développés en éternels dépendants des pays les plus industrialisés pour la satisfaction des besoins impérialistes.

3.4 Pays en voie de développement et l'industrialisation

L'industrialisation dans le tiers monde n'est pas un phénomène complètement nouveau. Dans quelques pays elle remonte à la fin du siècle dernier (Jenkins, 1992 : 19). Beaucoup de pays dans le monde qui sont en voie de développement sont des anciens territoires colonisés ayant obtenu leur indépendance il y a peu. Après la deuxième guerre mondiale, ces pays se considéraient comme très différents des nations européennes et nord-américaines, dans ce sens qu'ils étaient très pauvres et moins industrialisés (Simpson, 1994 : 94). Les machines, les usines et

les centrales électriques semblent être leurs atouts majeurs dans la planification de leur propre futur.

L'industrialisation était la voie à suivre pour contrecarrer... éradiquer la pauvreté. Les politiciens à l'intérieur et les économistes à l'extérieur des pays en voie de développement ont considéré l'industrialisation comme ayant un rôle principal à jouer dans le développement de la planification (Simpson, 1994 : 93).

Quelques pays en voie de développement sont les réservoirs de qualification en métiers divers, comme Simpson (1994 : 94) le constate. Il déclare que leur production est adaptée vers une demande locale, et l'exploitation des ressources locales des matières premières est trop petite pour soutenir une grande usine moderne. La plupart des matières premières sont des produits agricoles tels que l'huile, les fibres, et le cuir, alors que le reste consiste en minerais (Simpson, 1994 : 94). En termes d'exploitation minières, quoiqu'un grand pourcentage des minerais émane du monde en voie de développement, le plu grand nombre des pays industrialisés ne veulent pas investir dans les pays en voie de développement, considérés comme étant à haut risque en raison des malaises sociaux et des activités militaires locales (Cole, 1988 : 64).

L'Afrique est le continent le moins industrialisé et le moins urbanisé de cette planète. Le continent africain est caractérisé par des industries locales indigènes. Les villes et les villages en Afrique occidentale, par exemple, présentent une gamme d'industries domestiques telles que le coton, les chevaux, les chameaux ou la laine pour le tissage manuel ; tricot ou coton, poil de chameaux ou laine, - afin de produire du tissu pour l'habillement et la literie (Simpson, 1994 : 94). Commentant le logiciel d'exploitation des industries traditionnelles dans les pays en voie de développement, Simpson (1994 : 94) déclare que

Le bétail, les chèvres, et les moutons, abattus pour leur viande, donnent aussi des poils et des peaux qui par les formes élémen-

taires de tannage sont convertis en cuir pour la selle, les harnais, les coussins, les ceintures, et les chaussures dans un ordre de traitement primaire par une manufacture habile et jouissant des soins de talentueux artistes. Des minerais de métaux ferreux sont travaillés dans des fourneaux rudimentaires consistant en des puits peu profonds, où les métaux sont fondus à basses températures et forgés dans une pureté permettant aux forgerons du village de produire des outils pour usages domestiques et pour l'agriculture dont des houes des conceptions sophistiquées. La manufacture de laiton et de cuivre produit des marchandises de prestige telles que les pots en laiton offert comme une estimation des dots au moment de mariage ; les potiers, qu'ils soient résidant dans de grandes agglomérations, ou travailleurs itinérants servent beaucoup de petits villages en produisant des vaisselles plus mondaines à partir des argiles locales.

L'industrie traditionnelle dans les pays en voie de développement ne fonctionne pas de la même manière. Elle fonctionne d'une part selon l'environnement et la culture, aussi bien que selon l'expérience historique du milieu où il puise ses racines. D'autre part, l'industrialisation en occident, particulièrement en Europe, a ouvert une porte pour la demande en matières premières afin de stimuler les industries européennes. Cette situation a détourné l'opinion de personnes dans les pays en voie de développement pour qu'ils s'attachent aux produits importés d'Europe plutôt qu'à ceux localement produits à domicile. La raison est que des produits manufacturés en Europe sont considérés comme meilleurs que ceux provenant des industries locales. Simpson (1994 : 95) observe que :

[...] des débouchés plus larges pour les fabricants européens sont également devenus nécessaires. Dans la mesure où ce qu'ils fabriquent était souvent supérieur aux marchandises faites par

les industries domestiques du monde en voie de développement qui supplantent de plus en plus les produits locaux à telle sorte que ce qui survit n'est plus qu'une simple relique d'une ancienne économie.

Les industries européennes ne sont pas nées spontanément du jour au lendemain, avec dans leur physionomie actuelle de grandes usines. Elles avaient certainement commencé par de petites usines locales, comme dans les pays en voie de développement. À ce moment-là, si les puissances coloniales avaient envahi l'Europe, il n'est pas certain que ce qu'ils auraient découvert ressemblerait à l'économie et aux industries européennes d'aujourd'hui. Si l'industrialisation dans les pays en voie de développement n'a pas comme conséquence le développement, l'on peut conclure que l'invasion des pays en voie de développement par des puissances européennes avait pour but de maintenir les pays du tiers monde dans le sous-développement.

Beaudoin (2007 : 58-59) observe que « l'industrialisation et l'impérialisme ont fondamentalement changé les paramètres de la pauvreté dans le monde en transformant la manière dont la richesse était produite à travers le globe ». Il ajoute que :

La dévastation des économies plus ou moins indépendantes a typiquement commencé dans son processus par l'appauvrissement des états qui protégeaient l'autonomie de leurs systèmes de marché de production. Dans les mêmes secteurs, comme l'Inde et l'Afrique Sub-Saharienne, les européens ont réalisé ceci par l'intermédiaire de la domination et la déportation des chefs traditionnels. Dans les régions où les souverains indigènes ont au moins maintenu l'indépendance de nom, comme la Chine et l'empire Ottoman, les nations industrialisées ont employé une combinaison de moyens militaires et l'endettement pour réaliser leurs buts (Beaudoin, 2007 : 67-68).

Beaudoin (2007 : 68) continue en écrivant que les nations industrialisées ont utilisé avec habileté diverses stratégies pour réduire la viabilité des économies indépendantes dans les pays en voie de développement. L'une de ces stratégies était l'aliénation des droits indigènes aux ressources naturelles, typiquement suivi de l'acceptation totale d'être contrôlé par le pouvoir colonial. Ceci a été accompli à travers le déplacement de la population indigène des secteurs où des ressources naturelles devaient être exploitées. Beaudoin (2007 : 68) cite l'exemple de la Rhodésie, l'actuel Zimbabwe, où les Européens se sont appropriés plus de 15 pour cent des terres, — soit plus de 16 millions d'hectares, dès la première décennie de la colonisation. Un autre exemple cité par Beaudoin est l'Afrique du Sud, où les blancs ont limité l'accès à la propriété foncière aux noirs en 1913. Dans une telle situation, on se demande comment les Africains pourraient prospérer avec une telle interférence des nations occidentales, dont l'objectif vise à réaliser leurs buts indépendamment des besoins des populations dans les pays en voie de développement.

Pendant la période coloniale, l'industrialisation change dans différents secteurs dans les pays en voie de développement selon les buts des nations industrialisées. La majorité des affaires était majoritairement associée à l'extraction des minerais et a également représenté l'équivalent industriel des plantations. Il y a de nombreux cas de figures pour s'en convaincre. Par exemple en Afrique on parlera des mines de cuivre et les fonderies au Zaïre/Congo, tout comme en Zambie, on citera les mines d'étain du Nigéria, qui sont connues avant même la fin du siècle dernier (Simpson, 1994 : 96).

En raison du but spécifique des pays occidentaux pour développer leurs propres économies, l'industrie dans les territoires coloniaux était restreinte. Le développement économique dans la période coloniale n'a

pas encouragé l'industrialisation des pays en voie de développement. Conséquemment, Simpson (1994 : 97) nous donne ces commentaires :

Le développement économique de l'ère coloniale porte la marque de leur intention originelle visant la satisfaction des marchés extérieurs. Le développement du transport a été essentiellement conçu pour extraire les ressources et les produits exotiques qu'on acheminera aux nouveaux ports pour embarquement à destination des marchés locaux d'outremer. La carte du réseau ferroviaire de l'Afrique démontre ceci de la façon la plus éloquente avec sa série d'embranchement de tronçons ferroviaires d'isolement reliant l'intérieur à la côte mais rarement d'un pays à un autre, sauf peut-être pour cas de transit afin d'atteindre un port maritime.

L'autre obstacle à l'industrialisation des pays en voie de développement était la petite taille du marché intérieur. La plupart des pays du tiers monde étaient sous-peuplés, également dépourvus du pouvoir d'achat susceptible de fournir un marché substantiel, en particulier dans la campagne (Jenkins, 1992 : 19).

Il est important de se rendre compte que le changement économique et l'industrialisation n'auraient jamais eu lieu dans les pays en voie de développement sans le changement de mentalités, d'esprit et de cœur de leurs chefs et populations. Afin de réaliser ces objectifs, les populations du tiers monde doivent travailler encore arduement vers l'éthique de l'auto-guidance, et doivent constamment chercher des solutions alternatives pour réaliser le progrès nécessaire.

3.5 Pays en voie de développement face à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au Fond monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale (BM)

3.5.1 Les Pays en voie de développement et l'OMC

Le commerce international a une longue histoire. En Afrique occidentale, cela remonte à la période de la caravane transsaharienne, autour du 11^e siècle. En Afrique centrale, on pense que les activités extractives auraient été liées aux marchés d'exportations arabes vers le Sud-Est de l'Afrique. Des recherches suggèrent également la même situation en Afrique de l'Est, les échanges des épices et de l'ivoire ont été effectués entre Africains et Arabes. Cette longue histoire démontre que les affaires commerciales africaines étaient prospères dans un secteur non structuré (Mbaru, 2003 : 92). Madeley (1996 : 1) parle de l'importance du commerce international :

Le commerce international offre des possibilités intéressantes pour aider les pays matériellement pauvres à sortir de la pauvreté. Nous connaissons des cas où des nations faibles ont vu des pays plus riches prospérer en faisant densément le commerce les unes avec les autres. Pour un pays pauvre en ressources, la chance d'obtenir une grande part du commerce mondial, d'obtenir une chance de gagner plus sur des marchés plus riches, se doter de plus de ressources pour combattre la pauvreté, saisir la chance de passer d'une économie rurale vers une économie diversifiée pouvant absorber la croissante demande pour les emplois.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été conçue pour être l'espace où les nations pourraient se réunir, afin de discuter à égalité et négocier des règles du commerce avec des avantages mutuels, en vue

de pérenniser un développement international durable (Macarov, 2003 : 104). Au lieu de cela, Macarov observe que l'OIT est plutôt devenue un établissement non équilibré, en grande partie commandé par les États-Unis et d'autres nations européennes (Macarov, 2003 : 104). Quant à l'injustice de l'OIT, il commente que « lors des réunions de l'OIT, les affaires importantes sont conclues dans des négociations en coulisses par les ministres de commerce d'une trentaine des nations puissantes, alors que ceux des pays plus pauvres attendent pour recevoir des nouvelles hors des concertations spéciales ». (Macarov, 2003 : 104). L'équité exige que les pays développés et ceux en voie de développement se concertent tous ensemble autour de la table et discutent des aspects du commerce international impliquant toutes les parties y intéressées. À toutes les réunions sur le commerce international, l'absence ou la non-participation des pays africains, les décisions issues de ces réunions ne feront pas nécessairement bénéficier les pays en voie de développement. Drimmelen (1998 : 29) trouve que le libre-échange entre les nations est salutaire pour l'humanité. Selon lui, beaucoup de politiciens aujourd'hui devraient être considérés comme ambassadeurs de Dieu, car jamais ou rarement une semaine ne se passe sans que quelqu'un annonce quelque part que le commerce doit continuer.

Quand l'Uruguay se retira de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) conclut en décembre 1993, environ 100 pays promirent également de faire la même chose, afin de détruire ou de protester contre les entraves non-tarifaires aux échanges et pour libéraliser les échanges de services. L'Uruguay pensait se retirer ainsi de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans le but de donner lieu à l'éclosion d'un nouvel établissement comme forum pour de nouvelles négociations commerciales, afin d'appliquer les résolutions des conflits dans le commerce, de servir d'instrument de la coopération avec d'autres institutions

internationales définissant la politique globale du commerce mondial (Drimmelen, 1998 : 29).

Quoique la question du libre-échange soit bien accueillie par chacun, Mbaru (2003 : 104) est plus prudent quand il émet l'idée selon laquelle le libre-échange entre les États-Unis et l'Afrique doit être soigneusement abordé. En raison des niveaux fortement divergents du développement économique entre les deux, l'exécution du libre-échange peut clairement sembler à sens unique, au profit des exportateurs des USA bénéficiant d'une façon disproportionnée de l'effacement des entraves aux échanges commerciaux avec l'Afrique. Le rapport est si mercantiliste que la plupart des nations développées finissent par tomber dans les questions éthiques de l'avarice, de l'injustice, des mensonges, du manque d'équité, etc. Klay (1986 : 127) reconnaît que même si les relations commerciales résultent des avantages mutuels, de même, ils ne sont pas toujours avantageux aux deux parties. Indépendamment de tout ceci, le commerce international a pendant longtemps été un important vecteur pour la croissance économique.

Concernant les échanges relatifs aux pays en voie de développement, Madeley (1996 : 54) déclare que la principale occasion pour que la plupart des pays en voie de développement s'industrialise au point de devenir un marché d'exportation se fonde sur le besoin de transformer leurs produits agricoles primaires en produits alimentaires manufacturés, et sur la possibilité d'accroître ainsi leurs exportations, notamment sur des textiles et l'habillement. En termes de concurrence à propos des marchandises faisant l'objet de l'offre, Madelay (1996 : 55) relèvera ces quelques actions injustes des nations industrialisées :

Les barrières externes consistent en celles érigées par les pays acheteurs, c.-à-d., les contraintes du côté de la demande. Il s'agit principalement des tarifs, des quotes-parts, des réglementations des pays d'origine, des contraintes « volontaires » à

l'exportation, en matière de santé et des règlements administratifs, — pour monitoring et surveillance des subventions données par des gouvernements des pays industrialisés en vue de permettre à leurs fabricants de réduire le coût afin que leurs marchandises puissent concurrencer le prix des importations des pays en voie de développement, contrairement aux exigences de GATT.

Madeley illustre la protection du marché tel que soutenu par des nations industrialisées. En employant un exemple très simple, il dit que si un vêtement indien doit être vendu au Royaume Uni par exemple, pour un prix de 10 livres, et que sur place même au R-U, le même vêtement fait par un citoyen britannique est vendu à 12 livres, les fabricants nationaux locaux ne seront pas satisfaits de voir que des produits indiens soient vendus dans leur pays à meilleur prix. Ainsi par jalousie, ils feront tout ce qu'ils pourront au moyen de barrières économiques pour décourager les fabricants indiens d'y exporter leurs produits (Madeley, 1996 : 56). Ce qui dérange généralement, c'est que ce sont des barrières à sens unique. Raison pour laquelle on voit rarement les pays en voie de développement contraindre les nations industrialisées à des barrières sur leur importation de produits finis ou des matières premières. Les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en voie de développement dans l'établissement des barrières, face aux nations développées, provient du fait que les anciens pays colonisés ne font pas cause commune pour parler un même langage. Chaque pays tend à évoluer indépendamment des autres. Contrairement à cet état de chose, on se souviendra que l'Amérique alors récemment sortie de l'empire britannique a toujours été un bloc unifié, et plus récemment, les nations européennes sont aujourd'hui également unies, économiquement parlant. Comment un pays africain faisant cavalier seul peut-il installer des barrières concernant l'exportation des marchandises de l'une de ces nations ; Américaines ou européennes ? De cette manière, il n'y a aucun doute que ce pays en voie

de développement disparaîtra de la carte du commerce international. Aussi longtemps que l'Afrique ne sera pas unie, il n'y aura aucun commerce équitable, et l'injustice continuera de régner.

Sous la convention de Lomé, les 70 pays constituant le groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) sont entrés dans un circuit d'accord de vente pour leurs produits manufacturés et ont échangé les produits agro-alimentaires avec 12 pays européens sans aucune contrainte de barrière. Dans la théorie, les pays ACP étaient exempts de tout genre de restrictions. Le premier accord pour l'aide fut signé en 1975 à Lomé la capitale de la république Togolaise, c'était une percée dans les relations commerciales et d'assistance Nord-Sud, et également un pas en avant dans le nouvel ordre économique international (Madeley, 1996 : 63). Madeley renchérit :

Bien que la convention de Lomé donne à des nations ACP le droit de vendre la plupart de biens manufacturés de leurs fabricants ainsi que des denrées alimentaires agricoles traités au sein de l'EU, la part du marché d'ACP a diminué depuis 1975. La contrainte volontaire d'exportation qui a été imposée contre l'Ile Maurice... souleva des doutes graves à l'esprit de la convention. Elle prouve que les pays de l'UE n'hésiteront pas à limiter l'entrée des produits qu'ils considèrent comme une menace à leurs propres industries. Les pays de l'UE sont seulement disposés à importer des produits manufacturés ACP si les quantités sont assez minimes (Madeley, 1996 : 63).

La convention de Lomé souleva de grandes espérances auprès des pays en voie de développement. Malheureusement, comme le dit si bien Madeley (1996 : 64), «le résultat de la Convention de Lomé a été d'avantage mitigé face aux pays ACP ; elle n'a pas fourni le relèvement économique que beaucoup escomptaient ».

Le 23 Juin de l'an 2000, l'Union européenne et les 77 pays ACP ont signé l'accord de Cotonou, qui a nécessité la coopération commerciale et l'aide au développement. L'accord est renouvelable tous les cinq ans durant une période de 20 ans, et inclut une quantité susceptible d'augmentation de 15,2 milliards d'Euros provenant du Fonds européen de développement (le FED) pour usage entre 2000 et 2005 (Powers et Deh, 2004: 5). L'un des piliers de l'accord de Cotonou est l'aide financière pour le développement des programmes économiques et sociaux aussi bien que pour l'encouragement de l'intégration régionale pour des questions liées à la santé publique, à l'environnement et au transport. Un autre pilier de l'accord de Cotonou est celui de la coopération par le commerce. Ceci accentue les changements cruciaux qui se sont produits depuis la convention de Lomé. Le 1er Janvier 2008, sous le nom d'Accord de partenariat économique, l'Association qui avait été négociée afin de remplacer les anciennes règles régissant le commerce, ses accords seront sujets à toutes les directives de l'OMC (Powers et Deh, 2004: 5). Discussion de l'accord d'association de Cotonou et de son exécution, Powers et Deh (2004 : 6) indiquent que :

L'accord de Cotonou affirme quatre principes fondamentaux : l'égalité des pays membres comme associés et l'appropriation de leurs stratégies respectives de développement ; la participation des groupes en dehors du gouvernement national (société civile, secteur privé, autorité locale) ; dialogue et différenciation mutuelle selon la région, basée sur les besoins et les forces d'un secteur particulier.

Cependant, Cotonou représente pour beaucoup la discontinuité entre l'idéal professé à propos du développement durable et les tendances actuelles des marchés compétitifs et des zones de libre-échange. Certains affirment que l'union européenne fait mauvais usage de sa puissance financière et institutionnelle, tenant les pays ACP dans un état de dépendance. Powers et Desh affirment quant à eux que le statut des pays

sous-développés (PSD) est accordé à 60 % du groupe ACP. Beaucoup de ces derniers sont des nations africaines difficiles à définir. L'un des Objectifs de développement du millénaire (ODM), particulièrement son article huit, préconise l'établissement des associations globales par la création d'un système commercial non discriminatoire et un système d'échange commerciaux basé sur des règles précises. Le but de ceci est de satisfaire les besoins des pays sous-développés au moyens des tarifs et de quota de libre accès aux exportations, à un niveau élevé de rabatement ou d'annulation de la dette, et à l'aide accrue au bénéfice des pays qui luttent le plus, permettant aux gens d'accéder facilement aux médicaments, et rendant disponibles de nouvelles technologies, assurant à des pays dans cette catégorie particulière de bénéficier d'une attention et d'un traitement particulier accélérant leur progrès dans le sens de la réduction de la pauvreté et du développement durable (Powers et DEH, 2004: 12).

3.5.2 Les Pays en voie de développement et le FMI

L'existence officielle du FMI est effective depuis le 27 décembre 1945, à la suite de la signature d'accord de 29 pays participants à la conférence de Bretton Wood, dans le New Hampshire, aux États-Unis, du 1er au 22 juillet 1944. Cependant, ses opérations financières n'ont débuté que le 1er mars 1947. Les fonds ont été créés en raison de la nécessité d'empêcher les crises économiques du même type que celui de la grande dépression (Heakal, 2008 : 1). Le FMI demeure un associé engagé dans l'effort international pour aider les pays à réduire la pauvreté, atteindre une croissance plus élevée, et réaliser les Objectifs du développement du millénaire. Les Fonds fournissent l'appui aux pays à faible revenu de différentes manières : conseils politique, assistance technique, et aide financière, y compris la réduction des créances. Le rôle de ces fonds pour les pays donateurs est d'établir la stabilité macro-

économique et soutenir les niveaux élevés de la croissance, tel est le but visé par cet appui. L'appui du FMI se concentre sur les pays à faible revenu et ceux appliquant des stratégies de réduction de la pauvreté. Kabler (1995 : 64) affirme que le saupoudrage de conseils et la remontrance qui ont marqué le cinquantième anniversaire du FMI et de la Banque mondiale ont offert diverses solutions de rechange à ces institutions internationales. Quelques réactions contre ces deux institutions sont mises en évidence par Kabler :

D'un côté, les critiques selon lesquelles, les organismes de Bretton Wood perpétuent la pauvreté et la dégradation environnementale, et de l'autre, pour le scepticisme qui conseille la confiance dans les marchés financiers privés, l'abolition simple est recommandée à ces établissements. Ceux qui ne recommandent pas l'une ou l'autre de cette alternative déterminée suggèrent une situation future qui serait marquée par l'une de ces deux alternatives précitées. Un regard en arrière vers les premiers principes incarne les recommandations de la commission de Bretton Wood : Repositionner le FMI à son poste de prédilection qui est le centre des affaires monétaires internationales et le lien « à un système plus formel de la coordination » parmi les pays industrialisés, lesquels visent la stabilisation des taux de change (Kabler, 1995 : 64).

Selon Spraos (1988 : 183) il y a un conflit entre le rôle que le FMI a été censé jouer et ce qu'il entreprend actuellement. Ledit rôle était de fournir l'aide primordiale aux pays en difficulté dans l'équilibre des paiements afin de soulager leurs opérations d'ajustement et les encourager à ne pas précipiter l'action qui pourrait être largement destructive à d'autres pays à la longue. Spraos (1988 : 184) le confirme ainsi :

Ce que le FMI fait réellement est tout à fait différent. Ses termes de conditionnalité sont, ou paraissent être perçus, comme étant si

désagréables que les pays sont désespérés de recourir à son assistance. Pour les pays à revenus moyens avec une réputation de solvabilité, ceci signifie qu'elles viennent en assistance seulement après qu'elles soient noyées jusqu'au cou dans la dette de la banque inter-états, au point que les banques créancières s'attendent à ce que les fonds jouent le rôle, sinon de récepteur, du moins de la surcharge au bénéfice de créanciers attirés.

Au regard de toutes les raisons avancées, Spraos (1988 : 184) ne considère que les pratiques en matière de conditionnalité des fonds, telles que développées au cours des années, par contraste au fonctionnement actuel dans le contexte de la crise de la dette internationale, il semble s'y dégager un conflit par rapport au rôle que les fonds ont été appelés à jouer, celui de fournir de l'aide primordiale nécessaire à la balance de paiements.

Irvin, Gilbert et Vignes (2004 : 203) conviennent que le FMI a un rôle important à jouer dans la promotion du développement économique, et ceci devrait être mis en évidence pour inclure la libéralisation du compte capital afin de le formaliser. La plus grande contribution que le FMI peut apporter devrait être de fournir des conseils aux gouvernements et aux Banques centrales. Le Comité consultatif des institutions financières internationales, mandaté par le congrès des USA au lendemain de la crise de l'Asie orientale, a recommandé que le FMI se concentre entièrement sur comment empêcher une crise, et arrêter la pratique de fournir des prêts à des états aux politiques néfastes après qu'un pays se soit déjà vautré dans la crise (Vreeland, 2003 : 1). Le problème économique dans le tiers monde est sérieux, et mérite une attention particulière.

Statuer sur le problème économique du tiers monde n'a plus été vu comme une simple question de stabilisation. Plutôt, la structure et la gestion fondamentale de l'économie ont été dès lors

diagnostiquée comme défectueuse. Finalement, la stabilisation n'a été qu'une tâche futile car les problèmes fondamentaux dans l'économie sont demeurés intacts. Par conséquent, le FMI a commencé à exiger que les pays recevant de l'aide en devises étrangères mettent en application l'ajustement structural. Dans les années 90, le FMI a intensifié le nombre de conditions spécifiques qu'il a exigé des pays en instance de traitement. Les adversaires du FMI ont néanmoins continué à estimer que les stratégies politiques pour une cure de cheval se sont accrues, tandis que le FMI défend le contraire (Vreeland, 2003 : 3).

Klay (1986 : 62) parle du progrès accompli par le FMI en fournissant des devises étrangères accrues pour aider les pays en voie de développement éprouvant des problèmes provisoires de déséquilibre dans la balance des paiements. Des pays pauvres devraient être assistés pour la réduction de créances, réajustant les taux d'intérêt, et prolongeant la période de paiement pour ces prêts.

Selon Saitoti (1987 : 30), indépendamment des rigidités structurales qui font obstruction à une réponse rapide aux politiques de fonds, l'économie sur le continent africain rencontre un autre problème qui limite leur capacité à essayer un traitement de stabilisation. À ce propos, Saitoti affirme que :

En fin de compte... stabilisation et libéralisation des prescriptions mèneront à une croissance économique renouvelée. Dans ces conditions alors, la plupart d'économies africaines dépendant principalement du rendement de petites et moyennes entreprises pour la prospérité générale, verront la croissance ainsi renouvelée propager largement ses avantages parmi la population, spécialement au profit de petits fermiers, des ouvriers ruraux, des petits commerçants, et de ceux actuellement en chômage. Mais il est cependant urgent de traiter d'abord la courte

échéance pour préserver le niveau de base de la vie et de la stabilité

Sur un continent tel que l'Afrique, où la pauvreté a pour conséquence un faible niveau de subsistance pour beaucoup de gens, Saitoti tire la sonnette d'alarme auprès des gouvernements au sujet des prescriptions pour le rétablissement à long terme qui augmenterait les prix des denrées essentielles pour les personnes très pauvres. Saitoti (1987 : 30). De ses affirmations, nous apprenons que la description du problème économique africain suggère quelques directives dans la limite de laquelle les changements des procédures et des états de fonds seraient les bienvenus :

De prime abord, c'est très évidemment que nous ayons énormément besoin de prêts considérables portant sur une longue période de déboursement et de remboursement. En second lieu, les pays africains seraient aidés par une approche plus souple des bailleurs de fonds. Dans certains cas, par exemple, les changements des circonstances défavorables peuvent exiger de plus grands déboursements afin de soutenir certaines initiatives de stratégies politiques, et dans de tels exemples il devrait être possible d'augmenter les fonds disponibles ou de réduire les ambitions de notre politique sans renoncer à la prochaine tranche mise en réserve. Troisièmement, les fonds devraient être plus directement impliqués dans les difficiles changements institutionnels requis pour faire fonctionner les marchés plus efficacement et, au besoin, être préparés à prêter des fonds soutenant l'appui de tels changements. En conclusion, les fonds devraient alors se préoccuper plus directement de l'aspect de distribution de leurs conditions et de l'assistance, cela afin d'améliorer la situation de manière à faire ressentir également leurs effets sur les populations les plus déshéritées de nos sociétés.

Saitoti voudrait inviter le FMI à comprendre que l'applicabilité des politiques des fonds est différente en Afrique en raison de sa singularité, qui en fait un cas unique. Nyirabu (1987 : 36) avance comme argument que le FMI devrait considérer le fait qu'une politique monétaire en Afrique est moins efficace que dans les pays développés. L'un des problèmes est le fait que dans la plupart des pays africains, circule une grande liquidité de masses d'argent en dehors du système bancaire.

Nous traversons une phase critique dans l'histoire de notre relation avec le FMI. Vu notre balance des paiements la situation prendra du temps pour s'améliorer. En attendant, si les stratégies politiques actuelles des fonds continuent, la plupart d'entre nous seront forcés à rembourser de grandes quantités de dette consolidée précédemment contractée, comme certains d'entre nous le font déjà en effet (Nyirabu, 1987 : 36).

Comme Ripley (2006 : 60), les critiques contre le FMI dérivent du spectre politique, du libéralisme au conservatisme de façon radicale.). Selon Ripley (2006 : 61), là est la source du mécontentement en ce qui concerne les politiques du FMI. Dans toutes les critiques, le seul point commun au sujet de ces plaintes est qu'il y a sérieusement quelque chose de révolutionnaire au FMI, et que par conséquent une mesure devrait être prise pour y remédier le plutôt possible.

3.5.3 Les Pays en voie de développement et la Banque mondiale

Relever le défi de la réduction de la pauvreté n'est pas simple dans un contexte où la population dans les pays en voie de développement continue sa progression. Il y a des raisons toutefois d'être confiant, tandis que le monde enregistre environ 3 milliards d'excédent pour les 50 années à venir, et que la Banque mondiale s'active déjà à jeter un pont sur la division entre nantis et déshérités. Comment faire bénéficier aux

pays pauvres cette croissance excédentaire en ressources des pays riches (Banque mondiale, 2008 : 1) ?

La Banque mondiale n'est pas une banque dans le sens propre. Elle est l'une des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations unies, composée de 184 pays membres. Les membres et les nations emprunteurs sont conscients de la manière dont l'établissement est financé, comment l'argent est dépensé, aussi bien que de la façon de respecter ses règlements.

La Banque mondiale est une banque internationalement soutenue qui fournit des prêts aux pays en voie de développement pour des programmes de développement en vue de réduire la pauvreté. Cette institution internationale a été formellement établi le 27 décembre 1945, dès la ratification de l'accord de Bretton Wood. Le tout premier emprunt de 250 millions de dollars américains a été attribué à la France pour sa reconstruction d'après-guerre. Le centre initial du travail de la Banque étant la reconstruction des nations européennes après la Deuxième Guerre Mondiale. Drimmelen (1998 : 53) déclare :

La Banque mondiale a été instituée pour fournir le capital indispensable à la reconstruction et au développement. Après que les pays déchirés par des guerres eurent reconstruit leurs économies, elle a tourné son attention aux pays de l'Hémisphère Sud. Supposant que le développement pourrait être réalisé en transférant de l'argent au Sud, la Banque mondiale s'est vue en tant qu'intermédiaire, emprunter de l'argent sur les marchés financiers des pays du Nord pour prêter aux pays du Sud, n'oubliant pas au passage de faire un petit bénéfice sur ces opérations.

Non seulement la banque fournit de l'aide financière aux pays membres, mais elle fournit également des services analytiques et consultatifs pour faciliter l'exécution des améliorations économiques et sociales durables qui sont nécessaires dans beaucoup de pays sous-

développés. En termes de système des opérations de la Banque mondiale, Coffey (2006 : 19) pense que « la Banque garantie des emprunts, qui impliquent des prêts aux gouvernements ». La durée habituelle pour un tel prêt est de 15 et 20 ans, avec un délai de grâce de 5 ans. Pendant la période 1992-1997, les prêts moyens annuels étaient de \$ 14,5 milliards. En outre, Colley (2006 : 19) note que l'Agence Internationale de Développement (IDA) fournit également des prêts à partir de ses propres fonds directement aux gouvernements pour des projets sociaux tels que l'érection des écoles, des hôpitaux et des routes. Les débiteurs ne doivent pas payer l'intérêt sur les fonds empruntés. Les prêts sont faits pendant une période de 35 à 40 ans, avec un délai de grâce n'excédant pas 10 ans.

Selon l'opinion de Narayan (2002 : 9-10) la Banque renforce la capacité des projets de construction :

Les institutions et les Sociétés civiles fortes, - aux niveaux local et national, — qui apprennent consciemment de leur expérience sont essentiels pour la réduction durable de la pauvreté. Les projets et les programmes financés par la Banque, — exigent la capacité de s'organiser localement... la Banque peut appuyer l'aptitude des organismes locaux nationaux actifs dans le pays, des instituts de recherche et des organismes non gouvernementaux (ONG) pilotant la lutte contre la pauvreté de conduite, des établissements institutionnels, sociales et gouvernementaux.

Pour Azcarate (1986 : 184), l'un des aspects les plus intéressants et les plus utiles du rôle du FMI a été ses efforts dans l'adaptation aux changements et aux différentes conditions des états des pays membres, et dans l'apprentissage à partir des expériences des autres. La flexibilité de la banque à l'égard des réalités particulières à chaque pays en voie de développement a apporté une contribution importante, comme la manière dont les programmes ont été adaptés aux réalités sur le terrain.

C'est ce que de nombreux pays en voie de développement attendent du FMI.

L'aide du FMI vers l'Afrique pendant les premières années a mis un accent sur les projets d'investissement, les structures micro-économiques et l'allègement de la pauvreté, avec l'espoir que les deux objectifs postérieurs pourraient être efficacement combinés à juste titre. Il n'y a aucun doute que, d'une manière inestimable, le crédit bancaire a contribué à la croissance en Afrique et a servi d'instrument incontournable dans l'érection de structures de base plus forte. (Azcarate, 1986 : 191).

En poursuivant son ordre du jour sur le renforcement des capacités comme l'aspect intégral de la réduction de la pauvreté, en comparaison, l'avantage de la Banque mondiale se situe dans son rapport avec plus de 100 gouvernements à travers le monde. Cet avantage se manifeste aussi dans le fait de prodiguer des conseils aux gouvernements, dans l'évaluation de leur travail, dans la facilitation liée aux investissements, et dans la concrétisation de l'ordre du jour à propos du renforcement des capacités. Les quatre secteurs dans lesquels le FMI fournit de l'assistance sont : l'Analyse, l'évaluation et le conseil, la passation des marchés, le renforcement des capacités et la créativité (Narayan, 2002 : 9). Satisfaire les Objectifs de Développement du Millénaire avant la fin 2015 est un défi difficile à relever pour beaucoup de pays africains aujourd'hui. Approximativement, 300 millions d'Africains vivent toujours dans le seuil de la pauvreté extrême. Il y a également la menace du HIV/SIDA éliminant tous les bénéfices qu'auraient pu générer l'économie afin d'influencer positivement l'espérance de vie des populations. La stagnation de l'économie dans certains principaux pays du continent, aussi bien que leurs problèmes politiques, détruit la capacité du continent africain d'attirer des investissements (Banque mondiale, 2003 : 83).

En Afrique, la stratégie de la Banque est d'accélérer le processus vers la réalisation des ODM. Les objectifs stratégiques sont conformes à ceux décrits par des chefs d'États Africains et continuent dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) (Banque mondiale, 2003 : 89). Comme c'est le cas avec le FMI, beaucoup de critiques acerbes s'attaquent aux stratégies politiques de la BANQUE à l'égard des nations sous-développées.

3.6 Les effets de la mondialisation dans les pays en voie de développement

3.6.1 Définitions

La mondialisation est un concept complexe et multiforme : un processus multi facette qui s'oppose à toute définition monolithique. Différents auteurs soulignent différents aspects des causes et des effets relatifs à la mondialisation, en raison des différences dans la définition du processus (Nkandawire, 2005 : 155). Malgré le fait que la définition de la mondialisation ait été étudiée par des centaines de distingués auteurs et orateurs attitrés en la matière, le mot continue à avoir des significations très différentes pour différentes personnes. Nkandawire affirme que toutes les fois que la mondialisation est associée à l'Afrique, le mot qui vient à l'esprit souvent est marginalisation. Ainsi, Nkandawire considère la mondialisation en termes de marginalisation :

La menace de la marginalisation est accrochée au-dessus de la tête de l'Afrique comme l'épée de Damoclès et a été employée de façon minoritaire pour contraindre les Africains à adopter des politiques appropriées. Dans la plupart des écrits, la mondialisation est dépeinte comme un train à bord duquel les nations africaines devraient choisir d'embarquer pour ne pas rater le voyage (Nkandawire, 2005 : 155).

Ugarteche (2000 : 75) définit la mondialisation comme une croissance d'activité économique par le mouvement sans cesse croissant des marchandises et des services au moyen du commerce et des investissements à travers diverses frontières, aussi bien que l'échange d'information, dans un temps record. Il ajoute que :

La mondialisation est un mot qui comprend un certain nombre de concepts : de l'accès généralisé à l'intégration des marchés pour les biens, les services, le capital et le travail. On dit que la mondialisation de l'économie va permettre le développement. Dans le contexte de la mondialisation, la concurrence est fondée sur la productivité (Ugarteche, 2000 : 95).

Bhalla et Lapeyre (2004 : 182) la mondialisation est vue comme phénomène impliquant non seulement l'interdépendance mais également de nouveaux aspects sociaux et culturels. Ils ajoutent que :

La mondialisation est caractérisée par un processus résultant de l'innovation technologique, — particulièrement en technologies de l'information et de communication (TICs). Ces technologies ont accéléré les transferts globaux de capital, de travail, de l'information et de la connaissance. En effet, elles ont facilité la fragmentation de la production autour du monde (Bhalla et Lapeyre, 2004 : 182-183).

La mondialisation peut être décrite comme un processus par lequel les gens sont unis dans une seule société dans laquelle ils vivent ensemble. Ce processus est toujours combiné avec les forces économiques, technologiques, socio-culturelles, et politiques. Comme limite, la mondialisation est souvent utilisée en rapport avec la mondialisation économique, qui signifie l'intégration des économies nationales dans l'économie internationale par le commerce, l'investissement étranger direct, le mouvement de capitaux, la migration, et l'expansion de la

technologie. Amoores, Dodgson et Gills (2000 : 12) pensent que le terme mondialisation a servi de métaphore saisissante pour donner une explication, une signification, et une compréhension de la nature du capitalisme contemporain. Ils précisent plus tard que la plupart des disciples ont conclu un accord commun que la mondialisation comporte une large gamme des aspects matériels et non matériels de production, de distribution, de gestion, de finances, d'informations, de technologies de la communication, et d'accumulation des capitaux. Dans leurs arguments, Amoores, Dodgson et Gills (2000:15) insistent sur le fait qu'il y a trois effets principaux de la mondialisation:

- a) l'augmentation de la vitesse et du flux des capitaux sous forme d'argent ;
- b) l'avancement des technologies numériques ; et
- c) l'impulsion renouvelée vers la régionalisation.

Selon Ellwood (2001 : 12), la mondialisation est un nouveau mot qui décrit un vieux processus, à savoir l'intégration de l'économie globale établie il y a longtemps avec le lancement du colonialisme européen pendant les cinq derniers siècles. Le processus a gagné en vitesse pendant le quart de siècle passé, avec l'explosion de l'informatique, du démantèlement des barrières commerciales et de l'expansion de la puissance politique et économique des sociétés multinationales. Ahunwan (2003 : 25) considère la globalisation comme étant une expression controversée. Il affirme que, en termes de pensée socio-économique et politique, le concept soulève des discussions sur plusieurs questions telles que son évolution, ses acteurs, ses effets, ses avantages, et ses inconvénients historiques. Il ajoute que malgré « des désaccords, le terme mondialisation décrit les changements sociaux, économiques, politiques, culturels, et technologiques qui constituent le contexte de la loi ». Quant à la discussion continue au sujet de la mondialisation, Adams, Gupta et Mengisteab (1999 : 1) considèrent que :

La mondialisation est la caractéristique qui définit notre temps. Le système moderne des états-nations indépendants et des économies nationales distinctes est remplacé par une économie politique en pleine mutation. La puissance et l'autorité découlent de façon constante aux établissements et aux sociétés globales. Les gouvernements nationaux ont vu leur souveraineté et direction politique domestique s'effriter tandis que les affaires économiques diminuent rapidement.

Quoique la mondialisation affecte tous les pays, Adam, Gupta, et Mengisteab (1999 : 1) croient que le degré de changement n'est pas le même dans le monde entier, et qu'une distinction doit être faite entre les nations industrialisées du Nord et les pays en voie de développement du Sud. Pour AISBETT (2004 : 3) des États, dans la « mondialisation peuvent être considérés comme le résultat global de l'intégration accrue au nom de beaucoup de pays différents. Nous devons tenir de la manière dont les différents pays s'intègrent dans l'économie globale ».

3.6.2 Effets de la mondialisation

La mondialisation est un couteau à double tranchant, apportant des avantages à certains et de la misère à d'autres. (DRIMMELEN, 1998 : 10) en faveur de la concurrence en matière de mondialisation, préconise que :

Un des côtés néfastes de la mondialisation est l'accroissement effréné d'une compétition presque impitoyable. Personne ne nierait que la concurrence puisse parfois être très utile. Elle favorise des innovations, stimule la production de meilleures marchandises et des services et aide à réaliser une utilisation efficace des ressources. La nature humaine a une place suffisante et compatible pour la cohabitation de la concurrence et de la coopération, les

deux à la fois, et la pratique économique devrait également tenir compte de tous les deux aspects : la concurrence dans des secteurs non appropriés, toujours éprouvés contre tricherie et manipulation, des arrangements coopératifs encourageant les meilleures contributions de tous les partenaires, associés ou participants.

La discussion entre les camps des pro-mondialisation et des anti-mondialisation est trompeuse, car elle assombrit les aspects politiques, selon Bhalla et Lapeyre (2004 : 183). Il s'avère que le processus de la mondialisation économique est devenu quelque chose d'irréversible, bien que les avis concernant l'ampleur de l'intégration globale des différentes économies des nations et des régions puissent différer. Sur une échelle globale, le travail est devenu plus spécialisé, segmenté et même complexe, avec pour effet la création d'une nouvelle division du travail à l'international. La mondialisation tient compte du fait que la croissance et le pouvoir économiques sont de plus en plus liés au contrôle des institutions bancaires internationales, de l'information et de la technologie. Avec la mondialisation, la puissance est partagée entre un très grand nombre d'acteurs, et la concurrence interrégionale est intensifiée (Mittelman, 1996 : 17).

3.6.2.1 Vues sur la mondialisation.

3.6.2.1.1 Partisans de la mondialisation.

Comme Drimmelen l'a précédemment indiqué, la mondialisation peut être comparée à un couteau à double tranchant, ce qui signifie qu'elle a un caractère à la fois positif et négatif. Concernant ses effets positifs, Drimmelen (1998 : 10) considère que la mondialisation a certainement apporté le progrès et de nouvelles opportunités au monde. Il prend pour exemple le taux de mortalité infantile qui a été réduit au cours des 30 dernières années dans le monde. L'espérance de vie dans les pays du Nord et du Sud a également augmenté au-delà de la moitié

durant 23 ans pour les uns et 11 ans pour les autres respectivement. Bhalla et Lapeyre (2004 : 185) perçoivent d'énormes chances pour la croissance économique dans la mondialisation, réduisant ou même éliminant l'antagonisme Nord-Sud. Dans le même sens Aisbett (2004 : 8) déclare que :

Les partisans de la mondialisation ont souvent une vue beaucoup plus optimiste de son impact sur la puissance politique de la communauté. Ils se basent sur le fait que l'influence de la force de frappe issue de la communauté dans la définition des stratégies politiques peut être constructive, et que la mondialisation diminue réellement la probabilité de la capture de la stratégie politique par l'industrie. Ce dernier point est soutenu par l'observation que la mondialisation est souvent associée à la plus grande responsabilité et franchise des gouvernements nationaux, et à la concurrence accrue pour des monopoles nationaux.

La mondialisation a permis l'apparition des marchés mondiaux de production et du plus large accès à une gamme de produits étrangers pour les consommateurs et les entreprises. Du côté financier, il a permis l'apparition d'un marché financier mondial et d'un meilleur accès au financement externe pour des sociétés, et les emprunteurs nationaux et sous régionaux. Dans le domaine économique, la mondialisation a favorisé un marché commun global ouvert à tout le monde, basé sur le libre échange des marchandises et du capital. En ce qui concerne son impact positif sur certaines des nations du tiers monde, Brubaker (2007 : 37) affirme que la Chine et l'Inde sont considérées comme étant les plus grands gagnants en ce qui concerne le Mondialisation. Ces deux nations du tiers monde ont connu une croissance économique remarquablement considérable, qui a exercé un impact positif sur la réduction de la pauvreté. La mondialisation s'est fortement implantée dans ces deux pays,

par rapport aux régions moins touchées, telles que l'Afrique subdésertique, où la pauvreté est demeurée stagnante.

La croissance annuelle de la Chine a été supérieure de 10 % sur un certain nombre d'années. En Inde, elle s'est accrue de plus de 8 % pendant les trois dernières années ; alors que ses grandes compagnies de technologie ont progressées de 30-40 %. La Chine a augmenté ses exportations qui sont passées de 14 milliards de 1980 à 365 milliards de dollars en 2002 (Brubaker, 2007 : 37).

Le chercheur commente que les partisans de la mondialisation estiment sa première phase orientée vers le marché, devrait être suivie d'une autre phase, qui est celle de la construction d'institutions politiques mondiales représentant la volonté des citoyens. Discutant de l'impact limité de la mondialisation sur le continent Africain, Aisbett (2004 : 32) prévient que :

D'après les réclamations des partisans de la mondialisation, il semble que plusieurs des problèmes économiques de l'Afrique sont dus au manque de franchise et d'interposition exclusive et inadéquate des gouvernements. La réclamation des critiques de la mondialisation démontre que les ennuis de l'Afrique viennent des diverses sources (entre autres des gouvernements corrompus ou incompetents), mais la libéralisation obligatoire imposée par des programmes d'adaptation structureaux et d'autres conditions de prêt n'a pas fourni la croissance promise. Au lieu de cela la mondialisation a seulement rendu des conditions de vie plus dure en défaveur des pauvres pendant que des services de gouvernement sont bloqués suite à une instabilité accrue.

Cet argument d'un partisan de la mondialisation devrait amener les gouvernements africains à réfléchir par deux fois. Dans quelques pays, tels que la République démocratique du Congo, où le gouvernement

impose des impôts élevés à l'importation des produits tel que l'équipement de haute technologie, il est normal que seule une minorité des gens puissent posséder, par exemple, des ordinateurs et d'autres outils facilitant le contact avec le monde, au lieu de vivre dans l'isolement.

3.6.2.1.2 Opposants à la mondialisation

L'anti-mondialisation est un terme péjoratif employé pour décrire la position politique des personnes et des groupes qui s'opposent au point de vue néo-libéral de la mondialisation telle que l'affirme Macarov (2003 : 102) :

Les opposants à la mondialisation considèrent qu'elle "profite aux groupes supérieurs de la société, aux sociétés multinationales et au monde des nantis, et qu'elle nuit à la satisfaction des besoins publics", et qu'elle "contribue à perpétuer et à accentuer les inégalités au sein des groupes de pays et entre eux, au profit des multinationales et des classes supérieures...".

Bhalla et Lapeyre (2004 : 190) affirment que « les perdants de la mondialisation se retrouvent parmi le grand nombre de pauvres travailleurs et débrouillards exerçant des métiers précaires sans lendemain... qui sont exposés en permanence à une croissante vulnérabilité économique et sociale ». Sur la même question, Bhalla et Lapeyre (2004 : 188) ajoutent que la mondialisation est un jeu avec des gagnants et des perdants, et souvent les règles du jeu semblent injustes à un grand nombre de joueurs qui ne se rendent plus compte de l'injustice de l'économie globale, — laquelle est orientée soit vers des intérêts des entreprises transnationales et soit vers des pays les plus riches.

De même, pour Ugarteche (2000 : 95) « Les théoriciens suggèrent que la mondialisation n'abritera que les économies les plus riches et les plus productives ». Les critiques provenant des adversaires de la mon-

dialisation prétendent que les pays plus pauvres sont parfois dans une position défavorable, parce que leurs principales exportations sont habituellement des marchandises agricoles, et il est ainsi difficile de concurrencer valablement le marché global des grands pays industrialisés lesquels subventionnent leurs propres fermiers. La détérioration de la protection des nations plus faibles au détriment des nations industrialisées a eu pour conséquence l'exploitation des populations de ces pays dits pauvres, qui deviennent finalement la source d'une main d'œuvre bon marché au profit des puissances industrialisées plus fortes.

Buckman (2004 : 4) pense que « le mouvement anti-mondialisation est une Église très large qui regroupe des militants préoccupés par... la pauvreté, le droit des peuples indigènes, les droits des chômeurs... pour ne citer que quelques questions. ». Tandis que la mondialisation amplifie l'économie de quelques pays en voie de développement, tels que l'Inde et la Chine, comme précédemment mentionné, elle laisse une cicatrice destructive et négative sur le continent africain. Comme Mensah (2006 : 15) nous le fait observer :

La marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale est une préoccupation constante des dirigeants africains et de la communauté internationale. Les promesses passées d'un véritable partenariat entre les acteurs du Nord et l'Afrique ne se sont pas concrétisées par des mesures positives visant à atténuer les problèmes économiques à long terme auxquels le continent est confronté. En effet, la pauvreté sur le continent est un défi permanent pour les Africains.

Selon Ahunwan (2003 : 37), il existe un sentiment général selon lequel les pays africains sont désavantagés dans l'économie mondiale en raison de leur niveau de sous-développement et des approches politiques appropriées, qui sont encore controversées.

La mondialisation est considérée comme un processus centenaire, qui suit l'expansion de la population humaine et la croissance de la civi-

lisation qui a augmenté de façon spectaculaire au cours des 50 dernières années. Actuellement, la mondialisation pose un défi à chaque nation et à chaque peuple du monde quant à ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. L'opinion des nations pauvres suggère que l'impact de la mondialisation sur elles est moins positif que ne le laissent supposer les mesures de l'évolution de leurs revenus moyens.

3.7 Les causes de la pauvreté

Ces trente dernières années ont été marquées par une prolifération de théories de droite et de gauche sur les causes présumées de la pauvreté. Certains insistent sur le fait que la pauvreté est principalement un problème d'offre. Ils affirment que les pauvres manquent de compétences ou d'attitudes appropriées pour faire face à la pauvreté. D'autres, en revanche, affirment que la persistance de la pauvreté peut être attribuée à l'incapacité de l'économie à générer suffisamment de revenus ou d'emplois bien rémunérés pour les pauvres. (Kelso, 1994 : 32). Les libéraux et les conservateurs ont des vues similaires sur les causes de la pauvreté, comme Kelso (1994 : 32) le suggère :

Tandis que les libéraux au cours des années 60 adoptaient une approche d'approvisionnement à la pauvreté et se concentraient sur les insuffisances éducatives des pauvres, plus récemment ils se sont intéressés aux conditions de la demande — telles que les fluctuations de l'économie — comme première raison de la lutte pour l'éradication de la pauvreté. Cette variété déroutante d'approches est due au désaccord parmi divers disciples antagonistes au sujet de la situation difficile des pauvres : sont-ils (1) non préparés et insuffisamment formés, (2) non motivés, ou (3) simplement incapables de trouver des emplois plus rémunérateurs ?

Les personnes pauvres sont capables d'accomplir avec succès ce que font les personnes des pays développés si elles sont formées et équipées d'outils pour accomplir le travail qu'on attend d'elles. Il est étonnant de voir, dans la plupart des pays en développement, notamment en Afrique, comment de jeunes garçons sans aucune formation formelle parviennent à fabriquer des articles tels que des antennes de télévision, qui sont plus fiables que celles qui ont été importées. Ils le font avec des matériaux locaux et sans aucun soutien du gouvernement ou des ONG. Cela démontre que les pauvres ont la capacité potentielle de créer ou d'innover, mais que le principal obstacle est la formation et le manque d'équipement adéquat.

Commentant la question du manque de formation et de qualification comme étant l'une des causes de la pauvreté, Kelso (1994 : 49) note que :

Dans les années 60, l'administration de Johnson a affirmé que l'incidence élevée de la pauvreté dans les pays était due à la qualité de la formation ainsi qu'à l'absence ou la faiblesse de qualifications appropriées dans le chef de ceux qui sont sur le marché du travail. Si la pauvreté était la résultante de l'incompétence et de l'impréparation face à la demande potentielle des marchés du travail, l'évidente solution au problème c'est de rehausser le niveau et la qualité de leurs cursus éducatifs. Car plus les gens deviennent plus performants, plus le gouvernement pourrait s'attendre à ce que les indigents deviennent plus indépendants.

Nash (1986 : 193-194) prétend que les nations sont pauvres, pas en raison des facteurs externes tels que l'exploitation, mais en raison des facteurs internes comme l'éducation. La plupart des gens dans les pays sous développées sont illettrés. Un autre facteur qui contribue à la pauvreté nationale est le manque de services de santé appropriés. Un faible système de santé a un effet négatif évident sur la productivité d'un ouvrier. Ceci mène très souvent à un manque d'outils et de capitaux néces-

saires pour la production. Il est parfois difficile d'expliquer d'autres causes de la pauvreté, comme les facteurs culturels, moraux, et religieux.

Les facteurs culturels sont pertinents à d'autres égards. Si une société choisit, pour quelque raison que ce soit, de ne pas tuer le bétail, cela aura un effet évident sur son bien-être matériel. Si une société décourage les femmes de chercher un emploi en dehors du foyer, le revenu par habitant sera inférieur à celui des nations où les femmes sont autorisées à travailler en dehors du foyer. Une culture peut entraver la capacité des gens à s'élever dans la société. Par exemple, un système de castes n'entrave pas seulement la mobilité sociale ascendante, mais a également un effet négatif sur les affaires, car les personnes d'une classe sont interdites d'échanges économiques avec les personnes d'autres classes (Nash, 1986 : 194).

Selon Nash (1986, p. 195), le soutien moral et la motivation des personnes, ainsi que les institutions et les politiques de leur pays, sont des éléments cruciaux pour l'éradication de la pauvreté. Le comportement des individus, ainsi que celui des gouvernants, affecte clairement le développement économique d'une nation. Linn (1983 : 36) considère que le revenu limité des pauvres dans les zones urbaines est la principale cause de la pauvreté urbaine. Si l'on veut changer cette situation, il convient d'accorder une attention particulière aux politiques visant à accroître l'emploi et les salaires des pauvres en milieu urbain. En ce qui concerne son argument sur les causes de la pauvreté dans le monde d'aujourd'hui, Schall (1990 : 15) accentue l'idéologie comme étant l'une des causes majeures. À ce propos, il écrit :

La principale raison pour laquelle les pays pauvres du monde restent pauvres est due à leurs idéologies. La meilleure façon de

découvrir pourquoi la Tanzanie, par exemple, reste pauvre et dépend de l'aide sociale n'est pas d'examiner son sol ou ses précipitations, mais de lire les discours de M. Julius Nyerere. C'est sans doute un homme très bien intentionné, mais il choisit la mauvaise idéologie pour expliquer la pauvreté de son pays...

En ce qui concerne le débat en cours sur les causes de la pauvreté, Hemmer et Rainer (2000 : 43) estiment que les causes de la pauvreté ne peuvent être expliquées uniquement par un faible niveau de revenu par habitant, mais plutôt par une répartition inégale de ce revenu.

Après des années de recherche sur la question de savoir pourquoi tant de pays s'appauvrissent, l'Organisation des Nations unies impute une grande partie de la responsabilité à la mauvaise gouvernance, un message que de nombreux dirigeants et demandeurs d'aide et d'allègement de la dette ne veulent pas entendre... (Crosette, 2002 : 87).

M. Malloch Brown, un Britannique qui est arrivé l'an dernier aux Nations unies en provenance de la Banque mondiale, s'est attiré l'hostilité des pays en développement. Ils l'accusent de s'ingérer dans les affaires intérieures des gouvernements... Les experts en développement acceptent désormais l'idée que les gouvernements locaux, souvent négligés ou inexistant dans le monde en développement, doivent jouer un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté. Historiquement, l'aide étrangère est allée aux gouvernements centraux. Lorsque les donateurs n'ont plus pu ignorer combien d'aide était siphonnée par la corruption ou le mauvais usage des fonds (Crosette, 2002 : 87-88).

La corruption est l'une des causes de la pauvreté dans les pays en développement. La corruption accompagne souvent la centralisation du pouvoir, notamment dans les pays qui ne sont pas encore démocratisés, où les dirigeants ne sont pas responsables devant ceux qu'ils servent. Le plus souvent, on se rend compte que la corruption entrave le dévelop-

pement lorsque les personnes au pouvoir s'approprient de l'argent qui pourrait être utilisé autrement, pour le développement de projets. Comme nous l'avons vu précédemment, la colonisation a été désignée par certains spécialistes du développement comme l'une des causes de la pauvreté dans les pays en développement. Les colonisateurs ont développé les économies locales afin de faciliter l'expropriation des ressources pour leur propre croissance économique et leur développement. Shah (2007 : 1) affirme que l'ajustement structurel est une cause majeure de pauvreté. Dans sa critique de certaines institutions internationales de prêt, il affirme que de nombreux pays en développement sont endettés et pauvres à cause des politiques des « institutions internationales telles que le FMI et la Banque mondiale.

Il n'est pas possible de fournir une liste exhaustive des causes de la pauvreté. Seules quelques causes sont mentionnées ici. Les conséquences de la pauvreté renforcent souvent ses causes complexes, exacerbant ainsi le problème.

3.8 Résumé

La pauvreté est un problème grave dans le monde, en particulier dans les pays en développement où les besoins fondamentaux des gens ne sont pas satisfaits. Le tiers monde est une partie du monde très touchée par le fléau de la pauvreté.

La pauvreté est un problème aux multiples facettes. Certaines autorités la définissent en termes de nourriture et de logement, d'autres en termes de revenu par habitant, d'autres encore considèrent que la pauvreté est une question culturelle et psychologique. De nombreux habitants du tiers monde affirment que leur pauvreté est causée par l'exploitation des puissances occidentales dans cette partie du monde. Ce point de vue est très controversé, car la pauvreté dans les pays en développement est liée à des causes tant internes qu'externes.

Si la mondialisation est acceptée dans le monde entier, elle suscite encore des réactions négatives dans les pays en développement, où les universitaires et les chercheurs la considèrent comme une autre forme de néocolonialisme. La nature des économies des pays en développement, qui ne sont pas compétitives sur le marché mondial, suggère que la mondialisation est considérée comme quelque chose qui laissera les pays en développement à la traîne. La mondialisation est considérée comme un instrument au service des nations fortes et industrialisées.

La pauvreté n'est pas la volonté de Dieu. Les habitants des pays en développement devraient se tenir fermement aux côtés de ceux qui soutiennent ceux qui luttent contre la pauvreté.

RÉFLECTIONS THÉOLOGIQUES SUR LA PAUVRETÉ

4.1 Introduction

À travers toute la Bible, on constate que les enseignements relatifs à la pauvreté sont ambigus. Dans certains endroits, la pauvreté est décrite dans un sens négatif (Prov. 6 : 9-10 ; 14 h 20), alors que dans d'autres, elle est décrite d'une façon positive (Luc 6 : 20 ; 16 : 19-31 ; cor 2. 8 : 9) (Son, 1996 : 72). Les derniers passages dans la Bible sont souvent reliés à la sphère spirituelle. Le malentendu concernant les béatitudes fait souvent croire aux gens que Jésus a évalué la pauvreté matérielle comme telle. Ce n'était pas le cas. Son (1996 : 73) argumente, par rapport aux droits des gens pour la satisfaction de leurs besoins de base, en ces termes :

Chacun a le droit de manger et d'être vêtu décemment quel que soit son revenu et ses moyens de subsistance. L'affamé en premier lieu, même avec du pain consacré si aucune autre nourriture n'est disponible... Le droit de manger et de se vêtir semble avoir été la priorité au-dessus du droit de la propriété dans la Bible. La Bible nous encourage également à fournir nourriture et boisson à nos ennemis (Prov. 25 : 23) parce que la préservation de la vie est prioritairement au-dessus de toute autre chose. Il est donc injuste pour n'importe quel individu ou société de laisser quelqu'un mourir de faim.

Les réflexions théologiques sur ce concept permettront au lecteur de saisir la vision de Dieu en ce qui concerne le phénomène de la pauvreté, aussi bien que la façon dont les croyants, victimes de la pauvreté, y ont répondu ou ont réagi.

4.2 Le concept de la pauvreté dans la Bible

Dans la Bible, la pauvreté est considérée comme une mauvaise chose, particulièrement quand ses victimes sont soumises au traitement irrespectueux de leurs oppresseurs (Ajulu, 2001 : 94). La pauvreté, étant un scandale pour la vie humaine, est condamnée par la Bible qui revendique la justice pour les pauvres.

Quand on considère le contexte historique des Si l'on considère le contexte historique des conditions des pauvres dans la Bible, il est clair que la question de la pauvreté remonte au premier couple, Adam et Eve, hors des portes du jardin d'Eden, abondant et prospère. Santra (1998, p. 15) affirme que c'est le péché qui a réduit les premiers humains à la nudité, à la famine et aux privations, et leur a honteusement retiré toutes les richesses qui avaient été mises à leur disposition, les plaçant dans une situation de douleur, de dureté, de manque, d'asservissement et, bien sûr, de toutes les formes de pauvreté. Genèse 3, 14-19 décrit la condition de l'humanité après la chute d'Adam et Eve.

La Bible considère la pauvreté comme le résultat du péché. La rébellion des êtres humains contre Dieu a conduit à la cupidité, à l'égoïsme et à toutes sortes de souffrances pour les populations du monde entier. Monsma, Orkar, Bruner et d'autres (1991 : 4) abondent dans le même sens :

Parmi les autres conséquences du péché, il y a eu l'apparition de la pauvreté dans le monde. Les êtres humains n'étaient plus les bons intendants des richesses de la création de Dieu ; égoïstement, ils ont souvent essayé d'amasser pour eux-mêmes plus de

richesse et de pouvoir, et d'utiliser pour eux-mêmes plus de ressources de leur société... sans tenir compte du fait que cela laissait les autres sans ressources.

Dieu se tient toujours du côté des pauvres, des désespérés et des opprimés. Monsma, Orkar, Bruner et d'autres (1991 : 5) le déclarent : « *La Bible manifeste clairement que Dieu ne souhaite le règne de la pauvreté dans ce monde, et agit de plusieurs manières afin d'en limiter l'existence* ».

Jebaraj (1996 : 330) observe qu'au cours des dernières décennies, les théologiens chrétiens ont été interpellés par la croissance de la pauvreté et des régimes oppressifs qui violent les droits de l'homme. Cette situation a incité les théologiens à demander l'engagement de l'Église dans la lutte des pauvres et la restauration de la dignité humaine. Tout au long de la Bible, Dieu est dépeint comme étant concerné par les questions liées à ce monde. Les prophètes de l'Ancien Testament et les auteurs du Nouveau Testament ont tous deux souligné à plusieurs reprises la nécessité de la justice dans les affaires humaines. Certains affirment même que pour Jésus, il n'y avait pas de distinction entre les aspects religieux et sociaux du service que l'on peut rendre aux autres. Ceci est illustré dans Matthieu 25, où Jésus fait l'éloge de ceux qui fournissent de la nourriture aux affamés, des soins aux malades, de l'aide aux prisonniers, des vêtements aux personnes nues et un logement aux réfugiés (Clouse, 1984 : 9). Les Chrétiens, quelle que soit la situation dans laquelle ils se trouvent, sont appelés à suivre les traces de Jésus en sympathisant avec les personnes vivant dans la pauvreté et en cherchant des moyens de les sortir de cette situation déshumanisante.

Pour que l'Église réussisse dans son ministère au profit des pauvres, elle devrait développer une meilleure compréhension de la pauvreté telle que décrite dans la Bible. Kim et Marak (1998 : 1) le disent :

Le manifeste de Nazareth appelle à une reconsidération de la théologie des pauvres et de leur place dans la mission chrétienne... Les pauvres sont avec nous et la pauvreté est une réalité que l'Église ne doit pas négliger sans s'attaquer à cette réalité de manière adéquate.

Un solide aperçu théologique de la pauvreté incitera les Chrétiens à comprendre le devoir de prendre soin les uns des autres, en particulier de ceux qui vivent dans la pauvreté. Puisque les Chrétiens suivent les traces de Jésus, ils sont également exhortés à prendre soin des pauvres, tout comme Jésus l'a fait. Ajulu (2001 : 93) fait remarquer que la préoccupation de la communauté pour les pauvres est considérée dans la Bible non pas comme une exception, mais comme une règle. La force et la puissance d'Israël étaient fondées sur sa solidarité, exprimée par son esprit fraternel et son service mutuel. L'Ancien et le Nouveau Testament considèrent la communauté comme un lieu où les nécessiteux doivent recevoir de l'aide afin de devenir des membres actifs de la société plutôt que des dépendants. Ajulu (2001 : 95) reconnaît que la lutte contre la pauvreté est une question sur laquelle la Bible n'est pas silencieuse — une lutte difficile et dangereuse à entreprendre.

Peu avant leur entrée dans la terre promise, les Israélites avaient reçu un sévère avertissement de la part de Dieu concernant la manière dont ils devraient traiter les pauvres. Quoique la Bible ne parle pas explicitement de la pauvreté, on doit cependant considérer que celle-ci demeure toujours une réalité incontestable dans les vies des personnes pauvres, marginalisées, déracinées et exploitées. Le message le plus intéressant que nous devrions retenir est que Dieu s'occupe des pauvres en dépit de l'indifférence de la classe dirigeante. La responsabilité des théologiens et des chrétiens consiste à concevoir et à promouvoir une société juste et équitable dans laquelle les gens pauvres pourront être réhabilités et capables de contribuer au développement de leur communauté. La pauvreté constitue un énorme problème dans le monde actuel. Comme Hughes

(1998 : 25) nous l'apprend, « *Un grand problème a besoin d'une grande vision pour soutenir ceux qui sont assez courageux pour l'aborder. La pauvreté est un gigantesque problème...* »

La guerre contre la pauvreté, du point de vue de la guerre contre la pauvreté, selon l'opinion de la plupart des théologiens de la libération, fait partie intégrante de l'avènement du royaume de Dieu sur terre, tandis que d'autres soutiennent que rien dans le Nouveau Testament ne justifie de parler de l'avènement du royaume de Dieu par le biais d'un quelconque changement sociétal, en dehors de la confession du Christ (Hughes, 1998 : 26). Si l'on adopte une vision holistique, les deux arguments sont valables, la seule différence étant que le point de départ de la venue du royaume de Dieu devrait être la confession de Jésus-Christ, le changement sociétal apparaissant comme une conséquence de cette confession.

Il convient de noter que l'on ne peut mettre Dieu dans une boîte, le limitant à travailler d'une seule manière. Dieu est souverain et, en tant que tel, il agit tantôt d'une manière tantôt d'une autre.

4.3 La pauvreté selon la Bible

4.3.1 La pauvreté dans l'Ancien Testament

Se prononçant sur la question de la pauvreté dans l'Ancien Testament, Domeris (1986 : 57) attribue à Dieu le rôle d'un gardien en faveur des pauvres et autres marginalisés, tels que les veuves, les orphelins et les étrangers. La préoccupation de Dieu pour ces groupes de personnes s'exprime de façon évidente dans le Pentateuque, la loi qu'il a lui-même donnée à Israël.

Divers termes hébreux sont traduits par le mot « *pauvres* », alors que chacun des mots hébreux correspondant ajoute une nuance particulière, décrivant d'une manière ou d'une autre les caractéristiques de la pauvre-

té, à savoir : *dal*, qui signifie *bas, faible, ou piétiné* ; *ani*, qui signifie *affligé, opprimé ou misérable* ; *muk*, qui se rapporte à *être bas et opprimé* ; *ebyon*, qui signifie *nécessiteux et privé* ; *yarash*, qui signifie *dépos-sédé*, et en *enfin*, *rush*, qui signifie *indigent*.

Ces mots hébreux expriment principalement l'idée de personnes démunies matériellement, tout en suggérant également la souffrance et l'exploitation, avec une exception dans le livre des Proverbes où certains passages associent la pauvreté à la paresse (Domeris, 1986 : 58). Selon Santra (1998 : 41), le terme « pauvre » dans l'Ancien Testament se réfère à ceux qui n'ont pas d'héritage propre, qui vivent dans une situation de besoin économique et qui ont un statut social bas et insignifiant. Le terme « pauvre » dans ce sens de l'AT a été appliqué depuis la période de la monarchie jusqu'à la période intertestamentaire, y compris l'époque où Jésus vivait sur terre. Le terme « pauvre » désignait ceux qui, dans un état de petitesse et d'humilité, vivaient dans la dépendance de Dieu. Faire preuve de charité envers les pauvres était fortement recommandé, tandis que la mendicité était dénoncée.

Les prophètes de l'Ancien Testament croyaient que la pauvreté résultait de l'établissement d'une société injuste dans laquelle les pauvres étaient opprimés par les riches, et dans laquelle les riches étaient décrits par Amos 2:7 comme ceux « qui foulent la tête du pauvre dans la poussière de la terre et poussent les affligés hors du chemin » (NRSV). Commentant sur les points de vues des prophètes concernant ceux qui oppressent les pauvres et concernant la pauvreté elle-même, Ajulu (2001 : 89) déclare que :

Leurs attaques se sont intensifiées au fur et à mesure que la richesse et le pouvoir se sont retrouvés entre un petit nombre de personnes en raison de la corruption croissante et de la croissance des échanges et du commerce dans les villes, les campagnes vivant dans une pauvreté croissante.

La prise en charge des pauvres en Israël constituait une certaine mesure de bonne gouvernance. Si l'on examine la loi régissant la terre en Israël, on peut en déduire que la loi a été promulguée de telle sorte que la stabilité de la famille, qui dépendait de la possession de la terre, pouvait être garantie, tandis que la manière dont la terre était utilisée assurait une provision adéquate pour les pauvres, les étrangers, les veuves et les orphelins (Ajulu, 2001 : 89). Les prophètes de l'Ancien Testament, en tant que porte-parole de Dieu, considéraient la pauvreté non pas comme un simple destin ou le résultat de la paresse, ou encore comme la recherche du plaisir, mais, comme l'affirme Ajulu (2001 : 90), plutôt comme une injustice, le non-respect de la loi de Dieu par les riches et les puissants par des actes d'exploitation et d'oppression, et par l'utilisation de la violence et des pratiques d'injustice. Cherupallikat le dit également (1975 : 9-10) :

Dans le monde antique, la richesse était concentrée entre les mains de quelques-uns et les masses ordinaires étaient pauvres. Dans les pays monarchiques, la richesse se trouvait dans les palais des rois et chez les personnes associées aux affaires royales. Pour le reste, la pauvreté généralisée était considérée comme allant de soi et les pauvres eux-mêmes étaient généralement résignés à leur condition inférieure. Le mieux qu'ils pouvaient espérer était que les riches ne profitent pas indûment de leur statut pour corrompre les fonctionnaires et les juges

Selon Cherupallikat (1975 : 13-14), il n'y a pas eu de grandes discussions sur la richesse et la pauvreté chez les Israélites pendant les périodes nomades et semi-nomades avant la conquête. La pauvreté chez les Israélites durant ces périodes était relative. Cependant, lorsque les Israélites sont entrés en contact avec les Cananéens, qui vivaient déjà dans des villes et avaient établi des classes sociales, en plus de connaître la présence de conquérants, le problème de la pauvreté s'est posé. En

réponse à l'oppression du nouveau développement économique de la monarchie et à la création de nouvelles classes, ainsi qu'à l'accentuation des distinctions sociales, le Livre de l'Alliance déclare que la volonté de Yahvé en tant que souverain est qu'il n'y ait pas de pauvreté permanente ou sans espoir dans la communauté.

Hoppe (1987 : 23) affirme que dans l'économie agricole du Proche-Orient ancien, où la possession de la terre était la base de la sécurité économique, les habitants de la région croyaient que les catégories de personnes qui se trouvaient dans les positions vulnérables, à savoir les veuves, les orphelins et les autres groupes sans aucun pouvoir économique, bénéficiaient d'une protection divine spéciale. Le roi du Proche-Orient ancien était le représentant des dieux et, en tant que tel, il était tenu de protéger les personnes qui n'étaient pas en mesure d'assurer leur vie économique. Hoppe (1987 : 24) ajoute que :

La préoccupation particulière de Dieu pour les membres de la communauté dont l'état social et économique est précaire devrait inciter tout Israël à veiller à ce que ces personnes reçoivent un traitement juste et approprié... Le Deutéronome veut protéger ces groupes économiquement dépendants du type d'exploitation qui se produit trop facilement et qui est si difficile à réparer parce que la veuve, l'orphelin et l'étranger sont en dehors du courant économique et parfois juridique dominant. Le Deutéronome recommande que ces personnes soient confiées aux soins de leurs voisins plus aisés. Leur générosité peut empêcher que le cycle de la pauvreté ne devienne une spirale continuellement descendante.

Un regard plus critique aux saintes écritures des prophètes indique que les pauvres et les opprimés étaient considérés comme une catégorie socio-économique des gens aux bons soins de Yaweh. Elles ont décrié toutes sortes d'oppressions auxquelles les gens ont fait face et ce qui les maintenaient dans une situation de déshumanisation. Toutes sortes de commerce liées aux transactions malhonnêtes, l'escroquerie,

l'exploitation des clients et la vente du droit de propriété étaient condamnées. Le taux d'intérêt exorbitant et le fait d'imposer des conditions de prêt accablant les pauvres ont été alors interdits. Des telles pratiques sont courantes dans des banques et sociétés de prêt d'aujourd'hui, tel est le cas de la Banque mondiale, le FMI et d'autres institutions dont les comportements sont fortement critiqués par des pays en voie de développement.

Selon Pleins (1987 : 67), les sages croient que la pauvreté n'est pas une réalité contre laquelle il faut protester, mais plutôt une réalité à éviter. Il argumente en outre que l'auteur doué de sagesse, à la différence du critique social prophétique, ne voit aucun rapprochement entre la pauvreté des pauvres et la richesse des riches. Il considère la pauvreté comme étant stressante particulièrement à cause de son caractère inamical. Personne ne pourrait apprécier l'amitié avec les pauvres, comme cela a toujours été le cas pour les riches.

Pour les sages, les pauvres sont des éléments insignifiants de l'ordre social auxquels on ne peut rien enlever. Cependant, dans son utilisation pédagogique de la pauvreté, le Livre des Proverbes semble faire preuve d'ambivalence dans son attitude envers les pauvres, tantôt les élevant, tantôt les méprisant. Mais en cela, l'enseignant de la sagesse se préoccupe uniquement de faire prendre conscience à l'élève de la fin de limiter sa jouissance de la richesse et, à cette fin, la référence à la pauvreté était un dispositif pédagogique utile (Pleins, 1987 : 72).

La préoccupation la plus urgente du pauvre est sa survie. Dans l'agenda des pauvres, la nourriture est le premier des besoins à satisfaire. Hoppe (1987 : 26-27) soutient que le Livre du Deutéronome veille à ce que les pauvres disposent de suffisamment de nourriture pour leur survie. Outre l'obligation faite par le Livre du Deutéronome aux catégories de personnes dépendantes de partager les repas dans le cadre de la fête du pèlerinage, comme l'indique Deutéronome 16, 11 et 14, ce Livre

suggère d'autres moyens par lesquels les pauvres peuvent partager la générosité agricole de la terre. L'une d'elles est la dîme triennale, qui n'est pas apportée au sanctuaire central, mais qui doit être mise à la disposition des groupes dépendants dans chaque localité, afin que les différentes classes aient quelque chose à partager dans la récolte de céréales, d'olives et de raisins, comme indiqué dans Deutéronome 24, 19-22.

Comme on peut le constater dans la discussion ci-dessus, la dîme devrait également être considérée comme des tentatives dans le Livre du Deutéronome de participer au soulagement des nécessiteux de façon constante. Hoppe (1987 : 29), met en évidence le fait qu'il y a des lois qui sont prévues par des Deutéronomistes à servir à la fois de garde-fous et de sauvegarde contre le développement des conditions qui pouvaient faire de la pauvreté un composant inévitable de l'ordre social d'Israël. En vue de combattre la pauvreté parmi les israélites, Hope (1987 : 31-32) explique la stratégie identifiée dans le livre de Deutéronome comme suit :

La première étape a consisté à appeler les riches à renoncer à leurs droits et à leurs prétentions sur les pauvres. Aucun intérêt ne doit être pris sur les prêts (23, 19-20), les pauvres doivent être libérés périodiquement de leurs dettes (15, 16), un esclave libéré doit être traité avec générosité (15, 12-18) et les gerbes oubliées de la récolte doivent être laissées aux pauvres (24, 17-22). Le Deutéronome demande aux gens qui ont les moyens de suivre une ligne de conduite qui est contraire à leur intérêt personnel mais qui leur assure que le résultat d'un tel comportement sera un bénéfice ultime parce qu'il leur assure la bénédiction de Dieu et la possession continue de la terre. L'approche du Deutéronome sur la question de la pauvreté ne consiste pas simplement à légiférer mais à motiver. Le livre le fait en laissant entendre que la qualité de la relation d'Israël avec Dieu est un sous-produit d'une rela-

tion inter sociétale juste. L'échec d'une telle relation est un péché (15, 9 ; 24, 15). La deuxième étape a consisté à qualifier les relations inter sociétales de familiales. Après tout, la relation d'alliance ne lie pas seulement Israël à Dieu, mais elle lie les individus au sein d'une même famille, la communauté israélite. La pauvreté ne devrait pas exister dans une communauté composée de frères et de sœurs (15, 4). En effet, elle n'existerait pas si tout Israël obéissait à la loi. Si la pauvreté existe, ce n'est pas parce qu'elle est inévitable selon les lois de l'économie ou à cause d'un manquement de la part des pauvres. La pauvreté est le résultat de la décision humaine d'ignorer la loi.

Le livre de Deutéronome cultive un sens de la vie communautaire dans lequel les gens sont invités à identifier Dieu en tant que propriétaire de toute la richesse dans le monde, et le maître de toute l'humanité. En outre, le livre identifie Dieu comme celui qui a un souci spécial pour le nécessaire. Hope (1987 : 32) souligne ce point de vue :

Le Deutéronome fait toutes sortes d'appels à un comportement sensible et attentionné envers les personnes économiquement dépendantes. Le livre aurait certainement pu aller au-delà des quelques situations qu'il mentionne, mais il en dit suffisamment pour qu'Israël entende ce message : la terre et ses richesses n'appartiennent à personne de manière absolue. Les bénédictions matérielles dont jouissent les riches s'accompagnent de la responsabilité de prendre soin de ceux qui ont des besoins économiques particuliers.

Dans l'Ancien Testament, les prophètes ont considéré la pauvreté comme résultant de l'égoïsme et de l'avarice des personnes riches. Cette opinion est quelque peu différente de celle des proverbes, qui considèrent la pauvreté comme la conséquence de l'oisiveté et de la négligence

de la part des nécessiteux, comme on l'a vu précédemment. Le livre des proverbes explique également avec conviction que les gens sont en grande partie responsables de leurs propres destins et que les choix qu'ils font détermineront leur futur. Les comportements tels que l'ivresse et la paresse, qui causent beaucoup des souffrances dans les vies des gens, sont dénoncés par le livre des Proverbes. Hoppe (1987 : 93) le confirme :

Les sages étaient convaincus que les actions ont des conséquences ... Si l'expérience a appris quelque chose aux gens, c'est que la pauvreté vient inévitablement à ceux dont la vie indisciplinée est marquée par l'ivrognerie et la paresse. Cela ne signifie pas que toute personne pauvre doit être un alcoolique indiscipliné.

Cherulallikat (1975 : 17-19) considère la position de la littérature de la sagesse à l'égard de la pauvreté comme ambiguë, depuis que certaines des énoncés de la personne sage se réfèrent à la pauvreté comme malédiction ou punition pour paresse ou frivolité. D'autres affirmations semblent indiquer un vif sens de la justice et une perception selon laquelle les riches sont menacés de danger. La raison de cette ambivalence a pu s'expliquer par le fait que le rassemblement des informations provient de périodes très disparates. Dans l'histoire postexilique d'Israël, la pauvreté était liée à une disposition spirituelle. Par conséquent, le vrai Israélite devait être pauvre aux yeux de Dieu, aussi bien que devant les Assyriens. La pauvreté ici impliquait de se débarrasser de toute fierté, d'adopter une vie d'abandon, d'humilité et de confiance absolue en Dieu.

Selon Cherupallikat (1975 : 21) parlant de l'évolution du concept de la pauvreté dans l'Ancien Testament, le changement dont on parle ici ne devrait pas être comparé à la métamorphose de la chenille qui se transforme en papillon, ni comme du paddy mûrissant dans un champ d'une triste manière, au contraire cela devrait plutôt être vu comme la crête

d'une puissante vague d'océan, qui à certaines positions avantageuses et à de rares occasions peut atteindre des hauteurs plus qu'élevées. Commentant la pauvreté d'esprit, comme perçue pendant la période postexistique, Cherupallikat (1975 : 21) déclare que :

En écrivant plus récemment sur la pauvreté d'esprit, on croit que les pauvres de l'AT étaient parvenus à une mystique du renoncement aux biens temporels, nous devrions affirmer que ce détachement n'existe pas dans l'AT : ce serait une nouveauté propre à Jésus. Jusque-là, la pauvreté, dans tous les sens du terme, était considérée comme un mal : il fallait la combattre par l'assistance fraternelle ; la prière incessante était d'en être délivré...

En faisant une rétrospective de la société africaine précédant l'invasion du continent par les colonialistes, on constate que le terme « pauvreté » n'avait aucune signification du tout, aussi longtemps que le mode de vie de la communauté africaine était fondé sur le partage. Cette vie communautaire et la solidarité y relative peuvent être comparées à celles de la communauté d'Israël avant son installation à Canaan, lorsque la façon de vivre des Cananéens influençait la leur de telle manière que le fait de se soucier du prochain ne pouvait plus être pratiqué comme par le passé.

4.3.2 La pauvreté dans le Nouveau Testament

L'Évangile est connu sous l'appellation de *Bonnes Nouvelles* en raison du fait qu'il présente une éthique morale complètement nouvelle, nécessaire à la réalisation et à la préservation de la qualité de la vie que l'on retrouve dans le nouveau royaume. La réception de l'Évangile implique l'engagement à une transformation totale du monde corrompu, avec tous ses systèmes d'iniquité, dans un endroit où les gens pourraient expérimenter la plénitude de la vie que Dieu voulait réaliser. Bien que la

parfaite jouissance de l'absence de toutes les oppressions et la pauvreté imposées à quelques groupes des gens se conjuguent toujours au futur, le processus doit commencer dans le présent (Ajulu, 2001 : 91). Comme cela a été mentionné précédemment, il y a plusieurs termes hébreux qui se réfèrent aux pauvres dans l'Ancien Testament, alors qu'il y a également plusieurs passages dans le Nouveau Testament, particulièrement dans Matthieu et Mark, dans lesquels l'emploi du terme « pauvres » se réfère à la catégorie de personnes appelées mendiants, très bas dans le statut social, sans ressources et qui sont des personnes dépendant de la charité et de l'aide des autres pour survivre (Mt 25 : 34-36 ; Mk 10 : 21 ; 12 : 41-44 etc.) Certains passages vont jusqu'à classer les pauvres parmi les personnes ayant un handicap physique, comme les aveugles, les paralytiques, les lépreux, et les sourds (Mt 11 : 4-5 ; Lk. 7 : 22 ; 14 : 13-21 ; Tour. 3 : 17) (Kanagaraj, 1997 : 41). Kanagaraj va plus loin en disant :

Même si la plupart des gens à l'époque de Jésus vivaient dans la pauvreté économique et un statut social inférieur, pour certains au moins, la pauvreté était causée par leur engagement de foi envers le Christ et la justice divine. Le programme missionnaire de Jésus présenté dans Luc 4, 18-19 semble s'intéresser principalement à l'aspect spirituel de la pauvreté, même si la dimension socio-économique-politique de la pauvreté n'est pas absente (Kanagaraj, 1997 : 44).

Ici Kanagaraj ajoute un autre aspect relatif à la compréhension de la pauvreté dans le Nouveau Testament, au regard de la foi et de l'engagement du Christ, dans le choix de vivre une vie de droiture. Ces personnes étaient non seulement spirituellement pauvres, mais étaient également affectés par la pauvreté matérielle.

La question que l'on peut se poser ici est la suivante : Une vie dans la plénitude de la foi conditionne-t-elle les gens à devenir pauvres ? On peut supposer que Kanagaraj se fait référence aux personnes qui ont tout

abandonné et ont suivi Jésus, sans savoir ce que sera leur futur. Ils n'avaient aucun moyen personnel, mais dépendaient du Christ pour leurs besoins de base. Leur pauvreté était liée à leur vocation. Selon la compréhension du chercheur, de telles personnes pouvaient être considérées comme celles à qui Jésus faisait allusion en parlant des pauvres dans les béatitudes, — des personnes qui avaient d'abord la faim de chercher le royaume de Dieu. Selon Parker (1996 : 60), dans l'Église primitive, la pauvreté n'était pas une question économique du fait qu'ils pratiquaient la générosité envers les nécessiteux. Les membres de l'Église primitive étaient conscients de leur appartenance à un nouveau groupe socioreligieux dans lequel le souci du prochain était fortement recommandé.

Le concept de la pauvreté dans le Nouveau Testament, comme Cherupallikat (1975 : 22) l'observe, est encore obscur. Il avance les raisons suivantes :

La première est que l'Évangile et les Actes des Apôtres ne traitent pas explicitement de la pauvreté, mais évoquent les pauvres. Les pauvres sont des personnes concrètes, alors que la pauvreté est une chose abstraite. Deuxièmement, comme nous le savons, Jésus a parlé en araméen avec un vocabulaire tout à fait proche de l'hébreu dans l'A.T. Les évangiles, ont été cependant écrits en grec, et sous l'influence du Grec profane, le vocabulaire présente des différences palpables par comparaison à celui de LXX. Pour cette raison l'enquête au sujet de la pauvreté dans le Nouveau Testament ne peut pas être basée sur un nombre restreint de quelques textes choisis mais plutôt se situer dans l'enseignement global du Christ.

Quoique la pauvreté soit abstraite, la réalité est que c'est un fait qui existe de façon indéniable et dont les effets négatifs sont évidents dans les vies de ceux qui en sont de malheureuses victimes. Cherupallikat ne prévoit pas de nier l'existence de la pauvreté en tant que le tel, — son

argument est basé sur la signification étymologique des termes grecs et des langues hébraïques, qui disent que la pauvreté est une réalité vivante, à la fois dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament.

Quand on se tourne vers le Nouveau Testament, particulièrement dans l'Évangile selon Matthieu, le point de vue qui domine sur la pauvreté fait la proposition que Jésus n'est pas venu pour exalter la pauvreté, mais plutôt pour s'offrir à l'humanité (Oborji, 2002 : 89).

Oborji va plus loin en disant que :

Les types de pauvreté et les mécanismes d'appauvrissement qui sont en vigueur à l'époque de Jésus et qu'il condamne n'ont aucune valeur humaine ou religieuse... leurs mécanismes sont des agents d'avilissement des personnes et de destruction de leur dignité en tant que personnes (Oborji, 2002 : 89).

Selon Oborji (2002 : 91), les structures qui pérennisent et perpétuent la pauvreté sont parfois volontairement créées par des humains. Les structures sociales qui sont actuellement présentes dans la société, ont eu pour conséquence la pauvreté actuelle. Cette situation a été délibérément créée par les personnes riches et puissantes dans la société. Et même aujourd'hui encore, beaucoup de gens ont construit leur fortune en sollicitant des dons au nom des pauvres. Beaucoup se comportent comme Judas Iscariote, qui a cherché à se faire du profit au nom des pauvres, alors qu'en réalité il ne se préoccupait que de ses propres intérêts, tel que Jean 12 : 1-9 le décrit.

La pauvreté est une création de l'humanité. Elle est basée sur l'exploitation des démunis, l'avarice et l'égoïsme des puissants, et de l'établissement de structures qui profitent aux riches. Oborji (2002 : 92) se fonde sur l'attitude de Jésus vis-à-vis de la déshumanisation des pauvres :

Le statut social et économique de Jésus n'affiche pas la « piété de la pauvreté » dans l'A-T, en effet il ne fait que recommander une attitude,

mais l'attitude surgit d'une vraie dépression économique et sociale. Il a prêché contre les structures qui multipliaient les conditions de déshumanisation socio-économiques et travaillaient pour la libération des pauvres, face à une telle situation accablante.

Dans la Bible, la pauvreté ne peut être considérée uniquement comme un problème politique ou économique. Elle doit être considérée comme un mal et une atteinte à l'unité de ceux qui ont été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Les disparités créées par la pauvreté font qu'il est difficile de partager et de parler les uns des autres comme appartenant au même Père qui est aux cieux.

4.4 Le Commandement du jubilé : un paradigme pour l'éradication de la pauvreté dans les Nouveau et Ancien Testaments

L'un des enseignements les plus importants dans la Bible concernant la réduction de la pauvreté provenait de l'année du jubilé. Ici, on nous présente trois références de base : Luc 4, Lévitique 25 et Ésaïe 61. De la lecture des commentateurs contemporains sur le *jubilé*, il apparaît clairement que ce concept fournit des voies et moyens pour une éducation religieuse aussi bien qu'une réponse essentielle au défi des questions complexes de la vie contemporaine (Harris, 1996 : 2).

Au Proche-Orient antique, où l'économie était basée sur l'agriculture, la question de la terre était d'une grande importance. Le fait d'être expulsé de la terre ouvrait la voie à l'esclavage et à la pauvreté. Au chapitre 25 du Lévitique, par exemple, le texte du *jubilé est explicite* (Bergsma, 2007 : 50-51) dans : *la promulgation des proclamations de*

- 1) *La « liberté » implique l'affranchissement des esclaves, des dettes, et des terres (Lev. 25 : 10),*

- 2) *La déclaration de certaines populations et des régions comme les domestiques (esclaves) d'un dieu particulier (Lev. 23 : 42),*
- 3) *L'observance des festivités spéciales au septième mois intégrant la purification du temple, la réaffirmation de la règle de la divinité patronne, et des actes de grandeur morale (au moins d'une justice sociale symbolique (Lev. 25 : 9-10),*
- 4) *La pratique du défrichage des champs (Lev. 25 : 4),*
- 5) *Le principe de l'inaliénabilité de l'hérité de la terre, avec son corollaire — les lois de la rédemption. (Lev. 25 : 23-25) ...*

Dans la législation Lévitique les israélites sont comme des esclaves sacrés (Hierodoule) ; et leur terre une enceinte sacrée.

Yoder (1972 : 60) affirme également que l'année du jubilé contenait des prescriptions comme la mise en jachère du sol, la remise des dettes, la libération des esclaves et la restitution à chaque individu de sa propriété familiale. Yoder (1972 : 61) trouve que le fait de laisser le sol en jachère, de libérer des esclaves sont au centre de l'enseignement de Jésus et même de sa théologie. Yoder (1972 : 62) qualifie la *Prière du Seigneur* comme une prière jubilaire. Il stipule que :

Le Nôtre Père est véritablement une prière jubilaire, annonçant qu'il est « grand temps pour des personnes fidèles d'abolir toutes les dettes qui liaient les pauvres gens en Israël », comme vos dettes envers Dieu sont également effacées à jamais (car telle est l'Évangile, la Bonne Nouvelle).

Quant au *jubilé*, Bergsma (2007 : 72) affirme que Neufeld considère le *jubilé* comme une manière de restaurer le droit coutumier Israélite antique dans le contexte de la croissance d'une différenciation économique urbaine qui a provoqué des difficultés, le chômage, la détribalisation et même l'extrême pauvreté. Bergsma (2007 : 84) parle de la perte de la terre comme une voie vers l'appauvrissement quand il écrit :

« étape après étape, l'appauvrissement évolue clairement de mal en pire. L'Israélite frappé de pauvreté — est contraint de vendre d'abord sa terre (vv. 39-43), puis sa maison (vv. 29-34), devient par la suite dépendant de la charité (vv. 35-38), et finalement vend sa personne à un camarade Israélite (vv. 39-43) ou, — “dans les pires cas de scénario”, — à un Étranger » (vv. 47-55).

Les recommandations du *jubilé* obligent les Israélites à retourner vers leur terre. C'était une disposition pour éviter l'appauvrissement qui commence par l'aliénation progressive de la propriété et finit par la mise en esclavage des gens. Ces recommandations ont favorisé le bien-être individuel des Israélites. Comme Bergsma (2007 : 105) le déclare :

L'impératif primaire du jubilé était le retour de chaque Israélite à la possession héréditaire de sa terre et de son clan. La réunification de la famille avec la terre étant le souci central de toutes les conditions.

Pour Harris (1996 : 37), le pardon est une composante essentielle du *jubilé*, car il met l'accent sur la rémission complète de la dette. Il affirme alors que les observateurs citent la rémission complète de la dette en première position. Le pardon dans le *jubilé* commence par la disparition du fardeau très spécifique de la dette monétaire. Bergsma (2007 : 85) précise que les Israélites étant esclaves de Dieu, du fait de leur libération de l'Égypte, ceci est la base théologique de la prohibition de l'esclavage dans cet espace terrestre. Par conséquent, ils ne devaient pas être vendus aux maîtres humains, parce que Dieu est pour eux le seul maître.

Yoder (1972:63) SW Baron, dans son histoire d'Israël, — blâme Hérodote le Grand d'être responsable de l'asservissement des israélites à travers des endettements progressifs. Il a opprimé des gens en les imposant de lourds impôts et est allé plus loin jusqu'à l'expropriation des personnes récalcitrantes. Yoder (1972 : 63) ajoute que :

Pour échapper à cette appropriation, le paysan emprunte à l'usurier, qui est souvent en relation avec le représentant du roi ou le collecteur d'impôts. Ses biens, qu'il donnait en garantie, tombaient rapidement entre les mains de l'usurier, et le paysan devenait son métayer ou son serviteur. Mais le problème du paysan n'est pas résolu pour autant. Ses dettes impayées continuaient à s'accumuler jusqu'à atteindre des niveaux astronomiques. Alors, pour récupérer ses fonds, le créancier ordonne que le métayer soit vendu avec sa femme, ses enfants et tous ses biens afin de couvrir la dette.

La situation décrite ci-dessus reflète celle du serviteur impitoyable dans la parabole de Matthieu 18 : 21-35, où Jésus décrit le rapport entre l'endettement exorbitant du pauvre paysan entraînant inévitablement la perte de ses propriétés et de sa liberté. La proclamation de l'année du *jubilé* était vraiment un soulagement pour le domestique qui s'est présenté devant le roi pour la rémission de sa dette (Yoder, 1972 : 64).

Non seulement l'année du *jubilé* a eu un impact positif sur les vies de ceux qui ont été affranchis de n'importe quel genre de lien, — mais comme Yoder (1972 : 64) l'explique, cela a également exercé un impact négatif sur l'économie du pays, parce que le riche hésitera à donner la terre aux pauvres par crainte de perdre son capital au regard de ce que recommande le *jubilé* concernant la rémission des dettes. Cette situation a paralysé la vie économique du pays, indépendamment des mesures mises en place telle qu'une action « *formalisée devant le tribunal* » pour prévenir la perte de capital du créancier.

Bergsma (2007 : 297) démontre qu'une réinterprétation morale de la législation du *jubilé* ne cherche pas une observation spéculative littérale des recommandations, mais plutôt une réelle application contemporaine des principes moraux sur lesquels elle est basée.

4.5 Les vertus morales, pauvreté et justice sociale

Dans Genèse 1 : 27, il est écrit que tous les hommes sont égaux devant Dieu, qui les a tous créés à sa propre image et à sa ressemblance. Si tel est le cas, alors tous les humains doivent avoir une valeur inestimable. Dieu a créé les êtres humains égaux les uns aux autres ; ils n'ont pas été divisés en différentes classes sociales ou castes : aristocrates ou personnes communes, supérieurs ou inférieurs. L'égalité était la fondation de base de la société de Dieu (Holman, 1997 : 6). Il est malheureux, de constater avec Holman (1997 : 8) que :

Les ordonnances divines ont été largement ignorées, ce qui a conduit à des pratiques économiques non conformes aux intentions de Dieu. Par conséquent, l'un des thèmes majeurs des prophètes, ces messagers humains de Dieu, était de condamner les puissants riches qui, en favorisant les inégalités, non seulement nuisaient à leurs semblables mais désobéissaient également à Dieu.

Si certaines personnes vivent dans un luxe et une opulence sans précédent, la pauvreté en Afrique et dans d'autres pays est une offense contre la justice sociale. Cette situation reste scandaleusement inexcusable, et est un affront monumental pour le droit, pour la raison et pour l'éthique.

Avec tristesse, Ogbunwezeh (2005 : 9) déclare que :

Aucune tradition éthique ni aucun socle socio-philosophique ne peut même s'élever pour justifier la défense d'une situation fabriquée, où des millions de personnes dans une partie du monde sont exploitées, abandonnées et activement encouragées à mourir par manque de nourriture, de soins de santé de base, d'eau potable, d'abri et de vêtements. Pourtant, ces gens simples sont contraints de céder leur travail pour rembourser perpétuellement

des dettes qui sont, au mieux, odieuses. Il est vraiment choquant que les chiens, les chats et les autres animaux domestiques de la partie occidentale de notre village planétaire soient gavés de nourriture, de soins de santé et d'autres produits de première nécessité, ce qui est inabordable pour 650 millions de personnes dans le tiers monde. N'est-il pas scandaleux que ces animaux jouissent, sous ces climats, de ce que l'on peut appeler, par prudence, un mode de vie sybaritique, équipé non seulement des produits de première nécessité dont le tiers monde a besoin, mais aussi de plaisirs dont les êtres humains de certaines régions du même monde ne peuvent même pas rêver...

Les critiques adressées à l'Occident pour maintenir le monde dans un tel déséquilibre en termes de richesse, retombent aussi en partie sur les chefs politiques africains coupables de complaisance et devraient par conséquent également être blâmées. Car au lieu de souffrir avec les leurs dans la recherche d'une aux milieux aristocratiques occidentaux pour piller les matières premières du continent. Holman (1997 : 24) reconnaît que, au-dessus de la société, il y a des gens qui détiennent assez de pouvoir politique, financier et les médias, et contrôlent les capitaux et les comités de gestion des institutions, etc... Des points de vue moral, éthique, et chrétien, ces hommes, au lieu de se consacrer à accroître leurs oppressants privilèges et ressources, devraient plutôt s'investir personnellement en pesant de tout leur poids pour favoriser le bien commun, réduire l'injustice, asseoir l'intégrité et l'honnêteté. En effet, sans effort s dans le sens de la promotion des vertus morales, la victoire contre la pauvreté serait un rêve utopique.

Dans le monde d'aujourd'hui, devenu village planétaire, le pillage global semble être à l'ordre du jour. La pauvreté est non seulement la privation dans la vie de quelqu'un ; donc une dégradation, une honte ; comparable à un dessèchement ou à un marquage indélébile au fer de la partie la plus sensible de sa morale et de sa nature mentale, Ogbunwezeh

(2005 : 9) nous apprend que : « c'est le déni des impulsions les plus fortes et des affections les plus douces. La pauvreté est sûrement un échec tragique de la solidarité humaine. Pour Cherupallikat (1975 : 35-36) La pauvreté est perçue non pas comme le désintéressement des créatures, ou la démission des choses créées, ou encore de se détourner d'elles, avec peu de valeur en elles-mêmes. Dans la Grèce antique, certains philosophes ont volontairement choisi de vivre dans la pauvreté tout en continuant de se considérer comme supérieurs à la foule de gens mal-élevés. L'argument de Cherupallikat ici ne lie pas la pauvreté aux biens matériels, mais la perçoit plutôt comme une disposition intérieure de son attitude envers Dieu. Au sujet de cette thématique, Cherupallikat (1975 : 36) ajoute que :

Il serait également insuffisant de considérer la pauvreté comme une vertu morale liée à la tempérance par laquelle nous réglons l'usage des biens matériels. Avant d'avoir à faire à un bien extérieur à l'homme, c'est l'attitude de l'homme envers Dieu lui-même qui détermine sa pauvreté. La pauvreté n'est donc pas une vertu unique, mais une synthèse de plusieurs vertus.

O'Connell (1997 : 77) affirme que la reconnaissance de l'interdépendance dans chaque société du monde se manifeste là où les gens acceptent la pratique de la solidarité. Ceci amène les gens à formuler, d'une manière ou d'une autre, le concept de bien commun, qui exprime ces larges visions que poursuivent ensemble les membres de ladite société. Quand les membres d'une communauté ou d'une société travaillent ensemble pour un objectif commun, ils valoriseront certainement les vertus morales et la justice sociale et la vie de solidarité deviendra le terrain commun de tous comme point d'intersection. Hollenbach (2002 : 173) souligne également que les êtres humains doivent vivre une vie de dépendance mutuelle non seulement pour la pratique de la vie culturelle la plus élevée, mais également pour des nécessités de

bien-être matériel et économique. Ainsi, pour l'éradication de la pauvreté et l'avancement de la justice économique, un effort sérieux doit être fait en termes d'engagement social actif pour le bien commun. Selon Hollenbach (2002 : 196, 198), la justice devrait fonctionner de telle manière que les citoyens demeurent les membres actifs de la communauté, en utilisant leur intelligence pas seulement pour leur propre bien mais pour le bien de la communauté tout entière.

Elle suggère également que la justice contributive appelle les citoyens à agir de manière à les amener à satisfaire les besoins en denrées de première nécessité pour leurs citoyens. Les gens ne peuvent vivre dans la dignité que quand ils interagissent les uns avec les autres dans la société, dans des sphères économiques, politiques et ou culturelles de façon équitable. Car la justice contributive exige la participation active de tous les citoyens. Ils devraient utiliser leur liberté et leur engagement pour développer le bien commun. C'est ainsi qu'ils favoriseront la vertu morale et la justice sociale en même temps.

La pauvreté présente un défi pour une société juste et humanitaire que certains essaient de créer. C'est ce qui ressort du rapport de Stackhouse (1987 : alinéa 383 qui affirme que :

Nous devons nous préoccuper du pauvre et de l'opprimé, travailler diligemment dans nos vocations professionnelles aussi bien pour des institutions justes, ainsi que dans l'exercice parcimonieux des responsabilités d'intendant dans la sauvegarde de la création de Dieu.

Ce point de vue montre l'importance de la vertu morale qui devrait être réalisée et pratiquée. Stackhouse (1987 : 389) considère que le Chrétien moderne n'a plus d'autre choix que d'essayer de démontrer au moins que quelques revendications théologiques, principes moraux, ou thèmes sociaux trouvés dans la Bible ont une importance beaucoup plus grande que la réalité contextuelle.

La prévalence de la pauvreté dans le monde est le résultat de l'effondrement des valeurs, particulièrement parmi les riches qui ne comprennent pas leur devoir ; sinon ils prévoiraient volontiers les besoins des pauvres. Les pauvres sont incapables de participer efficacement à la vie de la société. Leur situation les a affectées psychologiquement aussi bien qu'elle a endommagé leur rapport avec les autres. Parlant des effets moraux et psychologiques de la pauvreté sur les pauvres, Son (1996 : 70) dit que :

Ce qui rend la pauvreté encore plus douloureuse, c'est son effet social et psychologique. Les pauvres se sentent non seulement impuissants, désespérés et en colère, mais ils ont également honte. L'indignité est subjective, mais elle dépend dans une large mesure de l'attitude des autres à leur égard...

Le caractère pénible et poignant de la pauvreté apparaît, particulièrement quand les pauvres doivent dépendre de la pitié des riches pour leur survie ou pour d'autres besoins de la vie. C'est assez humiliant de compter sur la pitié des autres, indépendamment du fait que cela soit souvent associé à un blâme moral (Son, 1996 : 71). À ce propos, Ather-ton (1983 : 90) ajoute que :

Pour la plupart des gens qui vivent dans la pauvreté, le fait de vivre sans cesse de la main à la bouche est plutôt générateur d'un stress constant qui sape toute vitalité et détruit tout espoir. Pour eux, la pauvreté diminue toujours, elle n'augmente jamais. Elle empoisonne progressivement et systématiquement toutes les sphères de leur vie quotidienne, de leur santé physique et mentale à leurs relations les plus intimes.

Se préoccuper les uns des autres est un engagement moral et biblique que nous sommes tous appelés à respecter. C'est également une obliga-

tion morale pour tout le monde de privilégier la justice dans la société, condition sans laquelle la pauvreté ne sera combattue.

Il n'y a pas d'autre manière de traiter la question de l'éradication de la pauvreté ou de changer la situation des pauvres pour une vie meilleure sans traiter la question de la justice sociale. C'est l'avis de Brady (2006 : 366 :) :

Développer la vertu de la justice requiert motivation, concentration et opportunité. Nous devons répondre aux sollicitations de notre temps, de notre énergie et de nos biens. Par des actions répétées pour le bien, la justice peut devenir aussi naturelle que le fait de respirer... Notre implication dans la justice varie avec le temps, mais ce qui importe, c'est de commencer à s'impliquer et de persévérer dans les actes significatifs. Les petits pas que nous faisons pour accueillir les pauvres dans nos esprits et, en fin de compte, dans la communauté, peuvent se développer au fil du temps jusqu'à inclure tout le monde à la table des décisions.

Une bonne loi devrait être instituée en économie pour maintenir l'état de justice dans les rapports économiques. Cette loi peut soutenir le bon côté de la vie humaine en encourageant celui qui est fort à répondre à l'engagement de venir en aide aux faibles quand les droits de ces derniers sont menacés. Elle peut également favoriser la justice et agir comme un bouclier contre le développement de l'injustice. Quand Wogaman (1986 : 76) affirme que les théologiens de la libération ont raison quand ils croient que les Chrétiens devraient s'identifier aux pauvres d'une manière particulière, il ne suppose pas pour cela que les pauvres sont moralement supérieurs à d'autres, ni qu'ils ont une plus grande intuition des causes de leur propre situation de la pauvreté, mais plutôt que les gens doivent faire ressortir les aspects de leur plus grande faiblesse sociale. Par conséquent, ils devraient être considérés comme la plus grande des priorités. Sleeman (1976 : 75) fait l'éloge des chrétiens quand il suggère qu'ils ne doivent pas seulement considérer leur voca-

tion comme un acte individuel de compassion et d'aide envers le prochain, mais qu'ils participent aussi à l'organisation de la charité par laquelle les besoins de leurs prochains peuvent être satisfaits de la façon la plus efficace et la plus systématique.

Le christianisme invite continuellement les gens à faire preuve de compassion à l'égard des faibles, des désespérés et des personnes vulnérables. Il adhère à la vieille idée de testament de justice, qui appelle les riches à éprouver de la compassion envers des veuves, des orphelins et des étrangers. La justice est concernée par l'injustice structurale ce qui appauvrit et déshumanise les infortunés.

La question de la responsabilité morale envers les pauvres représente toujours un défi majeur pour les gouvernements africains. Le cas de la RDC, pays concerné par le présent travail, est déplorable. Aux yeux du monde, il semble que le gouvernement de la RDC ne se sente aucune obligation envers les pauvres, qui représentent la majorité de la population du pays. Lorsque l'on examine le programme du gouvernement, on constate qu'aucune politique de développement n'a été formulée pour le bien-être de la population, en particulier des pauvres. Il n'existe pas de politique claire en matière de logement, d'eau et d'assainissement ou d'éducation pour les citoyens pauvres et à faibles revenus. S'il en existe une, elle est purement théorique. Cela ne signifie pas que le gouvernement n'a pas les moyens d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres ; le problème ici est le manque de justice sociale et de vertu morale des personnes au pouvoir. Cela aggrave la pauvreté. Comme il a été dit, il ne peut y avoir de prétention à l'éradication de la pauvreté sans vertu morale et justice sociale.

4.6 L'Église : Un agent du changement

L'Église est ontologiquement un véhicule pour le salut humain intégral et holistique. À ce titre, l'Église constituera toujours une contradic-

tion attractive dans les termes et dans les faits, car la douleur et la misère des êtres humains devraient causer un sentiment de compassion dans le cœur de l'Église afin d'obtenir une réponse à la fois prophétique et empathique.

Ogbunwezeh (2005 : 12) place l'Église face à des responsabilités :

Cela est d'autant plus instructif que la vie du Christ, qui a fondé cette Église, s'est déroulée dans l'ambiance humaine de la rude campagne galiléenne, une colonie romaine soumise à l'asservissement sociopolitique, aux désagréments grossiers et au siège psychologique qui sont autant de conséquences d'une ville sous l'occupation d'une puissance coloniale étrangère et la domination impériale. Pourtant, le Christ n'a pas été englouti par l'insensibilité éthique que de telles périodes engendrent nécessairement, ni immunisé de manière empathique par les exigences égocentriques de survie personnelle que de tels climats imposent. Il a relevé les défis imposés par ces temps et, ce faisant, a écrit pour toujours, avec l'encre de son sang, que l'homme doit avoir la vie et l'avoir en abondance.

Ogbunwezeh (2005 : 13) avec force détails affirme en outre que tout système économique ou de génie sociopolitique qui déshumanise la personne créée à l'image de Dieu sous n'importe quel prétexte, ou qui permet l'exploitation cruelle d'un être humain, ou encore qui condamne toute personne à la pauvreté répugnante, à la faim, à la défaillance et à l'insignifiance, est une insulte suprême à la religion et à la bonne conscience. Ici, Ogbunwezeh attire l'attention sur l'importance du rôle que l'Église devrait jouer dans la vie des personnes. En effet, elle devrait défendre et préserver la dignité de la vie par la promotion de valeurs justes puisque la vie humaine est sacrée et a besoin d'être préservée par tous les moyens.

Dans la Bible, particulièrement dans les écrits de l'Ancien Testament, le prophète Amos était l'un de ceux connu comme vivement pré-

occupés par le bien-être du peuple. Il décria toutes sortes de maux dans la société. L'Église devrait émerger de ce qui peut s'appeler la théologie de l'insouciance ; un genre de théologie dans lequel on recherche à connaître Dieu de la meilleure façon sans se préoccuper de solutionner le besoin social de base affectant des êtres humains dans leur vie ici sur terre. C'est une théologie qui ne se soucie pas de la défense du désespéré, ni qui ne favorise la justice sociale, mais se focalise plutôt fortement sur la vie au ciel. Cette théologie laisse l'humanité à la merci de toutes les circonstances naturelles sans se poser de questions.

Omari (1991 : 56-57) rappelle les rôles de l'Église dans la société :

Le rôle de l'Église en tant que voix prophétique requière des personnes courageuses : des gens à l'esprit clair, épris de vérité. Mais pour que la voix prophétique réussisse, cela exige une atmosphère sociale permettant à la plus grande masse des gens de parler librement... L'Église doit être un modèle pour le monde entier en démontrant qu'en dépit de la confusion et des crises de toutes sortes auxquelles font face les gens dans nos sociétés d'aujourd'hui ; comme l'injustice, la corruption et tous les autres maux sociaux, il reste un AMOS au milieu pour parler haut et fort, défiant les autorités sur les maux auxquels les personnes sont confrontées.

L'Église est continuellement mise au défi d'agir en tant qu'agent de Dieu sur terre. Ce défi devrait être concrétisé en réalité par la participation de tous ceux qui invoquent le nom de Yaweh, de gens qui souffrent face aux victimes de l'indignité et de l'oppression. Comme être humain, on devrait s'irriter quand quelqu'un piétine les droits des pauvres. Tel est également l'idée de Sung (2005 : 4) :

Tout le monde ne ressent pas une telle indignation, quelle que soit la gravité des problèmes sociaux. Il y a ceux qui ne la res-

sentent pas parce qu'ils ne connaissent pas les victimes ou parce qu'ils ont exclu les victimes de leur champ de vision, ou encore parce qu'ils ne considèrent plus les victimes comme des personnes. Il y a aussi ceux qui se sentent mal à l'aise face au spectacle de la souffrance des victimes, mais comme ce malaise ne se traduit pas par une indignation éthique, ils l'ont oublié au fil du temps.

On devrait noter que les pauvres ont toujours été socialement impuissants. Pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils souffrent de l'indignité et ne peuvent pas s'aider eux-mêmes. La plupart des gens se retrouvent dans la pauvreté en raison des conditions de vie plutôt qu'à cause de leur propre volonté : divorce, perte d'emploi, pratiques préjudiciables dans les prestations, impayés et sous-paiements dus à l'exploitation, à l'incapacité, au chômage et à beaucoup d'autres raisons difficiles à énumérées ici. Dieu est du côté des pauvres et prévient tout le monde de suivre son exemple. De nos jours, l'Église est profondément préoccupée par des programmes tels que comment gérer une bonne école du dimanche ou une classe de confirmation, avec de bons équipements, ou une bonne équipe d'adorateurs, mais le bien-être des nécessiteux semble ne pas être une préoccupation pour l'Église. L'Église primitive, malgré le plan qu'elle a dû accomplir, la grande commission donnée par le maître, n'a jamais oublié de promouvoir sa préoccupation pour le prochain. C'est une sommation pour évaluer les vertus morales et la justice sociale. C'est un appel à s'indigner pour quiconque contre la déshumanisation des pauvres. Sung (2005 : 4-5) observe :

Pour s'indigner face à une situation dans laquelle une personne est maltraitée ou réduite à une condition inférieure à celle humaine, il peut être utile de reconnaître l'humanité de cet individu. Sans cette reconnaissance, le déni des droits humains n'est pas reconnu, et un être est traité comme non humain.

Le salut que le Christ apporte est sûrement une libération radicale de toute sorte de misères, de spoliations, et d'aliénations, et exerce un impact sur toute la réalité humaine, aussi bien que sur la dimension religieuse dans son ensemble (Bell, 2001 : 60).

4.7 La République démocratique du Congo : Bâtir la nation

Pendant plus de quarante ans, la RDC avait subi beaucoup de troubles : socialement, politiquement et économiquement. Après trente-deux années d'un régime autoritaire dans lequel les droits des citoyens étaient piétinés, en plus suivi de presque dix ans de guerre civile depuis 1998, les populations de la RDC endurent une situation désespérée en dépit des prétendues institutions démocratiques mises en place.

Le défi auquel les populations congolaises font face maintenant est celui de l'érection d'une nation. Comment devraient-elles créer leur nation ? Quelles doivent être les bases sur laquelle la nation devrait être bâtie ? Après avoir donné un aperçu d'ensemble sur la situation actuelle en RDC, le chercheur conclut que les éléments suivants sont importants, ou plutôt cruciaux, pour servir de base dans l'édification d'une nation :

4.7.1 Le patriotisme

Le patriotisme c'est l'amour du pays et la volonté de se sacrifier pour sa patrie. C'est la dévotion au bien-être de son pays et le fort sentiment de bonne volonté de combattre pour le défendre. Ceci était le sentiment qui animait les pères de l'indépendance de la RDC, parmi lesquels Patrice Emery Lumumba, qui a combattu par amour pour le Congo et la libération du pays des mains des colonialistes. Comme on le voit, l'amour pour le pays crée dans l'esprit d'un individu l'amour pour le bien commun. C'est à cet égard que l'on s'identifie à l'état et que l'on

développe un sentiment d'appropriation. Malheureusement, le patriotisme c'est le sentiment qui manque dans la vie de beaucoup de congolais prêts à vendre leur pays pour des intérêts égoïstes personnels. Lors du Dialogue Inter-Congolais en Afrique du Sud en 2002, le Président Thabo Mbeki a recommandé aux délégués congolais participant à ce Dialogue, de mettre de côté leurs intérêts et différences égoïstes afin de travailler pour le futur de la nation congolaise, suivant la voie de Patrice Emery Lumumba. Le Président Mbeki était convaincu que la terre qui a donné naissance au grand patriote africain, Patrice Lumumba, possédait la sagesse, le talent et la détermination pour résoudre ses problèmes afin de transformer le pays de naissance de Lumumba en un géant oasis africain de paix, de démocratie, de droits de l'homme, de prospérité, de relations de bon voisinage et de solidarité africaine (Sebelebe, 2003 : 1). D'une certaine manière, le discours de Thabo Mbeki offrait un guide au peuple congolais sur ce qu'on devrait faire pour construire le pays. Le développement du patriotisme est la condition sine qua non pour l'édification d'une nation, parce qu'il crée un sens de la propriété et du respect pour les biens publics.

4.7.2 La justice en RDC

Il est important de noter qu'il n'y a aucune démocratie sans implication de la justice sous toutes ses formes. Toutes les sociétés, où qu'elles puissent être, sont assises sur un certain concept de justice. Quand on parle de la justice, le terme évoque un désir d'ordre, d'équité, d'égalité, d'honnêteté, de capitaux propres, d'intégrité et même d'égalité. Ces mots sont employés comme synonymes de Justice. La justice dans le bon sens peut être comprise comme le fait d'entretenir de bons rapports entre les personnes selon une norme sociale qui établit le code de bonne conduite prévue (Dawsey, 1995 : 469). On trouve dans la Bible que « *la justice exalte une nation, tandis que le péché apporte disgrâce pour n'importe quelle personne* » Proverbes 14 : 34 (NASV). La justice

devrait constituer un autre pilier sur lequel les congolais devraient bâtir leur nation. À cet égard, le gouvernement a beaucoup à accomplir. L'observance des droits de l'homme demeure faible partout dans le pays. Le gouvernement de la RDC devrait juger les responsables des forces de sécurité pour divers abus répétés, y compris des meurtres illégitimes, des disparitions de personnes, des tortures, viols, arrestations, détentions arbitraires, toutes sortes de pratiques qui sont contraires aux droits de l'homme.

Le gouvernement devrait utiliser tous les moyens possibles pour contrecarrer les conditions menaçant la vie des gens dans les prisons et centres carcéraux, la détention préventive et prolongée, la dépendance et l'inefficacité dans des interférences judiciaires qui se fait souvent de façon arbitraire, le non-respect de l'intimité de la vie privée, de la famille et de la résidence d'autrui, etc. Les forces de l'ordre et agents de sécurité devraient cesser d'harcéler les activistes de droits de l'homme, et de la même façon cesser de maltraiter et de menacer les journalistes.

La nation devrait être fondée sur la justice ; et la justice est un appel à la liberté. La constitution de la RDC promulguée en 2006, en son article 23, milite pour la liberté d'expression ; le besoin social primaire des individus étant la liberté. Le gouvernement de la RDC devrait comprendre qu'en tant qu'institution, son mandat est de protéger les droits des individus. La tâche morale du gouvernement est de s'assurer que ces individus ont la liberté de disposer de leur propriété comme il leur convient pour soutenir et améliorer leurs vies. Dans un pays donné, si les individus sont assurés d'un minimum raisonnable de garantie politique de la part des individus et du gouvernement, ils investiront, produiront, et récolteront autant de bénéfices que leurs qualifications, leur attachement et leur ingéniosité le permettraient. Car ils seront alors libres de réinvestir et/ou de consommer leurs bénéfices, ils se sentiront également

à l'aise pour former des associations de volontaires qui augmentent leur productivité et par conséquent leurs prospérités.

Tout ceci contribuera au processus de l'édification de la nation.

Un autre aspect à considérer à cet égard est la justice sociale ou distributive. Cet aspect de la justice se rapporte à la distribution juste des biens sociaux et du respect de l'égalité devant la loi. Elle détermine les droits dont les individus devraient jouir et les obligations que les individus doivent à la société. Quand on observe la RDC, on constate une grande pauvreté dans un pays de grande abondance. Le gouvernement de la RDC devrait faire un effort à traiter décemment ses citoyens afin que tous bénéficient d'une manière ou d'une autre des ressources de la nation.

Jusqu'ici, il n'y a que des groupes tels que le parlement, le sénat et le gouvernement qui sont convenablement bien rémunérés et bien soignés, avec des salaires décentes ainsi que beaucoup d'autres privilèges, alors que les magistrats, les professeurs d'université et autres petits fonctionnaires luttent pour survivre tant bien que mal. Ce traitement injuste imposé par la majorité de la classe dirigeante (faisant abstraction de la classe ouvrière) en termes de salaires et de privilèges n'aiderait pas à bâtir la nation. C'est pour cette raison que beaucoup de docteurs en médecine diplômés des universités de la RDC vont rechercher du travail à l'étranger avec l'assurance d'y trouver des meilleurs salaires et conditions de vie. Le gouvernement ne semble pas se rendre compte que l'exode des compétences ou la fuite des cerveaux cause une perte en ressource humaine que l'on pourrait utilement exploiter pour développer la nation.

4.7.3 Valeurs chrétiennes

L'application effective des valeurs chrétiennes et morales en RDC devient aujourd'hui plus que jamais, une nécessité impérieuse pressante pour aider à supprimer des comportements négatifs tels que ; les men-

songes, la mauvaise gestion, les gaspillages des fonds publics, etc... Des valeurs chrétiennes et morales ont été enseignées dans les écoles depuis le niveau primaire avant que les écoles jadis créées et gérées par des missionnaires ne soient placées directement entre les mains du gouvernement, vers les années 1970. Depuis lors, peu ou aucun respect pour le bien public par les citoyens n'a été évident. Au niveau de l'État, les fonctionnaires du gouvernement pourraient délivrer des discours publics truffés de mensonges et par la suite sans tenir parole ou alors sans désavouer leurs déclarations. La question de la corruption effrénée maintient non seulement une catégorie de citoyens dans l'extrême pauvreté mais maintient également le pays dans le statut de sous-développé. En s'appuyant sur le chercheur, l'information reçue est que certaines sociétés étrangères, pourtant disposées à investir en RDC, ont eu la désagréable surprise de voir leur demandes et sollicitations rejetées en raison de leur refus de payer au ministre de tutelle dix pour cent du capital d'investissement. Un tel comportement met un frein au développement du pays et ne contribue pas à l'édification de la nation.

Pour ce qui est des valeurs positives qui devraient être vulgarisées, Snarey (2005 : 751) affirme que c'est un devoir moral d'éviter les infractions par souci de conformité à l'ordre établi. Ceci implique de respecter l'intégrité des gens et de leurs biens afin de ne pas subir les pénalités encourues pour avoir ignoré de reconnaître le pouvoir supérieur de l'autorité. Cela mène également à entreprendre les fonctions réelles qu'on a convenu d'exécuter, et implique de contribuer au bien-être de son propre cercle, groupe, ou institution. Le fait de contribuer à la bonne marche des institutions de façon à les pérenniser, de maintenir une discipline personnelle dans la réponse à un engagement défini afin d'éviter de créer un précédent socialement répréhensible constitue également une matérialisation des signes faisant la promotion des valeurs morales positives. Le gouvernement aussi bien que le secteur privé devraient prêcher

par l'exemple en se faisant l'ardent défenseur de l'éthique chrétienne et civique, qui sous-entend une tolérance zéro à opposer à toute impunité de complaisance envers quiconque, quel qu'il soit qui transgresserait des lois et des codes de bonne conduite.

4.7.4 Solidarité africaine et intégrité territoriale

Le défunt Président Mobutu devait certes être accusé de crimes économiques à cause de son régime autoritaire rigide et sa conception égocentrique du leadership. Cependant, on devrait d'autre part le féliciter pour avoir réussi à créer la solidarité nationale et, surtout l'unité parmi les concitoyens dans l'intégrité territoriale. Car, il serait autrement très difficile d'ériger une nation sans ces éléments fédérateurs.

Les élections nationales de 2006 ayant amenées le Président Joseph Kabila au pouvoir ont créé deux clivages, qui dans l'opinion de beaucoup de gens contiennent de potentielles germes de menaces à l'unité des populations congolaises. Ces clivages essentiellement sociolinguistiques ou ethnolinguistiques divisent le pays de l'Est à l'Ouest. D'un côté l'Est ; partie où le Swahili est la langue vernaculaire dominante, où les gens sont majoritairement prédisposés à soutenir le Président Joseph Kabila. De l'autre côté, il y a la zone Ouest où le lingala est la langue dominante ; ici, c'est le fief des sympathisants de Mr. Jean Pierre Bemba, lesquels sont par nature essentiellement opposés au Président Kabila. Ce clivage linguistique, devaient inciter le Président Kabila à mettre sur pied une stratégie géopolitique pour une meilleure unité des populations congolaises, sinon tout effort de bâtir la nation serait vain.

Le bien-être de la RDC exige que les populations se lèvent comme une seule entité pour bâtir l'unité dans la diversité de façon à devenir une seule nation. On devrait alors éliminer des clivages Est-Ouest afin que tous soient un. Le travail ne devrait pas être réparti sur des bases ethniques ou claniques, il faut minimiser ce qui divise et prioriser ce qui unit. Dans ce cas le choix des dirigeants devrait se forger sur la base

des qualifications et compétences individuelles plutôt que sur des considérations tribales et régionalistes. Les populations congolaises devraient se dresser comme un seul homme pour s'opposer à toute personne ou à tout groupe de personnes qui souhaiterait voir la balkanisation de la RDC. Ceci invite les Congolais à une prise de conscience sur l'inviolabilité du territoire national pour lequel tous les citoyens devraient lutter en vue de conserver les frontières héritées de la colonisation. Il est aujourd'hui grand temps, plus que jamais, que le pays sorte de plusieurs années de conflits opposant diverses factions armées tant internes qu'externes, — dans une guerre que beaucoup ont appelé IIIème Guerre Mondiale Africaine à la suite de la participation de plusieurs armées de différents pays africains aussi bien du côté du gouvernement que parmi les rebelles.

Nous pensons qu'il est grand temps pour les populations congolaises de se tenir la main dans la main, en vue de reconstruire leur pays dans l'unité, et l'amour sur la base de valeurs morales et chrétiennes. L'engagement de tous dans cet objectif propulsera le développement du pays et apportera plus de chance dans le combat contre cet ennemi commun qu'est la pauvreté.

4.8 Résumé

La pauvreté telle qu'elle est décrite dans la Bible n'est ni glorifiée ni ignorée, mais elle est traitée avec le plus grand sérieux. Dieu désire la justice pour toute l'humanité. Il s'oppose à toute forme d'oppression, d'exploitation, d'esclavage, d'aliénation, de déshumanisation et de souffrance.

Les Églises chrétiennes devraient entendre le cri des gens qui souffrent et défier l'autorité. Les Églises devraient en outre, *s'employer à apporter des changements en faveur de la justice* sociale et économique au profit de ceux qui souffrent des méfaits occasionnés par les structures

établies dans la société; sinon son évangile est inutile. En tant qu'institution qui représente Dieu sur terre, l'Église devrait refléter les paroles de Battle (2007 : 153) qui dit :

En tant qu'Église, nous avons la responsabilité de nous tenir devant les crucifiés, de les faire descendre de la croix en veillant à ce que des institutions soient mises en place pour empêcher qu'ils y soient cloués, et d'offrir une nouvelle vision et une nouvelle pratique de la "personne en communauté" qui soit véritablement internationale et "catholique".

De la même manière que l'Église primitive a suivi la commission du Maître et a réussi à établir une communauté de partage, l'Église est aujourd'hui appelée à lutter contre la pauvreté en affirmant sa solidarité avec les pauvres. La promotion des vertus morales et de la justice devrait être l'une des préoccupations des chrétiens d'aujourd'hui. Monsma (1991 : 17) soutient que les Chrétiens devraient profiter des possibilités qui s'offrent à eux pour agir politiquement. Si l'Église en tant qu'institution ne peut pas soutenir des partis ou des candidats particuliers ou protester contre la législation, il est du devoir du chrétien de le faire. Les Chrétiens peuvent même briguer un poste politique. Ce faisant, les Chrétiens ne devraient pas chercher à servir leurs propres intérêts, mais plutôt à rechercher une plus grande justice dans la société, en particulier pour les pauvres. C'est une meilleure façon pour les Chrétiens de montrer au monde qu'ils sont le sel et la lumière dans un monde sombre et sans saveur.

Dans la guerre contre la pauvreté, les Écritures n'offrent pas de plan, mais nous montrent que Dieu est contre la pauvreté et qu'il désire que Ses créatures vivent une vie abondante. C'est la raison pour laquelle Il défend la cause des pauvres pour l'éradication de la pauvreté. L'expérience de la pauvreté est douloureuse et pousse souvent les pauvres à accepter leur condition actuelle sans espoir. En tant que com-

munauté de foi, l'Église doit s'opposer à la pauvreté et être solidaire des pauvres.

La promotion de la justice sociale et des valeurs morales dans la société est une voie qui conduit à un changement de la condition des pauvres et à l'élimination de la pauvreté. La réflexion théologique sur la pauvreté permettra de mieux comprendre la situation des pauvres et, par conséquent, d'ouvrir de nouvelles perspectives qui permettront de défendre les droits des pauvres, à savoir leur humanité et leur dignité. Les pauvres méritent une bonne vie, le respect et la dignité, comme tous les êtres humains sur terre. Pour plusieurs, la pauvreté n'est pas par un choix, c'est pourquoi les pauvres appellent à l'aide ceux qui ont du cœur et qui peuvent se tenir à leurs côtés.

ÉTUDE DE CAS SUR LA PAUVRETÉ EN RDC

5.1 Introduction

Dans le chapitre précédent, l'on a discuté de la complexité du phénomène de pauvreté. L'on en a scruté les causes de même que l'impact des institutions de Bretton Woods sur les pays en voie de développement. Dans ce chapitre, nous allons en tant que chercheur nous focaliser sur le problème de la pauvreté et du déclin économique de la RDC.

La RDC possède un incommensurable potentiel économique. « Elle est dotée d'une biodiversité unique, de larges ressources minières et forestières, et un sol richement propice pour l'agriculture » (Panel des experts de l'ONU, 2001 : 6). Lentement mais sûrement, l'économie de la RDC est en train de se revigorer après des décennies de chaos. Le conflit qui débuta en aout 1998 avait dramatiquement réduit le rendement ainsi que le revenu du gouvernement, en augmentant la dette extérieure, ce qui se solda par la mort de plus de 4.5 millions de personnes suite à l'insécurité causée par des violences, la famine et les maladies. La RDC a longtemps joui de la réputation de l'un des pays les plus riches dans le monde en termes de ressources minières. La richesse minière est beaucoup plus grande que le Katanga vers la frontière Sud-Est, ou le pays se partage la riche ceinture cuprifère dite « Copper Belt », aux confins de la Zambie voisine.

Il y a une prolifique zone diamantaire au Kasai dans la partie Centre-Sud du pays le long de la frontière Nord-Est du sol Kimberlite angolais (Mines, 2006 : 1). Comme le constate Nest :

La politique et l'économie de la République démocratique du Congo ont toujours été façonnées par l'exploitation de ses abondantes ressources naturelles. L'exploitation des ressources naturelles est à la base même des intérêts économiques étrangers dans la colonie, et a façonné ses liens avec les gouvernements étrangers et les marchés mondiaux. De 1920 à 1990 environ, un minéral - le cuivre - a régné en maître en tant que principale source de revenus du gouvernement et de devises étrangères (Nest, 2006 : 17).

La RDC peut se vanter d'être dotée de réserves substantielles en cuivre, cobalt, cadmium, diamants, or, argent, zinc, manganèse, étain, uranium, germanium, colombo-tantalite (coltan), bauxite, minerais de fer, pétrole etc. Selon les estimations de chercheurs de mines, la RDC possède 80 pour cent des réserves mondiales en coltan, 34 pour cent de cobalt et 10 pour de cuivre. Tandis que le potentiel en or est potentiellement sous exploré (Nest, 2006 : 1). En commentant sur l'importance du secteur minier dans l'économie congolaise, le Fond Monétaire International (FMI 2007 : 35) affirme que :

La RDC possède la deuxième plus grande réserve mondiale de cuivre et de cobalt (10 % de l'ensemble des réserves de la planète). Les réserves de cobalt de la GECAMINES représentent 80 pour cent du total mondial. La RDC est également le premier producteur mondial de cobalt. En 1992, la part de la RDC dans la production mondiale de cuivre était de 2,5 %, celle du cobalt de 45 % et celle du zinc de 0,5 %. Les recettes d'exportation en 1990 se sont élevées à environ un milliard de dollars américains.

La croissance de la production minière est contrecarrée par une très pauvre gestion managériale de toutes les ressources, la fraude à volonté, le manque de réformes structurales et légales à tel point que le pays n'a pas bénéficié pleinement des opportunités fournies par l'augmentation des prix miniers mondiaux. Comme le remarque Turner (2007 : 44), « La production minière cuprifère, diamantaire et autres richesses sous l'égide du Congo Belge avait aussi généré des profits pour les partenaires en Belgique et ailleurs ».

En dépit de la bonne santé en ressources humaines et naturelles, la RDC est actuellement connue comme l'un des pays les plus pauvres du monde. Selon l'index du développement humain de 2005, la RDC est 167ème sur 177 pays. Des années de guerre ont anéanti la plupart des infrastructures et la productivité, au point de placer le pays et sa population dans les pires situations économiques.

La RDC est le résultat du changement qui avait affecté l'Afrique durant la Conférence Internationale de Berlin de 1884-1885. Avant que le pays ne devienne une colonie belge, il était connu comme l'État Indépendant du Congo, jusqu'au début de la ruée vers l'Afrique en date du premier Juillet 1885. L'État Indépendant du Congo fut la propriété personnelle du souverain Léopold II, roi de Belgique. C'est en Octobre 1908 que le roi céda officiellement l'État Indépendant du Congo à la Belgique, sous le nom de colonie du Congo-Belge, jusqu'au moment de l'indépendance le 30 juin 1960 pour devenir la République démocratique du Congo (RDC), avec Joseph KASAVUBU comme le tout premier Président de la République. Après cinq années de sécessions, de troubles politiques nés des rivalités postindépendance, le colonel Joseph-Désiré MOBUTU devenu Général prit le pouvoir par un coup d'état, et devint le second président de la République le 24 novembre 1965 (Naniuzeyi, 1999 : 678). En 1967, Mobutu qui instaura un régime autoritaire, débaptisa la RDC pour imposer le nom de République du Zaïre.

Vers la fin de l'année 1996, un mouvement rebelle commença la guerre au Sud Kivu dans la partie Est du Congo qui jusqu'alors s'appelait toujours Zaïre. Le 17 Mai 1997, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL), soutenu par le Rwanda, le Burundi et l'Uganda, s'empara du pouvoir à Kinshasa, et Laurent Désiré KABILA devint président de la République, alors le pays redevint « République démocratique du Congo », jusqu'à ce jour. Dans cette partie de notre étude, par soucis de clarté historique, le nom Zaïre sera utilisé dans son contexte et dans la période avant que le pays ne soit une fois de plus renommé RDC.

5.2 L'économie congolaise à l'aube de l'indépendance

Après la redécouverte et l'exploration du reporter anglo-américain Henry Morton Stanley, le nouveau territoire ainsi révélé au monde devint propriété privée du roi Léopold II de Belgique sous le statut de l'État Indépendant du Congo, avant de se muer en Congo belge, colonie appartenant à la Belgique toute entière. L'état ainsi nouvellement appelé était fortement prospère à tous égards en termes économiques. Leslie (1993 : 99-100) révèle que beaucoup de groupes financiers belges ont réussi à obtenir des aides, agréments et subventions généreuses pour développer les ressources minières du Congo. On a constaté que le développement de l'infrastructure s'est produit parallèlement au développement des ressources naturelles du pays. En ce qui concerne l'exploitation des ressources minières et de l'infrastructure au Congo Belge, Leslie (1993 : 99 100) écrit :

En 1902, le Groupe Empain accepte de construire un chemin de fer - le chemin de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs (CFL) - dans la partie orientale du pays. En contrepartie, la société obtient 4 millions d'hectares de terres et de vastes droits miniers. Quatre ans plus tard, le conglomérat financier Société

Générale de Belgique lance trois grandes entreprises : l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK), la Société Internationale Forestière et Minière (Forminière) et la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga (BCK).

Des arrangements ont été entrepris de façon à accorder à l'UMHK des droits miniers dans la partie méridionale de Katanga, le gisement cuprifère le plus dense, alors que FORMINIÈRE recevait un monopole de 99 ans sur tout gisement minier –susceptible d'être découvert au cours d'une période de six ans dans un secteur couvrant 140 millions d'hectares, équivalent à la moitié de la Belgique. En même temps, on a donné à la BCK de droits miniers pour 21 millions d'hectares dans le bassin du Kasai, pour la construction d'une éventuelle voie ferrée. L'accord a été fait de façon que l'état belge fournisse tout le capital requis pour la construction du chemin de fer, et que la BCK soit responsable de la construction et des estimations budgétaires (Leslie, 1993 : 99-100). Dès que le projet ferroviaire de BCK atteignit Elisabethville (actuellement Lubumbashi), les exportations de cuivre du Katanga ont alors commencé et vers l'année 1923, le Congo Belge était déjà le troisième producteur mondial du cuivre.

L'exportation cuprifère extraite du Katanga à lui tout seul représentait cinquante pour cent de toutes les exportations du Congo (Leslie, 1993 : 100). Lors de la discussion sur le développement économique du Congo pendant cette période, Leslie nous apprend en même temps que, les produits agricoles tels que l'huile de palme, le coton, et le café étaient également devenues des matières instituées comme biens d'exportations. L'expansion des routes et des réseaux ferrés augmenta la croissance économique, qui s'avèrera salutaire pour les efforts de guerre pendant la première guerre mondiale (Leslie, 1993 : 100). C'est alors que les grands groupes financiers belges ont saisi l'occasion pour venir s'établir fermement par la force dans la colonie. Pour exemple, ce fut le

cas de la Société Générale en 1928, qui dirigeait alors 70 pour cent de l'économie locale, une participation comparable à celle du groupe d'Oppenheimer en Afrique du Sud (Leslie, 1993 : 100). Mais quoique la situation économique dans le pays ait été assez prospère, les populations locales n'ont pas été bien traitées. Les autorités coloniales les ont empêchées d'effectuer diverses activités. Comme Leslie (1993 : 99-100) le démontre dans ces commentaires :

Les Congolais étaient officiellement cantonnés dans la production de matières premières, tandis que la transformation et la commercialisation ne pouvaient être assurées que par des entreprises étrangères. La population indigène est confinée par l'État à la culture itinérante (travail d'une parcelle de terre jusqu'à ce que le sol soit épuisé, puis déplacement vers une autre parcelle) et au travail salarié temporaire. Ces politiques ne sont pas mises en œuvre sans résistance locale. Une grave révolte des Pendé dans l'ouest du Congo, par exemple, s'est soldée par plus de 500 morts et l'emprisonnement des chefs locaux suite à l'intervention répressive de la force publique locale.

Après la deuxième guerre mondiale, l'économie du Congo est devenue très fluorescente. Dès le début des années 50, Leslie (1993 : 101) observe qu'en termes de développement industriel, le Congo se rangeait en second lieu par rapport à l'Afrique du Sud. À partir de 1953, il s'est hissé au rang de principal producteur africain des minerais comme le cobalt, le diamant, l'étain, le zinc, et l'argent. Le Congo fut le deuxième plus grand producteur du cuivre après le Zimbabwe (jadis Rhodésie). Tel est l'avis de Cotton (1957 : 2) :

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Congo belge se trouve dans une situation financière solide, grâce à la prospérité que ses ressources naturelles en matériaux de base stratégiques lui ont apportée pendant les années de pénurie. Mais ce n'est qu'après

1950 que le rythme de son développement économique s'accélère réellement. L'introduction, cette année-là, du Plan décennal a jeté les bases d'un État moderne, doté de nouvelles installations électriques et de transport, et l'a doté d'une série de programmes de protection sociale très en avance sur la plupart des territoires africains.

Le Plan décennal du Congo Belge conçu en 1947 et édité en 1949, visait à fournir les nécessités économiques de base pour la vie moderne, afin de relever le niveau de vie de la population locale. Il a exigé que la colonie soit dotée de puissants équipements modernes et des facilités de transport aussi bien que la fourniture d'infrastructures visant une amélioration dans les domaines de l'agriculture, du logement, d'une éducation populaire de qualité, et des prestations sociales assez acceptables. (Cotton, 1957 : 34).

Ainsi, pendant cette période coloniale, le Congo Belge pouvait se vanter d'être l'un des territoires les plus riches du continent africain. Avec son énorme réserve potentielle d'inépuisables ressources naturelles, particulièrement les mines, et avec sa réputation d'être politiquement stable, le Congo Belge eut un grand impact sur le marché mondial, au point de devenir un territoire attrayant pour l'investissement des capitaux visant des biens d'équipement (Cotton, 1957 : 2). Huybrechts, Mudimbi, Peeters et d'autres (n.d. : 199) affirment que l'économie congolaise était réellement l'une des économies les plus industrialisées en Afrique subsaharienne. Pendant les trente années précédant l'indépendance, la croissance économique moyenne, entre 1929 et 1959, était annuellement de 13 pour cent. L'économie coloniale du Congo affichait deux caractéristiques : D'un secteur industriel qui dépendait fortement des biens d'équipement importés et d'un secteur rural principalement concentré sur l'agriculture. Cependant, les indigènes congolais

n'ont pas joui à juste titre des avantages des ressources naturelles dont Dieu avait doté sur leur terre. Leslie (1993 : 101) l'illustre ainsi :

Les Congolais de souche avaient été marginalisés économiquement, tandis que la petite population européenne (1 % du total) détenait 95 % des biens d'équipement et représentait 50 % du revenu national. Enfin, les ressources économiques de l'État, y compris la terre, étaient majoritairement entre les mains des sociétés géantes opérant localement. La fortune financière du gouvernement colonial est liée au secteur minier. La seule Union Minière fournit au gouvernement 70 % de ses devises étrangères... L'effet cumulé de ces tendances est un système qui commence rapidement à montrer des signes de tension.

Pendant la période coloniale, le chômage n'était pas évident au Congo. Bien qu'il ait été présent dans les plus grandes villes telles que Léopoldville (Kinshasa) et Elisabethville (Lubumbashi), qui attiraient la main-d'œuvre non qualifiée provenant des campagnes environnantes en raison des salaires et de la fascination élevée de grandes villes, on ne pouvait pas sentir la présence ni les effets du chômage (Cotton, 1957 : 6). Malgré le chômage à Kinshasa et à Lubumbashi, il est peu apparent parce que les autorités civiles imposent des restrictions à l'immigration dans les villes. Le déplacement depuis les secteurs ruraux vers les villes requiert une autorisation en bonne et due forme et un titre de voyage délivré par des autorités locales. Ce document précise la ville où se rend quelqu'un ainsi que le but et la durée de son séjour. En conséquence, l'immigration dans les villes n'est pas facile, et ceci aide à réduire le taux de chômage urbain. À cette époque la restriction à l'immigration dans les villes force les personnes vivant dans les secteurs ruraux à se concentrer sur le travail agricole dans leur milieu respectif, au lieu que les villes soient inutilement inondées par des demandeurs d'emploi.

5.2.1 Production et industrie

5.2.1.1 Agriculture

Le développement quantitatif et qualitatif de l'agriculture congolaise est remarquable durant toute la période coloniale. C'est le résultat de l'exécution des méthodes scientifiques établies par l'INEAC, l'Institut National pour la Recherche Agronomique au Congo, ainsi que par certains spécialistes dans le secteur privé. Ceci double la production agricole dans un délai de vingt ans. De 1936 à 1957, les exportations ont accru, passant de 320 000 à 720 000 tonnes (Fédération des Entreprises Congolaises, 1960 : 52). Cotton (1957 : 17) souligne l'importance de l'exécution des idées avancées pour le développement de l'agriculture :

L'aide gouvernementale ou paraétatique s'adresse principalement au cultivateur africain, et l'assistance technique et l'expérience de recherche et d'expérimentation de l'INEAC (Institut National d'Études Agronomiques au Congo), organisme officiellement parrainé, est disponible pour l'aider à développer son agriculture selon les lignes scientifiques modernes. Ces dernières années, la culture de rente a été accélérée par les possibilités de vente sur les marchés étrangers. La politique officielle consiste à assurer des prix minimums aux agriculteurs africains pour les récoltes qu'ils vendent à des entreprises européennes pour la transformation et la distribution. Ce système est bien représenté dans les riches terres cotonnières du Nord-Est et du Kasai, où la récolte est cultivée par les Africains et vendue à l'organisation belge COVENCO (Comptoir de Vente des Cotons du Congo) pour être égrenée et vendue sur les marchés mondiaux. La culture du palmier à huile est également pratiquée sur la même base.

En termes de qualité, l'agriculture Congolaise a réalisé beaucoup de progrès, de façon à concurrencer les produits étrangers sur le marché international. Soutenue par l'exploitation scientifique, l'agriculture Congolaise s'est avérée d'un grand impact sur le développement. Cotton (1957 : 18-19) classe les activités agricoles en 1955, pendant la période coloniale, comme suit :

Les Produits à base d'huile de palme : Les plantations européennes de palmiers à huile s'élevaient à 136.000 hectares en 1955, principalement dans les provinces de Léopoldville, de l'Équateur et de l'Orientale, le long des rives du Congo et de ses affluents ; celles sous contrôle africain comprenaient environ 67.000 hectares... La quantité totale d'huile de palme produite était de 196.000 tonnes et d'environ 120.000 tonnes d'amandes de palme. Les usines de transformation de l'huile de palme se trouvent à Alberta, Elizaberta, Brabanta et Flandria, le long du Congo et de ses affluents, et appartiennent aux Huileries du Congo Belge, une filiale d'Unilever.

Le coton : la superficie totale affectée à la culture du coton au Congo belge en 1955 était de 350 000 hectares, principalement dans les provinces du Kasai et de l'Orientale. Il s'agit d'une culture exploitée exclusivement par des Africains, et pour laquelle la surveillance européenne permet d'améliorer les rendements. En 1955, la récolte totale de coton s'est élevée à 145.000 tonnes, soit environ 417 kilogrammes par hectare.

Le café : le café de type robusta est cultivé de façon extensive dans le nord-est du Congo et dans le Kivu, tandis qu'une quantité moindre d'arabica est produite dans le Kivu. En 1955, les plantations européennes représentaient 43.000 hectares de robusta et 10.000 hectares d'arabica, dont 40.000 hectares de jeunes plantations. La récolte du Congo en 1955 s'est élevée à 30.000 tonnes, dont plus de 27.000 tonnes provenaient des plantations européennes.

Le caoutchouc : la culture de l'hévéa attire aussi bien les Européens que les Africains, la superficie totale en production en 1955 étant de 53 000 hectares, dont 7 000 hectares appartenant à des Africains. Les plantations les plus importantes se trouvaient dans les provinces de l'Équateur et de l'Orientale. La production en 1955 a été de 28.000 tonnes, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente.

Le Cacao : Cette culture, concentrée dans les provinces de Léopoldville et de l'Équateur, sur les rives du fleuve Congo, est essentiellement européenne. La superficie cultivée en 1955 était d'environ 21.000 hectares, donnant une récolte d'environ 3.600 tonnes.

Les arachides : cette culture est pratiquée par les Africains dans tout le Congo. La superficie cultivée est de 300.000 hectares et le rendement est d'environ 180.000 tonnes par an. Les prix mondiaux insatisfaisants ont empêché les producteurs d'obtenir des rendements monétaires raisonnables pour cette culture.

Le riz : la superficie consacrée au riz augmente chaque année, et les tonnages produits sont également en hausse. La culture est concentrée dans les provinces de l'Orientale et de l'Équateur, qui produisent ensemble près de 70 pour cent de la récolte. En 1955, la récolte totale s'élevait à 200 000 tonnes. Elle se vend facilement dans les centres urbains et les grandes entreprises minières, comme l'Union Minière, en achètent de grandes quantités pour les distribuer à leurs employés.

Les fibres : elles sont principalement cultivées dans les provinces de Léopoldville et de l'Orientale, mais la quantité plantée est sujette à fluctuation, en fonction des prix. Récemment, la récolte était d'environ 10.000, répartie également entre Urena et Punga.

Le thé : la culture du thé est une activité exclusivement européenne, et il existe de nombreuses plantations sur les hauts plateaux du Kivu, où les superficies et les rendements montrent des augmentations progres-

sives. Les chiffres pour 1955 étaient de 3.000 hectares, produisant environ 860 tonnes.

Le sucre : le sucre est cultivé presque exclusivement dans les plantations européennes qui, en 1955, représentaient 3.500 hectares produisant 18.000 tonnes. Cette culture couvre la plupart des besoins locaux et est raffinée localement. La production sera bientôt augmentée dans l'est du Congo, où une nouvelle raffinerie verra le jour sous peu.

Le maïs : il s'agit d'une culture essentiellement autochtone, cultivée principalement dans les provinces du Kasai, de l'Oriental et de Léopoldville, ainsi qu'au Ruanda-Urundi. La superficie ensemencée est d'environ 350.000 hectares, qui ont donné une récolte d'environ 320.000 tonnes en 1955. Sur ce total, 80 tonnes seulement sont destinées à des fins commerciales. L'offre de maïs est supérieure à la demande et les prix sont bas.

Le manioc : c'est l'aliment de base des populations de tout le Congo, mais particulièrement dans les provinces de Léopoldville et du Kasai, où les alternatives sont rares. On estime que le rendement de la récolte de 1955 était de 7,5 millions de tonnes.

Les bananes : L'importance de la banane croît chaque année, surtout la variété plantain qui est cultivée par les agriculteurs africains. En 1955, 2 millions de tonnes ont été produites, principalement dans les provinces de l'Orientale, de l'Équateur et du Kivu. Les bananes de table sont cultivées dans la région de Mayumbe, dans le Bas-Congo, par des entreprises européennes qui en exportent des quantités importantes vers la Belgique.

Le principal but du développement de l'agriculture au Congo Belge était de nourrir la population locale. Bien que certains produits tels que le maïs, la banane, le manioc, le riz, etc., étaient destinés à la consommation locale, l'huile de palme, le caoutchouc, le café, le coton, et le cacao étaient réservés pour l'exportation. En 1957, leur pourcentage de valeur à l'exportation a été donné par la Fédération des Entreprises du

Congo (1960 : 53) comme suit : Café 12, 1 %, huile de palmier 9, 7 %, coton 7, 6 %, le caoutchouc 4, 2 %, cacao 0, 5 %.

Tel que clarifié par les chiffres ci-dessus, le développement en termes de culture de café est de loin supérieur à celui des autres produits. Ce développement a eu lieu entre 1950 et 1957. Pendant cette période, la production du café a doublé, alors que la consommation locale était insignifiante. En 1957, les exportations de café ont grimpé jusqu'à 67 000 tonnes récoltées (Fédération des Entreprises Congolaises, 1960 : 53). En ce qui concerne le bien-être de la population, personne n'a jamais parlé de la famine ou de la pauvreté durant cette période. La population avait le loisir d'obtenir la quantité minimum de nourriture vitale requise. Quant au marché local, Cotton (1957 : 21) écrit :

Les marchés locaux du Congo belge ont pris de plus en plus d'importance à mesure que la population et le revenu national augmentaient. Cela s'applique non seulement aux articles tels que le manioc, le maïs, les bananes, les patates douces, etc., qui étaient auparavant considérés comme des articles de consommation locale, mais aussi à un large éventail de produits africains. À en juger par les derniers retours, les marchés internationaux sont de plus en plus commercialisés.

Puisque le marché local a été inondé de produits agricoles, comme précédemment mentionné, il est aléatoire de penser que la famine ou la pauvreté n'aient jamais prévalu, comme c'est actuellement le cas aujourd'hui.

5.1.1.2 Les mines

Ce secteur d'extraction a été à la base de l'économie congolaise dès les premières décennies du vingtième siècle (Turner, 2007 : 44). La richesse du Congo Belge provenait de ses minerais, aussi bien que de la commercialisation minière. Les industries du territoire colonisé étaient

exclusivement aux mains des grandes sociétés belges, dont la Société Générale et l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK), devenue GECAMINES après scission avec la Société Générale. La concession minière de l'UMHK couvrait plusieurs milliers de kilomètres carrés dans la province de Katanga et a fonctionné dans les différents gisements miniers d'Elisabethville (Lubumbashi), de Jadotville (Likasi) et de Kolwezi (Cotton, 1957 : 21). Plus tard on démarra avec divers produits, l'extraction des diamants commercial du Kasai ; de l'or dans le Nord-Est au territoire autour de Watsa, alors que l'étain et les minerais associés étaient extraits dans le Maniema et aux alentours du lac Kivu. L'extraction du cuivre, du cobalt, de l'uranium et d'autres minerais du Katanga a été exploitée par l'Union Minière (Cotton, 1957 : 21). Ce sont tous des produits extractifs destinés à l'exportation. D'autres détails de la production minière au Congo belge en 1955, nous sont donnés par Cotton (1957 : 2225) :

Le Cuivre et les minéraux cuivreux : le seul producteur de cuivre du Congo belge est l'Union Minière du Katanga, qui possède une concession de 20.000 kilomètres carrés, les mines étant centrées autour des villes d'Elisabethville, Jadotville et Kolwezi. La production totale de l'UMHK en 1955 s'est élevée à 235.100 tonnes. Les lingots de cuivre produits par la fonderie de Lubumbashi sont affinés en Belgique par la Société générale métallurgique de Hoboken dans ses installations d'Olen.

Le cobalt : l'Union minière est le seul producteur de cobalt au Congo. Les gisements se trouvent à côté des minerais cuprifères dans le groupe de mines de Kolwezi, et ont produit 8.600 tonnes en 1955, soit environ 75 % de la production mondiale. La production comprend 5.100 tonnes de métal granulé produit par électrolyse à Jadotville-Shituru, et 3.500 tonnes de métal récupéré dans les alliages de cobalt des fours électriques Panda à Jadotville.

Le zinc : il est principalement associé au cuivre dans la mine profonde UMHK de Kipushi, près d'Elisabethville, à la frontière de la Rhodésie du Nord. Un certain degré de raffinage est effectué à Kolwezi par la Société Métallurgique du Katanga (METALKAT), une filiale de l'Union Minière. En 1955, la production de zinc s'est élevée à 115 000 tonnes de concentré, avec une teneur en zinc de 61 %. L'usine de zinc électrolytique de METALKAT a produit 34.000 tonnes de zinc électrolytique de qualité presque pure, contre seulement 7.800 tonnes en 1953 et 32.000 tonnes en 1954.

Le cadmium : est également produit comme sous-produit du zinc par METALKAT et SOGECHIM (autre filiale de l'UMHK), et en 1955, la production s'est élevée à 166 tonnes.

L'Uranium : est produit par l'Union Minière du Haut Katanga dans sa mine de Shinkolobwe. Il s'agit d'une mine souterraine qui a été utilisée pendant de nombreuses années pour produire du radium et de la pechblende, mais la production est désormais concentrée sur l'uranium. Au départ, le minerai était réputé être pur à 60 %, mais on extrait désormais du minerai de moindre valeur. Le voile de secret entourant toute mention de l'uranium et du Shinkolobwe après la guerre a conduit à une perception largement exagérée de la valeur du minerai. Il semble maintenant évident qu'il ne constitue plus une source majeure de revenus pour l'Union Minière, et que son importance pour l'économie congolaise n'est pas significative. Aucun chiffre de production n'est disponible, et il est presque impossible d'obtenir la permission de visiter les mines, où la main-d'œuvre est soigneusement contrôlée et strictement séparée. En collaboration avec la Société Générale Métallurgique de Hoboken, un procédé a été mis au point pour la production d'uranium de pureté nucléaire destiné aux réacteurs atomiques. Les sous-produits de la mine de Shinkolobwe comprennent le platine et le palladium.

Le manganèse : le minerai de manganèse, qui est produit au Katanga, revêt une importance croissante. Il existe deux gisements principaux, le premier, exploité par la Société Minière du Beceka, se trouve à Kasengi, et le second, exploité par la Société de recherche minière du Sud-Katanga (SUDKAT), est situé à Kesekelesa au sud-ouest de la province. Kasengi est entrée en production en 1950 et a produit près de 200 000 tonnes de minerai de manganèse d'une pureté de 50 % seulement. La production totale en 1955 s'est élevée à 462 000 tonnes. Le minerai est exporté par le chemin de fer de Bengwela vers Lobito en Angola, où des chargeurs mécaniques modernes ont été récemment installés.

Le plomb : SUDKAT exploite également le plomb à Kasengi, un métal sans grande importance. Il est traité à Jadotville et est utilisé pour répondre aux besoins locaux.

L'étain : d'importants gisements de minerai d'étain se trouvent dans la province du Katanga, dans la région du Maniema au Kivu et au Ruanda-Urundi. En 1955, la production était évaluée à 1,3 milliard, soit 8 % de la richesse minérale totale de la colonie. Plus de 85 % de l'étain provient du traitement de la cassitérite, et le reste des mélanges de cassitérite, de la colobotantaline et du wolfram. Sur les 18.000 tonnes d'étain produites au Congo en 1955, 45.000 tonnes provenaient de la province du Katanga, 11.300 tonnes du Maniema et 2.200 tonnes du Ruanda-Urundi. Manono est également le site d'une fonderie de cassitérite, dont la production d'étain s'est élevée à 3 000 tonnes en 1955.

L'or : on trouve de l'or dans le nord-est du Congo belge, notamment sur les hauts plateaux de l'Uturi et au Ruanda-Urundi, et les gisements s'étendent jusqu'au sud de la région de Maniema au Kivu. Un peu d'or est également produit à la frontière sud de l'Angola. La production en 1955 s'élevait à 11 300 kilogrammes. Le principal producteur d'or est la Société des mines d'or de Kilo Moto, qui est responsable d'environ deux tiers de la production d'or du Congo, qui ne représente que 2 % de la

production mondiale et est soumise à un contrôle public strict. L'or n'est vendu que par les canaux officiels.

Les diamants : on trouve des diamants gemmes et industriels au Congo, notamment dans la province du Kasai, autour de Tshikapa. La principale société engagée dans l'exploitation des gisements de diamants est la Société internationale forestière et minière du Congo (FORMINIERE), qui appartient au groupe Union minière et donc à la Société générale. Cette société agit également pour le compte du consortium de l'Entreprise Kasai-Luebo (E.K.L.) et exploite à elle seule 49 mines, dont 35 appartiennent à FORMINIERE et le reste à E.K.L. En 1955, la production de pierres précieuses s'élevait à 628.000 carats, tandis que celle de Lubumbashi, ou diamants industriels, atteignait 12.413.000 carats.

Le charbon : il n'existe que peu de gisements de charbon au Congo belge, et ceux qui existent ne servent qu'à alimenter l'industrie locale. La principale zone de charbon se situe autour d'Albertville. En 1955, la production a atteint un total de 480.000 tonnes, soit une augmentation de 100.000 tonnes par rapport à l'année précédente. La qualité est faible.

Outre ces activités principales d'extraction, pour Cotton (1957 : 25, le Congo belge possède également une certaine quantité de minerais d'autoconsommation dans la colonie. C'est le cas dans le Bas-Congo, où les matières premières extraites à partir des carrières ont fourni à des industries locales le ciment, aussi bien que la production du sable bitumeux, qui en 1955 a grimpé jusqu'à 17 700 tonnes.

Les activités économiques au Congo belge ne se sont pas limitées à l'agriculture et aux mines. Elles ont été prolongées aux industries, aussi bien que le transport. Pour le but de cette étude, le chercheur est d'avis que les activités agricoles et extractives ont fourni une image claire de ce à quoi a ressemblé l'économie du Congo à l'aube de son indépendance. Il est encore important de noter que la famine et la pauvreté n'étaient pas des questions d'importance pendant la colonisation.

5.3 L'économie de la RDC à la période postcoloniale

Quand le Congo est devenu indépendant en 1960, son économie était l'une des plus prometteuses en Afrique. On l'a estimé à un taux de croissance annuel de 6 pour cent, son PIB annuel a duré pendant beaucoup d'années. Ikambana (2007 : 32) affirme qu'au moment de son indépendance, le Congo était l'un des pays les plus prospères en Afrique, avec une vaste gamme d'industries variées dans différents secteurs : minerais, alimentation et agriculture, textiles, ciment, produits chimiques, industries des bâtiments et électricité de l'Afrique noire.

On a estimé à 680\$ le revenu annuel moyen, et le taux d'industrialisation était de 41 pour cent, avec des niveaux relativement élevés de l'infrastructure, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'assistance sociale. Malheureusement, la deuxième République a contribué négativement à une diminution du revenu moyen jusqu'au-delà de 100\$, et a ramené la productivité industrielle nationale à son niveau le plus bas depuis 1974. Concernant la position économique de la RDC, Ikambana (2007 : 32) nous apprend que :

L'économie était prospère, et les résultats spectaculaires. Les ressources alimentaires du pays étaient suffisantes et de nombreux produits étaient exportés (café, caoutchouc, huile de palme, coton, etc.), ce qui représentait 40 % du budget de l'État.

Après son indépendance, entre 1960 et 1966, La RDC a éprouvé un certain nombre de difficultés politiques. C'étaient les années des mouvements sécessionnistes pendant lesquels le pays a enregistré une perte dans ses activités économiques. Cette perte était évidente dans le taux de croissance annuel du PNB, qui était de 6 % au moment de l'indépendance mais de 4 % pendant les mouvements de sécession (Ikambana, 2007 : 32). Au fil du temps jusqu'à l'apparition de la deuxième République, la RDC affichait toujours une économie forte. Le coup d'état militaire par Mobutu, alors Lieutenant Général dans l'armée

Congolaise, rétablit la paix aussi bien que l'intégrité territoriale, mettant fin au désordre politique postindépendance. La riche province minière du Katanga, qui a réclamé son indépendance du reste du pays, a été réintégrée suite aux repréailles de Mobutu, aidées par les États-Unis et la Belgique. Mobutu a justifié son coup d'état militaire au nom de l'ordre national et de la sécurité dans un pays déchiré et divisé par une guerre civile tribale entre des factions régionales. Ikambana (2007 : 32-33) décrit ainsi le début des activités économiques dans la deuxième République :

La reconstruction des institutions de l'État, la stabilisation monétaire et, surtout, le rebond de la production de cuivre ont créé un climat plus favorable à la croissance économique. Le nouveau régime a lentement commencé à investir dans les secteurs nécessaires à la relance de l'économie nationale. Cependant, la mauvaise gestion future des ressources nationales a révélé une face cachée du nouveau système politique. La plupart de ces investissements ont été réalisés à long terme, ce qui a eu pour effet d'entraver l'activité industrielle, d'augmenter la dette et de détériorer l'économie nationale.

La période de 1968 à 1974 a été la période de la croissance économique du Congo, aussi bien que pour l'expansion de la popularité de Mobutu à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Pendant cette période, le prix du cuivre, l'exportation clé du Congo, était élevé, et des investisseurs ont été massivement attirés dans le pays. Ceci a eu comme conséquence un apport massif des capitaux occidentaux. Par euphorie dans l'espoir d'un meilleur futur pour les citoyens congolais, le gouvernement a commencé au début des années 70 à faire des dépenses de prestige (Leslie, 1987 : 62).

5.3.1 La politique économique de la zaïrianisation

Après l'indépendance, toutes les ressources économiques du Congo étaient exclusivement aux mains des étrangers. Le gouvernement s'est prétendument embarqué dans une quête de l'autodétermination visant le développement de l'économie, à travers la politique mobutiste du nationalisme zaïrois authentique. Ceci a mené le gouvernement à réévaluer le statut des conglomerats tels que l'Union Minière, avec l'idée de transférer leurs ressources aux nationaux sous la supervision de l'état, avec pour but de renforcer l'économie de telle manière que le Congo devienne un état prospère et la principale puissance économique régionale en Afrique (Leslie, 1993 : 104). La stratégie de nationalisation ou la Zaïrianisation des entreprises locales, comme dicté par le régime de Mobutu en 1973, aussi bien que la radicalisation de la même stratégie en décembre 1974, a plus qu'approfondi les crises déjà endurées par une jeune et prometteuse économie. Elles ont eu comme conséquence l'obstruction du secteur industriel, aussi bien que la chute de l'économie du pays. La zaïrianisation a permis au régime de s'assurer la fidélité de n'importe quelle entreprise dirigée par un non-national, alors que la radicalisation permettait au régime de prendre la commande de toutes les unités de production et de distribution (Ikambana, 2007 : 33). Ikambana conclut ceci :

En conséquence, à long terme l'économie du pays est devenue prisonnière des dettes exorbitantes, une affaire ne reposant que sur le marché noir, causant ainsi un grand déséquilibre entre la production de devise et la potentielle ressource nationale. En conclusion, tout cela provoquât une détérioration complète de la richesse normale (2007:33).

La Zaïrianisation et la radicalisation ont grandement contribué au déclin de l'industrie et du commerce, en y exerçant un indélébile impact

négatif sur le développement de l'économie congolaise (les tableaux 4,1 et 4,2 ci-dessous, se réfèrent à Ikambana 2007 : 33).

Table 4. 1 Exportation nationale des produits agricoles (en tonnes)

Produits	1954	1974	1980	1991
Huile de palme	185 000	62 433	10 007	2 714
Huile de palmiste	60 000	33 983	18 737	
Café robuste	46 267	68 658	67 717	1,969
Café arabica	10 300	9 046	6 406	74 671
Caoutchouc	40 152	26 617	19 472	14 818
Fibre de coton	52 800	1,622	0,000	5 512
				0,000

Tableau 4,2 Exportations minières

Produits	1959	1974	1980	1991
Cuivre (en tonnes)	282 320	499 699	459 392	299 782
Zinc électrolytique	53 438	68 716	43 484	23 318
Cobalt (en tonnes)	6 501	17 545	14 482	7 953
Or fin (en kg)	10 957	4 064	1,271	7 286
Diamant industriel	16 004	12 991	8 001	8 895

En outre, le déclin de la productivité dans les principaux secteurs a eu un profond impact négatif sur l'économie du pays. Cela était dû à l'incapacité du gouvernement de mettre en application des politiques économiques saines. La Zaïrianisation et la radicalisation semblent être des phénomènes bien plus complexes. Il y a diverses raisons pour lesquelles il est difficile d'analyser ces questions. Le plus souvent, les services d'état et les établissements n'expriment jamais la bonne volonté de révéler toutes les informations requises pour la recherche, sous le prétexte que le sujet exige de la discrétion, comme un secret d'état (Lukombe, 1979:10). Commentant le phénomène de la Zaïrianisation, Yabi-

li (n.d. 2) dit que c'était le premier de toute une révolution économique, en référence aux intérêts économiques étrangers et aux mesures économiques du 30 novembre 1973. Par la suite, cela est devenu une révolution sociale destinée à servir de fer de lance pour lutter contre les inégalités dans le pays.

Le politique économique du 30 novembre 1973 a été annoncée dans la dernière partie du discours de Mobutu aux 20 000 membres du congrès zaïrois. ses stratégies politiques ont été divisées en trois catégories : la première catégorie contenait de nouvelles directives incluant, par exemple, la Zaïrianisation de l'exploitation des plantations, de l'élevage, des fermes, des carrières, ainsi que de l'exploitation des forêts ; le raffinage du cuivre, la gestion de la GECAMINES, le service d'assurance, le transport maritime, et ainsi de suite. La deuxième catégorie était constituée des stratégies politiques qui ont déjà existé, mais dont l'exécution n'avait pas été efficace. Ces politiques ont été liées au commerce, aux compagnies d'affrètement, et aux associés de l'Union Minière. La troisième catégorie a comporté les stratégies politiques dont le but était de renforcer les précédentes décisions, — par exemple, l'assurance automobile obligatoire, la création de la Compagnie Maritime Zaïroise, le règlement des travaux des compagnies étrangères, etc... (Yabili, n.d. 6). Pendant la période de la zaïrianisation, plusieurs compagnies dans lesquelles le Congo était avec la Belgique sont devenues à cent pour cent congolaise. C'était le cas pour la MIBA, une compagnie d'extraction et d'exportations de diamant ; le FORESCOM, une compagnie traitant de l'exploitation du bois de construction ; le BCKL, une compagnie traitant de l'extraction et de l'exportation du cuivre et d'autres minerais, etc...

Toutes les sociétés apparentées à la GECAMINES, et la GECAMINES elle-même, sont devenues la propriété de la RDC depuis le 30 novembre 1973, à la suite du décret numéro 73-365 signé par le Président Mobutu, affectant un fils du pays du nom de Uamba Kia-Mitala, un ingénieur des mines, au poste de Directeur Général. Cette compagnie,

depuis sa création, intervenait pour plus de 50 pour cent du budget national.

Selon Mobutu, en ce qui concerne certaines des compagnies dans lesquelles le Congo partageait des parts avec la Belgique, — cette dernière ne rétrocédait jamais les parts congolaises. Tel était le cas pour la compagnie INTERFOR, devenu INDUFOR depuis le 16 mai 1968, (Yabili, n.d : 11-12). La zaïrianisation était l'une des raisons pour laquelle Mobutu a voulu acquérir les parts du Congo dans les compagnies belges ayant pignon sur rue au Congo.

La politique économique de la zaïrianisation prévoyait de favoriser la liberté économique dans le pays parce que, comme expliqué par Mobutu, 90 pour cent des activités économiques dans le pays étaient aux mains d'expatriés. Mobutu a basé sa réforme économique sur l'article 22 de la constitution, promulguée le 24 juin 1967, qui stipule que les propriétés des entreprises privées ayant un intérêt national essentiel pouvaient être transférées par un décret à la République ou à une personnalité publique, à condition de payer au propriétaire une indemnité équitable (Lukombe, 1979 : 16). La Zaïrianisation et la radicalisation sont les deux politiques économiques, entre autres facteurs, qui ont détruit l'économie de la RDC étant donné que le Président Mobutu n'a pas pris le temps de concevoir soigneusement l'exécution de ces stratégies de politiques économiques.

Personne dans le pays ne pouvait contester ni même contredire cette réforme économique imposée de façon dictatoriale. À ce propos, Leslie (1993 : 105) nous donne cet éclairage :

La zaïrianisation est sans aucun doute la politique la plus ambitieuse dans la quête d'autonomie économique du gouvernement. Dans un discours devant le Conseil Législatif de la Nation le 30 novembre 1973, Mobutu annonça des plans pour la saisie des petites et moyennes entreprises zaïroises qui restaient aux mains

des étrangers - entreprises commerciales, plantations, sociétés de transport et de construction. Cette stratégie visait clairement la classe d'entrepreneurs expatriés au Zaïre, qui se composait exclusivement de Grecs, de Portugais, d'Italiens et de Juifs - dont beaucoup avaient émigré au Zaïre pendant la période coloniale. Des mesures ont été annoncées pour une compensation adéquate, mais il s'est avéré que de nombreux règlements financiers n'ont été effectués que bien plus d'une décennie plus tard.

L'idée de la zaïrianisation était bonne, mais la politique a été mal appliquée. Aucune indication n'a été donnée aux fonctionnaires de l'État sur la manière dont les programmes devaient être exécutés, jusqu'à ce que, quelques semaines plus tard, des instructions soient données aux administrateurs locaux pour qu'ils procèdent à un recensement des entreprises appartenant à des étrangers. Leslie (1993 : 105) ajoute que :

Bien que l'arrangement ait été présenté Bien que le programme ait été présenté comme une étape positive sur la voie de l'indépendance économique, il est rapidement apparu que les objectifs du gouvernement étaient hautement politiques et intéressés. La distribution des quelque 2 000 entreprises concernées était basée sur l'influence politique. La majeure partie des entreprises est donc revenue à des individus placés au sommet de la hiérarchie du régime - y compris, d'ailleurs, Mobutu lui-même et les membres de sa famille.

En quelques mois, les effets désastreux de la politique de la zaïrianisation sont devenus plus évidents. Puisque des entreprises ont été simultanément assignées aux niveaux du gouvernement régional et central, dans cette confusion, beaucoup de sociétés ont été gérées par plus d'un acquéreur éventuel (propriétaire). Car ils ne pourraient pas avec succès contrôler leurs entreprises, beaucoup d'acquéreurs ont rapidement liquidé les inventaires et les ressources financières des entreprises acquises,

ou les ont simplement abandonnées (Leslie, 1993 : 105). Étant donné que l'attribution des entreprises zaïrianisées aux acquéreurs a été faite sur une base politique, les nouveaux propriétaires ou acquéreurs manquaient la plupart du temps de l'expérience dans la gestion des entreprises (Muamba-Ntolo, 1980 : 351). La politique de zaïrianisation était vraiment un échec en termes de son exécution, et ses effets ont grandement nuit à l'économie congolaise.

5.3.2 La stratégie économique de la radicalisation

Le bureau politique du Mouvement populaire pour la révolution (MPR) n'est pas demeuré sourde aux critiques lancées contre la zaïrianisation, quant à l'impact politique négatif et économique (Muamba-Ntolo, 1980 : 352). Vers la fin de 1974, l'échec de la zaïrianisation était reconnu de tous au dedans et en dehors du pays. La presse locale a commencé à s'en prendre à la cupidité et à la consommation ostentatoire des acquéreurs (Leslie, 2007 : 106). À cette époque, Mobutu a mis en place une autre politique économique appelée « radicalisation », qui est en fait un complément, voire une continuation, de l'idée de zaïrianisation. Au sujet de la radicalisation, Leslie (1993 : 106) affirme que :

La radicalisation était essentiellement un programme en dix points visant à lutter contre les principaux " fléaux " zaïrois tels que le chômage, l'inflation, l'injustice sociale et l'individualisme. Dans ce qu'il prétendait être une guerre contre l'enrichissement personnel, Mobutu déclarait que les responsables du MPR et autres hauts fonctionnaires devaient céder à l'État les entreprises obtenues par la zaïrianisation et limiter leurs activités à l'agriculture.

Cependant, les faits ont montré que l'objectif de la radicalisation n'était pas de restituer à l'État les entreprises acquises par l'élite

zaïroise, mais plutôt les entreprises appartenant à des Belges, établies dans le pays depuis l'époque coloniale, et qui n'avaient pas été affectées par la zaïrianisation. L'objectif est que les entreprises représentant tous les secteurs clés de l'économie soient reprises par l'État. À ce stade, les entreprises belges présentes dans le pays sont sérieusement touchées par les mesures de radicalisation. En retour, les sociétés mères des entreprises belges confisquées dans le cadre de la zaïrianisation et de la radicalisation ont coupé les crédits, et le bureau belge chargé de l'assurance des exportations vers le Congo a suspendu ses activités en signe de mécontentement envers le gouvernement congolais (zaïrois). C'est dans ce contexte que la RDC (anciennement Zaïre) a commencé à connaître de graves difficultés économiques (Leslie, 1993 : 106). Leslie ajoute que, bien que certains étrangers aient effectivement récupéré leurs entreprises, la RDC ne pouvait pas se permettre de subir les perturbations économiques causées par les politiques du gouvernement. Les mesures de zaïrianisation ont été conçues afin d'exercer le contrôle de l'État sur le secteur minier, qui était en fait le cœur de toutes les activités économiques congolaises (Leslie, 1993 : 106). « Le désir d'autonomie économique était louable, et avec une élite politique moins intéressée et une classe d'affaires techniquement compétente, un certain niveau d'indépendance économique aurait pu être atteint » (Leslie, 1993 : 106). Selon Huybrechts et al (1960-1980), la politique économique appliquée au cours des vingt dernières années a creusé le fossé entre les principales couches de la population — les agriculteurs et les ouvriers en ville d'un côté, et un petit groupe de personnes de la classe supérieure de l'autre, où la bureaucratie des affaires était suffisamment privilégiée pour obtenir de nombreux avantages. Ces auteurs ajoutent que les facteurs impliqués dans l'inégalité actuelle de la répartition des revenus sont dus aux types de politiques économique, politique et sociale adoptées. En ce qui concerne la zaïrianisation et la radicalisation, le FMI (2007 : 36) affirme que : « les mesures suicidaires de la zaïrianisation et de la radicalisation

prises par le régime au pouvoir, ont contribué à leur tour à stopper le décollage des secteurs productifs en instaurant un climat de méfiance, notamment parmi les opérateurs économiques expatriés, et à déclencher par-là la fuite des capitaux ».

De même, selon Muamba (1980 : 354) :

La radicalisation n'a cependant pas amélioré la situation économique catastrophique engendrée par la zaïrianisation : perturbation du commerce intérieur, mauvaise gestion, pénuries, licenciements, baisse de la production et inflation. Bien au contraire, la situation a empiré. Les entreprises radicalisées, même si elles sont sous le contrôle du gouvernement, sont gérées par les mêmes Zaïrois inexpérimentés. De plus, de nombreuses entreprises radicalisées étaient des filiales de sociétés commerciales européennes qui n'avaient pas encore payé les dommages et intérêts depuis la zaïrianisation. La radicalisation a donc rendu les relations plus froides entre ces entreprises et a finalement perturbé l'approvisionnement en marchandises.

Les mesures de zaïrianisation et de radicalisation ont contribué à aggraver la situation économique et financière déjà créée par les anciennes politiques économiques, d'investissement et budgétaires du régime Mobutu (Katwala, 1979 : 272). Ces mesures économiques ont non seulement porté préjudice à l'économie de la RDC, mais ont également affaibli le secteur privé, principale source de richesse et de création d'emplois dans le pays.

5.3.3 Déclin économique de la RDC

La RDC, depuis son indépendance le 30 juin 1960, a connu des difficultés liées à la nature complexe des tentatives externes de mise en

œuvre d'un ensemble de politiques de développement au milieu de contraintes nationales et internationales. Comme le note Leslie (1987 : 61) :

Les troubles politiques du début des années 1960 ont provoqué de graves bouleversements dans l'économie zaïroise, entraînant une baisse des niveaux de production, de faibles recettes d'exportation, des dépenses publiques excessives et l'inflation. Avec le rétablissement d'une certaine stabilité politique, un programme de stabilisation du FMI a été adopté en juin 1967, soutenu par un accord de confirmation d'un an pour 27 millions de dollars. Le programme visait à rétablir la croissance économique et, grâce à un marché mondial du cuivre très avantageux qui a entraîné une augmentation significative des recettes publiques, aucun plan n'a dû être effectué dans le cadre de l'accord de confirmation.

Sous le règne du défunt président Mobutu, la corruption a été institutionnalisée dans l'ensemble de la société Congolaise, et la nature exploitatrice du régime ainsi que l'omniprésence de la politique du clientélisme ont fait de la RDC un pays différent des autres pays africains. Le système politique mis en place par l'État favorisait l'élite dirigeante afin de maintenir le pouvoir et de consolider sa base économique (Leslie, 1987 : 6). Leslie (1987 : 6) décrit ainsi le comportement de l'élite pendant le règne de Mobutu :

Ce groupe, avec sa "fixation sur les lingots", considère l'aide au développement comme un moyen supplémentaire d'accumuler des richesses personnelles. Par conséquent, ce qui est considéré comme une simple désorganisation bureaucratique et une mauvaise gestion économique par des acteurs externes tels que la Banque mondiale et le FMI, est pour l'élite dirigeante du Zaïre une politique rationnelle de "désorganisation organisée" conçue pour maintenir le statu quo. Ainsi, au Zaïre, la Banque mondiale

est confrontée à ce que l'on pourrait décrire comme un environnement intérieur hostile.

La mauvaise gestion de l'économie congolaise est directement liée à la privatisation et à la personnalisation de l'État par le président Mobutu. En tant que dirigeant du pays, il se sentait autorisé de disposer des biens et des fonds publics comme s'ils étaient les siens (Nzongola, 2004 : 11). Nzongola (2004 : 11-12) poursuit en disant :

Il est arrivé que des fonctionnaires soient surpris, mais agréablement surpris, d'apprendre que le président, dans sa magnanimité, avait décidé de leur faire don des villas gouvernementales dans lesquelles ils résidaient. Des vies pouvaient être transformées et l'État appauvri par un simple coup de crayon présidentiel. C'est ainsi qu'un grand nombre de propriétés de l'État ont été privatisées, dont les bénéficiaires ont souvent prouvé à quel point ils étaient reconnaissants en faisant des dons d'argent et d'autres ressources à la famille du président.

En examinant l'économie pitoyable du pays, Nzongola (2004 : 12) affirme que Mobutu et ses représentants gouvernementaux ont utilisé une énorme quantité d'argent, principalement produit localement à partir des ressources du pays, notamment les diamants, l'or et l'énergie électrique, pour neutraliser leurs ennemis, et qu'une grande partie de cet argent n'est jamais allée dans le trésor public. À titre d'exemple, on estime qu'une somme de 40 à 60 millions de dollars américains a été générée chaque mois par les revenus miniers et pétroliers en 1996. Pourtant, à la fin du mois de juillet de la même année, le gouvernement du Premier ministre Kengo wa Dondo affirmait avoir réuni moins de 150 millions de dollars pour les exercices budgétaires de 1996, dont les deux tiers provenaient prétendument des recettes douanières. On peut se demander où est passé le reste de l'argent. En ce qui concerne la richesse

de Mobutu, Kapstein (1980 : 6) observe qu'il n'existe aucune estimation fiable de la richesse personnelle de Mobutu. Il existe un rapport qui affirme que 25 % de tous les fonds gouvernementaux étaient versés sur un compte présidentiel spécial, et qu'il distribuait ces fonds à sa guise. Une grande partie de l'argent alloué à son bureau est allée dans sa propre poche, et probablement encore plus dilapidé dans la fidélisation et l'achat des consciences.

Leslie (1987 : 8-9) affirme qu'après plus de vingt ans d'indépendance, le tableau économique de la RDC était toujours aussi sombre. C'est un paradoxe car, en termes de ressources naturelles, la RDC est l'un des pays les plus riches d'Afrique sub-saharienne, comme nous l'avons déjà mentionné. Il est très regrettable qu'en dépit de sept programmes de stabilisation du FMI, de sept rééchelonnements du Club de Paris, d'un rééchelonnement formel par une banque occidentale du Club de Londres et de six dévaluations majeures de la monnaie nationale, le zaïre (actuellement le franc congolais), les crises économiques et de la dette persistent.

Au début des années 1970, le gouvernement du Zaïre a entrepris plusieurs projets de développement ambitieux et désastreux, qui étaient tous financés par des donateurs extérieurs. L'un d'eux était la construction d'une aciérie à Maluku (Leslie, 1993 : 104). À cet égard, Leslie (1993 : 104) rapporte que :

Des entrepreneurs allemands et italiens ont commencé la construction d'une aciérie à Maluku... pour traiter le minerai de fer provenant des riches gisements du Haut-Zaïre et du Kasai. En raison de l'étude de faisabilité très favorable réalisée par une société de conseil italienne à la fin des années 1960, le président Mobutu s'était personnellement engagé dans ce projet, même si, en termes purement économiques, le marché local semblait trop petit pour justifier l'investissement. Malgré le scepticisme des investisseurs, le gouvernement a décidé d'aller de l'avant, en pre-

nant en charge la totalité du coût du projet de 250 millions de dollars. Bien que le plan sidérurgique ait été proclamé comme une réalisation majeure par le régime, il s'est avéré être un éléphant blanc... L'installation ne pouvait pas traiter le minerai zaïrois en raison d'un équipement inapproprié et devait donc dépendre exclusivement de la ferraille importée. En conséquence, elle n'a jamais fonctionné à plus de 10 % de sa capacité et, en 1980, elle a fermé ses portes.

La Banque mondiale et le FMI ont joué un rôle déterminant et actif dans la promotion de réformes orientées vers le marché et de programmes de libéralisation, afin de restaurer la stabilité économique en RDC. Leurs conditions politiques incluaient des questions telles que le contrôle monétaire, la réduction des dépenses publiques, les dévaluations massives, ainsi que la libéralisation radicale du marché international, du commerce international et du contrôle (Mommen, 1996 : 285). Cet auteur ajoute:

En dépit de toutes ces réformes, le Zaïre n'a pas réussi à faire face au déclin économique et à l'appauvrissement. Bien que le Zaïre ait été l'un des premiers pays africains à adhérer aux programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par les institutions de Bretton Woods, son processus de transformation économique a été contrarié par son endettement extérieur, la chute de ses recettes d'exportation et l'incapacité de la classe bureaucratique dirigeante (Mommen, 1996 : 285).

En 1986, après avoir protesté contre la politique du FMI, qu'il percevait comme inhumaine, Mobutu a mobilisé l'opinion du tiers monde contre les PAS et a annulé l'application des directives du FMI après le non-respect par le pays de ses engagements à cet égard. En conséquence, en 1987, le FMI a suspendu son intervention financière en RDC (Mom-

men, 1996 : 293). Mommen affirme que le principal problème de la RDC était la fuite des capitaux. Ces sorties ont totalisé 2 milliards de dollars entre 1983 et 1987, et en 1987, la RDC était devenue un important débiteur international, avec une dette extérieure de 8,63 milliards de dollars (Mommen, 1996 : 293). En examinant les causes de la crise financière au cours de cette période, Mommen (1996 : 295) affirme que :

En conséquence de la crise économique, les recettes d'exportation ont diminué et ont provoqué un effondrement soudain des finances de l'État. Cinq causes intrinsèquement liées ont été à l'origine de la crise financière de l'État. Premièrement, la réduction de la base imposable causée par la crise de l'industrie du cuivre et la chute des recettes d'exportation ; deuxièmement, le fardeau de la dette extérieure ; troisièmement, le déclin général de la production industrielle et agricole ; quatrièmement, les taux d'inflation élevés rendant impossible le calcul des revenus imposables ; et cinquièmement, l'importance croissante de la perception d'impôts personnels par des personnes puissantes au sein et en dehors de l'administration zaïroise.

Un autre fait qui a contribué au déclin de l'économie congolaise est que les exigences en matière d'investissement d'une société minière sont restées élevées, et le gouvernement a essayé de compenser ce manque par une augmentation des prêts étrangers, ainsi qu'en invitant les investisseurs étrangers à lancer la GECAMINES, la principale société minière. Dans le même temps, le prix du cuivre a chuté sur le marché international, alors que la RDC n'était pas le seul pays producteur de cuivre sur ce marché. D'autres pays producteurs de cuivre ont augmenté leur production, et les investisseurs étrangers sont devenus très sceptiques à l'idée d'investir dans les activités minières en faillite du Congo (Mommen, 1996 : 295), car la situation économique de la RDC ne montrait aucune amélioration, comme l'affirme Mommen (1996 : 296-297) :

En 1993, la dette extérieure du Zaïre s'élevait à 10,7 milliards de dollars. Depuis 1992, le service de la dette avait cessé et en 1993, les arriérés s'élevaient à quelque 640 millions de dollars (300 millions de dollars au FMI, 300 millions de dollars à la Banque africaine de développement (BAD), 40 millions de dollars à la Banque mondiale). Le Zaïre n'a jamais payé plus qu'une partie de ses prêts, excepté les années où il a reçu de grosses quantités de subventions extérieures exceptionnelles. Entre-temps, le Zaïre a contracté un prêt à fort taux d'intérêt de quelque 200 millions de dollars américains, contracté par un consortium de banquiers arabes.

Comme on peut le constater, la situation économique se détériorait rapidement. Vers 1967, une monnaie zaïroise valait 2 dollars américains, mais au début des années 1990, la monnaie zaïroise n'avait plus aucune valeur. Mommen (1996 : 303) affirme que le déclin économique de la RDC a été accéléré par les pratiques prédatrices et la corruption, puisque Mobutu a été soutenu par les grandes puissances occidentales jusqu'en 1989. Au vu de cette situation, les PAS n'ont pas été en mesure d'enrayer le déclin général de l'économie congolaise. Les PAS ont rencontré de nombreuses difficultés, dont certaines étaient externes et d'autres internes. Parmi celles-ci, on peut citer le manque de volonté du gouvernement de réduire ses dépenses et le financement du déficit du budget de l'État par un recours croissant aux fonds bancaires nationaux, ce qui a provoqué une forte expansion de la masse monétaire ainsi qu'une accélération de l'inflation. Leslie (1987 : 9) considère le déclin économique de la RDC en fonction de la nature du régime. Il explique que :

Étant donné la forte dotation en ressources du pays, la persistance de la crise ne peut être comprise que par un examen de la nature du régime. Ce qui, à l'origine, était considéré comme un

coup d'État militaire typique s'est transformé en une forme de régime autoritaire et hautement personnalisé, dans lequel Mobutu a été en mesure de frustrer l'opposition interne et de manipuler les alliés occidentaux externes en tirant parti de leurs intérêts divergents. En outre, Mobutu et sa clique se livrent à une extraction illégale systématique des ressources de l'État. Ce comportement se retrouve dans l'ensemble de la société, et la corruption institutionnalisée est souvent considérée comme le moyen de survie du Zaïrois moyen, face aux dures réalités économiques.

Selon Leslie (1978 : 62-63), le tournant de l'économie congolaise s'est produit en 1974, en raison de plusieurs facteurs (qui ont commencé en 1973) : la chute du prix du cuivre sur le marché international ; les perturbations économiques causées par la fermeture du chemin de fer de Bengwela pendant la guerre civile angolaise ; l'augmentation du coût du pétrole et d'autres importations essentielles ; et la réduction de la productivité économique et de la distribution, due à la politique économique de zaïrianisation de nombreuses entreprises à capitaux étrangers. Tout cela a plongé le pays dans une crise économique.

Le gouvernement a adopté un programme de stabilisation d'un an. Ce programme visait à relancer l'économie, avec les conditions suivantes : dévaluation de 42 % de la monnaie congolaise en termes de droit de tirage spécial (DTS), réduction des niveaux d'importation et de dépenses publiques, ainsi qu'un changement des priorités d'investissement en faveur de l'agriculture. Malgré ce changement de priorités, l'économie n'a pas montré de signes d'amélioration (Leslie, 1987 : 63). En mars 1977, lorsque la région de la ceinture de cuivre du Katanga (anciennement Shaba) a été envahie par les forces du FLNC (Shaba I), suivie d'une seconde invasion du Shaba en 1978, les créanciers bilatéraux, menés par les États-Unis, la France et la Belgique, ont commencé à remettre sérieusement en question la capacité de Mobutu à garantir les investissements étrangers, ainsi que son régime en général.

La deuxième invasion du Shaba a démontré l'incapacité du gouvernement à contrôler la région minière du Katanga.

En outre, les mauvaises performances économiques ont prouvé que le pays ne pourrait pas respecter ses obligations internationales sans de profonds changements économiques et structurels (Leslie, 1987 : 64). Selon une étude de la Banque mondiale de 1979, le déclin de l'économie de la RDC a commencé en 1975. Plusieurs tentatives du FMI pour relancer l'économie du pays en 1977 ont été faites en vain. Sous l'égide de la Belgique, à Bruxelles, les 13 et 14 juin et les 9 et 10 novembre 1978, le Club de Paris et certaines banques privées ont tenté, par le biais de consultations, de consolider et de rééchelonner les accords de 1976 et 1977, ainsi que d'alléger le service des dettes qui leur sont dues. Avant la tenue des consultations, le gouvernement congolais avait élaboré, depuis 1977, un plan d'urgence connu sous le nom de « Plan Mobutu », un plan triennal de mise en œuvre de programmes d'investissement (World Bank Country Study, 1979 : 2).

En ce qui concerne le déclin du secteur minier dans l'économie congolaise, le FMI (2007 : 35-36) commente que :

À l'exception de la croissance des activités d'exploitation artisanale de l'or et du diamant, la production minière industrielle s'est entièrement effondrée. La production de cuivre de la GECAMINES est passée de 465 000 tonnes métriques à un prix de 2 855 dollars américains la tonne (en 1990) à 19 000 tonnes métriques à un prix de 1 800 dollars américains la tonne (en 2002), avec de graves conséquences dans les domaines économique et social. Avec la faillite de la GECAMINES, la province du Katanga a subi une profonde transformation socio-économique. Toute la population de la région minière du Katanga, qui dépendait de cette entreprise, a été plongée du jour au lendemain dans une pauvreté absolue. La restructuration et la réglementation du sec-

teur minier initiées dans tout le pays en 2004 ont conduit à l'expropriation des terres des petits agriculteurs au profit d'autres secteurs miniers et concessions minières, à une fraude généralisée et à des contrats unilatéraux léonins.

Un autre fait à prendre en compte concernant le déclin de l'économie congolaise est le processus de démocratisation des années 1990, qui a plongé le pays dans un processus désordonné de multipartisme et de prolifération des syndicats, ce qui a conduit à des grèves fréquentes et à un climat d'insécurité généralisée dans tout le pays (FMI, 2007 : 36). Le 24 avril 1990, Mobutu a annoncé son intention d'instituer une série de réformes, dont la levée de l'interdiction de l'activité politique indépendante. À cette époque, le tollé contre sa dictature s'intensifie et la population du pays se mobilise pour soutenir sa disparition politique. La Conférence nationale du Zaïre est déterminée à priver Mobutu de tout pouvoir, à l'exception du pouvoir cérémoniel, et à poursuivre la transition du pays vers la démocratie. Pour tenter de contrecarrer cet effort, Mobutu a déclenché une série de massacres à travers le pays, perpétrés par sa sécurité personnelle et ses forces armées, qu'il a utilisés pour intimider, reporter à plusieurs reprises et défier la Conférence nationale.

Le désaccord entre Mobutu et l'opposition démocratique, dirigée par l'ancien Premier ministre Étienne Tshisekedi wa Mulumba, a créé une vacance du pouvoir. Le gouvernement a cessé d'exister et l'anarchie a régné dans tout le pays. Au milieu de ce chaos, des entreprises étrangères ont été rachetées. En décembre 1992, Mobutu a démis Tshisekedi de son poste. Les troupes zaïroises se sont déchaînées et ont pillé Kinshasa et d'autres villes, ce qui a poussé les entreprises étrangères à quitter le pays en masse. L'Occident a alors gelé les fonds étrangers de Mobutu et a coupé tous les liens avec le dictateur. Le cabinet qui l'entoure s'oppose au changement politique qui s'est opéré. Alors que la majorité de la population zaïroise aspire à un changement radical du système politique, une puissante minorité de loyalistes de Mobutu

s'oppose au changement politique, afin de pouvoir conserver les privilèges acquis. Cette agitation, aux yeux de la communauté internationale, semble suggérer que la démocratisation du Zaïre a été un échec. Ikambana (2007 : 49) soutient le contraire :

Le processus démocratique du Zaïre n'a finalement pas échoué. Au contraire, celui-ci a fait obstacle au processus démocratique et l'a affronté avec succès, c'est-à-dire qu'il a menacé d'empêcher la mise en place d'un système politique du peuple et par le peuple, caractérisé par la participation des citoyens à l'administration du pays, la garantie des droits de l'homme fondamentaux, le respect de la loi par les minorités et le choix d'élire et de contrôler librement ses gouverneurs.

Il s'agissait d'un signal d'alarme qui a découragé de nombreux investisseurs. Il serait injuste de ne blâmer que le gouvernement du Zaïre pour son incapacité à honorer le programme d'ajustement structurel et son endettement, et de tenir pour irréprochables ses prêteurs, à savoir la Banque mondiale, le FMI et d'autres institutions financières, y compris l'OMC. Dans la plupart des cas, ces institutions, au lieu de devenir une solution pour les pays en développement, sont devenues un fardeau qui devait être porté par la population appauvrie. Kapstein (1980 : 7) observe que :

En matière de réduction de la dette, il importe de préciser que ce n'est pas du tout la faute du Zaïre. Il y a dix ans, les organismes internationaux de prêts étaient complaisants sur les montants alloués aux pays sous-développés, et beaucoup tracent la chute du Zaïre à l'ambitieux projet d'Inga-Shaba de 400 millions de \$ américains que le pouvoir avait mis en chantier vers le début des années 1970.

Les commentaires des critiques sur les conditions de politique générale du FMI ne sont pas toujours en faveur des pays emprunteurs. La direction du FMI souhaiterait que les pays bénéficiaires s'approprient les conditions de politique générale beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait, alors qu'une véritable appropriation ne peut être obtenue que si les pays en question participent à l'élaboration des politiques. Malheureusement, le FMI impose généralement des politiques contre la volonté des gouvernements de ces pays. La conséquence est que de nombreux pays en développement, pour ne pas dire tous, ne connaissent ni croissance ni développement. Pour beaucoup, la situation est sombre. Khor (n.d. : 2) affirme que :

L'incapacité du FMI et des autres institutions financières internationales à prévenir de telles crises devrait être reconnue comme l'un de ses principaux défauts, et il faudrait y remédier. En effet, l'échec du FMI à empêcher le système financier mondial de s'engager dans la voie d'une réglementation et d'une libéralisation aussi rapides (avec les conséquences de l'instabilité monétaire, de la volatilité des flux de capitaux et de la spéculation financière), et au lieu de présider à cette voie qui a été prise, est une erreur majeure... Actuellement, les pays débiteurs sont les grands perdants. Ils ne sont pas organisés entre eux, et sont souvent pris dans une crise sans avoir suffisamment de temps ou de connaissances pour pouvoir réfléchir et faire des plans adéquats. En revanche, les créanciers et les pays créditeurs sont bien organisés entre eux, et ils s'organisent pour obtenir un rendement maximal des prêts octroyés.

Les critiques affirment également que le FMI est généralement indifférent, voire hostile, à leurs points de vue sur la démocratie, les droits de l'homme et les droits du travail, puisque le FMI considère que la stabilité économique est un précurseur de la démocratie, un argument écarté

par les critiques. Commentant le mode de fonctionnement du FMI et de la Banque mondiale, Radin (2002 : 1-2) écrit :

Ces institutions n'ont de comptes à rendre à personne d'autre qu'aux hauts responsables financiers des nations les plus riches, elles prennent leurs décisions lors de réunions à huis clos et ne parviennent pas à produire les résultats escomptés... L'élargissement du fossé mondial entre les riches et les pauvres, l'installation de " Gènes Terminator " dans les cultures afin que les agriculteurs pauvres ne puissent pas conserver leurs semences d'une année sur l'autre, la mise en danger des papillons monarques dans le but de cultiver du maïs résistant aux parasites sont autant d'exemples de ce que les manifestants actuellement rassemblés à Washington considèrent comme une mentalité corporatiste mondiale qui se déchaîne aux dépens de l'autodétermination et de l'autosuffisance des gens ordinaires.

Molina et Pereira (2008 : 7) affirment que la pratique consistant à appairer les subventions et les prêts de conditions nuit à l'appropriation et impose des choix politiques inappropriés. La conditionnalité est une atteinte à la souveraineté nationale et n'a pas réussi à induire une réforme de la politique économique. Le recours à la conditionnalité par les institutions financières internationales basées à Washington signifie que les autres donateurs bilatéraux se tournent généralement vers la Banque mondiale et le FMI pour déterminer leurs propres conditions de politique économique. Molina et Pereira (2008 : 13) ajoutent que :

Le FMI continue de faire des pressions en direction de la privatisation et de la libéralisation des économies des pays pauvres, s'immisçant dans des décisions qui devraient être prises librement par les pays en fonction de leurs priorités et besoins nationaux. Parmi les prêts approuvés au cours des trois dernières an-

nées, près d'un quart de toutes les conditions exigeaient des réformes politiques liées à la privatisation ou à la libéralisation des entreprises.

Une autre critique de Molina et Pereira (2008 : 17) concerne le manque de coordination entre les deux institutions financières :

Le manque de coordination entre la Banque mondiale et le FMI est un problème de longue date. Au cours des vingt dernières années, pas moins de neuf rapports ont été publiés pour traiter ce problème... La conditionnalité n'est pas un exemple de bonne coordination, mais plutôt un exemple de la façon dont le FMI intervient dans les secteurs où la Banque mondiale a plus de compétences. Elle témoigne de l'absence de division du travail entre les deux institutions et du gaspillage de ressources que représente la multiplication de leurs efforts pour promouvoir les mêmes réformes dans les pays pauvres.

En ce qui concerne l'OMC, les critiques montrent en outre la relation entre la dette massive et odieuse et la pauvreté dans les pays en développement, ainsi que l'effet de la forme actuelle de mondialisation qui marginalise une grande majorité de personnes dans le monde. Les critiques soulignent toujours que les bénéficiaires du commerce mondial sont en grande partie des personnes riches des nations occidentales et des sociétés transnationales, alors que la majorité des personnes dans le monde n'en profiteront pas.

En outre, la situation difficile des citoyens de nombreux pays pauvres s'est aggravée sous l'effet des politiques de mondialisation économique prescrites par la Banque mondiale, le FMI et l'OMC. Il convient également de noter que la dette des dictateurs des pays en développement implique le prêt de milliards de dollars par le FMI, la Banque mondiale et d'autres banques multinationales et institutions financières internationales à des dictateurs brutaux dans le monde entier.

C'est le cas au Zaïre, où Mobutu a reçu un soutien financier important de l'Occident.

5.4 État de la pauvreté en République démocratique du Congo

Une importante analyse participative de la pauvreté (APP) a été entreprise en RDC d'octobre à mars 2005, sous la supervision du ministère du Plan. Le projet d'APP a été dirigé par le comité technique responsable de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SRP) du pays.

En 2004, le gouvernement de la RDC a décidé d'enquêter sur la pauvreté dans le pays, en créant un espace pour les voix des citoyens ordinaires, en demandant à quelques 35 750 citoyens congolais de donner leur avis sur la pauvreté. Il s'agissait d'une analyse exhaustive et participative sur la pauvreté, réalisée par le biais d'un processus de consultation et de dialogue avec des Congolais et des Congolaises. Ces consultations ont été menées dans 470 villages et districts congolais répartis sur 94 des 145 territoires de la RDC, dans les chefs-lieux de 11 provinces, ainsi qu'au cours d'un atelier national qui s'est tenu à Kisantu dans la province du Bas-Congo du 30 mai au 4 juin 2005. Toutes ces consultations ont permis d'identifier les questions prioritaires liées à la pauvreté pour l'ensemble de la nation (Poverty, Insecurity and Exclusion in the DRC, 2006 : 4).

La pauvreté est l'un des facteurs qui affecte 60 millions de Congolais dans leur vie quotidienne et qui a atteint des niveaux significativement élevés et a entraîné des souffrances intenses. Pour contribuer à l'éradication de ce phénomène, il faut rompre avec les anciennes méthodes de travail basées sur la planification descendante. Les représentants des communautés locales, des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé de tout le pays ont été con-

sultés par le biais du PPA et ont été invités à apporter leurs propres idées et analyses sur l'état de la pauvreté dans le pays et à identifier les moyens d'améliorer les conditions de vie des communautés pauvres. Il a été noté que le PPA entrepris en 2006 était un outil précieux qui a fourni des données qualitatives ainsi qu'une analyse des problèmes pour l'ensemble du pays. Le projet a été réalisé grâce à un processus de réinitialisation d'un dialogue longtemps attendu entre l'État et ses citoyens. Selon le PPA, en RDC, l'état de pauvreté peut être compris en termes de certaines caractéristiques clés, à savoir : (a) des besoins fondamentaux non satisfaits ; (b) le déclin des activités productives ; (c) l'absence de sécurité et de paix ; et (d) une culture de l'impunité qui conduit à davantage de corruption et à une plus grande injustice et exclusion (Pauvreté, insécurité et exclusion en RDC, 2006 : 6-8), qui seront expliquées ci-dessous.

5.4.1. Non satisfaction des besoins fondamentaux

Les préoccupations liées à la non-satisfaction des besoins fondamentaux peuvent être exprimées en termes de :

Avoir suffisamment à manger, des vêtements adéquats, du logement, et la capacité de consulter un médecin à loisir... Ce sont les premières expériences identifiées et discutées par le peuple au sujet de la pauvreté (FMI, 2007 : 18).

a) Manque de nourriture

Il s'agit de l'incapacité d'une personne à nourrir les membres de sa famille, et s'applique aussi bien aux zones rurales qu'urbaines du pays. Le manque de nourriture est un problème qui touche l'ensemble du pays. Il ne s'agit pas d'un problème qui touche uniquement les plus vulnérables, mais bien l'ensemble de la population. Une enquête sur la façon dont les gens perçoivent la pauvreté indique également que l'insécurité alimentaire est très répandue. Il est indiqué que 79 % des

personnes interrogées ont exprimé une insatisfaction critique à l'égard de l'alimentation et de la nutrition.

b) Manque d'accès à un logement sûr et décent

Il s'agit d'un autre problème qui indique le niveau de pauvreté dans le pays. Pendant la réalisation de l'APP, un participant a partagé l'expérience suivante : « À Bukama, au Katanga, les hommes n'ont pas de lit ; ils dorment à même le sol, sur une natte ou une peau d'animal, et se couvrent d'un tissu que leurs femmes portent pendant la journée. » La même situation est vécue par de nombreux congolais dans tout le pays.

c) Le manque d'accès aux médecins ou aux traitements médicaux

Le manque d'accès aux médecins, entre autres, signifie que les femmes sont susceptibles d'accoucher à la maison par elles-mêmes, sans aucune assistance. Les gens se fient à l'auto-traitement et à la guérison traditionnelle. L'ampleur de l'échec de la réalisation des OMD dans le secteur de la santé a atteint un niveau sans précédent. Pour illustrer la faiblesse du secteur de la santé, on peut lire ce qui suit :

Seules 46,1 % des femmes enceintes ont reçu des soins prénataux dispensés par du personnel médical qualifié. La même année, la proportion de femmes enceintes dont l'accouchement a été assisté par du personnel qualifié était de 23,7 %. À titre de comparaison, la proportion de femmes enceintes assistées à l'accouchement par du personnel non qualifié (parents, amis, ou sans assistance) était proche de 40 pour cent. Le pourcentage de mères exclues pour des raisons financières varie de 7 à 30 pour cent, selon les cas (FMI, 2007 : 38-39).

D'autres aspects tels que la réduction de la qualité professionnelle des soins de santé, la prolifération d'institutions éducatives et universitaires offrant des formations médicales à des prix très élevés, le manque de conditions de travail décentes et motivantes, la répartition inéquitable

de la pénurie de personnel qualifié, etc. ont provoqué une détérioration du système de santé et ont conduit les ménages à assumer la quasi-totalité du coût financier des services de santé en l'absence d'un système d'assurance maladie bien organisé (FMI, 2007 : 40).

d) Manque d'habillement décent

En milieu rural comme en milieu urbain, de nombreuses familles ont recours à l'achat de vêtements d'occasion vendus sur les étals des marchés locaux et importés principalement par des organisations caritatives européennes. Le port de ces vêtements est considéré par beaucoup comme un signe de pauvreté. Les personnes les plus touchées sont celles qui vivent dans des communautés isolées et ravagées par la guerre, où les gens ont des difficultés à trouver des vêtements adaptés. Dans certains endroits, le mari et la femme portent alternativement un morceau de tissu, et il arrive que les enfants marchent nus dans la rue.

e) Incapacité d'envoyer les enfants à l'école

La scolarisation des enfants est un sacrifice énorme pour les parents, particulièrement pour ceux qui vivent dans les contrées déchirées par les guerres. La plupart des parents ne peuvent pas payer les frais et les fournitures scolaires de leurs enfants. Conséquence : une forte déperdition due à l'inadaptation, à la pauvreté et à diverses incapacités. C'est alors que beaucoup de ces enfants laissent tomber les activités scolaires pour se consacrer à des petites activités commerciales ou tout simplement se sacrifient ou sont sacrifiés pour se mettre au service de la famille. La jeunesse déscolarisée se trouve dans les champs, les pêcheries, les maisons de prostitution, les mines, le mariage précoce...

f) Pas d'accès à l'eau potable courante et à l'électricité

Dans laplupart des villages et zones rurales et même dans les cités urbanisées des grandes villes, les populations se plaignent de la pénurie d'eau et d'électricité. De par son hydrographie insolemment riche qui arrose tout le pays, la RDC dispose d'un potentiel hydroélectrique

« revendable », de 100 000 mW, soit 13,0 % de possibilités hydroélectriques globales localement consommables (FMI, 2007 : 36). Cette réalité est connue de tous, cependant on constate avec regret que :

Malgré leurs forces, les centrales d'Inga, prises dans leur ensemble, ne fonctionnent qu'à 40 % de leur capacité. Une part importante de cette production est destinée à l'exportation, laissant ainsi la demande locale non satisfaite. En raison de cette situation, le taux d'accès des populations à l'énergie électrique est de 1,0 pour cent dans les zones rurales, de 30,0 pour cent dans les villes et de 6,0 pour cent au niveau national, alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 24,6 pour cent (FMI, 2007 : 36).

Il est incroyablement surprenant de constater l'absence d'électricité dans la plupart des contrées du Bas-Congo où se trouve pourtant le Site d'Inga. De nos jours, dans toutes les communes de Kinshasa, beaucoup de coins restent sans courant électrique durant des semaines et même des mois. Nulle part dans les villes congolaises personne ne jouit du courant de façon continu. Malgré le fait que quelques familles aisées à Kinshasa tout comme dans certaines zones du pays jouissent parfois du rare privilège d'avoir les moyens de stocker de la nourriture au réfrigérateur, — les gens sont pourtant malgré eux forcés d'acheter de la nourriture au jour le jour par défaut de conservation pour des denrées périssables. L'alternative est de recourir à la génératrice privée et/ou collective dont l'usage se répand, pour autant que l'on puisse se procurer du carburant, ce qui est un autre casse-tête. Or la majorité de la population ne peut se permettre le luxe de s'acheter de génératrice. On est par conséquent condamné à souffrir des multiples inconvénients dus au manque d'électricité.

5.4.2 Déclin des activités productrices

Avec l'effondrement de l'économie congolaise, les canaux financiers facilitant le travail et l'emploi productifs ont fermé, cela a causé une très faible productivité, une carence d'acheteurs et de débouchés. Les gens qui travaillent dans les fermes et dans les secteurs industriels éprouvent des difficultés à renforcer leur capacité de production. La situation s'empire davantage quand l'épineuse question du transport ne facilite pas l'évacuation des marchandises depuis des villages vers des principaux centres commerciaux, et aussi depuis des zones de production jusqu'aux zones de consommation suite au mauvais état des routes, lié au manque ou à la détérioration du matériel de transport.

L'autre fléau c'est la pénurie des offres d'emploi. Les grandes compagnies telles que General Motors, GECAMINES, etc., sont fermées, et la minorité de celles qui sont opérationnelles emploient seulement un petit nombre de personnes. Le manque d'impulsion et d'encouragements a étouffé les initiatives dans les affaires.

5.4.3 Manque de sécurité et de paix

Il est évident que sur l'ensemble du territoire congolais, l'insécurité affecte le bien-être de la plupart des communautés et des personnes à tous les niveaux : social, économique, et même psychologique. Cela s'est transformé en violence avec la guerre qui a éclaté un peu partout en 1994 partant des frontières orientales du pays. Il n'y a aucun doute que le manque de sérénité soit la conséquence d'interminables guerres et de conflits armés. Cela est à l'origine de vastes mouvements des populations et la dislocation des familles. Dans les frontières orientales du pays, la pauvreté pourrait également être considérée comme le résultat de migrations continues dues à la guerre, les gens étant constamment forcés à se déplacer dans tous les sens, sans avoir eu le temps d'emporter quoique ce soit, à la recherche d'un abri plus ou moins sécu-

risant, dans le plus grand dénuement et dans la pauvreté. Ces troubles qui affectent le pays depuis 1998 continuent à exercer un impact négatif sur le bien-être des populations, particulièrement du point de vue psychologique (FMI, 2007 : 19).

5.4.4 Culture de l'impunité

La recherche ci-dessus a fait ressortir une culture de l'impunité comme un autre fléau qui contribue à la pauvreté croissante qui sévit dans le pays, tel que stipulé ici :

Une culture de l'impunité omniprésente est considérée comme favorisant la corruption, l'injustice et l'exclusion/marginalisation des populations. L'impunité généralisée en RDC est considérée comme un facteur clé contribuant à l'abus de pouvoir généralisé à différents niveaux de gestion des affaires de l'État (FMI, 2006 : 8).

En étudiant la situation du Congo, le FMI affirme que les gens se sont résignés à la culture de l'impunité dans laquelle ils vivent, parce qu'ils croient que certains l'encouragent en tirant profit des mauvaises pratiques telles que la corruption, l'injustice, et l'exclusion. Cette culture est considérée comme un facteur important justifiant la misère endurée par les populations (FMI, 2007 : 20). Le gouvernement a été extrêmement passif et complaisant, à tel point que les citoyens ont commencé à agir comme s'il n'y avait pas de loi dans le pays. La justice ne peut pas effectuer son travail en raison de la corruption, et également en raison de l'interférence de la politique dans les affaires juridiques. La culture de l'impunité au Congo a créé une classe de personnes dites intouchables, envers lesquelles la poursuite judiciaire n'est pas possible. Ces intouchables peuvent selon leurs intérêts, être des citoyens ou des étrangers vivant dans le pays et entretenant des relations privilégiées avec des

fonctionnaires du gouvernement ainsi que des hauts dignitaires de l'armée ou de la police.

5.4.5 Les principales causes de la pauvreté

À cause du fait que la pauvreté est un concept complexe et multidimensionnel, le rapport causal entre/avec ses facteurs de détermination est également très complexe. Les résultats préparatoires des consultations populaires suggèrent que plusieurs facteurs puissent causer une forme particulière de pauvreté, et plusieurs manifestations puissent avoir la même cause. Parmi les nombreuses causes possibles l'on peut ressortir les rapports de causalité suivants :

5.4.5.1 La mauvaise gouvernance

Selon l'exposé des résultats préparatoires des consultations populaires, il apparaît clairement que la mauvaise gouvernance se manifeste de façon criarde du fait de l'inefficacité de l'administration publique. En d'autres termes, il est constaté un dysfonctionnement dans l'administration publique, qui se caractérise par la corruption et l'abus du pouvoir politique, observés à travers diverses violations des principaux droits de l'homme. Ceci sape et détruit les uns après les autres, les efforts favorisant le développement économique et social (pauvreté, insécurité et exclusion constatés au Congo, 2006 : 17). En termes de mauvaise gouvernance, le Document de la commission de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (2002 : 23) stipule ceci :

C'est la cause la plus fréquemment citée de la pauvreté. Elle est tenue pour responsable de la déficience des compétences humaines en matière de santé, d'éducation, d'environnement, de nutrition, de gestion de la gouvernance, de culture, de gestion des ressources humaines et financières et d'infrastructures sociales et routières.

On note que l'image de l'administration publique congolaise est extrêmement négative. Le statut des services publics de base n'arrive pas seulement à atteindre les qualités standards dans les délais, mais cela est également devenu une source de corruption. Dans tout le pays, il n'y a aucune garantie d'accès à ces services. La négligence des fonctionnaires et des employés de l'état pendant plusieurs décennies est la racine de la situation actuelle en ce qui concerne l'administration publique. Le pire est que les salaires insignifiants de misère accordés aux gens de façon symboliquement arbitraire et irrégulière font que les salariés demeurent impayés et/ou sous-payés. Ces salaires sont tellement maigres et insignifiants pour permettre aux gens de joindre les deux bouts chaque mois, il y a un manque d'intérêt envers les clients, et de la négligence dans la gestion des carrières, tout comme les conditions physiques de travail productif sont insuffisantes, alors que le cahier des charges et les devoirs des salariés sont mal définis.

En ce qui concerne la mauvaise gouvernance, l'inefficacité du système judiciaire, jusqu'au niveau d'un auxiliaire de justice, est également manifeste. Le secteur judiciaire a connu une augmentation significative des règlements extra-juridiques en termes de décisions de justice non exécutées, ainsi que la méfiance envers le système judiciaire. D'autres facteurs sont la violation massive du principe d'égalité de tous devant la loi, la mauvaise gestion des ressources humaines et des carrières des auxiliaires de justice, ainsi que l'absence de programmes de formation pour renforcer les capacités et de campagnes de sensibilisation du public au fonctionnement du système judiciaire. Telles sont les failles qui minent le secteur de la justice (FMI, 2007 : 30-31). La mauvaise gouvernance n'exerce pas seulement un impact négatif sur la gouvernance administrative, mais touche également tous les autres secteurs, sociaux, politiques, économiques, etc.

La mauvaise gestion est un autre problème. Comme nous l'avons vu, le défunt président Mobutu a utilisé les ressources du pays pour son propre bénéfice. Cela a été illustré par Wrong (2002 : 10), qui révèle qu'en 1978, un fonctionnaire du FMI a découvert que le gouverneur de la Banque centrale de la RDC avait ordonné à la GECAMINES, une entreprise publique, de déposer ses recettes d'exportation directement sur le compte personnel de Mobutu. En ce qui concerne cette question, Koyame et Clark (2002 : 203) affirment que :

La corruption généralisée, les contrôles financiers et le détournement des ressources publiques à des fins personnelles pendant l'ère Mobutu ont entravé la croissance économique. Une partie de la responsabilité doit également être imputée à la mauvaise gestion économique désastreuse du président Laurent Kabila, notamment l'introduction du principe irréaliste du contrôle des prix, la régulation du marché des changes et l'impression de la monnaie pour financer le déficit budgétaire du gouvernement.

En outre, un rapport spécial de la FAO sur la RDC (2000 : 4) indique que l'utilisation d'un taux de change surévalué dans les transactions gouvernementales et commerciales officielles a eu pour effet négatif de faire sortir les devises fortes du système bancaire et de les faire entrer dans les coffres de l'État, au lieu de les faire entrer dans le marché noir. Cette situation a exacerbé la pénurie de produits essentiels comme le carburant, dont les prix sont contrôlés par le taux de change officiel. Cela a conduit une mission du FMI, en février 2000, à recommander, entre autres, l'harmonisation des taux de change officiels et parallèles du franc congolais, afin de lever progressivement le contrôle des prix des produits pétroliers.

Tableau 4,3 *Considérations sur les Causes de la Pauvreté à Lemba et à Bandalungwa*

Facteur humain	Hommes	Femmes
Total des gens examinées	79,81 % (265/332)	20,18 % (67/332)
Chômage	40,75 %	58,20 %
Pauvreté du sol	0 %	0 %
Faiblesse dans la gestion	43,77 %	44,71 %
Mauvais leadership	56,22 %	55,22 %

Source : *Aperçu réalisé à Kinshasa en Juin-Septembre 2008 par Bosela E. Eale.*

Cette enquête, utilisant un petit échantillon, ne représente pas de manière adéquate la population étudiée. Néanmoins, elle permet de se faire une idée précise de l'état de la pauvreté dans un groupe donné de la population à un moment donné, et peut être utilisée pour obtenir des indicateurs suffisamment alarmants pour lancer une intervention ou justifier sa poursuite.

Une enquête menée par le chercheur dans les districts de Lemba et Bandalungwa à Kinshasa de juin à septembre 2008, montre que parmi les 332 hommes et femmes interrogés sur les causes de la pauvreté dans le pays, 43,77 % des hommes ont attribué la pauvreté à la mauvaise gestion du pays à tous égards, tandis que 56,22 % ont attribué la pauvreté au manque de bon leadership. De même, 44,71 % des femmes attribuent la pauvreté à une mauvaise gestion du pays, tandis que 55,22 % pensent que la pauvreté est due à l'absence d'un bon leadership.

5.4.5.2 Valeurs sociales

Les facteurs perçus comme cause secondaire de la pauvreté au Congo et liés à cette issue incluent entre d'autres, le comportement social, les habitudes, les coutumes et traditions, et les valeurs sociales en général. Ces facteurs sont également perçus comme constituant la racine de

l'inégalité de genre, de la malnutrition, et d'un déclin du gouvernement dans les domaines de la culture et des loisirs, aussi bien que de la gestion des ressources humaines et financières, semblent en effet être à la base de la destruction des infrastructures socio-économiques et physiques (Document de la commission sur la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté, 2002 : 23). À propos de l'inégalité de genre, en tant que l'un des aspects négatifs des valeurs sociales, Akinboade (2005 : 255) donne ces commentaires :

Les questions de... traditions culturelles, d'influences environnementales et de conditions politiques, sociales et historiques qui se combinent pour engendrer la pauvreté, s'entremêlent dans un cercle vicieux. Sans cette large compréhension, les solutions seront difficiles à proposer. L'argument est que la discrimination fondée sur le sexe constitue un fil conducteur reliant les facteurs contributifs et qu'elle pourrait être utilisée pour élaborer des solutions efficaces.

Les barrières de genre limitent non seulement la participation des femmes au gouvernement et à la prise de décision, mais renforcent également le fossé du pouvoir, maintenant ainsi les femmes dans une position d'infériorité.

5.4.5.3 Détérioration des infrastructures

Ce facteur a également contribué de manière significative au déclin des valeurs sociales et culturelles, et a exercé un impact négatif sur la santé, l'environnement, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, et les infrastructures socio-économiques, etc. (Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté, 2002 : 23). Ceci peut être compris en observant l'état des installations scolaires et sanitaires ainsi que celui des routes à travers le pays.

Une priorité majeure de la RDC est l'amélioration du mauvais état des infrastructures de transport, sans lesquelles la croissance écono-

mique ne peut être soutenue. Le rapport du FMI (2007 : 34) indique que :

Le système de transport se compose de 16 238 kilomètres de voies d'eau navigables, de 5 033 kilomètres de chemins de fer datant presque tous de l'ère coloniale, de 145 000 kilomètres de routes nationales et régionales et de routes rurales secondaires, de 7 400 kilomètres de voies de communication urbaines, et de 270 aéroports dans tout le pays, y compris cinq aéroports internationaux (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma, et Gbadolite). Ce système de transport au Congo ne fournit plus aux secteurs économiques et sociaux l'infrastructure et les services favorisant le commerce de toutes sortes permettant d'améliorer la mobilité des personnes et des marchandises.

Il semble que les Congolais n'aient pas le sens de la propriété. Il est très facile pour eux de détruire, en peu de temps, quelque chose qui a pris beaucoup de temps à construire. On peut se souvenir de la destruction de General Motors et d'autres entreprises lors du pillage qui a eu lieu en 1992 à Kinshasa. Des milliers de Congolais se sont retrouvés au chômage, ce qui a plongé de nombreux Congolais dans la pauvreté.

5.4.5.4 Négligence du secteur agricole.

Ce secteur souffre d'une faible productivité, ce qui a entraîné une insécurité alimentaire, une augmentation des importations de produits primaires et un déclin des exportations de cultures de rente. Même si les conditions naturelles sont favorables à l'agriculture, ce secteur est, depuis plusieurs années, réduit à une agriculture de subsistance.

On constate que depuis vingt ans, le secteur agricole connaît des problèmes de diverses natures, notamment en matière d'accès au marché, de récolte des produits, de conservation et de production de semences de qualité. Tout ceci a empêché ce secteur de contribuer effica-

gement à la croissance économique (FMI, 2007 : 33). Dans l'enquête menée dans les districts de Lemba et Bandalungwa, concernant les causes de la pauvreté dans le pays, trois réponses ont été fournies, à savoir : la pauvreté du sol, la mauvaise gestion et le mauvais leadership. Il est intéressant de noter que, parmi les 332 personnes interrogées, aucune n'a mis en avant la pauvreté du sol. Cela suggère que les Congolais reconnaissent que leur sol est propice aux activités agricoles. En étudiant l'importance de l'agriculture pour le développement économique de la RDC, Tollens (2003 : 33) affirme que :

À l'étape actuelle du développement économique au Congo, l'agriculture demeure toujours le secteur offrant de meilleures perspectives de croissance économique soutenue dont bénéficie la majorité de la population. Car, aucun autre secteur ne peut employer autant de personnes et fournir autant de réelle richesse. De plus, peu de moyens sont nécessaires pour relancer le secteur agricole et le faire contribuer de manière significative à la croissance économique.

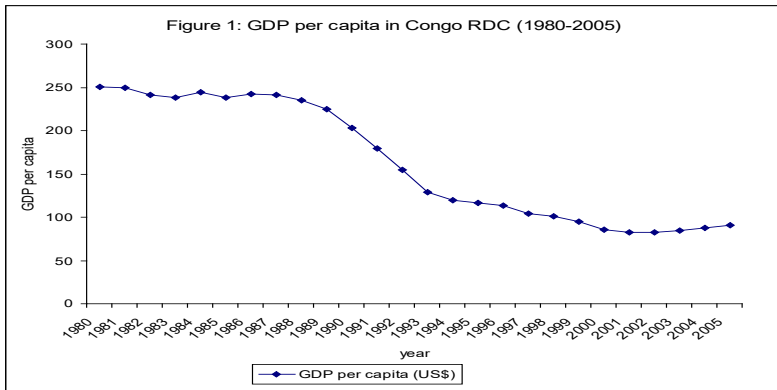
Cependant, la question qu'on peut se poser est de savoir : Pourquoi le Congo doit-il importer des denrées alimentaires ? – Afin de justifier le manque de productivité dans le secteur agricole, certains peuvent employer l'argument de la détérioration des routes au Congo pour le transport des produits. Quoi qu'il en soit pourquoi est-ce que les activités liées à l'agriculture ne peuvent pas être effectuées autour des grandes villes telles que Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani ? On se souviendra qu'il y a quelques années, sous le règne du défunt Président Mobutu, on a produit dans le pays des conserves d'ananas et des conserves de tomates, empêchant ainsi l'importation de divers autres aliments en boîte grâce aux denrées localement produits au Domaine agroindustriel présidentiel de la N'sèle à Kinshasa. Dans ce site on y pratiquait une agriculture vivrière, en plus de l'élevage des poules et des porcs avec une production satisfaisante pour l'autoconsommation, réduisant

l'importation de certaines denrées alimentaires. Au vue de ce qui précède, il y a lieu de se demander pourquoi ne pas mettre en œuvre des ceintures d'activités agricoles autour des grandes villes avec en parallèle la remise en état de l'infrastructure routière ?

L'abandon des opérations des ceintures vertes et fermes autour des villes et des endroits déchirés par la guerre se comprend facilement, dans la Province Orientale, ainsi qu'aux provinces de Nord et du Sud Kivu. Cependant, il est à la fois inexcusable et injustifiable de ne pas entreprendre de telles activités dans d'autres villes et provinces.

L'effet de la guerre sur la production agricole est l'un des principaux facteurs causals conditionnant entre autres pauvretés et insécurité alimentaire, tel que ceci apparait illustré à travers le tableau ci-dessous, concernant le bilan sur la production nationale.

Figure 1 : PIB par habitant en RDC (1980-2005)



Source: World Development Indicators (World Bank), 2007

Comme l'indique le graphique ci-dessus, le déclin du PIB par habitant en RDC de 1980 à 2005 montre comment la pauvreté a affecté la population. En 1999, le PIB par habitant est passé sous la barre des 100, et cette situation a perduré jusqu'en 2005. Ceci est dû à la guerre qui a paralysé le secteur socio-économique.

Tableau 4,4 Contribution Sectorielle à la vraie croissance du PIB, 2000-2008(en pourcentages).*

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture, Produit forestier, chasse et pêche	-35.80	-92,4	6,51	9,92	4,39	15,63	23,58	20,59	9,67
Industries minières	-31.88	4,08	30,33	25,65	29,73	22,88	2,12	5,38	27,80
Industries Manu- facturières	0:00	-36.86	7.99	-2.43	13.91	3.23	0.90	3.41	1.39
Eau et Électricité	0,54	3,24	0,72	1,26	-1,00	0,17	0,57	0,21	-0,04
Construction et travaux publics	-27.30	13,40	15,23	20,34	19,64	20,61	18,15	7,06	21,03
Échange et com- merce	-32.34	-6,49	9,06	10,96	15,30	22,36	28,84	38,81	22,02
Transport et télécommunication	-10.99	12,27	21,23	19,69	8,43	6,69	11,81	9,84	5,61
Services commer- ciales	-4.36	-29,25	9,91	6,17	7,10	6,39	7,96	6,90	5,08
Services non commerciales	7,99	-27,03	1,89	4,66	3,53	-0,95	1,97	1,88	1,03

*Révisé pour 2006-2007/Estimé pour 2008. Sources : Gouvernement de la RDC. La situation globale provisoire de la contribution des secteurs à la croissance du PIB montre que l'industrie devance largement les services et l'agriculture en 2008.

Tableau 4.5 : Contribution de l'ensemble du secteur à la croissance du PIB réel, 1998, 1999 (en pourcentages)

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Croissance réelle du PIB	-1.7	-4,3	-6,9	-2,1	3,5	5,8	6,6	7,8	5,6	6,3	12,0

Agriculture	42,7	62,8	-	-	6,5	9,9	4,4	15,6	23,6	20,6	9,7
			35,8	92,4							
Industrie*	-13,5	-	-	-	54,3	44,8	62,3	46,9	21,5	16,1	50,2
		31,6	58,6	16,1							
Services	-86,5	-	-	-	42,1	41,5	34,4	34,5	50,6	57,2	33,7
		49,3	39,7	50,5							

(*) Incluant les secteurs miniers, manufacturiers et industriels du bâtiment. Sources : Gouvernement de la RDC. *Révisé pour 2006-2007/Estimé pour 2008

La situation globale temporaire de contribution par secteur démontre que la croissance dans le secteur de l'industrie est très en avance par rapport aux secteurs des services et de l'agriculture en 2008.

Comme l'indiquent les tableaux 4.4 et 4.5, les activités agricoles ont connu un sérieux déclin entre 2000 et 2004, lorsque la guerre a ravagé la plupart des régions de l'est et du sud-est du Congo. L'insécurité a été créée par la guerre, et par conséquent les femmes ne pouvaient pas travailler dans les champs de peur d'être attrapées par les soldats et éventuellement violées.

Pendant la même période, le PIB a été sérieusement affecté. De 1999 à 2001, comme le montre la figure ci-dessous, la situation de la productivité s'est détériorée. La crise économique a été aggravée par la guerre et tous les indicateurs sont tombés en dessous de 0 %.

Les guerres du Congo sont une longue histoire qui a eu un impact négatif sur l'économie du pays. La première guerre de libération du Congo contre le régime dictatorial de Mobutu a commencé en 1996. Elle a marqué le début d'une nouvelle vague d'exploitation illégale des ressources de la RDC par des étrangers, aidés par des Congolais. Laurant Désiré Kabila, alors chef rebelle, soutenu par les armées rwandaise, ougandaise et burundaise, a renversé le défunt président Mobutu le 17 mai 1997 et a pris la tête du pays. Quelques mois plus tard, le président

Kabila a sommé les soldats rwandais et ougandais de retourner dans leurs pays respectifs. Mécontents de cette décision, ils ont décidé d'envahir l'Est du Congo. Comme l'observe Turner (2007 : 40) :

Le Groupe d'experts de l'ONU suggère que la première guerre a également joué un rôle important en donnant aux officiers militaires rwandais et ougandais une idée de la facilité avec laquelle il était possible d'obtenir des richesses au Congo. Plusieurs informateurs ont déclaré au groupe d'experts que la décision de l'Ouganda de participer à la deuxième guerre, en août 1998, a été défendue par des officiers de haut rang qui avaient eu un aperçu du potentiel commercial du Congo.

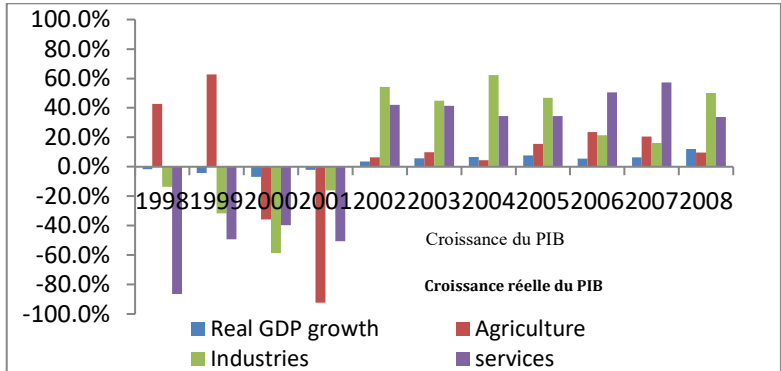
À partir de 1998, des avions ont commencé à se rendre au Congo depuis les aéroports militaires d'Entebe (Ouganda) et de Kigali (Rwanda), transportant des armes, des équipements militaires, des soldats et des marchandises, selon le groupe d'experts. Au retour, ils transportaient du café, de l'or, des diamantaires et des représentants d'entreprises, et parfois des soldats...

Pendant la deuxième guerre en 1998, le président Kabila a invité certains alliés à se tenir aux côtés de la RDC. Des pays comme l'Angola, le Zimbabwe, la Libye et la Namibie ont répondu positivement et ont envoyé leurs armées pour intervenir en RDC aux côtés de l'armée de la RDC. Nest (2006 : 102) commente également que :

La guerre au Congo a également exercé un négatif impact [sic] sur des droits du marché, y compris sur les personnes et des capitaux, - ce qu'elles gagnent de leur travail, et le prix qu'elles payent pour obtenir des denrées de base telles que la nourriture et autres services. Les belligérants ont forcé les cultivateurs à céder ou à vendre leurs récoltes à vil prix et avaient contraint les mineurs artisanaux à leurs abandonner une partie de leurs

trouvailles et butins, comme la terre et les itinéraires marchands tombèrent progressivement sous contrôle des groupes armés.

Figure 2 : Contribution de l'ensemble du secteur à la croissance du PIB réel.



5. 5 Résumé

Le niveau de vie en RDC est en baisse depuis les années 1970, en grande partie à cause d'une mauvaise gestion économique et des troubles civils. La situation a été aggravée par la guerre depuis 1998, qui a entraîné des déplacements massifs de population à partir des zones touchées par la guerre (FAO, 2000 : 1-2). Obtenir de la nourriture en RDC est actuellement, plus que jamais, un défi quotidien pour les Congolais. Il s'agit d'un problème de pauvreté généralisée et de faible pouvoir d'achat, qui ne peut être réduit à un seul facteur (Tollens, 2003 : 33). Ici, la pauvreté a été identifiée en termes de divers facteurs tels que la corruption, la mauvaise gestion, la mauvaise gouvernance, le manque de sécurité et de paix, la baisse de la productivité, etc. On se demande comment les Congolais parviennent à vivre avec moins d'un dollar par jour. Tollens (2003 : 33) remarque :

La situation sur le terrain est sans doute plus difficile que ne le montrent les statistiques et les enquêtes. Mais les Congolais sont devenus des spécialistes pour imaginer des stratégies d'adaptation et faire face aux chocs et aux dangers inattendus. Le recours au secteur informel et les capacités d'adaptation des Congolais sont apparemment une source inépuisable de moyens de survie en RDC. Cela dépasse l'entendement selon le mode de pensée cartésien qui caractérise les cultures européennes.

Comment une famille de huit à dix personnes, comme c'est le cas de nombreux Congolais, peut-elle vivre avec un salaire de moins de 50 dollars par mois et les enfants peuvent-ils encore aller à l'école ? Parfois, le paiement du salaire peut être retardé de deux ou trois mois, mais les gens sont toujours en vie. C'est ce que Tollens qualifie d'incompréhensible.

La mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté exige la stabilisation de l'environnement politique, économique et social, faute de quoi tous les efforts de développement seront vains (FMI, 2007 : 59). Il est de la responsabilité du gouvernement de la RDC d'allouer un budget approprié à l'éradication de la pauvreté pour l'amélioration de la vie des Congolais. S'il ne le fait pas, il condamne les Congolais à la famine et à la mort. Dans le prochain chapitre, le chercheur discutera du rôle de l'Église dans un pays où la justice n'est pas appliquée et où les gens vivent dans une extrême pauvreté, malgré les ressources naturelles dont le pays est doté.

LE RÔLE DE L'ÉGLISE DANS LA JUSTICE ET L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

6.1 Introduction

Le chapitre précédent a abordé la question de la pauvreté en RDC. Il a examiné les problèmes économiques, la mauvaise gestion et la corruption comme étant certaines des principales causes de la pauvreté dans le pays. Le but de ce chapitre est de discuter du rôle que les Églises devraient jouer dans le plaidoyer au nom des sans-voix et des pauvres qui méritent une bonne vie, mais qui peuvent aussi être habilités à participer à la vie de la communauté. Ce point est essentiel pour le gouvernement, car il est responsable du bien-être de tous ses citoyens. La pauvreté, avec ses effets associés d'aliénation, de marginalisation et de dépendance, pose un sérieux défi à la mission des Églises chrétiennes en Afrique (Ukpong, 1994 : 350). Sauf indication contraire dans les citations, le mot « Église » (en tant que nom propre) sera utilisé pour désigner l'ensemble du corps du Christ tandis que « église » (en minuscule comme nom général) désignera un bâtiment d'une congrégation locale. D'après ce que chaque personne croit, on a l'impression que l'Église pourrait se trouver dans une situation dualistique, au risque de ralentir ses efforts à travers le rôle principal consistant à promouvoir la justice et l'éradication de la pauvreté.

Le christianisme est généralement considéré comme une religion alors que beaucoup le considèrent comme une relation personnelle avec

Dieu en Jésus-Christ (Bryson, 2001 : 28). Dans un cas comme dans l'autre, l'Église est considérée comme le contexte dans lequel ce phénomène se produit. L'Église doit être considérée comme le centre de la réalité existentielle de la vie chrétienne en tant que telle. Elle est considérée simultanément comme une société spirituelle et humaine. En tant que société spirituelle, ses valeurs sont considérées comme essentiellement spirituelles, tandis qu'en tant qu'institution, son mode de fonctionnement est de nature politique (Bryson, 2001 : 28, 35). Selon ce que l'on croit, cela donne l'impression que l'Église pourrait se trouver dans une situation dualiste, ce qui pourrait ralentir ses efforts pour jouer le rôle clé de défenseur de la justice et de l'éradication de la pauvreté. En ce qui concerne la question du dualisme dans l'Église, Bryson (2001 : 35-36) commente comme ceci :

Sauf en des très rares cas, très souvent notre expérience est toujours celle de ceux qui se considéreraient comme étant une société spirituelle avec un penchant vers l'expression émotive et loin de l'implication intellectuelle. Nous avons entendu des telles gens proclament que « l'Église n'a pas besoin de théologie, seule la foi suffit ». Une telle doctrine est fallacieuse car elle apporte une contradiction, dans la mesure où la foi en Dieu exige une certaine connaissance de Dieu... ceux qui ne s'intéressent qu'aux éléments institutionnels de l'Église, d'autre part, ne semblent être complètement préoccupé que du matériel et sujets organisationnels. La priorité est accordée à ce qu'on appelle le corps et l'esprit. La grande joie des membres d'une institution est de vivre le développement matériel d'une manière quelconque. Un tel développement exige que les membres s'impliquent dans la politique de l'Église conduisant souvent d'un point de vue local vers une perspective dénominationnelle. Cette perspective peut se développer presque comme la base d'une théologie ou d'une sociologie politique concernée, par exemple, — par le bien-être maté-

rielle des pauvres ou par l'égalité politique des opprimées ; la voix des sans voix. Le grand idéal de la justice est compris en termes de matériel et de vertu politique dans le combat contre les inégalités.

L'Église n'est pas une institution spirituelle sur un plan et une institution humaine sur un autre. Dans la poursuite de la discussion, le chercheur croit que le spirituel et le matériel ne peuvent pas vraiment être séparés conceptuellement. Chaque chrétien est à la fois ; *humain*, — ordinaire mais imparfait, et favorable à l'analyse scientifique sociale du comportement humain ordinaire, — et divin également. Cela vaut pour nos moments d'intériorité spirituelle les plus raffinés comme pour l'opération politique de l'Église. Au lieu d'afficher une vision très rétrécie, L'Église devrait plutôt à la fois combiner toutes les deux activités spirituelles et de développement. Elle devrait fournir un ministère holistique s'adressant à l'esprit, à l'âme et au corps. De ce qui précède, l'Église ne devrait pas se cloîtrer dans ses quatre murs, évitant de voir et de participer à ce qui se passe à l'extérieur.

Commentant la responsabilité de l'Église, telle que vue par Martin Luther, Numberger (2005 : 298) affirme que :

les chefs d'église doivent aller vers le public avec un message clair et évident ; les dénominations devraient devenir des communautés se souciant des gens et les membres devraient agir les uns envers les autres en tant que chrétiens dans leurs contextes séculaires.

En tant que communauté attentive, l'Église donne de l'espoir à ses membres. Elle est appelée à examiner la valeur de la vie, à défendre la dignité humaine chaque fois qu'elle est menacée, à promouvoir les droits de l'homme, à donner à la famille humaine les moyens de poursuivre la justice par la recherche de conditions de vie justes, et à diriger

les institutions pour garantir la dignité humaine (Ludwig, 1995 : 135). Par conséquent, c'est un défi pour l'Église, dans ce cas en particulier en RDC, de promouvoir et de lutter pour les droits des enfants, des hommes et des femmes chaque fois qu'ils sont abusés par des pouvoirs malavisés. Dans cette situation, il est extrêmement important de considérer la réponse de l'Église face à l'injustice, la pauvreté, la corruption et la mauvaise gouvernance à travers le pays. En tant que communauté de foi, d'espoir et d'amour, l'Église en RDC devrait rompre son silence et prendre la responsabilité de faire face à son gouvernement insensible et de plaider pour le bien-être de la population. En outre, en tant qu'agent de changement, Nwaigbo (2004 : 187) estime que l'Église en Afrique, en tant que contributeur majeur à la transformation morale de tous les peuples, est mise au défi de transformer les conditions morales de la société africaine. Le Congo est réputé être un des pays d'Afrique centrale ayant le plus grand nombre de chrétiens. Dans tout le pays, les églises prolifèrent comme des champignons, cependant on ne manque pas d'observer que, l'Église au Congo est indifférente quand il s'agit d'agir de la part, et en faveur des populations congolaises. Il est évidemment triste de savoir que les droits de l'homme ne sont pas respectés dans ce pays, que la pauvreté a atteint son apogée, et que l'économie du pays est détruite, alors que la corruption et la mauvaise gouvernance sont devenues monnaie courante, et là encore l'Église reste muette.

Aux yeux de beaucoup de gens, il semble que l'Église en RDC se soit repliée sur une spiritualité étroitement définie. Son travail se limite principalement à l'évangélisation et à la prière, qui sont perçues comme la réponse à tous les problèmes auxquels la société congolaise est confrontée. Le côté le plus triste de cette situation est que tout a été spiritualisé et que, par conséquent, les gens s'attendent à ce que toutes les solutions aux problèmes viennent de Dieu, alors que Dieu a donné les dons de discernement et de sagesse à ceux qui le cherchent vraiment. Il convient de noter que les ministres de l'Église ont une responsabilité en

termes de développement social des communautés les plus pauvres, les plus ignorantes et les plus défavorisées. Ils peuvent devenir des forces dynamiques pour le changement social au niveau de la communauté, surtout grâce à leurs positions privilégiées, et pourraient aborder des questions telles que la pauvreté, la corruption, la gouvernance, le genre, etc. Nieman (2006 : 595) affirme que :

Traditionnellement et historiquement, les églises ont montré la volonté sociale et politique en tant qu'élément de leur mission pour faire le bien en tant qu'agent impliqué dans les aides aux pauvres, aux indigents, aux malades et aux délaissés. Cette mission à faire quelque chose en faveur des besoins sociaux et personnels de leurs adeptes se déroule et se justifie dans un éventail d'opérations et activités.

L'Église est appelée à apporter une dimension radicale à la vie humaine, mais il est regrettable que la plupart du temps elle échoue à cet égard, et soit elle est elle-même victime de l'oppression, soit elle reste indifférente à ceux qui sont dans le besoin, et par conséquent elle porte des jugements. Seule la véritable Église en Afrique peut prêcher efficacement contre la fausse conception de la vie propagée par les pratiques corrompues qui ont cours dans de nombreuses sociétés africaines (Bryson, 2001 : 255). Commentant les attentes des gens vis-à-vis de l'Église dans la société africaine, Bryson (2001 : 255) ajoute que :

C'est la tâche des églises en Afrique qu'ils sont en train de contrecarrer et souvent échouent dans l'exécution pratique. Nous avons besoin d'une profonde connaissance théologique, de la vigilance et d'un engagement spirituel contre toute épreuve. Les chefs chrétiens en Afrique d'aujourd'hui doivent être ceux dotés d'une riche formation théologique et d'une claire vocation pour Dieu. Poser la ferme fondation de base sur laquelle d'autres

viendront bâtir. Le message du prophète a été destiné à chacune et à toutes les sociétés auxquelles l'Église est appelée à s'adresser, les différences tribales et culturelles, même dans le cercle des églises, l'exploitation économique des populations africaines, l'intimidation des Africains par leurs propres chefs politiques et la corruption généralisée doivent être courageusement combattus.

L'Église en Afrique se trouve aujourd'hui dans une situation étrange et confuse. Bien qu'elle possède le pouvoir, elle se trouve en difficulté, ne sachant comment faire face aux nombreux problèmes auxquels elle est confrontée dans la société contemporaine. L'Église connaît ses origines, mais semble incapable d'expliquer sa raison d'être. Au milieu des conflits sociaux et des affrontements ethniques, tels que ceux entre les Hema et les Lendu orchestrés par les politiciens en RDC, l'Église n'a pas été en mesure d'y faire face, puisque les personnes qui s'entretenaient étaient identifiées comme des membres de l'Église.

Ceux qui en ont beaucoup souffert, qui en ont ressentis une profonde douleur et y ont tout perdu, y compris la mort des membres de famille, posent de réelles vraies questions de base... La volonté de l'Église, et requiert d'avoir un clair message cristallisé qui doit être assez courageuse pour reconnaître et assimiler ces questions afin de s'efforcer d'y répondre. Elle doit mener un combat d'avant-garde sur des questions profondes mais fondamentales ; les vraies questions des vraies gens dans une profonde détresse. Elle doit adéquatement amener vers eux quelque chose de l'amour de Dieu en agissant dans le contexte d'une théodicée persuasive (Bryson, 2001 : 259).

L'Église est appelée à prendre la défense des sans-voix, ainsi que de ceux qui souffrent et perdent espoir. Bryson (2001 : 267) affirme que l'Église en Afrique doit pénétrer au plus profond du cœur de chaque

africain et ressentir la douleur et l'angoisse qui rongent lentement les précieuses vies d'hommes et de femmes qui ne savent pas vers qui se tourner pour trouver une solution ou un remède. C'est à ce moment précis que l'Église doit découvrir les profondeurs du problème et offrir de porter le fardeau au nom de ceux qui souffrent, afin qu'elle connaisse le pathos de Dieu.

Selon Bryson (2001 : 270), toute forme de christianisme qui n'accompagne pas les gens sur leur chemin de vie ne pourra pas saisir pleinement leur douleur ou leurs problèmes. Une fois que le christianisme issu de l'Église africaine comprendra les problèmes réels auxquels les gens sont confrontés dans leur vie quotidienne, il devrait être en mesure de développer une théologie appropriée dans laquelle les problèmes réels seront abordés. L'Église sera alors en mesure de délivrer un message pertinent d'encouragement, de défi et d'avertissement. Il est de la responsabilité de l'Église africaine de relever le défi de la transformation de la société, et de ne pas se contenter de prononcer de bons sermons le dimanche matin et le soir.

Tout comme l'Église aborde les questions de l'Esprit et de la foi, elle doit aborder les questions de la justice et de la pauvreté. Pour montrer son engagement envers le Christ, l'Église doit aider activement les opprimés, les sans-voix et ceux dont les droits ont été violés. En Afrique du Sud, par exemple, diverses congrégations subissent des changements. Cela les oblige à adopter une vision plus large de leur rôle dans la société, en particulier dans les communautés qu'elles servent, qui sont souvent pauvres, sous-développées et manquent de ressources (Nieman, 2006 : 595). Il s'agit là d'un véritable défi, auquel l'Église de la RDC doit faire face.

Lorsque l'on examine la Bible, il est clair que le contenu des messages prophétiques contre l'oppression et l'injustice confirme que beaucoup de pauvreté, surtout à l'époque de l'Ancien Testament, était liée à

l'injustice et à l'oppression. L'Église d'aujourd'hui doit donc rester ferme et combattre l'injustice.

6.2 Les défis majeurs

Comme on l'a vu, la souffrance et l'appauvrissement du peuple congolais, malgré les ressources naturelles dont regorge son territoire, ont atteint leur paroxysme. Depuis la période coloniale, le peuple congolais n'a pas bénéficié des bienfaits de sa terre. Après trente-deux ans de dictature sous le régime de feu le président Mobutu, le pays connaît toujours de graves problèmes économiques, sociaux et politiques, qui font que les citoyens se sentent désespérés la plupart du temps. Ils ne font confiance à aucun des gouvernements qui ont été mis en place, car la cupidité et l'égoïsme se lisent sur le visage des fonctionnaires. Chaque ministre qui entre en fonction s'occupe d'abord de ses propres intérêts. Le peuple qu'ils prétendent représenter est délaissé, la pauvreté a envahi le pays, l'injustice et la corruption sont devenues des pratiques courantes. On peut se poser les questions suivantes : y a-t-il un espoir pour le bien-être du peuple congolais ? Quel rôle l'Église en RDC doit-elle jouer dans une situation aussi désespérée ?

Il est temps pour l'Église en RDC d'affirmer et de jouer son rôle public d'agent de changement au sein de la société civile congolaise. Turner (1968 : 84) affirme que : « En tout temps, l'Église porte la responsabilité de lire les signes du temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile, si elle veut accomplir sa tâche. » Turner (1968 : 84) ajoute que, bien qu'il y ait une abondance de richesses, de ressources et de bien-être économique, une proportion très importante de la population est encore torturée par la faim et est presque totalement analphabète. Otieno et McCullum (2005 : 47) font remarquer que les Églises d'Afrique ont posé des questions pointues et ont soigneusement évalué les affirmations qui ont émergé au cours de ce siècle concernant les différentes visions visant à réveiller l'économie africaine, telles que le

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le programme d'élimination de la pauvreté du G8, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations unies et la Commission pour l'Afrique en 2005, présidée par l'ancien Premier ministre britannique, Tony Blair.

Le défi que représente la situation économique de l'Afrique a conduit l'Église dans son ensemble à examiner le problème du développement du continent au cours des trois dernières décennies environ, et le constat est que le continent n'a jamais été autorisé à développer ses propres modèles de croissance économique, qui pourraient être plus adaptés aux réalités de la vie sur le continent africain. Otieno et McCullum (2005 : 49) estiment que les populations africaines devraient être en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux, notamment en matière de nourriture, d'eau et de logement. Pour que cela se produise, l'Église en Afrique est appelée à renforcer la capacité des populations à être financièrement autonomes, à plaider pour l'annulation de la dette et à rechercher la solidarité avec les institutions et les populations du Nord qui partagent les mêmes préoccupations. L'Église ne peut y parvenir que si ce processus est entrepris aux niveaux national et continental.

L'Église d'Afrique devrait s'éloigner de sa conception étroite de la mission. Son rôle ne consiste pas seulement à enseigner aux gens comment aller au ciel pendant qu'ils sont sur terre, même si c'est là sa mission première. Bosch (1980 : 9) soutient que l'on ne devrait pas affirmer la validité de la mission chrétienne sans essayer de prendre en compte toute la dimension de la crise actuelle concernant la mission. Sinon, on serait certainement coupable aux yeux de Dieu. La volonté de Dieu est que l'Église comprenne et discerne les signes des temps et fasse le travail missionnaire en conséquence. Traditionnellement, la mission telle que la concevaient les Jésuites était comprise en termes de diffusion de la foi chrétienne parmi les personnes qui n'étaient pas membres de

l'Église catholique, y compris les protestants. Cette vision traditionnelle était associée à l'expansion coloniale du monde occidental dans le tiers monde (Bosch, 1991 : 1). L'Église doit se repentir de sa façon d'entreprendre et de comprendre la mission. Cet appel à la repentance ne doit pas être considéré comme un appel à négliger le travail significatif qui a été accompli dans le passé, mais comme un défi pour voir la tâche missionnaire avec une nouvelle vision et l'accomplir différemment (Bosch, 1991 : 365). En ce qui concerne la même question du nouveau défi auquel est confrontée la mission, Bosch (1991 : 366) paraphrase Koyama lorsqu'il explique que :

La repentance devrait commencer par une courageuse identification du fait auquel l'Église en mission est confrontée aujourd'hui face à un monde fondamentalement différent de tout ce qu'elle n'a jamais connue. Ceci en soi appelle à une nouvelle compréhension de la mission. Nous vivons dans une période de transition, sur la limite entre un paradigme qui ne satisfait plus et celui qui par nature, est un moment de crise... le point de jonction entre danger et opportunisme.

Au cours du dernier demi-siècle environ, on a assisté à une évolution vers une compréhension de la mission comme étant la mission de Dieu. Auparavant, la mission était comprise et interprétée de différentes manières. En termes sotériologiques, la mission était interprétée comme le fait de sauver des individus de la damnation éternelle ; en termes culturels, elle était considérée comme le fait de faire connaître aux populations de l'Est et du Sud les bénédictions et les privilèges des chrétiens de l'Ouest. Au sens ecclésiastique, la mission était considérée comme l'expansion de l'Église. La nouvelle conception de la mission n'est pas d'abord considérée comme une activité de l'Église, mais plutôt comme un attribut de Dieu. La mission est donc perçue comme un mouvement de Dieu vers le monde. Dans ce sens, l'Église est considérée comme un instrument de mission, tandis que Dieu lui-même est considéré comme

celui qui a une mission de salut à accomplir dans le monde (Bosch, 1991 : 389-390).

La mission de l'Église est holistique et non étroite. Otieno et McCullum (2005 : 54-55) mettent l'Église au défi de renoncer à sa conception étroite de la mission, lorsqu'ils écrivent :

L'Église en Afrique devrait déjà parvenir à se forger des termes d'inspiration locale afin de s'y engager à entretenir une compréhension claire selon la culture locale. La théologie devrait donc s'articuler autour d'une vision de la vie qui comprend et transcende la logique de cette culture locale. C'est alors que l'Église, par divers programmes œcuméniques, particulièrement à travers des témoignages de justice économique et social au Conseil Mondial des Églises et à l'Association des Églises de Toutes l'Afrique, continue à attirer l'attention sur le fait que le marché mondial dans sa forme courante, caractérisée par l'exploitation... n'est rien d'autres qu'une phase dans l'évolution de capitalisme global.

En outre, Otieno et McCullum (2005 : 56) disent que :

Le grand défi auquel fait face la Communauté de la foi a toujours été celui de savoir comment assister l'Afrique à surmonter la pauvreté. Généralement partout où il y a une église il se crée aussi une certaine activité économique à proximité. Par exemple il peut y avoir une école et un hôpital ou une clinique missionnaire destiné à la fois à nourrir l'esprit tout en dispensant des soins curatifs aux malades. Le bien-être dans la société traditionnelle africaine a toujours été perçu comme toute la valeur significative dont la personne peut bénéficier de la communauté et vice versa.

Nangulu (2004 : 237) considère l'Église comme une institution dont le devoir est d'éduquer et d'interpeller les gouvernements africains respectifs et les membres de la société civile sur la vertu de se soucier du bien-être des pauvres et des moins fortunés de la société. De même, Hasebarth (1976 : 13) soutient que dans le cadre de son ministère, l'Église devrait influencer ceux qui sont au sein des structures de pouvoir pour qu'ils prennent des mesures concernant le problème du chômage, car l'emploi ne crée pas seulement de la satisfaction et de la joie, mais fournit également des besoins fondamentaux tels que la nourriture, les vêtements et le logement.

Dans un pays comme la RDC, le taux de chômage est très élevé, 91,27 pour cent (Makatubu, 2008 : 8). En raison de la situation économique désespérée, de nombreuses églises, en particulier les églises « indépendantes » et « charismatiques », contribuent considérablement à l'augmentation du chômage, à cause de la prédication d'un évangile de prospérité, une série de prières qui durent environ un mois, dans l'espoir que Dieu pourvoira à tous les besoins fondamentaux des gens, y compris les emplois. Les églises ne devraient pas fonctionner de cette manière, surtout au moment même où la RDC est confrontée à divers défis. Nwaigbo (2004 : 287-288) affirme que :

L'Église devrait encourager les chômeurs à être créatifs. Par-dessus tout l'Église devrait être compatissante avec les personnes sans emploi dans leur frustration, dépression, démission et désespoirs. La théologie et l'éthique du travail devraient créer et promouvoir ces sujets clés : indépendance, service, solidarité, Coopération, amour, justice et espoir.

C'est un défi majeur pour l'Église en Afrique aujourd'hui de développer de nouvelles structures et de redéfinir sa participation aux affaires publiques. De nombreux chrétiens portent actuellement le fardeau financier de la construction d'églises gigantesques, un phénomène qui est actuellement remis en question au vu de la pauvreté généralisée, de

l'inflation, du chômage, des guerres civiles, etc. (Kobia, 2003 : 162), tandis que les problèmes sociaux qui menacent la vie de nombreuses personnes ne semblent pas susciter de préoccupation pour l'Église.

Dans le cas de la RDC, pays potentiellement riche où la majorité de la population vit dans une pauvreté abjecte et où les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés, l'Église est donc interpellée quant à son rôle prophétique, qui n'est plus effectif depuis longtemps. On peut même se demander si ce rôle a été rempli à un moment donné de l'histoire de l'Église en RDC. En ce qui concerne les défis auxquels l'Église est confrontée, Poling (2002 : 205) affirme que :

Les Églises doivent avoir le courage de protéger les personnes vulnérables et de soulager l'abus de pouvoir au sein de la communauté tout comme dans la société en générale. Paradoxalement, de façon délibérée, des personnes égoïstes et injustes s'accaparent et organisent le pouvoir sur base des privilèges et afin de dominer le reste de la société. Il en résulte que les décideurs accumulent des ressources au-delà de ce dont ils ont véritablement besoin, tandis que d'autres, les gens du commun, sont marginalisés et leurs droits les plus fondamentaux sont niés, comme le droit à la sécurité et le droit à subvenir à leurs besoins de survie.

L'Église a une tâche délicate lorsqu'elle tente de remplir sa mission dans le contexte des injustices politiques et sociales (Pieterse, 2001 : 31), qui ont causé beaucoup de souffrance dans la vie des gens. Dans le cas de l'Afrique du Sud, Pieterse (2001 : 31) affirme que la pratique de la désobéissance civile était considérée comme faisant partie du témoignage prophétique contre l'apartheid. Une fois qu'il a été clairement établi que les lois de l'apartheid étaient moralement mauvaises, il était du devoir moral et religieux de l'Église d'obéir à Dieu, plutôt qu'aux êtres humains. C'est ce que de nombreuses églises d'Afrique devraient

faire à l'égard des politiques et des décisions gouvernementales qui ne se préoccupent pas du bien-être de la population. Mugambi (2003 : 198) affirme que :

Dans le meilleur des cas, le rôle des Églises devrait plutôt être de servir de modèle, en tant que sel et lumière. Malheureusement elles sont devenues complaisantes face à la politique et aux facteurs d'inégalités économiques de leur pays, au point qu'il est devenu difficile aux Églises de fournir des nouvelles intuitions pour des initiatives créatives et de justice restauratrice en Afrique.

En tant qu'institution qui donne de l'espoir aux gens, l'Église ne devrait pas rester silencieuse lorsque les personnes au pouvoir abusent des droits des gens ordinaires. L'Église doit s'assurer qu'elle joue son rôle de défenseur du peuple, quelles que soient ses croyances religieuses.

Dolamo (1992 : 148) suggère que :

L'Église devrait utilement persuader les autorités au pouvoir ; le gouvernement et les gouvernants à abandonner des stériles et périlleuses stratégies politiques, — défaillance pour laquelle l'Église devrait positivement contribuer à chercher des voies et moyens d'aider à la mise en place d'un équitable système politique plus juste, porteur et gage de paix de sociale.

En outre, l'Église doit éviter d'être dépendante du gouvernement. Si l'on ne voit pas l'Église en RDC élever sa voix contre une mauvaise action du gouvernement, c'est à cause de sa relation étroite avec le gouvernement. Cela ne signifie pas que l'Église doit toujours se considérer comme un opposant au gouvernement, mais elle doit être prudente dans ses relations afin d'éviter d'être compromise. Une fois les dirigeants de l'Église impliqués dans la corruption, l'institution deviendra impuissante et ne sera pas en mesure de jouer son rôle efficacement ni d'accomplir son mandat de défense des nécessiteux. Commentant la position de

l'Église, concernant le gouvernement et certains politiciens, Isaak (1997 : 50) écrit que :

L'Église doit être autonome, mais partenaire du gouvernement afin de demeurer indépendante dans sa mission. Quelques chefs politiques exigent que l'Église ne soit pas impliquée dans les sujets de droits de l'homme et liberté du citoyen parce que, en les favorisant, l'Église interfère dans des affaires de gouvernement. Ainsi réclament-ils à cor et cris la séparation entre ces deux institutions pour selon eux, laisser à l'Église le loisir d'exécuter sa « mission appropriée ».

Il faut comprendre que l'Église n'est pas seulement une institution religieuse à partir de laquelle on attend l'enseignement de la Parole de Dieu, mais aussi une institution sociale, qui fait partie de la société civile et, en tant que tel, devrait jouer son rôle de défenseur du bien-être et des droits de la personne de ses membres.

L'Église doit porter une attention particulière aux questions de la pauvreté et de la justice — ces deux éléments, entre autres, font partie de sa mission. Nwaoru (2004 : 2006) soutient que les implications religieuses de la réduction de la pauvreté sont évidentes non seulement dans la Bible, mais aussi dans l'enseignement de l'Église, et que l'éradication de la pauvreté est considérée comme un acte religieux dans toute tradition. Compte tenu des défis ci-dessus, on peut dire, en accord avec Mugambi (2003 : 199), que les églises devraient montrer la voie en termes de structure sociale laïque. Ils devraient devenir des porteurs de flambeau pour l'avenir, plutôt que de suivre les modèles conçus par la direction laïque. Selon Pillay (1994 : 25), il est nécessaire que les églises maintiennent une distance critique avec le gouvernement, même lorsqu'elles peuvent avoir des raisons d'être bien disposées ou même de le recommander. Il (1994, p. 25) conclut que c'est la leçon qui a été soulignée de façon unique dans l'histoire de l'Afrique du Sud, lorsque les

Églises ont affronté le gouvernement, critiqué ouvertement les lois injustes et renforcé la résolution des mouvements de libération.

6.3 Les attentes

6.3.1 Plaidoyer de l'Église

L'Église a un rôle essentiel à jouer pour que la voix des pauvres résonne dans les couloirs des politiques publiques. Le plaidoyer dans l'Église fait référence au travail de l'Église qui, avec d'autres institutions de la société civile, vise à changer les structures et à influencer les politiques économiques et sociales du gouvernement ou des institutions internationales, de manière qu'elles ne soient pas biaisées contre les pauvres, mais au contraire qu'elles soient justes et équitables et qu'elles fonctionnent pour le bien des pauvres autant que des autres (Taylor, 2003 : 61). De même, Gibbs et Ajulu (1999 : 12) affirment que le plaidoyer couvre une gamme d'activités allant du lobbying personnel discret à la campagne publique très médiatisée. Il peut également s'agir de s'engager auprès du grand public pour le sensibiliser à une question importante, ainsi que d'influencer les décideurs politiques vers les solutions escomptées.

Le plaidoyer implique également la sensibilisation aux questions plus larges qui affectent les pauvres et la communauté. Il s'agit de s'exprimer, que ce soit pour soutenir ou critiquer les actes des gouvernements, des institutions financières et des décideurs politiques. Ceci est réalisé grâce à la pression exercée par la population au moyen de manifestations et de campagnes. Taylor (2003 : 58) estime que les églises devraient coopérer plus étroitement les unes avec les autres afin de réaliser leur potentiel pour constituer une puissante alliance mondiale contre la pauvreté. Gibbs et Ajulu (1999 : 11-12) affirment que : le plaidoyer et la sensibilisation couvrent une variété d'activités allant d'un engagement personnel discret jusqu'à la campagne publique médiatisée. Cela peut

également impliquer un vaste engagement pour des vastes croisades soutenues par des décideurs et leaders d'opinions afin d'influencer des âmes sensibles et/ou des personnes de bonne volonté capables désireuses d'orienter la politique vers les issues escomptées.

Le plaidoyer implique également la sensibilisation aux questions plus larges qui affectent les pauvres et la communauté. Il s'agit de s'exprimer, que ce soit pour soutenir ou critiquer les actes des gouvernements, des institutions financières et des décideurs politiques. Ceci est réalisé grâce à la pression exercée par la population au moyen de manifestations et de campagnes. Taylor (2003 : 58) estime que les églises devraient coopérer plus étroitement les unes avec les autres afin de réaliser leur potentiel pour constituer une puissante alliance mondiale contre la pauvreté. Gibbs et Ajulu (1999 : 11-12) affirment que :

La sensibilisation est notoirement difficile à définir et est employée par des personnes différentes pour signifier différentes choses. Dans certains cas ceci est utile puisqu'il exige que le concept évolue, changeant au fil de temps d'après différents contextes et compréhension du pouvoir et de la politique. Alors que les groupes s'engagent dans un processus pour essayer d'influencer les personnes ou les systèmes politiques bâtis sur des expériences propres et conformément à un cycle d'évaluation, de modification et d'innovation consolidant ainsi leur méthode et approche.

Indépendamment de sa définition ou de son interprétation, Gibbs et Ajulu (1999 : 12) reconnaissent que le plaidoyer est une partie importante de la tâche de l'Église, et ajoutent que les églises placent le plaidoyer au cœur de leur travail. Ajulu (2001 : 57) ajoute que dans une société où les relations, les arrangements, les structures et les institutions politiques, économiques et sociales favorisent et perpétuent souvent l'impuissance des pauvres, il est important que la justice appelle, entre

autres, à un traitement équitable des pauvres, et à l'amélioration de leur situation et de leurs opportunités de manière à leur permettre de participer à la vie sociale. C'est le travail que l'Église doit faire au nom des pauvres et des impuissants. Au nom de la dignité humaine, les Églises devraient faire pression sur les gouvernements pour qu'ils modifient la situation des pauvres de manière qu'ils deviennent eux aussi des membres actifs de la communauté.

En tant que membre de la société civile et défenseur du bien-être des personnes, l'Église est appelée à accepter la responsabilité de s'exprimer lorsque les actions de l'État sont moralement discutables. C'est ce qui s'est produit dans des pays comme le Kenya où le Conseil national des églises du Kenya (CNEK) a joué son rôle de défenseur. À cet égard, Gibbs et Ajulu (1999 : 53) font le commentaire suivant :

La nature indépendante du CNEK est également un élément de poids. Le CNEK a toujours assumé sa position indépendante vis-à-vis de l'état, considérant le manque d'opposition politique au parlement, raison pour laquelle l'Église est donc devenue pratiquement le seul bras efficace pouvant contrer le gouvernement durant la période du monopartisme. L'Église était mieux positionnée que n'importe quel autre corps, groupes, ou individus afin d'organiser, par exemple, des manifestations pacifiques mais assez fortes qui seraient menaçantes pour le gouvernement. Sans compter le fait que les chefs d'Église n'étant pas des salariés payés par le gouvernement n'avaient donc rien à craindre des représailles par l'État à propos de leur conduite contrairement à d'autres entreprises, d'autres organismes et d'autres individus.

Le CNEK a joué un rôle majeur dans la définition des relations entre l'Église et l'État. Depuis sa création dans les années 1960, et tout au long des années 1970, ce corps d'églises a maintenu une relation forte et critique avec le gouvernement du Kenya.

La situation en RDC, comme ailleurs sur le continent africain, a montré la nécessité pour les mouvements démocratiques de la société civile, dont l'Église fait partie, de répondre au déclin économique, à l'injustice sociale et politique, et de s'élever contre les crises de légitimité imposées à la majorité de la population par un État autoritaire, comme l'illustre la situation actuelle au Zimbabwe depuis les élections nationales de mars 2008.

En ce qui concerne la situation économique, sociale et politique en RDC, l'Église est appelée à prendre la responsabilité de plaider en faveur de la population. Le ressentiment économique a été suscité par la corruption massive de ceux qui occupent des fonctions publiques et de ceux qui sont étroitement associés au gouvernement. Ce groupe de personnes prospère alors que la majorité de la population souffre et est laissée pour compte. L'Église en RDC devrait reconnaître sa position au sein de la société civile et rejoindre la lutte pour la justice. Elle devrait cesser de soutenir le gouvernement ou de rester neutre par rapport aux questions politiques, sociales et économiques lorsque les actions du gouvernement à cet égard sont moralement discutables.

Le plaidoyer devrait commencer par les dirigeants de l'Église, car de nombreuses sociétés ont un grand respect pour la hiérarchie, et les gens ont tendance à admirer leurs dirigeants (Gibbs et Ajulu, 1999 : 39). Au lieu de profiter du respect et de la considération qui leur sont accordés dans la société pour faire quelque chose de bien, il est triste de constater que de nombreux dirigeants de l'Église ignorent leur position et n'ont aucune influence au sein de leur communauté. Gibbs et Ajulu (1999 : 38) affirment que :

Bien que l'Église affiche un haut profit dans certains des pays, souvent c'est seulement très peu de personnalités au sommet de la hiérarchie ecclésiastique qui sont activement impliquées dans le travail de la sensibilisation. Ceci est peut-être dû à la nature des

relations de pouvoir dans l'Église ou au manque de capacité de la majorité de sentir les besoins de se soumettre aux critiques.

Si l'Église en RDC est silencieuse, vis-à-vis des abus du gouvernement sur la population, il faut reconnaître, cependant, que l'Église catholique en RDC, à travers la Conférence épiscopale des évêques, s'est toujours exprimée, soit par ses lettres pastorales, soit par des déclarations aux médias, condamnant toute action maléfique du gouvernement. Par exemple, Muzong (2008 : 69) atteste que :

L'Église catholique, à travers des régulières analyses des fidèles sur le développement social, économique et politique, dénonce principalement des inconsistances à travers le comportement indécent des politiciens, et le pillage des ressources du pays. Ce qui la met très souvent en opposition contre la classe politique, qui ne pourrait digérer ces critiques, la majorité de la population congolaise étant catholique.

La difficulté à laquelle l'Église en RDC est confrontée en ce qui concerne le travail de plaidoyer est que non seulement les églises ne sont pas unies, mais elles n'ont pas toutes la même perception de la question. Il faut noter que si l'Église n'est pas unie contre les actions maléfiques du gouvernement, cela signifie que si certaines églises s'élèvent contre les injustices politiques, d'autres sont cooptées par le régime pour le soutenir, et d'autres encore préfèrent rester neutres.

Quand on parle de l'Église en RDC, il vaut mieux la comprendre en termes de ses différentes composantes, à savoir :

- 1) L'Église du Christ au Congo, qui est une fédération de plus des soixante-cinq Communautés Protestantes sous la présidence d'un président au niveau national, et qui est bien structurée parallèlement aux entités territoriales sur le plan national, provincial et local ;

- 2) L'Église catholique, fonctionnant sous la conduite d'un cardinal désigné par le Vatican. Tous les évêques catholiques des régions ecclésiastiques ou diocèses se réunissent annuellement ou chaque fois que nécessaire pendant la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) pour examiner et discuter les questions importantes liées à l'un ou l'autre aspect de la vie de l'Église ou de la nation. L'Église catholique en RDC fonctionne dans les provinces ecclésiastiques, étant chacune dirigée par un évêque ou archevêque ;
- 3) L'Église Kimbanguiste, c'est une église indépendante africaine originaire de la RDC, mais avec une grande influence dans trois pays voisins : L'Angola, la RDC et République du Congo. C'est une église bien-structurée et fonctionne à travers toute la RDC ; et
- 4) Les Église de Réveil au Congo, composée des Charismatiques et des Pentecôtistes, qui fonctionnent sous la coordination d'un Évêque-président. Cette Église n'est pas bien structurée, et peine à s'organiser.

Outre ces organismes, il existe d'autres groupes religieux tels que les orthodoxes et l'islam, qui se retrouvaient autrefois dans la catégorie de ce que l'on appelait les « groupes religieux interconfessionnels ». Étant donné que l'Église catholique s'est désormais retirée de ce groupe et qu'elle mène ses propres activités de défense des droits, ce groupe n'existe plus. Les groupes protestants, de réveil, orthodoxes et musulmans se réunissent parfois, mais pas souvent, dans un type de coalition appelé « groupes religieux interconfessionnels », dont l'objectif est de lutter contre le VIH/SIDA.

Pour réussir le plaidoyer en RDC, ces différents organes de l'Église et autres groupes religieux devraient travailler main dans la main pour le

bien de la population, dont la majorité est pauvre et victime de l'abus de pouvoir.

Tel est également le point de vu de Gibbs et Ajulu (1999 : 37) :

Avec un grand nombre de membres très largement répandu ajoutée à la position morale que l'Église occupe position d'une importance cruciale... tandis que le gouvernement peut se payer le loisir de pouvoir frapper d'interdiction des ONG, il ne pourra pas fermer l'Église, ceci ne serait pas possible en Afrique.

Gibbs et Ajulu (1999:35) soulignent que l'archevêque Tutu n'aurait pas pu jouer le rôle qu'il a joué en Afrique du Sud depuis l'extérieur de l'Église. On espérait que beaucoup d'autres suivraient son exemple en abordant des questions politiquement sensibles depuis l'intérieur de l'Église — sinon, le rôle de plaidoyer de l'Église en Afrique resterait faible. En ce qui concerne les changements qui doivent être apportés en RDC par la société civile au cours de la période post-électorale, Muzong (2007 : 17) commente que :

Ceux qui voudraient provoquer le changement auront à tenir tête contre le gouvernement qui ne se laissera pas faire sans réagir. Correctement ou incorrectement, il prétendra être démocratiquement élu et donc mandaté par la population dont les priorités ont été exprimées à travers le vote... Les organisations de la Société Civile devraient être renforcés afin d'instruire et mobiliser des individus à la base pour exercer la pression et requérir la responsabilité de leur gouvernement aux niveaux national, provincial et local.

L'Église, ainsi que d'autres membres de la société civile, ont encore le pouvoir d'influencer les Congolais pour qu'ils revendiquent leur droit de rendre le gouvernement responsable devant eux. L'Église est reconnue comme étant la seule structure organisationnelle solide en dehors du gouvernement. Gibbs et Ajulu (1999 : 37) estiment que les organismes

œcuméniques sont essentiels pour le travail de plaidoyer, car ils permettent de faire des déclarations politiquement difficiles, sans mettre en cause une seule église. Il est très important que les églises travaillent ensemble pour le plaidoyer. Taylor (2003 : 58) le souligne lorsqu'il écrit que :

Il est recommandé aux églises de coopérer plus étroitement et concrétiser leur potentiel en tant que puissante alliance globale contre la pauvreté. La sensibilisation est accentuée mais pas de façon exclusive par rapport à d'autres projets et programmes... Plus un enseignement chrétien est mis en exergue, plus les fidèles des églises éprouvent le besoin de pratiquer ce qu'on les enseigne.

L'Église en RDC devrait imiter et consolider les actions des autres groupes civiques en s'appuyant sur des changements sociaux plus larges et en s'exprimant depuis une position d'autorité morale et spirituelle. Elle devrait jouer un rôle clé dans l'éradication de la pauvreté, ainsi que dans les droits sociaux et politiques des personnes. Ce faisant, elle aidera l'État à accomplir son devoir. Comme le fait remarquer Mbayo (2004 : 252-253)

L'état a le devoir de prendre en charge des gens qui sont affectés par le chômage ainsi que d'autres qui sont privées de moyens décent de se maintenir en vies. Par conséquent quand de telles personnes sont censées former des associations de développement afin d'améliorer leurs conditions de vie, l'état devrait positivement les soutenir au lieu de les ignorer ou même les anéantir... Cela implique que l'état garde une oreille attentive afin de réagir démocratiquement aux plaintes des citoyens à propos de politiques néfastes ou accablantes. L'Église en RDC devrait lever la voix contre le gouvernement quand ce dernier avec des exploi-

tants miniers iniques et egocentriques, signe des contrats léonins non salutaires à tous les citoyens, mais qui profiteraient seulement à une minorité de personnes dans la sphère du pouvoir.

Otieno (2005 : 54) donne le même son de cloche :

Il est salutaire pour des gouvernements africains et les compagnies exploitant les ressources minières ou pétrolières de rendre public les contrats ou les accords entre elles. Afin de combattre les occasions d'abus des revenus par l'état, ou par les élites. Le remède aux scandales dû aux ressources exige la mise en place des institutions garde-fou régissant l'accès et l'utilisation des ressources au profit de tous.

Condamnant le manque de soin apporté par le gouvernement de la RDC à la signature de contrats opaques avec des sociétés étrangères pour l'exploitation des minéraux, Muzong (2007 : 16) affirme que :

Le gouvernement, qui a signé l'adhésion à l'Initiative de Transparence pour les Industries Extractives (ITE) en 2005, n'a pas suivi ses déclarations publiques avec des actions concrètes pour démontrer son engagement à ce schéma. Des étapes restent à faire pour amener les compagnies du secteur extractives à publier ce qu'elles payent réellement au gouvernement. Ce dernier devrait également rendre public tout le revenu qu'il amasse de ces entreprises. Ceci amènera de la transparence dans le secteur et rendra possible aux organismes de la Société Civile et à d'autres instances dans le pays de surveiller l'utilisation de la croissance des revenus par le gouvernement et la responsabilité de lui en exiger un audit.

En outre, Muzong (2008 : 34) affirme que le secteur minier mérite une attention particulière en raison de son importance pour l'économie

congolaise, d'autant plus que le gouvernement de la RDC a signé des contrats sans passer par des appels d'offres internationaux.

La pauvreté et l'inégalité sont les plus grands scandales et menaces du 21^{ème} siècle. Elles sont des réalités indéniables en RDC, ainsi que dans la plupart des autres nations africaines. Elles ont été créées par les systèmes politiques et économiques injustes pratiqués par les êtres humains. La pauvreté est avant tout une question d'injustice, plutôt que de manque de richesse. Par conséquent, la justice est en quelque sorte la réponse à l'éradication de la pauvreté. C'est pourquoi les Églises et les mouvements œcuméniques tirent leur mandat de défense des personnes et de lutte contre la pauvreté d'un impératif de l'Évangile.

6.3.2 Partenariat entre Église et société civile

Les institutions ecclésiastiques doivent établir des partenariats avec d'autres groupes de la société civile, des mouvements sociaux et des partis politiques en ce qui concerne les processus immédiats de réforme constitutionnelle et juridique (Kobia, 2003 : 161). Afin de réussir dans son mandat de lutte pour la justice et de restauration de la dignité humaine par l'éradication de la pauvreté, l'Église ne peut pas agir seule. Elle doit travailler en réseau avec d'autres groupes de la société civile, afin d'exiger du gouvernement qu'il rende des comptes au peuple. Taylor (2003 : 72-73) observe que :

La concentration des forces vives de l'économie globale et son cohorte de conséquences négatives pour mettre au point un contre poids contre le pouvoir, le combat de la vie ou ce qui a été décrit comme « Solidarité globale ». Sa voix serait prophétique, étant calquée sur la foi biblique. L'établissement des beaucoup de réseaux aussi bien que de l'encouragement et le parrainage

des nouveaux venus à l'existence, créerait une alliance globale contre la pauvreté, l'avarice et l'injustice.

De même, la CETA une plateforme qui se définit comme la Conférence des églises de Toute l'Afrique (2005 : 20) reconnaît elle aussi que :

Les Églises de concert avec des organismes ecclésiastiques formeront une coalition pour auditer les gouvernements quant à leur responsabilité dans la contribution à la cause profonde du déplacement, du déracinement, du cantonnement, et de la détention des gens déracinés.

Il est très important pour l'Église, que ce soit au niveau national ou international, d'établir des alliances avec d'autres groupes de la société civile, car ces alliances permettraient d'exposer et de contester les politiques économiques, qui sont invariablement en défaveur des pauvres. Ces alliances recherchent des alternatives et plaident pour des réformes justes. Elles pourraient aller encore plus loin en s'attaquant à des questions telles que le commerce, la gouvernance, la durabilité, la création et la distribution des richesses et des opportunités. Si les églises sont correctement mobilisées, elles seront connues comme l'une des plus grandes ONG du monde, avec un grand potentiel dans la lutte pour la justice (Taylor, 2003 : 73).

Lorsque les Églises et les ONG membres de la société civile travaillent ensemble pour promouvoir les droits de l'homme et la dignité, ce réseau favorisera un sentiment de cohérence et, en même temps, un renforcement mutuel lors du partage de cadres politiques et d'une stratégie d'action commune, qui devrait être inclusive et efficace (Taylor, 2003 : 73). Pour que les églises et les ONG collaborent efficacement, Taylor (2003 : 74) leur conseille de considérer que :

Le rapport Mondiale des églises sur la pauvreté et la richesse, à lire entre les lignes de ce « prototype » qui devrait être une

source d'informations référentielles pour les églises. Ce document produit tous les cinq ans ou presque, pourrait leur fournir une image globale, et un cadre stratégique partagé dans lequel agir et sensibiliser de diverses manières sur les moyens d'évaluation du progrès, et un stimulus à l'action.

Le développement de partenariats efficaces est un défi central pour toutes les organisations. L'Église ne devrait pas seulement chercher à développer des partenariats avec les ONG, mais aussi, dans une certaine mesure, avec l'État. En ce qui concerne la question des partenariats entre l'Église et l'État, Kahiga (2004 : 227) met au défi l'Église et l'État de considérer le besoin urgent d'agir sur les questions politiques concernant la malnutrition, la mortalité prématurée et l'analphabétisme, questions qu'il considère comme cruciales pour le développement et la croissance économique du continent.

Depuis longtemps, l'Église en RDC est en partenariat avec l'État dans les domaines de la santé et de l'éducation. La plupart des écoles affiliées à l'Église sont subventionnées par l'État, et beaucoup, sinon tous les hôpitaux affiliés à l'Église construits par les missionnaires sont maintenant devenus des « hôpitaux de référence » dans les différentes zones de santé du gouvernement. L'État fournit des médicaments à ces hôpitaux, mais leur gestion reste sous la responsabilité des églises. Une question qu'il convient de soulever ici concerne les salaires des enseignants des écoles primaires et secondaires. En RDC, l'éducation est un secteur qui a été continuellement négligé. Dans la plupart des écoles publiques, on constate que les conditions ne sont pas propices à l'étude. Outre les salaires insignifiants versés aux enseignants (aujourd'hui, moins de 30\$ par mois), les élèves s'assoient par terre en raison du manque de pupitres, il n'y a pas de matériel pédagogique, etc. Il ne se passe pas une année scolaire sans que les enseignants se mettent en grève à cause des bas salaires qu'ils reçoivent — alors que le gouverne-

ment n'est pas en mesure d'augmenter les salaires des enseignants, les salaires des fonctionnaires et des membres du parlement sont régulièrement et considérablement augmentés. Dans un cas comme celui-ci, on estime que l'Église doit s'exprimer, car c'est l'avenir de la nation congolaise qui est en danger. L'Église, ainsi que d'autres groupes de la société civile, devraient encourager le gouvernement de la RDC à prendre des mesures pour améliorer les conditions sociales des enseignants et des autres fonctionnaires, y compris le personnel militaire.

Il est du devoir de l'Église et de la société civile de suggérer à l'État qu'il doit planifier une éducation qui sera capable de fournir aux gens non seulement des connaissances, mais aussi des compétences pour développer et gérer l'économie du pays, car une mauvaise éducation ne peut que conduire à un mauvais développement. Cela signifie que l'éducation doit être en phase avec les besoins de la société. L'Église devrait inciter l'État à soutenir l'emploi indépendant productif, afin d'éviter le chômage et la pauvreté qui en résulte.

Pour ce faire, l'Église en RDC et les membres des groupes de la société civile devraient dénoncer le harcèlement des services gouvernementaux qui n'encourage pas le fonctionnement des activités productives indépendantes. Taylor (2003 : 74) souligne le rôle que les églises devraient jouer dans la mise en réseau :

Il est naturellement important pour les églises et leurs membres de participer activement à des réseaux et des stratégies encore plus larges (comme les Objectifs du Développement du Millénaire visant à réduire la pauvreté de moitié et à mettre en place d'autres Stratégies de Lutte contre la Pauvreté). Les églises doivent œuvrer la main dans la main avec tous les hommes et femmes de bonne volonté. Ceci n'est pas toujours facile par défaut du facteur confiance. Le gouvernement peut chercher à maintenir l'Église à l'écart. La visibilité des églises serait discréditée. Une plus forte alliance des églises elles-mêmes devrait

donc être une étape vers un engagement plus efficace, vers un front plus large mais qui soit un point de non-retour.

De même, Nieman (2006 : 601) plaide en faveur de la gestion d'un réseau et partenariat, en commentant comme suit :

La collaboration est vue comme particulièrement appropriée pour un discours de développement social. La raison de ceci est que, par ce processus, les degrés inégaux de puissance représentés par divers acteurs, tels que des ouvriers, des cadres, des agents de la santé et autres travailleurs sociaux, des hommes d'église, des fonctionnaires du gouvernement, des dirigeants de communautés, aussi bien que des pauvres gens et des personnes moins sophistiquées, sont tous pris en compte.

Parfois, le gouvernement perçoit sa souveraineté comme étant compromise lorsque des organismes constitutifs de la société civile démontrent et maintiennent une indépendance par rapport à lui en vertu d'un soutien et de relations extérieures. Ce soutien financier protège souvent les membres de la société civile, en particulier l'Église, en leur permettant de maintenir une position détachée, c'est-à-dire d'un État autoritaire (Fowler, 2008 : 59). L'Église doit diriger et guider les autres membres de la société civile, en les mobilisant pour former un partenariat plus fort et un plaidoyer efficace.

6.3.3 Bonne gouvernance et anticorruption

Bien que les célébrations du millénaire aient pris fin, les défis de la bonne gouvernance restent primordiaux aux yeux des citoyens, tandis que la criminalité et la corruption de toutes sortes sont devenues des pratiques courantes parmi les personnes à louer dotées de la dernière génération de compétences en matière de transfert d'argent et de communication (Ziegler, 2001 : 71). Depuis la fin des années 1980, la cor-

ruption institutionnalisée, en tant que facteur pernicieux et destructeur de la nation, est devenue une source de préoccupation importante pour le monde entier. L'utilisation du pouvoir public à des fins personnelles est une question majeure de l'agenda politique international, car elle démontre sa capacité à nuire aux économies, à saper la moralité publique et privée, à ruiner l'écologie et à corroder l'intégrité intellectuelle (Ziegler, 2001 : 71). La situation est encore pire en Afrique subsaharienne, où les dirigeants continuent de s'imposer par des élections douteuses ou des interventions militaires. Les décisions économiques prises par les élites dirigeantes sont toujours assombries par le manque de responsabilité (Ziegler, 2001 : 72). Tout comme la Conférence des Églises de Toute l'Afrique (2005 : 18) le constate :

Un des secteurs principaux pour focaliser l'attention afin de surmonter la pauvreté consiste à affronter les défis causés par la corruption dans notre société. La corruption est devenue un cancer, constituant ainsi un des défis majeurs pour les églises. Les églises en Afrique devraient trouver la manière de déraciner ce fléau à sa source en abordant les questions morales et éthiques de la société. La faiblesse ou la désintégration de la discipline morale et éthique de la société a contribué avec une ampleur importante à la diffusion de la corruption. En conséquence dans beaucoup de nos sociétés la corruption est devenue une façon de vivre. Les églises africaines doivent sérieusement prendre en main leur leadership moral. Par conséquent les églises à tout moment, en tout lieu et en toutes les occasions, ne devraient que dire non à la corruption.

La gouvernance est définie par la Banque mondiale comme la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays pour la gestion du développement. Le PNUD considère la bonne gouvernance comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative pour gérer les affaires d'une

nation. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) considère que la bonne gouvernance est liée aux efforts en matière de démocratisation. Cela inclut l'accent mis sur les droits de l'homme, la responsabilité du secteur public, l'état de droit, les institutions démocratiques, etc (Marquette, 2003 : 63). Ces définitions convergent sur le fait qu'une bonne gouvernance favorise la responsabilité et la transparence. D'une manière générale, une telle gouvernance conduit un gouvernement vers un cadre accepté par un public participatif comme étant légitime, répondant aux besoins de la population, et engagé à améliorer son bien-être en assurant la loi et l'ordre.

Depuis son indépendance le 30 juin 1960, l'état de droit et la protection des libertés civiles et des droits de l'homme sont discutables en RDC. Les libertés civiles n'ont jamais été protégées par les institutions étatiques qui, au contraire, ont harcelé la population par des arrestations arbitraires, des tortures et des exécutions, et lui ont extorqué de l'argent. Le climat de criminalité et de mépris de la loi qui en a résulté a créé une culture de l'impunité et a conduit les Congolais à croire que l'État, avec ses institutions dirigeantes, est une menace à éviter, plutôt qu'un fournisseur de biens publics tels que la sécurité et la participation à la prise de décision (Vlassenroot, 2007 : 25). Cela montre que la justice, la gouvernance et la corruption restent des problèmes importants à traiter en RDC.

La corruption et la mauvaise gouvernance sont sans doute les deux éléments les plus destructeurs de toute économie dans le monde. Dans une telle situation, la richesse d'un pays se trouve entre les mains d'une minorité bien organisée et déterminée à détruire l'économie de toute la nation. Bansikiza (2004 : 279) observe que :

La situation permet largement à une minorité privilégiée de manipuler et de posséder égoïstement la richesse donnée par Dieu, destinée à tous, rendant les pauvres plus pauvres, en leur refusant une part équi-

table. La corruption prospère car les systèmes en place qui sont utilisés pour gérer les ressources sont défectueux.

Otieno et McCullum (2005 : 45) ont noté que la corruption sur le continent africain est devenue un cancer dont le traitement ne nécessite rien de moins qu'une chirurgie invasive. Il s'agit d'une énorme crise morale, qui pose le plus grand défi à l'Afrique en matière de leadership éthique. C'est pourquoi on attend de l'Église qu'elle joue un rôle spécifique à cet égard. Nwaigbo (2004 : 267) décrit le mode de fonctionnement de la mauvaise gouvernance et de la corruption comme suit :

Les problèmes qui mènent au chômage et à la pauvreté en Afrique sont fondamentalement enracinés sous forme d'avarice et de faible leadership. Les chefs qui sont votés au pouvoir sont peu disposés à abandonner leur fauteuil quand leur mandat expire. Ils continuent à amasser la richesse pour eux-mêmes aux dépens de la nation toute entière, à établir la sécurité pour leurs enfants et leur entourage immédiat dans le cercle de leurs relations. Le pouvoir et les positions gagnées sont employés pour des égoïstes intérêts économiques egocentriques, au lieu de partager équitablement le bien-être de la nation au plus de citoyens possible.

Au lieu que le leadership politique soit autorisé à servir des intérêts personnels aux dépens des autres citoyens, Nwaigbo (2004 : 268) ajoute que les leaders politiques devraient plutôt représenter l'espoir de ceux qu'ils servent, tout en réduisant la misère et la pauvreté. Il reconnaît que les personnes qui s'en tiennent à une vision honnête et authentique de servir les autres ne sont pas souvent présentes sur le continent africain. Vlassenroot (2007 : 4) note que le défunt président Mobutu avait raison lorsqu'il a prédit les événements qui se sont produits en RDC après 1996, avec les mots « après moi le déluge » (after I am gone, the flood will come). Ces événements sont dus à l'affaiblissement de l'État, à la décomposition des infrastructures du pays, à la corruption profondément

enracinée et à l'impact de la politique du « diviser pour régner », qui laissaient présager que le pays se dirigeait vers un effondrement total. Même si Mobutu a prédit la désintégration du pays, il a également été responsable de la création de l'environnement nécessaire à un tel effondrement. Vlassenroot (2007 : 4) poursuit en décrivant l'environnement de corruption sous le régime de Mobutu :

La corruption a été ouvertement encouragée et est devenue une condition essentielle de la vie quotidienne. Le président s'assurait de la loyauté de ses soldats non pas en leur versant un salaire, mais en leur permettant de s'en prendre à la population. De même, les administrateurs locaux, qui ne recevaient pratiquement aucun salaire officiel, étaient autorisés à exploiter la population congolaise et à s'approprier une grande partie des revenus de l'État, à condition de les partager avec leurs collègues et de payer leurs mécènes. Le régime de Mobutu a multiplié les opportunités de corruption en renforçant la bureaucratie de l'État. Les particuliers et les entreprises avaient besoin de plusieurs documents et autorisations officiels pour les activités les plus simples, ce qui créait d'innombrables opportunités pour les bureaucrates de se débrouiller seuls, tout en plaçant la population dans une position de grande dépendance.

Église (2006 : 1), le directeur du Centre des Études Stratégiques pour les Grands Lacs, commentant la situation de la corruption et de la mauvaise gouvernance en RDC, rapporte que :

Transparency International a récemment classée la RDC parmi les états la plus corrompus dans le monde. Le niveau de la corruption en RDC est évident dans tous les aspects de gouvernement y compris les mines, l'aviation, et le secteur de la sécurité et est un facteur très significatif déterminant le futur de la RDC.

L'index de perception de la corruption (IPC) a classé la RDC comme le sixième pays au niveau le plus élevé de la corruption sur 163 nations (Church, 2006 : 1). Les effets néfastes de la corruption anéantissent non seulement l'efficacité des systèmes économiques, mais détruisent également les vies des personnes. L'Église (2006 : 1) observe que :

Dans le secteur de l'aviation, la RDC est parmi les pays enregistrant le taux le plus élevé d'accidents mortels d'avion. Selon Folly-Kossi, le Secrétaire de l'Association Africaine de Lignes Aériennes (AAFRA), la RDC et le Nigéria ont encaissé les cas d'accidents les plus sérieux en 2006, avec un total des morts s'élevant à 31 pour la RDC et 98 morts pour le Nigéria, sur les 137 cas enregistrés à travers toute l'Afrique.

L'Église en RDC ne devrait pas se contenter d'organiser des funérailles et d'enterrer les morts de ces accidents d'avion alors qu'il est bien connu que la plupart des avions volant dans l'espace aérien de la RDC ont été interdits de vol vers l'Europe et l'Amérique. L'Église doit se lever et s'élever contre l'utilisation de ces avions en RDC. Ce faisant, il y aura moins de morts, et la vie de nombreux Congolais, ainsi que d'autres personnes vivant en RDC, sera préservée. Ce qui est le plus choquant, c'est que le gouvernement de la RDC reconnaît que ces avions ne sont pas fiables, et les qualifie même de « cercueils volants », mais les autorise quand même à voler dans le pays. C'est dans une telle situation que la voix de l'Église devrait être entendue.

L'Église doit faire pression sur le gouvernement pour qu'il retire les licences de vol de ces compagnies. L'Église ne doit pas sous-estimer son pouvoir, d'autant plus que l'État craint généralement toute action qui pourrait être initiée par l'Église. Bryson (2001 : 246) commente que :

L'Église ne joue pas le rôle social qui est sienne en tant corps constitué de la société pourtant elle est perçue comme étant une autorité référentielle. Elle est devenue, donc, un endroit de suspi-

cion pour des identités séculaires. En effet bon nombre de ceux-ci ne savent pas les prétendues règles du jeu dans l'Église — donc, ils la rejettent avant qu'ils soient eux-mêmes rejetés. Certains rejettent même la notion d'Église, vue qu'ils n'y sont jamais allés, et peut-être n'y iront-ils jamais. Il y a une réalité cachée bien plus profonde à taquiner ici, c'est celle de l'homme et de la femme séculaire qui rejette Dieu avant que Dieu ne les rejette...

L'absence de poursuites pour tout acte de mauvaise gouvernance ou de corruption au sein des institutions gouvernementales a encouragé l'institutionnalisation de la corruption dans tous les secteurs de la société. En réfléchissant à cette question, Muzong (2007 : 13) affirme avec pertinence que :

Le manque de poursuite ou de l'impunité pour des actes répréhensibles a créé beaucoup de cynisme au sein de la population congolaise, convaincue ipso facto que rien ne peut être tenté au sujet de la corruption, et qu'apparemment la communauté internationale demeure tacitement complice dans le pillage du pays. On croit savoir que les partenaires de développement pour le Congo tenteraient tout pour maintenir le statu quo de sorte que, en collaboration avec l'Élite congolaise, — ils pourront ainsi continuer à sucer le Congo de toutes les ressources comme bon leurs semblent. Tout véritable effort pour combattre la corruption devra d'abord trouver des moyens de surmonter ce cynisme qui y règne en maître.

Muzong (2007 : 17) note que la société civile en RDC a été affaiblie par l'engagement actif de ses dirigeants dans la politique, mais il reconnaît néanmoins qu'un certain nombre d'organisations de la société civile très courageuses opèrent dans le pays. Afin d'accroître leurs capacités, ces entités doivent être aidées et encouragées à former des coalitions

pour créer des synergies et éviter la duplication des efforts. La corruption en RDC a exercé de graves effets sur son économie. Du règne de Mobutu à celui de Joseph Kabila, la corruption a constitué un élément commun du pays. Selon Muzong (2007 : 1-2) :

Des études bien documentées montrent que la corruption est une des causes principales de la situation économique désastreuse du Congo et de l'épouvantable pauvreté endurée par les peuples dans un des pays les plus riches sur le continent africain. Il a été également identifié en tant qu'un de facteurs principaux provoquant et maintenant conflits et instabilités dans la région des Grands Lacs toute entière.

La mauvaise gestion des abondantes ressources de la RDC ainsi que la culture de l'impunité ont été identifiées comme éléments principaux de mauvaise gouvernance dans le pays. Mondonga et Binswanger (1998 : 11) dénoncent le mode de gouvernance en RDC depuis le régime de Mobutu, dont les effets continuent à faire écho, et affirment que :

Ce mode patrimonial de gouvernance, où des bâtiments bureaux et publics ont été appropriés par des groupes personnels et sociaux dont les avantages avaient l'habitude d'alimenter les réseaux des parrainages et des fortunes personnelles, a miné la rationalité managériale, prévisionnelle, et la responsabilité de rendre compte. Il a également miné des organisations gouvernementales, la capacité domestique de maintenir l'ordre et de formuler des modifications du système politique. L'administration et la bureaucratie étaient opaque, inefficace, surpeuplée, corrompue, et incontrôlable.

En septembre 2001, le FMI a dénoncé la pratique de la corruption dans les structures gouvernementales. Dans un discours à la nation, le président Joseph Kabila a reconnu la faiblesse des institutions en matière de lutte contre la corruption, ainsi que la nature généralisée de la corrup-

tion dans le pays. Par exemple, Muzong (2007 : 11) commente l'attitude du gouvernement par rapport aux questions de corruption et de gouvernance :

En octobre 2001, après la publication des résultats d'un audit qui décrivait la mauvaise gestion catastrophique des entreprises publiques, le président Joseph Kabila a suspendu 90 % des directeurs généraux. Cependant, aucun de ces directeurs n'a jamais été poursuivi. La même année, la Cour des comptes a commencé à préparer des rapports d'audit complets sur l'administration publique, qui n'ont pas été divulgués.

Comme il a été observé, la pratique de la corruption est une cause et une conséquence majeure de la pauvreté dans le monde, et en RDC en particulier. Cette pratique est présente à tous les niveaux de la société. Son impact sur les pays pauvres est encore plus grave. Muzong (2007 : 6) observe à propos de la pratique de la corruption sous le régime de Mobutu :

Alors que les recettes fiscales diminuaient et que l'aide étrangère n'était plus disponible pour le pays, les réseaux d'élite corrompus ont dû trouver d'autres moyens de survie. La collecte des impôts a été privatisée, les fonctionnaires travaillant pour les membres puissants de l'entourage de Mobutu ont prélevé des impôts pour eux et ont capturé l'OFIDA. Les hauts gradés et autres dignitaires du régime, contournant la banque centrale, faisaient imprimer à l'étranger des quantités massives de monnaie pour leur usage privé. Il était très courant de trouver en circulation des liasses de billets de banque portant le même numéro ou ne portant aucun numéro.

En outre, Muzong (2008 : 18) note que la corruption générale sous le régime Mobutu se reflétait non seulement dans les attitudes des gens,

mais aussi dans la langue du pays. Les actes de corruption étaient désignés par le terme « coop », qui représente une abréviation du mot « coopération », ou par « madesu ya bana », en langue lingala, qui signifie « haricots pour enfants », ce qui est en fait un acte de corruption. Il a été rapporté que dans l'un des discours de Mobutu en 1973, un discours dans lequel il visait à dénoncer les employés de l'État qui avaient détourné d'importantes sommes d'argent, Mobutu leur a conseillé en lingala de « yiba na mayele », ce qui signifie « soyez intelligents pendant que vous volez ». Cette déclaration au public signifiait qu'il était acceptable de voler l'État, tant qu'on ne se faisait pas prendre. De même, Mondonga et Binswanger (1998 : 7) font remarquer que, sous le règne de Mobutu, les pots-de-vin et la corruption sont devenus omniprésents et une nécessité pour s'engager dans des affaires privées. L'absence de bureaucratie disciplinée et le manque de transparence dans l'administration du pays ont encouragé les responsables de la collecte des impôts à trouver une occasion de s'approprier une grande partie des revenus potentiels. Mondonga et Binswanger (1998 : 7) ajoutent que :

En outre, les recettes publiques collectées sous le régime de Mobutu ont été dissipées en consommation privée et en richesse pour Mobutu, sa famille et ceux qui occupaient des postes clés au sein de l'État. Un vaste ensemble de preuves suggère que Mobutu a détourné plusieurs centaines de millions de dollars par an qui appartenaient au trésor national. Lui, sa famille et ses associés ont détourné jusqu'à 40 % du budget d'investissement du gouvernement. Ils ont utilisé ces fonds pour des dépenses de luxe, des investissements personnels à l'étranger, des versements à des alliés politiques pour acheter leur allégeance, et pour d'autres activités qui ne relèvent absolument pas de la gouvernance légitime.

Vlassenroot et Raeymaekers (2008 : 42) condamnent la corruption et la mégestion sous le régime de Mobutu :

Sous le règne de Mobutu, l'absence de développement économique mené par l'État, la possibilité de « s'enrichir rapidement », est presque devenue une nouvelle idéologie d'État, dans laquelle « l'article 15 » (« débrouillez-vous », ou la nécessité de se débrouiller seul), était toléré par le régime en échange d'une prévarication illégitime et rapace de l'État.

En ce qui concerne la question du désordre, qui est à l'origine de la corruption et de la mauvaise gouvernance en RDC, Church (2006 : 2) observe qu'en raison de la corruption et des violations des droits de l'homme, l'armée nationale (FARDC) et la police ont été affaiblies. L'absence d'un salaire régulier pour les forces armées a été attribuée à la mauvaise gestion. Le détournement fréquent de fonds par des hauts fonctionnaires, au lieu de payer les soldats, a évoqué la violation des droits de l'homme, le banditisme et de nombreux autres types de crimes contre les Congolais.

En RDC, la corruption ne doit pas être considérée comme un simple problème d'individus malhonnêtes travaillant dans le gouvernement, ou dans les affaires, ou même de personnes travaillant dans la société civile. Il s'agit plutôt d'un problème systématique qui nécessite des solutions systématiques. La pratique de la corruption ne peut être combattue par une seule institution ou une seule loi. Sa solution passe par l'institutionnalisation de l'intégrité par le biais de différents organismes, lois, pratiques et codes éthiques. C'est une approche holistique du problème qui apportera le changement (Muzong, 2007:14).

Alors que la corruption devient endémique, Akpan (2008 : 954) affirme que le phénomène de la mauvaise gouvernance devient de plus en plus visible au niveau mondial. Il ajoute que l'incapacité des dirigeants politiques à embrasser et à respecter les vertus qui lient la société et favorisent la stabilité et l'harmonie, telles que la justice sociale, l'équité, l'état de droit et le respect des droits individuels, ainsi que

d'autres principes démocratiques, est une caractéristique de cette mauvaise gouvernance.

On peut penser que le rôle de l'Église dans la lutte contre la corruption est crucial, notamment dans le domaine des codes éthiques. L'un des moyens par lesquels l'Église pourrait combattre la corruption serait les sermons et les enseignements bibliques. Les dirigeants de l'Église et les ministres pourraient les proposer aux croyants sur des sujets liés à la lutte contre la corruption. Il serait également souhaitable qu'une formation complémentaire soit dispensée aux chefs religieux (pasteurs, prêtres, moines, etc.). À cet égard, tous seront en mesure de comprendre l'importance du mouvement anticorruption et de l'éducation éthique des membres. En outre, il est également important que dans les collèges bibliques, les facultés de théologie et les séminaires, les étudiants suivent un ou plusieurs cours sur les stratégies de lutte contre la corruption. L'Église devrait mettre en œuvre des programmes et du matériel pour les membres laïcs et les enfants dans les écoles du dimanche et les classes de confirmation afin de lutter contre la corruption. Des informations accompagnées de matériel pédagogique pourraient même leur être envoyées de temps en temps.

L'Église et d'autres groupes de la société civile devraient créer un mouvement anticorruption avec leurs membres. Ce mouvement servirait de chien de garde de la corruption, de dénonciateur et de constructeur d'une infrastructure anticorruption. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas de limite aux efforts de lutte contre la corruption parmi les croyants. Dans la mesure où elles participent à l'assainissement de la société et à la prospérité mondiale dans l'intérêt de tous, toutes les religions pourraient agir comme un partenaire efficace les unes des autres.

L'Église et les membres des groupes de la société civile devraient jouer ensemble le rôle de chien de garde du gouvernement. Afin de lutter contre la corruption et de promouvoir la bonne gouvernance en RDC, Muzong (2007 : 21) recommande que :

Le gouvernement devrait faire preuve, à son plus haut niveau, de leadership et de la volonté politique nécessaires pour combattre et éradiquer la corruption dans tous les secteurs et dans la société en améliorant la gouvernance et la gestion économique, en s'efforçant de créer un climat qui favorise la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans les efforts publics comme privés. Les dirigeants politiques doivent prendre des mesures spécifiques pour faire passer le message clair que la corruption n'est plus tolérée à aucun niveau de la société et que personne n'est plus au-dessus des lois.

Il incombe au gouvernement de la RDC de donner le bon exemple en appliquant l'article 99 de la Constitution, qui exige que le président et les fonctionnaires du gouvernement soumettent à la Cour constitutionnelle une déclaration écrite de leurs biens lors de leur entrée en fonction et de leur départ. La Cour constitutionnelle devrait avoir le droit et les moyens de vérifier ces déclarations. Le gouvernement a la responsabilité de développer une stratégie anticorruption fiable, qui devrait être basée sur un diagnostic complet de l'intégrité nationale, et les parties prenantes devraient être incluses dans le développement de la stratégie (Muzong, 2007 : 21). Depuis la promulgation de la constitution de la RDC, plusieurs gouvernements se sont succédé, mais l'article 99 de la constitution n'est toujours pas appliqué en la matière. Tout d'abord, les biens des fonctionnaires ne sont pas déclarés lors de leur entrée en fonction, ce qui ouvre la voie à la corruption et à la mauvaise gestion, car il n'y aura aucun contrôle de leurs biens lorsqu'ils quitteront leurs fonctions.

La corruption n'était pas seulement répandue sous le régime de Mobutu, mais elle est endémique depuis la période de transition jusqu'à aujourd'hui. Bien que la population de la RDC paie un lourd tribut, elle tolère le vice, car il est considéré comme un moyen de survie pour les fonctionnaires mal payés. Pour motiver ces fonctionnaires à rendre un

service, on se sent obligé de les corrompre. Cette situation ne peut être attribuée à la cupidité, mais plutôt aux mauvaises rémunérations et conditions de travail. En 2004, les salaires s'échelonnaient de 5,95\$ pour les fonctionnaires les moins bien payés à 25,74\$ par mois pour le niveau le plus élevé, à savoir le secrétaire permanent, ce qui faisait du fonctionnaire congolais le moins bien payé au monde (Muzong, 2008 : 30), et il ne fait donc aucun doute qu'un tel mécanisme de corruption s'est développé parmi les fonctionnaires dont les exigences des membres de la famille pourraient être un facteur contributif. Alors que les fonctionnaires perçoivent les salaires mentionnés ci-dessus, dans la même société congolaise, on rencontre d'autres personnes qui reçoivent des milliers de dollars américains dans leur salaire par mois. Le chercheur n'a pas l'intention d'affirmer que les salaires doivent être égaux pour tout le monde, mais plutôt qu'il existe un moyen de réduire l'écart afin que tous ceux qui font leurs courses sur le même marché puissent trouver quelque chose à acheter avec leurs gains. Toute nomination à un poste supérieur au sein du gouvernement est considérée comme une voie d'enrichissement pour la personne nommée et ses proches. Comme le fait remarquer Muzong (2008 : 17) :

La corruption est devenue une réalité acceptée et tolérée. Les individus corrompus, qui faisaient étalage de leurs richesses mal acquises, étaient admirés et devenaient des modèles. Une nomination à un poste gouvernemental... qui donnait à la personne nommée un accès aux coffres de l'État, était accueillie comme une bénédiction par les parents et les collaborateurs de la personne.

La légitimité et l'autorité de l'Église sont un facteur important lorsqu'on considère sa capacité à s'engager dans des activités de plaidoyer. L'identification généralisée d'un grand nombre de Congolais à la foi chrétienne confère à l'Église sa légitimité. Étant donné que de nombreux politiciens sont également membres de l'Église, celle-ci est en mesure

de se référer à une éthique morale élevée et à une autorité spirituelle pour formuler sa critique et son analyse du gouvernement. En s'appuyant sur la tradition prophétique de l'Église, les hommes politiques peuvent être tenus responsables de leurs politiques en se référant aux enseignements bibliques qui appellent la société à faire preuve de compassion, d'amour et de solidarité envers ses membres les plus pauvres et les plus marginalisés. Les différentes dénominations et églises devraient le faire par le biais d'un organisme national ; malheureusement, un tel organisme n'existe pas. La création d'un organisme tel que le « Conseil national des églises de la RDC » serait bénéfique pour le travail de plaidoyer, tandis que, avec d'autres ONG membres de la société civile, il pourrait également jouer le rôle de chien de garde du gouvernement.

L'Église et les autres membres de la société civile ont un rôle majeur à jouer en exerçant une pression sur le gouvernement pour qu'il rende des comptes à son peuple. Plaidant pour le rôle que l'Église devrait jouer dans la société civile en RDC en matière de corruption et de gouvernance, Muzong (2007 : 23) recommande que :

- *Les organisations de la société civile engagées dans la gouvernance et la lutte contre la corruption devraient former une coalition et coordonner leurs activités en vue de créer des synergies et d'éviter les doublons ;*
- *Les organisations de la société civile devraient éduquer et mobiliser les gens à la base afin de leur donner les moyens d'exercer des pressions et de demander des comptes à leur gouvernement à tous les niveaux ;*
- *Afin d'améliorer leur crédibilité et l'impact de leur travail, les organisations de la société civile devraient développer une expertise pour rassembler et traiter les informations*

afin de nourrir un plaidoyer basé sur des preuves. Elles doivent explorer les possibilités de collaboration avec le monde universitaire pour produire des preuves ;

- *Les organisations de la société civile doivent développer la capacité à mener des enquêtes indépendantes sur la perception de la prestation de services, des enquêtes de suivi des dépenses publiques et des enquêtes sur la perception de la corruption afin d'informer leur travail de plaidoyer et de le rendre plus crédible ;*
- *Les organisations de la société civile doivent développer une expertise dans le suivi des activités gouvernementales dans des domaines aussi importants que la transparence budgétaire, les marchés publics et la déclaration des biens personnels des personnes politiquement exposées.*

Le leadership et le professionnalisme constitueraient les facteurs clés de succès pour l'Église et les autres membres des groupes de la société civile dans leur travail de plaidoyer. Les lettres individuelles et communes des évêques, ainsi que la nature professionnelle du personnel qui travaillerait dans la coalition de la société civile ou dans un organisme tel que le « Conseil national des églises de la R.D.C. », si un tel organisme devait être créé, auraient un effet positif profond sur l'influence de l'Église et des membres des groupes de la société civile. La manière dont les personnes au sommet de la hiérarchie de l'Église s'engageraient auprès du gouvernement et s'exprimeraient serait donc influente.

Un engagement ferme de la part de l'Église et d'autres groupes membres de la société civile devrait être pris afin d'assurer la transparence et la responsabilité au sein du gouvernement et des entreprises clés. La pression de l'Église et d'autres groupes membres de la société civile devrait être utilisée pour engager le gouvernement à une tolérance zéro de la corruption. L'Église devrait encourager les Congolais à ne pas

se contenter de concessions mineures du gouvernement dans le domaine de l'administration, mais à exiger une transparence totale concernant l'implication du gouvernement dans des activités telles que l'exploitation minière, qui est en fait la principale source de revenus du pays. Avec les fondements démocratiques qui se mettent en place, on espère que l'avenir du pays sera entre les mains du peuple.

En ce moment même, où l'héritage kleptocratique de Mobutu continue d'être le modèle de gouvernance, plusieurs années après sa disparition, l'effondrement de l'État et l'invasion du pays par ses voisins ont créé de nouvelles opportunités qui permettent à l'élite de continuer à piller le pays en collaboration avec des réseaux étrangers et criminels corrompus (Muzong, 2008 : 39). Le rôle de l'Église devrait être de défendre les personnes vulnérables de la société, qu'elles soient chrétiennes ou non, en exerçant une pression sur le gouvernement pour qu'il soit plus responsable envers ses citoyens. L'Église devrait sortir de son silence et s'élever contre les pratiques d'injustice, de corruption et de mauvaise gouvernance au sein de l'État.

Afin d'éviter que l'Église ne compromette sa capacité à critiquer le gouvernement, il est très important que les dirigeants de l'Église soient prudents lorsqu'ils traitent avec des responsables gouvernementaux qui cherchent invariablement à obtenir une légitimité politique par le biais de relations étroites qui conduisent souvent à un soutien financier, ce qui est en fait une sorte de corruption morale. Une fois que cela se produit, le rôle prophétique de l'Église pourrait être compromis.

6.4 Échecs du gouvernement à lutter contre la corruption

La corruption continue de miner l'économie et l'administration de la RDC. L'abus d'une fonction publique à des fins personnelles serait encore une pratique courante et s'étend des petits fonctionnaires aux

plus hauts membres du gouvernement, avec des implications allant jusqu'aux entreprises internationales. L'ingérence des acteurs politiques dans l'administration, les services douaniers, l'armée et le contrôle des ressources naturelles conduit à des détournements de fonds. Cette attitude de laisser-faire a perpétué un gouvernement prédateur, l'État vivant aux dépens des citoyens et des ressources du pays sans même offrir les services sociaux les plus rudimentaires (International Crisis Groups, 2006 : 4). En avril 1990, après avoir subi la pression de ses anciens maîtres à la fin de la guerre froide, Mobutu a accepté de libéraliser la politique, autorisant la démocratie multipartite. Face à la pression croissante des nombreux partis politiques créés après la libéralisation de l'espace politique, Mobutu a accepté de convoquer une Conférence nationale souveraine pour discuter de l'avenir politique du pays. Cette conférence a permis de passer en revue l'histoire de la mauvaise gestion du pays par le régime de Mobutu, ainsi que les crimes commis depuis l'indépendance (Muzong, 2008 : 7-8).

La Conférence nationale souveraine était l'espoir de tous les Zaïrois. Les participants à la conférence ont convenu que la cause de la pauvreté endémique dans le pays était la corruption, la mauvaise gouvernance et la mauvaise gestion des ressources du pays par le régime de Mobutu. Ils ont également souligné le fait que la culture de l'impunité a joué un rôle important dans la destruction du pays. La conférence a souligné que le manque de moralité et d'éthique pour une bonne gouvernance était une question qui devait retenir l'attention des Zaïrois dans le futur gouvernement.

Il a été décidé lors de la Conférence nationale souveraine que la question de la moralité et d'un code d'éthique devrait être inscrite à l'ordre du jour du prochain gouvernement. La Conférence a élu Étienne Tshisekedi comme premier ministre, mais cette situation n'a pas duré longtemps. Il a été limogé par Mobutu dans le mois qui a suivi son élec-

tion, avant même d'avoir nommé les ministres aux différents postes. Comme l'affirme Muzong (2008 : 8) :

Mobutu et son entourage n'ont pas du tout abandonné le pouvoir et perdu tous les privilèges dont ils jouissaient. Au contraire, ils ont fait de leur mieux pour perturber le fonctionnement du nouveau gouvernement et utiliser les forces militaires pour l'écarter du pouvoir. Étienne Tshisekedi wa Mulumba fut alors chronologiquement succédé par six Premiers Ministres, parmi lesquels Bernardin Mungul Diaka, Jean de Dieu Nguz-a Karl-i-Bond, Faustin Birindwa, Léon Kengo Wa Dondo et le Général Likulia Bolongo.

En mai 1997, Laurent Désiré Kabila, accompagné de ses troupes, envahit Kinshasa et quelques jours plus tard, il se proclame président de la RDC. Il a rétabli le culte de la personnalité qui avait caractérisé la pire période du régime de Mobutu et a nommé un groupe de personnes inexpérimentées et incompetentes à des postes ministériels et à des postes de direction dans les entreprises publiques. Suivant les traces de Mobutu, les nouveaux arrivants ont commencé à piller ouvertement les ressources de l'État. Le Groupe d'experts de l'Organisation des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources nationales et autres formes de richesse de la RDC a documenté les activités de « politiciens peu recommandables » au sein du gouvernement de la RDC, qui ont personnellement profité de la situation (Organisation des Nations unies, 2001a : 41).

Le 16 janvier 2001, après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila, prétendument par l'un de ses gardes du corps, son cabinet a nommé son fils, le major-général Joseph Kabila, pour le remplacer (Muzong, 2008 : 10). Par rapport à Laurent-Désiré Kabila, Joseph Kabila avait des vues plus conciliantes que son père. Muzong (2008 : 10) commente que :

Le nouvel homme fort du Congo s'est montré plus conciliant que son père face aux exigences de la communauté internationale. Le dialogue inter-Congolais prévu par l'accord de Lusaka a finalement eu lieu et a abouti à l'accord global et inclusif de Sun City (ci-après l'accord de Sun City), qui a été approuvé et signé à Sun City en Afrique du Sud en décembre 2002, par la plupart des parties au conflit. Le nouveau gouvernement a été mis en place en juin 2003 et était connu sous le nom de « formule 1 +4 ». Il était dirigé par Joseph Kabila, qui est resté président de la RDC, et comprenait des représentants de toutes les parties à l'accord de Sun City. La « formule 1 +4 » signifie que le président et ses quatre vice-présidents ont inauguré la période de transition en RDC qui a conduit à des élections démocratiques en 2006. Hussein et Cone (2004 : 70) affirment que l'absence de l'État en RDC a effectivement transformé ce pays en un coffre à trésor ouvert à la convoitise, du fait que ses richesses naturelles servent d'attrait aux acteurs pour s'impliquer dans le conflit.

Le gouvernement de transition a mis en place des institutions et des stratégies de lutte contre la corruption afin de protéger le pays contre la détérioration de la situation économique due à la corruption et à la mauvaise gestion résultant du régime prédateur de Mobutu et de sa poursuite pendant la période de transition. Ces efforts ont été également destinés à amener une réponse à la pression internationale ainsi qu'aux critiques internes dues à l'instabilité politique chronique, qui a favorisé la corruption, entraînant l'appropriation continue des ressources nécessaires pour combattre la pauvreté (Kabemba, 2001 : 227). Parmi ces institutions figurent : La Cour des comptes, l'Inspection générale des finances, la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption, et l'Observatoire du code de déontologie des agents publics.

6.4.1 La Cour des comptes

La Cour des Comptes, également connue sous le nom La Cour des Comptes, connue sous le nom de Cours des Comptes, est l'institution supérieure de contrôle du pays, créée par la loi n° 87-005 du 6 février 1987. Comme on peut le constater, cette institution est en activité depuis le régime de Mobutu. Son mandat, comme l'indique Muzong (2008 : 53), était le suivant :

- Auditer de manière indépendante les finances publiques générales et l'exécution du budget du gouvernement. ;
- Contrôler les comptes et la gestion des entreprises publiques ;
- Contrôler le remboursement des prêts dus à l'État ;
- Contrôler les procédures et les contrats de marchés publics ;
- Contrôler la perception des impôts et les dépenses engagées sur le budget général du gouvernement.

En raison d'un manque de transparence, le gouvernement n'a pas permis à ce bureau de remplir ses fonctions comme prévu, ce qui explique pourquoi, comme on peut le constater, le gouvernement dépasse invariablement son budget.

Selon la Constitution de la période de transition, dans son article 165, la Cour des comptes est chargée de faire rapport à l'Assemblée nationale, tandis que ses membres ont été nommés par le président sur recommandation de l'Assemblée nationale. Outre les rapports annuels soumis au président et à l'Assemblée nationale concernant l'audit des institutions publiques, il était également du devoir de la Cour de faire rapport aux ministères concernés, au premier ministre et à l'Assemblée nationale concernant leur gestion (Muzong, 2008 : 54). Comme la Cour des comptes ne pouvait pas accéder librement à toutes les informations nécessaires, elle a soumis des rapports réguliers avec les informations en sa possession à l'Assemblée nationale, comme le stipule la loi. La Cour

des comptes, qui était censée être un service indépendant aux fins de l'exercice du contrôle, ne pouvait pas fonctionner de manière autonome sans l'interférence du bureau du président et de certains autres ministères « intouchables », tels que les ministères du budget, des finances, etc. Même si la Cour soumettait régulièrement ses rapports à l'Assemblée nationale, Muzong (2008 : 5) affirme que :

En réalité, elle continue, comme sous le régime de Mobutu, à relever du bureau du président et à être considérée comme l'un de ses services. Cette pratique a réduit l'indépendance perçue et réelle de la cour vis-à-vis du président. L'absence d'obligation de rendre des comptes qui caractérisait les institutions de la période de transition a rendu difficile, voire impossible, l'accès de la Cour aux informations dont elle a besoin de la part du gouvernement et des différentes entreprises publiques.

Comme on peut le constater, le gouvernement, pendant la période de transition, n'a pas facilité le travail de l'Auditeur-General. Ceci est exaspérant dans la mesure où les rapports soumis par la Cour à l'Assemblée nationale n'ont été ni discutés ni suivis d'effet. Muzong (2008 : 54) ajoute que la seule exception est le rapport d'audit que la Cour des comptes a produit à la demande du président en 2004 — et pourtant, ses activités, jusqu'à ce jour, restent un mystère pour toute la population congolaise.

6.4.2 L'inspection générale des finances

Ce service avait pour mission de contrôler tous les organismes publics de l'État, y compris le ministère des finances, dont il était une unité spéciale. Il est rapporté que le service a été placé sous la tutelle du bureau du président de 2002 à 2003. Les candidats aux postes d'inspecteurs généraux des finances étaient appelés à passer un examen compétitif et rigoureux, et étaient nommés par le président sur recom-

mandation des ministres des finances et de l'administration publique. Le service était censé entreprendre des missions d'audit à la demande du ministre des finances, du président ou de tout autre ministère. Le service avait également la possibilité d'initier une mission de son propre chef (Muzong, 2008 : 55). Le mandat de l'Inspection, comme le note Muzong (2008 : 55), était de :

- *Contrôler l'exécution au jour le jour des budgets du gouvernement et des organes administratifs décentralisés ;*
- *S'assurer que les unités d'audit interne des ministères et des organes administratifs décentralisés étaient bien organisées ;*
- *Contrôler les opérations financières des entreprises d'État, des organes et des entreprises privées subventionnées par l'État ou dont l'État est partie prenante ;*
- *Contrôler la situation fiscale, douanière et comptable de toute personne ou organisme soumis à l'impôt, à la demande du ministre des finances, du président ou du vice-président chargé de la commission économique et financière ;*
- *S'assurer que toutes les unités chargées de la perception des impôts et de la dépense des recettes de l'État respectent et appliquent les dispositions légales et réglementaires ainsi que les institutions relatives au détachement des opérations (Ordonnance n° 87-323 du 15 septembre 1987, article 2bis).*

Toutes ces idées semblaient très bonnes sur le papier, mais dans la pratique, rien n'a été fait, car le gouvernement était hostile à toute forme de contrôle. L'Inspection ne pouvait pas mener d'activités substantielles pour remplir sa mission. Le service a été marginalisé et même privé des ressources nécessaires pour lui permettre de jouer son rôle. Muzong (2008 : 55) commente les difficultés rencontrées par l'Inspection :

Pendant la majeure partie de la période de transition, elle n'a pas pu accéder à son budget opérationnel. Elle était souvent manipulée par le ministre en charge pour régler ses comptes avec ses ennemis politiques. Les organismes qu'elle était censée auditer se sont ligüés contre elle. Il est même arrivé que des missions d'audit soient publiquement interdites par ces institutions puissantes. Dans les rares cas où l'audit était réalisé, les recommandations des inspecteurs étaient ignorées.

On peut clairement voir que le gouvernement de transition s'est organisé de telle sorte que la corruption et la mauvaise gestion ont continué à avoir un effet destructeur sur le pays. Une fois de plus, le gouvernement n'a pas réussi à combattre la corruption par le biais de ce service. Il est évident qu'un tel service ne peut pas faire grand-chose pour lutter contre la corruption, car il ne fonctionne pas de manière indépendante.

6.4.3 Éthiques et anti-corruption

La corruption a été l'un des problèmes les plus graves affectant non seulement l'économie mais aussi le comportement moral des Congolais. Le Dialogue inter-congolais, qui s'est tenu à Sun City, en Afrique du Sud, a résolu, par le biais de la Constitution de la période de transition, dans son article 154, de créer la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption (CELC). L'objectif principal de la Commission était de promouvoir la pratique des valeurs morales et républicaines, comme le stipule l'article 156 de la Constitution de la transition.

La loi promulguée le 30 juillet 2004 par le Président Joseph Kabila (Muzong, 2008 : 57-58) énumère les tâches de la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption comme étant :

- Promouvoir la bonne gouvernance ;
- Rendre les secteurs public et privé plus éthiques ;

- Renforcer les capacités de gestion des institutions publiques et du secteur privé en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de leurs codes d'éthique professionnels respectifs ;
- Mettre en place des réseaux et des relations de coopération avec les institutions publiques aux niveaux local, national et international, qui ont des objectifs similaires ;
- Combattre les valeurs négatives, telles que le blanchiment d'argent, le trafic d'influence, le détournement de fonds et la corruption ;
- Promouvoir le développement d'un système de valeurs congolais positif ;
- Enquêter sur les violations des valeurs éthiques et les actes de corruption dans tous les secteurs de la nation et proposer des mesures appropriées aux autorités ;
- Plaider pour l'introduction à tous les niveaux du curriculum national de l'enseignement des valeurs morales et républicaines pratiques ;
- Promouvoir la transparence dans le financement des partis politiques ;
- Faire des propositions concrètes au gouvernement sur sa politique et sa stratégie de lutte contre la corruption.

Mettre tout cela en pratique, c'est aller vers une RDC idéale, où la corruption serait réellement éradiquée, et où les contrevenants seraient facilement poursuivis. Muzong (2008 : 58) ajoute que les membres de la Commission ne pourraient être arrêtés ou poursuivis pendant leur mandat pour toute opinion exprimée dans le cadre de leurs fonctions. Ils ne pourraient être poursuivis que s'ils étaient pris sur le fait après que l'Assemblée plénière ait levé leur immunité.

La tâche de la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption n'était pas facile, notamment en raison de la nature de l'accord de la

période de transition, qui était en fait un partage du pouvoir entre belligérants. N'importe qui pouvait être nommé à la Commission, quelle que soit son expertise. Muzong (2008 : 60) affirme tristement que :

Le cynisme ambiant à l'égard des efforts de lutte contre la corruption a compliqué la tâche de la commission. En fait, un certain nombre d'efforts antérieurs pour combattre la corruption avaient échoué lamentablement. Il s'agissait notamment de la Commission contre la corruption, la fraude et la contrebande ainsi que la contrefaçon de devises et de marques, créée par le décret présidentiel n° 116/2002 d'août 2002. 116/2002 d'août 2002 et lancée quelques mois avant le début de la période de transition.

Rudge (2006 : 5) note que la population congolaise locale n'a pas encore récolté les fruits de la richesse minérale du pays, puisque les entreprises multinationales et les élites locales empochaient l'argent au lieu de le dépenser dans des programmes de protection sociale et d'infrastructure. Rudge (2006 : 5) affirme en outre que la corruption et le manque de transparence au sein du gouvernement et des entreprises internationales opérant en RDC entravent sérieusement le développement économique et social du pays. Il a été signalé qu'un montant estimé à soixante à quatre-vingts pour cent des recettes douanières est détourné. Il faut également noter qu'aucun des décrets signés pour lutter contre la corruption n'a été abrogé. Tous sont en vigueur jusqu'à aujourd'hui, même s'ils n'ont pas été appliqués. Le gouvernement qui a été mis en place après les élections présidentielles démocratiques de 2006 est au courant de tous ces décrets, mais aucune mesure n'a été prise. On peut se poser la question suivante : à qui profite le silence alors que la corruption est toujours endémique ?

Hussman et Bunga (2005 : 20) observent de manière critique que la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption jouissait d'une réputation négative en raison des allégations de comportement contraire

à l'éthique de certains de ses membres clés, en raison de la rivalité au sein de l'organisation. Malgré son incapacité à être efficace en termes de mise en œuvre de stratégies concrètes de lutte contre la corruption, la Commission a réussi à organiser des séminaires pour les étudiants, les professeurs et les directeurs d'entreprises publiques.

6.4.4 Code d'éthique pour fonctionnaires

Cet organe a été créé par un décret présidentiel, la loi n° 017/2002 du 3 octobre 2002, qui concernait le code de conduite des fonctionnaires. Les fonctions assignées à cet organe, comme l'indique Muzong (2008 : 62), étaient les suivantes :

- *Promouvoir, diffuser et vulgariser le Code de déontologie des agents publics et suivre sa mise en œuvre.*
- *Assurer la mise en œuvre adéquate du Code et recommander aux autorités compétentes les mesures appropriées pour prévenir et punir ceux qui violent les dispositions du Code.*
- *Publier des rapports annuels sur la mise en œuvre et l'efficacité du Code.*

Le terme « agents publics » désigne toute personne qui occupe une fonction publique et qui est salariée de l'État. Cela inclut, entre autres, le chef de l'État, les membres du parlement, les ministres du gouvernement, les magistrats, les fonctionnaires, le personnel des entreprises publiques, etc. L'objectif de la mise en œuvre du code était d'améliorer le comportement éthique dans l'administration publique et de définir les règles de conduite relatives à l'intégrité morale. Il visait à aider les agents publics à respecter ces règles et à faciliter la bonne gestion de l'État (Muzong, 2008 : 63).

Muzong (2008 : 63) suggère qu'il est difficile de trop insister sur le rôle qu'une organisation telle que l'Observatoire du Code d'éthique des agents publics peut jouer dans un environnement où le comportement éthique n'est plus la norme et où les valeurs négatives prévalent. Il considère également que la mise en œuvre du Code a été entravée par un manque de volonté politique du gouvernement de promouvoir les valeurs éthiques. Néanmoins, Muzong (2008 : 65) affirme que :

Si l'observatoire est correctement équipé et soutenu par une forte volonté politique au plus haut niveau de l'État... il peut effectivement remplir son mandat et s'attaquer à la terrible gueule de bois éthique et à l'héritage kleptocratique laissé par le règne de Mobutu, par de nombreuses guerres et des années de pillage par des seigneurs de la guerre devenus politiciens.

De même, Santos (2003 : 45) souligne la difficulté de mettre en œuvre les nouvelles lois dans le pays lorsqu'il écrit que, « en ce qui concerne les nombreuses lois approuvées en 2002, certaines d'entre elles ont un très bon contenu et une bonne structure, mais elles sont encore loin d'être appliquées "sur le terrain" ».

La mise en œuvre de ces lois, comme l'observe Tremblay (2004 : 21), a été abordée par les observateurs internationaux et les organisations locales de défense des droits de l'homme, qui ont vu l'importance de combler le manque chronique de responsabilité et de corriger en même temps le manque de transparence du modèle de gouvernance démocratique.

Le débat en cours sur la corruption et les programmes de lutte contre la corruption pendant la période de transition en RDC ne fait apparaître aucun changement. La corruption et la mauvaise gestion continuent leurs effets destructeurs sur l'économie et la vie morale des Congolais, tout comme pendant le règne de Mobutu. Près de trois ans après la tenue d'élections libres et démocratiques en RDC, la promulgation d'une nouvelle constitution, l'élection d'un chef d'État et la mise en place d'un

nouveau gouvernement, la corruption sévit toujours dans le pays, bien que les décrets signés et les lois promulguées en matière de corruption soient toujours en vigueur. Il faut noter que la culture de l'impunité est l'un des éléments qui soutient le plus fortement la corruption et la mauvaise gestion dans le pays. Tremblay (2004 : 52) souligne l'importance de la lutte contre l'impunité :

Par ailleurs, la lutte contre l'impunité constitue un cadre important d'analyse de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les revenus générés par ce commerce ne profitent en rien à la population congolaise qui, au contraire, est maintenue dans un état de précarité matérielle qui détériore le tissu social dans les zones de production.

Un autre élément à prendre en compte dans la discussion sur l'échec du gouvernement à lutter contre la corruption, comme le commente Tremblay (2004 : 58), est la mise en place de la « Commission Vérité et Réconciliation », dont le mandat était de déterminer les responsabilités pour les crimes les plus notoires commis dans l'histoire de la RDC, non pas dans le but de punir les coupables, mais plutôt de les obliger à demander pardon aux victimes et à leurs proches et de veiller à ce que des compensations soient versées. Le mandat était large et même les crimes politiques, économiques et sociaux commis depuis l'indépendance en 1960 pouvaient être examinés. Il est très regrettable que pour des raisons de convenance politique et personnelle, le gouvernement n'ait même pas pu mentionner ce qui pouvait être fait à cet égard. Un cercle cynique d'impunité est créé si les gens savent que des poursuites ne suivront aucun crime commis.

Le chercheur pense qu'il est difficile, voire impossible, d'avoir une institution efficace qui combatte la corruption et la mauvaise gestion tout en opérant sous la tutelle du bureau du président ou de tout autre ministère du gouvernement.

La seule façon dont la situation pourrait changer, selon le chercheur, est d'instituer des organismes de surveillance forts en dehors du gouvernement qui pourraient librement exercer une pression sur ce dernier en ce qui concerne les questions qui doivent être changées. L'Église et les ONG en RDC sont considérées comme capables d'exercer une pression sur le gouvernement pour qu'il mette en œuvre toutes les bonnes idées qui ont été promulguées dans les lois et les décrets. Par conséquent, le chercheur pense que si l'Église en RDC prend position, elle pourrait relever le défi posé par toutes ces questions éthiques et morales afin d'assurer une meilleure vie pour tous les Congolais.

6.5 La lutte des Églises contre le régime dictatorial de Mobutu

La lutte des Églises contre l'apartheid en Afrique du Sud n'était pas très différente de celle de l'Église en RDC contre le régime dictatorial de feu le président Mobutu. Même si les deux cas ne sont pas similaires, ils ont, à certains égards, un point commun qui est un appel au plaidoyer. La conférence convoquée en 1942 par le Conseil chrétien d'Afrique du Sud à l'Université de Fort Hare a été d'une réelle importance, car elle a permis à l'Église d'Afrique du Sud, dans l'unité, de réfléchir à son rôle futur dans le pays. Sept ans plus tard, une autre conférence a été convoquée, mais cette fois à Rossettenville, près de Johannesburg. Le thème de la conférence était « le citoyen chrétien dans une société multiraciale ». Ces deux conférences constituaient un moyen de faire prendre conscience de l'arrivée et de la mise en œuvre de l'idéologie de l'apartheid par le Parti national (De Gruchy, 2005 : 51).

Lorsque ce nouveau phénomène politique est entré en scène, les églises anglaises et les autres dénominations appartenant au Conseil chrétien se sont inquiétées, car cela contredisait leur espoir pour l'avenir des églises et du pays. En 1948, l'Assemblée générale de l'Église presbytérienne d'Afrique du Sud a critiqué la législation visant à priver les

Africains de leur représentation parlementaire limitée, un acte qui était considéré comme un retour en arrière contraire aux revendications de responsabilité chrétienne. Le même mois, la Conférence méthodiste a plaidé en faveur de droits constitutionnels sans distinction de race. Les mêmes sentiments étaient partagés par l'Assemblée congrégationaliste, qui allait plus loin en déclarant que la politique gouvernementale d'apartheid n'avait aucune sanction dans le Nouveau Testament (De Gruchy, 2005 : 52). Santmire (1987 : 18) rapporte tristement que :

En Afrique du Sud, la loi définit les Noirs et les personnes de couleur comme des personnes inférieures, sans aucun droit à part entière. Cette situation est restée fondamentalement identique après la promulgation de la nouvelle Constitution sud-africaine il y a quelques années. Ce document définit les « gens de couleur » et les « Indiens » comme des citoyens de seconde zone et ne prévoit aucun statut juridique pour les Noirs !

Face à ce phénomène politique qui ségrège et déshumanise les Noirs en Afrique du Sud, les églises anglaises, majoritairement noires, se sont opposées à l'État d'apartheid. Dans les années 1970 et 1980, cela s'est traduit par des actions contre des dirigeants d'églises, des agences chrétiennes, des pasteurs, etc. (De Gruchy, 2005 : 89-90). Alors que la plupart des églises anglaises, sinon toutes, étaient en première ligne de la lutte contre le régime d'apartheid, De Gruchy (2005 : 97) affirme que les catholiques et les luthériens n'étaient pas aussi visibles que les autres églises anglaises à cet égard. Bien que leurs églises mères soient Latines et Allemandes, elles ont été principalement « anglophones » en Afrique du Sud pendant un certain temps.

Cette situation est en fait contraire à celle qui s'est produite dans la lutte de l'Église en RDC où l'Église catholique romaine était en première ligne, jouant un rôle clé dans la défense des droits de l'homme et

faisant face au régime corrompu et dictatorial de Mobutu, tandis que l'Église protestante semblait se sentir à l'aise en soutenant le régime.

La lutte de l'Église en RDC contre le régime dictatorial du président Mobutu a commencé dans les années 1970, lorsque l'Église catholique était considérée comme l'opposition la plus persistante et la plus efficace au régime Mobutu. Comme le rapporte Zaïre (1993 : 1).

L'ambition de Mobutu pour l'expansion de l'État implique nécessairement un conflit avec la religion établie, et le principal adversaire du régime expansionniste était l'Église catholique romaine, qui déclare 46 à 48 % de la population comme membres actifs. Le secteur catholique des écoles, des cliniques et d'autres services sociaux était aussi important que celui de l'État, et plus efficace. Le rôle de l'église était donc omniprésent, et son autorité morale faisait l'objet d'une concurrence inconfortable à l'allégeance totale recherchée par Mobutu.

Lorsque Mobutu est arrivé au pouvoir en 1965, l'Église catholique a accueilli favorablement le nouveau régime et a en fait soutenu la consolidation de son autorité. Un an après son coup d'État, Mobutu a fondé le Mouvement populaire de la révolution, ou MPR. Celui-ci devient le parti unique du pays et l'adhésion à ce parti est rendue obligatoire pour tous les Zaïrois.

Les premières tensions entre Mobutu et l'Église catholique sont apparues lorsque Mobutu a fondé le MPR. Deux ans plus tard, la Conférence des évêques catholiques a constaté que le régime développait des tendances dictatoriales. Cela a conduit le Cardinal Joseph Malula, alors à la tête de l'Église catholique au Zaïre, à exprimer publiquement sa crainte quant aux intentions du régime lors d'une messe célébrant le dixième anniversaire de l'indépendance (Zaïre, 1993 : 1). L'opposition au régime de Mobutu provenait principalement de l'Église catholique romaine et des étudiants. En 1971, le régime de Mobutu a décidé de nationaliser l'université Lovanium (une prestigieuse université catho-

lique du Zaïre, connue en réalité sous le nom d'université de Kinshasa) ainsi que l'université protestante de Kisangani. Cet acte a suscité la résistance de l'Église catholique, ce qui a entraîné des tensions entre le cardinal Malula et le président Mobutu. Comme le note Mbambi :

La résistance à la nationalisation des universités de Kinshasa, dirigée par l'Église catholique, et de Kisangani, dirigée par l'Église protestante, a conduit Mobutu à supprimer les noms chrétiens et à installer une section de la Jeunesse du MPR dans tous les séminaires, ce qui a rapidement provoqué de graves tensions avec l'Église catholique romaine, en particulier avec son chef, le cardinal Joseph Malula.

Le cardinal Malula a protesté contre cette décision et a demandé à ses évêques de l'ignorer. En représailles, le régime a saisi la résidence du cardinal à Kinshasa et l'a transformée en quartier général de la JMPR (la branche jeunesse du parti de Mobutu), l'a dépouillé de ses honneurs nationaux et l'a forcé à s'exiler au Vatican. Après des semaines de tension et la fermeture des séminaires, les évêques ont accepté en 1972 les cellules de la JMPR, à condition que leur lien avec le parti passe par la hiérarchie de l'Église (Zaïre, 1993 : 1). Longman (2001 : 12) commente la question :

Le président Mobutu a cherché à restreindre le pouvoir de l'Église en nationalisant les écoles et les hôpitaux. Dans le conflit qui a suivi, le cardinal Joseph Malula a été brièvement poussé à l'exil avant qu'un compromis ne soit trouvé avec le régime.

Une autre bataille entre le régime et l'Église catholique romaine a eu lieu au sujet du concept d'authenticité, que l'Église catholique considérait comme une menace pour le christianisme. Comme nous l'avons dit précédemment, le concept d'authenticité a conduit à l'interdiction des noms chrétiens. Par exemple, Joseph Désiré Mobutu est devenu Mobutu

Sese Seko Kuku Ngbendu Waza Banga. Le régime considérait l'authenticité comme un moyen de libérer les Zaïrois de la colonisation mentale ou « aliénation culturelle ». L'Église catholique a pu y voir une attaque voilée contre le christianisme en tant qu'importation de l'Occident. L'interdiction des noms chrétiens est une mesure qui offense particulièrement l'Église. L'opposition de l'Église a conduit le régime à attaquer le cardinal Malula en tant que « renégat de la révolution ». Mobutu a interdit toutes les publications religieuses et a dissous les mouvements de jeunesse parrainés par l'Église. L'apogée de la campagne du régime, comme le rapporte Zaïre (1993 : 1), s'est produite en 1994 lorsque la célébration publique de Noël a été interdite et que l'exposition d'objets a été limitée à l'intérieur des églises (Zaïre, 1993 : 1). Comme le régime avait du mal à gérer les écoles prises aux églises, il a commencé à céder et a fini par rendre les écoles aux églises. Comme on peut le constater, la voix de l'Église contre le népotisme du président Mobutu émanait de l'Église catholique. L'Église catholique était en quelque sorte l'espoir du peuple congolais qui était confronté à la brutalité rampante du régime.

Un autre fait qui démontre que la plus forte opposition est venue de l'Église catholique est la nature de ses déclarations. Comme le rapporte Zaïre (1991 : 2) :

En 1976, l'église catholique était redevenue le critique le plus virulent de l'ordre sociopolitique [sic, socio-politique] existant. À la suite de l'abandon des « réformes » de l'éducation et de la zaïrianisation de l'économie, ainsi que du fiasco de l'intervention en Angola, un climat de profonde désillusion s'est installé dans le pays, et l'Église a exprimé ce climat prévalant dans une lettre pastorale. Outré, Mobutu convoqua les évêques catholiques et exigea qu'ils désavouent la lettre ; ils refusèrent catégoriquement.

Les observateurs ont noté que la mort du Cardinal Malula en 1989 a été un soulagement pour le régime, car l'opposant le plus important à Mobutu avait été éliminé. Après la mort de Malula, un autre évêque catholique opposé au régime fut Monseigneur Laurent Mosengwo Pasingya, alors archevêque de Kisangani, qui fut élu président de la Conférence nationale souveraine en avril 1992.

Comme indiqué précédemment, l'Église en RDC est divisée depuis lors. Alors que l'Église catholique a adopté une position ferme contre le régime de Mobutu, l'Église protestante a adopté une position différente, comme le remarque Zaïre (1993 : 2) :

Les dirigeants de l'ECZ semblent avoir décidé que la campagne en faveur de l'authenticité menée par le régime Mobutu leur offrait une opportunité historique. Contrairement aux catholiques, ils embrassent l'authenticité et son chef, Mobutu. L'affrontement entre le cardinal Malula et le président Mobutu, qui a culminé avec la nationalisation de l'université Lovanium et l'exil du cardinal, semblait compenser les avantages dont le catholicisme avait bénéficié sous le colonialisme belge. Même s'ils ont perdu leur propre université nouvellement créée, l'Université Libre du Congo (ULC), les protestants ont apparemment estimé que ce qui était une mauvaise nouvelle pour les catholiques était automatiquement une bonne nouvelle pour eux.

L'Église protestante a continué à soutenir le régime, malgré sa nature, jusqu'à ce que Mobutu annonce que le processus de consultation populaire avait conduit à une dispensation multipartite et à la « démocratisation » du pays. Plus tard, en février 1990, le comité exécutif de l'ECZ (Église protestante de la région du Kasai-Oriental) a présenté un mémorandum qui critiquait la structure constitutionnelle de la Deuxième République. Le comité dénonce les abus prévalant dans le fonctionnement des différentes institutions et propose une série de chan-

gements, mais ne demande pas le remplacement du régime. Un mois plus tard, le chef de l'ECZ, au nom de toute l'Église protestante du Zaïre, a envoyé un autre mémorandum au président Mobutu, mais curieusement, on a observé que les propositions des protestants étaient similaires à celles faites par Mobutu dans son discours d'avril 1994, notamment la limitation des partis politiques à trois et le placement du président au-dessus des partis. Les observateurs ont conclu que l'ECZ avait été influent dans la formation des idées de Mobutu et que les dirigeants de l'ECZ étaient suffisamment bien informés de ce que le président Mobutu prévoyait d'inclure dans son discours. Par conséquent, ils ont été en mesure d'adapter leur document pour soutenir le plan de Mobutu (Zaïre, 1991 : 3). De même, les kimbanguistes et les musulmans soutenaient le régime de Mobutu. Lorsque l'on parle de la lutte de l'Église en RDC, le terme « lutte » devrait particulièrement faire référence à l'Église catholique qui a fait preuve d'endurance et a continué à remplir son rôle prophétique dans le pays. De la même manière que les églises catholiques et luthériennes ont rejoint les églises anglaises dans la lutte contre le régime d'apartheid, on s'attend à ce que les églises protestantes, kimbanguistes et de réveil en RDC s'unissent pour lutter contre l'injustice, la corruption et la mauvaise gestion qui perpétuent la situation déshumanisante du peuple congolais.

6.6 Résumé

La situation d'injustice et de pauvreté en RDC est très évidente. La pauvreté en elle-même n'est que la conséquence d'une société injuste qui ne promeut pas les valeurs morales et éthiques. Depuis la mise en place du gouvernement de transition après l'accord de Sun City en Afrique du Sud, les Congolais continuent de vivre dans une extrême pauvreté. On se demande pourquoi le pays ne peut pas se développer, compte tenu de toutes les ressources naturelles dont le pays est doté.

La corruption et la mauvaise gestion des ressources de l'État sont considérées comme une autre source de pauvreté dans le pays. Malgré les programmes solides que le gouvernement a mis en place pour lutter contre la corruption et la mauvaise gestion depuis la période de transition, aucun d'entre eux n'a été couronné de succès. La raison en est que toutes les institutions et tous les services mis en place pour surveiller et combattre la corruption n'ont pas été en mesure de fonctionner de manière indépendante. Il y a toujours eu des interférences, soit par le bureau du Président, soit par des ministères puissants.

L'Église et les ONG en RDC ont été identifiées comme des institutions qui pourraient défier le gouvernement en termes d'éradication de la pauvreté, puisque ces deux organismes ne dépendent pas du gouvernement. L'Église en RDC devrait être unie au sein d'un organisme tel que le « Conseil des Églises de la République démocratique du Congo » ou tout autre organisme œcuménique approprié pour faire face aux défis tels que la pauvreté, la justice, la gouvernance, le VIH/SIDA, etc.

L'Église en RDC devrait s'organiser en structures et réseaux inclusifs avec les ONG afin de servir de chien de garde au gouvernement. Elle devrait faire pression sur le gouvernement, en utilisant tous les moyens à sa disposition, afin de plaider pour un changement au profit du peuple congolais qui a enduré des difficultés pendant longtemps. Il est maintenant temps pour l'Église de se lever et de s'élever contre le gouvernement, qui s'est montré incompetent en matière de questions sociales, en ce qui concerne la pratique courante de la corruption rampante et de la mauvaise gestion. Comme l'affirme Dolamo (1992 : 111), « La vocation fondamentale d'un pasteur dans une situation sociopolitique [sic, socio-politique] est d'être théologiquement du côté de la vérité, de la justice et de la droiture... ».

Dans le chapitre suivant, le chercheur s'engagera dans une discussion, d'un point de vue théologique, concernant la question de la pauvre-

té. Le chapitre suivant fournira une réflexion théologique sur la pauvreté et ses interprétations bibliques, ainsi que contemporaines.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

7.1 Introduction

Le but de cette étude était d'enquêter sur la justice et la pauvreté en RDC et sur le rôle que l'Église devrait jouer dans la lutte contre l'injustice et l'éradication de la pauvreté. Les résultats ont mis au défi l'Église en RDC de jouer pleinement son rôle prophétique et l'ont également encouragée à promouvoir la justice, l'équité et la bonne gouvernance dans le pays. En d'autres termes, l'Église a été mise au défi d'agir comme un chien de garde sur le gouvernement. Ce chapitre de conclusion résume les principaux arguments en fournissant quelques recommandations concrètes dans le but d'aider à trouver le chemin vers l'avenir prospère que la RDC mérite.

7.2 Remarques finales

À partir de la littérature examinée, le concept de justice a été développé, montrant que la justice occupe une place particulière dans la société, car elle préconise que les intérêts des citoyens doivent être pris en compte de manière cohérente. Dans la discussion, une société juste est envisagée comme une société qui se soucie du bien-être de ses habitants, mais aussi comme une société dans laquelle le pouvoir est utilisé pour préserver les droits de ceux que l'on est appelé à diriger.

On a observé que la justice représente un aspect fondamental de l'être humain qui illustre son humanité ; sans elle, les capacités hu-

maines ne peuvent s'exercer. Dans une perspective biblique, la justice a été considérée comme la fidélité aux exigences d'une relation. Cela a été illustré par la manière de vivre des Israélites, qui étaient en unité avec les autres dans un contexte social ou par le lien de la famille, ou encore, par une relation d'alliance. À cet égard, la justice était considérée comme un attribut principal de Dieu. La justice biblique, telle que discutée dans ce chapitre, est le type de justice qui est nécessaire dans la société et les institutions d'aujourd'hui.

Cette étude a abordé le phénomène de la pauvreté dans le monde, en particulier dans les pays en voie de développement où les gens sont incapables de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Elle a observé que le tiers monde est le plus touché par ce problème. En raison de sa nature multidimensionnelle, il s'est avéré difficile de formuler une définition de la pauvreté qui fasse l'unanimité. Cette étude a exploré les différentes causes de la pauvreté sur le continent africain, ainsi que la crise du sous-développement, qui, dans une certaine mesure, est attribuée à l'exploitation des nations africaines par les puissances occidentales pendant la période coloniale. Il a été noté que des facteurs internes au continent ont également contribué au problème de la pauvreté. Le sous-développement du continent africain a créé un décalage croissant entre les attentes suscitées et le niveau existant de besoins et de satisfaction, aussi faible soit-il. Les recherches ont montré que la mondialisation, même si elle est acceptée dans le monde entier, suscite un certain nombre de réactions négatives dans les pays en développement en raison de la nature de l'économie concurrentielle sur le marché mondial. La mondialisation est considérée comme un mouvement qui laisse les nations en développement en dehors de la concurrence économique.

Le chercheur a également abordé la situation de la pauvreté en RDC. Il a été affirmé qu'en dépit de sa richesse en ressources humaines et naturelles, la RDC reste l'un des pays les plus pauvres du monde. L'étude a exploré la période de croissance économique de la RDC, ainsi

que son déclin économique. Certaines raisons de ce déclin économique ont été évoquées dans ce chapitre, dont les plus importantes sont les politiques économiques de zairianisation et de radicalisation, politiques qui étaient censées promouvoir la liberté économique dans le pays mais qui ne l'ont pas fait, car Mobutu n'a pas pris le temps de bien réfléchir à leurs implications. Au contraire, ces politiques ont nui et détruit l'économie du pays. Le chercheur a ensuite approfondi son analyse pour explorer l'institutionnalisation de la corruption dans l'ensemble de la société congolaise et le régime d'exploitation du défunt président Mobutu, qui a favorisé la pauvreté dans le pays. La mauvaise gestion, la privatisation et la personnalisation de l'État par Mobutu ont laissé entrevoir ce que serait l'avenir de la population de la RDC. La guerre qui en a résulté en RDC a été un autre facteur qui a aggravé les conditions de la pauvreté dans le pays.

La recherche a ensuite été orientée vers le rôle que l'Église pourrait jouer dans les domaines de la justice et de la pauvreté en RDC. L'Église a été mise au défi de promouvoir la justice et la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes et a été appelée à s'éloigner de sa compréhension étroite de la mission. Elle doit comprendre et discerner les signes des temps et accomplir sa mission en conséquence. Les dirigeants de l'Église et le clergé ne devraient pas se limiter à prononcer de bons sermons mais devraient également s'engager dans la défense des sans-voix. Ils devraient suivre la voie de personnes telles que Martin Luther King Jr. des États-Unis, l'archevêque Desmond Tutu d'Afrique du Sud, le cardinal Malula de la RDC, le cardinal Sin des Philippines et bien d'autres qui ont joué un rôle déterminant dans le travail de plaidoyer.

L'Église, en tant que société spirituelle, doit éviter d'être dépendante du gouvernement afin de pouvoir jouer librement son rôle prophétique. Cela ne place pas l'Église dans une position d'opposition au gouvernement, mais l'empêche de se compromettre. En tant que telle, l'Église

doit être lumière et sel pour le monde, plutôt que de suivre les modèles corrompus conçus par les dirigeants séculiers.

L'Église a été appelée à s'exprimer chaque fois que la conduite du gouvernement est moralement discutable. Des questions telles que l'injustice sociale et politique, la corruption et les crises de légitimité imposées à la majorité de la population par tout État autoritaire font partie des questions que l'Église doit traiter.

Les dirigeants de l'Église en RDC ont été appelés à cesser d'être complaisants et de soutenir le gouvernement, en faisant fi de la conduite irresponsable de ce dernier. Il a été noté que le plaidoyer devrait commencer par les dirigeants de l'Église. Pour éviter toute contradiction dans leurs actions contre l'injustice politique et tout autre type d'action malveillante du gouvernement, les églises de la RDC devraient être unies. Le manque d'unité entre les différentes dénominations rend l'Église de la RDC impuissante. En tant que telle, l'Église ne peut pas jouer correctement son rôle prophétique.

L'Église et d'autres groupes de la société civile en RDC ont été encouragés à créer un mouvement anticorruption qui servira de chien de garde contre la corruption au sein du gouvernement. L'Église, ainsi que d'autres membres de la société civile, est appelée à exercer une pression sur le gouvernement afin que ce dernier soit responsable devant son peuple.

La Bible considère la pauvreté comme un mal, surtout lorsqu'elle soumet ses victimes à un traitement irrespectueux. La pauvreté est également considérée comme une violation des droits de l'homme. La responsabilité des théologiens et des chrétiens en général est de promouvoir une société juste et équitable dans laquelle les pauvres seront responsabilisés de telle sorte qu'ils puissent contribuer au développement de leur communauté.

D'un point de vue théologique, il a été démontré que la loi dans l'Ancien Testament était destinée à protéger les personnes défavorisées.

La pauvreté, telle que discutée dans ce chapitre, est une création de l'humanité. Elle est fondée sur l'exploitation des impuissants et la mise en place de structures qui profitent aux riches, du fait que les gens ont oublié les lois de Dieu.

Les vertus morales, la justice sociale et la solidarité constituent un socle commun pour une vie de dépendance les uns des autres. Cela contribue grandement à l'attention et à la préoccupation pour le problème de chacun. Pour l'éradication de la pauvreté et la promotion de la justice économique, un effort doit être fait en matière d'engagement social et de respect du bien commun.

Il a également été affirmé que la généralisation de la pauvreté dans le monde est une conséquence de l'effondrement des valeurs chez les riches. Le patriotisme, la justice, les valeurs morales et les engagements en termes de solidarité africaine ont été identifiés comme des piliers sur lesquels les citoyens congolais devraient construire leur nation. L'Église ne devrait pas être indifférente à entendre le cri des personnes qui souffrent lorsqu'elle a l'occasion de défier l'autorité de l'État.

7.3 Recommandations

7.3.1 L'Église

- (a) En plus des organismes ecclésiastiques existants, l'Église en RDC devrait être unie sur une seule plateforme qui pourrait être appelée « le Conseil National des Églises de la RDC ».
- (b) Cet organe s'occuperait des questions de plaidoyer, de gouvernance, de corruption, de VIH/SIDA, de droits de l'homme, de justice et de pauvreté dans le pays.
- (c) L'Église devrait compiler un programme d'études sur la lutte contre la corruption qui pourrait être enseigné dans les

écoles et les universités. Cela aidera les étudiants à comprendre l'impact négatif de la corruption dans la société.

- (d) L'Église devrait développer l'expertise nécessaire à la collecte et au traitement des données pour un plaidoyer basé sur des preuves. L'Église en RDC devrait collaborer avec d'autres églises et organisations confessionnelles à l'étranger pour façonner son rôle de plaidoyer.
- (e) L'Église doit développer la capacité de mener des enquêtes indépendantes sur la prestation de services, la corruption et la mauvaise gestion et aussi de suivre les enquêtes relatives aux dépenses publiques pour s'assurer que ces dépenses profitent à la population.
- (f) L'Église devrait s'engager dans des projets particuliers d'éradication de la pauvreté et cibler les endroits où les besoins sont les plus urgents pour leur mise en œuvre. Cela pourrait impliquer des projets tels que l'agriculture, les prêts de micro-crédit et une grande variété de projets entrepreneuriaux.
- (g) L'Église devrait reprendre son rôle prophétique et s'élever contre tous les maux commis par l'autorité de l'État et les institutions gouvernantes. Elle devrait dénoncer publiquement tout acte moralement discutable et contraire à l'éthique de la part du gouvernement.
- (h) L'éradication de la pauvreté étant l'une des priorités du gouvernement, l'Église devrait contrôler l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et s'assurer que les pauvres bénéficient des fonds alloués à ce programme.
- (i) L'Église devrait condamner les violations des droits de l'homme qui sont devenues monnaie courante en RDC et prendre la

parole au nom des victimes d'injustice et des personnes maltraitées.

7.3.2 Le gouvernement

- (a) La RDC semble être considérée par beaucoup comme un pays qui n'est pas gouverné efficacement en raison de la culture de l'impunité. Le gouvernement de la RDC devrait éradiquer cette culture.
- (b) Le gouvernement de la RDC devrait éviter toute ingérence dans les affaires judiciaires et laisser les procureurs faire leur travail de manière indépendante et pacifique.
- (c) Le gouvernement de la RDC doit promouvoir la démocratie et éviter les arrestations arbitraires et la violation des droits de l'homme sous toutes ses formes. Il convient de lui rappeler que nul n'est au-dessus de la loi et que les fonctionnaires du gouvernement sont également passibles de poursuites lorsqu'ils transgressent la loi.
- (d) Dans le cadre d'un programme d'éradication de la pauvreté, le gouvernement de la RDC devrait développer des programmes qui traitent du bien-être des personnes, tels que le logement, le transport, la nourriture, etc.
- (e) Le gouvernement de la RDC devrait s'assurer que sa stratégie de réduction de la pauvreté est mise en œuvre et porte ses fruits ; les rapports sur toute amélioration de la situation de la pauvreté dans le pays devraient être disponibles et publiés dans les médias pour assurer la transparence.
- (f) Le gouvernement de la RDC devrait fournir les moyens nécessaires au fonctionnement d'institutions telles que la Cour des comptes, l'Inspection générale des finances, la Commission d'éthique et de lutte contre la corruption, etc. Ces

institutions et stratégies devraient fonctionner indépendamment du bureau du Président ou du gouvernement et leurs rapports devraient être soumis au Parlement. Ces institutions et stratégies ne doivent pas être intimidées par le bureau du Président ou par le gouvernement.

- (g) Les fonctionnaires du gouvernement doivent être patriotes et rechercher avant tout les intérêts du peuple congolais plutôt que les leurs.
- (h) Le gouvernement de la RDC doit donner l'exemple de la transparence ; les déclarations de patrimoine doivent être faites par tous les membres de l'exécutif conformément à l'article 99 de la Constitution et être publiées. La Cour constitutionnelle, qui les reçoit, devrait avoir le droit et les moyens de vérifier les déclarations et même de les contrôler.
- (i) Le gouvernement de la RDC doit s'assurer que tous les Congolais bénéficient d'une manière ou d'une autre des richesses du pays. La justice distributive devrait figurer en tête de liste de ses priorités.

7.4 Conclusion

La pauvreté et l'injustice sont des préoccupations sérieuses pour le présent et l'avenir de l'Église et de la société en RDC. L'engagement pour l'éradication de la pauvreté est plus qu'une simple action politique. Il doit y avoir un changement concomitant dans la pensée des leaders de l'Église et du gouvernement de la RDC sur la pauvreté. Le chercheur est convaincu que sans une résurgence de la responsabilité morale et une réaffirmation des valeurs morales et éthiques fondamentales, tout programme de croissance économique, d'éradication de la pauvreté ou de lutte contre la corruption et l'injustice sera inefficace.

Le peuple de la RDC ne mérite pas la pauvreté qui lui a été imposée. Les ressources disponibles dans le pays, un leadership de qualité et un peu de volonté politique devraient suffire pour que le pays s'épanouisse.

L'Église en RDC devrait se réveiller de son profond sommeil et jouer le rôle prophétique qu'on attend d'elle, en guidant les gens dans la lumière et en mettant en garde les dirigeants qui ont tendance à opprimer les gens en permettant des souffrances de toutes sortes.

Puisse le lecteur trouver ici quelque chose à appliquer à ses connaissances et à son expérience, et être enrichi d'avoir lu cette thèse.

BIBLIOGRAPHIE

Livres

- Ackley, B. John. 1993. *The Church of the Word. A Comparative Study of Word, Church and Office in the Thought of Karl Rahner and Gerhard Ebeling*. New York: Peter Lang.
- Adair, John. 1977. *The Becoming Church*. London: SPCK.
- Adams, Francis; Gupta, Dev Satya and Mengisteab, K. 1999. Globalisation and Developing World: An Introduction. In *Globalization and the Dilemmas of the State in the South*, eds. Francis Adams, Satya Dev Gupta and Mengisteab. London: Macmillan.
- Ahunwan, Boniface. 2003. *Globalization and Corporate Governance in Developing Countries*. Ardsley, New York: Transnational.
- Ajulu, Deborah. 2001. *Holism in Development: An African Perspective on Empowering Communities*. California: MARC.
- Alcock, Pete. 2006. *Understanding Poverty*. New York: Palgrave Macmillan.
- Amoore, Louise ; Dodgson, Richard and Gills, Barry. 2000. Overturning Globalization: Resisting Teleology, Reclaiming Politics. In *Globalization and the Politics of Resistance*, eds. Barry K. Gills and John Kenneth Galbraith. New York: Palgrave.
- Andriatsimialomananarivo, S. 2001. *The Missiological Dimension of African Ecclesiology. Doctoral Theseis*. Unisa: Pretoria. Unpublished.

- Atherton John. 1983. *The Scandal of Poverty: Priorities for the Emerging Church*. London: Mowbray.
- Avis, D. L. Paul. 1981. *The Church in the Theology of the Reformers*. Georgia: John Knox
- Azcarate, de Luis. 1986. The World Bank in Adjustment and Economic Growth in Africa. In *Africa and The International Monetary Fund*, eds. Gerald K. Helleiner. Washington DC: International Monetary Fund.
- A World Bank Country Study. 1979. *Zaire: Current Economic Situation and Constraints*. Washington DC: The World Bank.
- Bacote, Vincent E. 2005. Justice. In *Dictionary for Theological Interpretation of the Bible*. Kevin J. Vanhoozer, ed. Grand Rapids, MI: Baker Academy.
- Battle, M. P. John. 2007. *Hearing the Cry of the Poor*. In *Catholic Social Justice: Theological and Practical Exploration*, Philemon Cullum, Bernard Hoose and Gerard Manion, eds. London: T & T Clark.
- Beaudouin, Steven M. 2007. *Poverty in World History*. New York: Routledge.
- Bednarz, Robert and Giardino, John R. 1988. *Development and Resources in the Third World*. Jim
- Norwine and Alphonso Gonzalez, eds. Winchester: Unwin Hyman.
- Beisner, Calvin E. 1994. Justice and Poverty: Two Views Contrasted. In *Christianity and Economics in the Post-Cold War Era*. Herbert Schlossberg, Vinay Samuel, and Ronald Sider, eds. Grand Rapids: Wm. B. Eerdmans.
- Bell, Daniel. 2001. *Liberation Theology after the End of History*. New York: Routledge.

- Bergsma, Sietze John. 2007. *The Jubilee from Leviticus to Qumran: A History of Interpretation*. Boston: Brill.
- Berman, Harold J. 1983. *Law and Revolution: The Formation of the Western Legal Tradition*. Cambridge: Harvard University.
- Bhalla, A. S. and Lapeyre, Frederic. 2004. *Poverty and Exclusion in a Global World*. New York: Palgrave Macmillan.
- Block, Ed. Jr. 1994. Experience, Existence, and Mystery: Biblical Idea of Justice in Post Colonial Fiction. In *Post Colonial Literature and Biblical Call for Justice*, Suzan VanZanten Gallagher ed. Jackson: University Press of Mississippi.
- Bosch, David J. 1991. *Transforming Mission: Paradigm Shifts in Theology of Mission*. New York: Orbis Book.
- . 1980. *Witness to the World: The Christian Mission in Theological Perspective*. Atlanta: John Knox Press.
- Brettschneider, Corey Lang. 2001. *Punishment, Poverty and Justice*. Aldershot: England Ashgate.
- Brubaker, K. Pamela. 2007. *Globalization at What Price?* Cleveland: The Pilgrim.
- Bryson, Arthur J. 2001. *The Real Church*. Uzima: Nairobi.
- Buckman, Gred. 2004. *Globalization: Tame It or Scrap It?* London: Zed Books.
- Campling, Jo. 1996. *Research Methods for Therapists*. London: Chapman & Hall.
- Cherupallikat, Justinian. 1975. *Witness Potential of Evangelical Poverty in India*. Nouvelle Revue de Science Missionnaire. Switzerland : Immense.

- Christiaens, L and Dermange, F. 1996. *Les Églises protestantes et la question sociale. Positions oecuméniques sur la justice sociale et le monde du travail.* Genève : BIT.
- Clouse, Rorbert G. 1984. *Wealth and Poverty: Four Christian Views of Economics.* Robert G. Clouse, ed. Downers Grove: Inter Varsity Press.
- Coffey, Peter. 2006. The International Bank for Reconstruction and Development: The World Bank. In *Reform of the International Institutions: The IMF, World Bank and the WTO.* Peter Coffey and Robert J. Riley, eds. Northampton: Edward Elgar.
- Cole, John P. 1988. The Global Distribution of Natural Resources. In *The Third World,* Jim Norwine and Alphonso Gonzalez, eds. Winchester: Union Hyman.
- Cotton, J. R. 1957. *Belgian Congo and Rwanda-Urundi: Economic and Commercial Conditions in the Belgian Congo and Rwanda-Urundi.* London: Her Majesty's Stationery Office.
- Creswell, John W. 1994. *Research Design: Qualitative and Quantitative Approaches.* London: Sage.
- Crossan, D.M. 1967. Justice of God. In *New Catholic Encyclopedia, Vol. VIII.* McGraw-Hill, ed. New York: McGraw-Hill.
- Crossette, Barbara. 2002. Bad Government Often the Cause of Poverty. In *Causes and Alleviation of Poverty,* A.F. Petron, ed. New York: Nova Science.
- Dawsey, James. 1995. Justice. In *Encyclopedia of Ethics.* John K. Roth, ed. London: Fitzroy Dearborn.
- De Gruchy, J. and De Gruchy, S. 2005. *The Church Struggle in South Africa.* Mineapolis: Fortress Press.

- Dolamo, RTH. 1992. *The Relevance of Karl Barth's Theology of Church and State for South Africa*. Doctoral Thesis. Unisa: Pretoria. Unpublished.
- Donahue, John R. 1977. Biblical Perspectives on Justice. In *The Faith that Does Justice: Examining the Christian Sources for Social Change*. John C. Haughey, ed. New York: Paulist.
- Donnison, David. 1982. *Politics of Poverty*. Oxford: Blackwell.
- Drimmelen, Rob Van. 1998. *Faith in a Global Economy: A Primer for Christians*. Geneva: WCC.
- Ellwood, Wayne. 2001. *The No-Nonsense Guide to Globalization*. London: Verso.
- Erickson, Millard J. 2005. *Christian Theology*. Grand Rapids: Baker Book.
- Forrester, Duncan B. 1997. *Christian Justice and Public Policy*. Cambridge: Cambridge University.
- . 1996. Poverty. In *Dictionary of Ethics, Theology and Society*. Paul Barry Clarke and Andrew Linzey, eds. New York: Routledge.
- Forst, Rainer. 2002. *Context of Justice: Political Philosophy Beyond Liberation and Communitarianism*. Translated by John M. M. Farrel. Cambridge: University of California.
- Frank, A. G. 1969. *Latin America: Underdevelopment and Immediate Enemy*. New York: MR.
- Fucek, Ivan. 1994. Justice. In *Dictionary of Fundamental Theology*. René Latourelle, ed. New York: Crossroad.
- Gardner, Clinton E. 1995. *Justice and Christian Ethics*. Cambridge: Cambridge University

- Goddard, B. L. 1984. Justice. In *Evangelical Dictionary of Theology*. Walter Elwell, ed. Grand Rapids: Baker Book.
- Griffiths, Brian. 1990. *The Creation of Wealth*. Downers Grove: Inter-
varsity.
- Grix, Jonathan. 2001. *Demystifying Postgraduate Research*. Birmingham: The University of Birmingham.
- Hagen, E. E. 1962. *On the Theory of the Social Change*. Homewood: The Dorsey.
- Hailey, Homer. 1972. *A Commentary on the Minor Prophets*. Grand Rapids: Baker Book.
- Hale, T. and Thorson, S. 1999. *Commentaire sur le Nouveau Testament. Traduit en Français par Antoine Doriath*. Paris : Florel.
- Haralambos, M. and Halborn, M. 1995. *Sociology Themes and Perspectives*. London: Harpers Collins.
- Harris, Maria. 1996. *Proclaim Jubilee: A Spirituality for the Twenty-first Century*. Louiseville: Westminster John Knox Press.
- Hasebarth, Hans. 1976. *Christian Ethics in Africa Context*. Nairobi: Uzima.
- Haugen, Garry A. 1999. *Good News About Justice*. Downers Grove: Intervarsity.
- Hazlitt, Henry. 1973. *The Conquest of Poverty*. New Rochelle: Arlington House.
- Hemmer, Hans and Wilhem, Rainer. 2000. *Fighting Poverty in Developing Countries: Principles for Economic Policy*. Frankfurt: Peter Lang.

- Herzog, Elisabeth. 1972. Poverty: On Being Poor. In *Poverty Economics and Society*. Hellen Ginsburg, ed. New York: University Press of America.
- Holman, Bob. 1997. *Towards Equality: A Christian Manifesto*. London: SPCK.
- Hollenbach, David S. J. 2002. *The common Good and Christian Ethics*. Cambridge: University Press.
- Hoppe, Leslie J. 1987. *Being Poor: A Biblical Study*. Wilmington: Michael Glazien.
- Houston, Walter J. 2006. *Contending for Justice: Ideologies and Theologies of Social Justice in the Old Testament*. London: T & T Clark.
- Hughes, Dewi and Bennett, Matthew. 1998. *God of the Poor*. Carlisle: OM Publishing.
- Huybrechts, A; Mudimbe, V. Y.; Vanderlinden, J et al. n. d. *Du Congo au Zaïre 1960-1980 : Essai de Bilan*. Bruxelles: CRIPS.
- Ikambana, Peta. 2007. *Mobutu's Totalitarian Political System: An Afrocentric Analysis*. New York: Routledge.
- Irvin, Gregor; Gilbert, L. C. and Vines, D. 2004. How Should the IMF View Capital Control? In *The IMF and Its Crisis: Reform of Global Financial Architecture*, David Vines and Christopher L. Gilbert, eds. Cambridge: Cambridge University.
- Isaak, Paulin John. 1997. *Religion and Society: Namibian Perspective*. Out of Africa Publisher: Namibia.
- Jacobs, Mignon R. 2000. Toward an Old Testament Theology of Concern for the Unprivileged. In *Reading the Hebrew Bible for*

a Millenium: Form, Concept and Theological Perspective.

Deborah Ellens, Michael Floyd and Marvin A. Sweney, eds.
Harrisburg: Trinity Press International.

Jebaraj, D. 1996. *Exodus: A Paradigm of Salvation and Liberation.*
In *Sharing the Good News with the Poor*, Bruce J. Nicholas and
Beulah R. Wood, eds. Grand Rapids: Baker Book.

Jenkins, Ryys. 1992. *Industrialization and the Global Economy.* In *Industrialization and Development*, eds. Tom Hewitt, Hazel Johnson and David Wield. Milton Keynes: Oxford University.

Johnstone, Patrick and Jason Mandryk. 2001. *Operation World.* Grand Rapids: Baker Book.

Kabemba, Claude. 2001. *Central Africa.* In *Global Corruption Report.*
Robin Hodes, Jessie Banfield and Toby Wolf, eds. Berlin:
Transparency International.

Kabler, Miles. 1995. *International Institutions and the Political Economy of Integration.* Washington DC: The Brooking Institutions.

Kanagaraj, Jeyaseelen J. 1998. *Good News to the Poor in the New Testament.* In *Good News to the Poor: The Challenge to the Church*, Sebastian C.H. Kim and Krickwin C. Marak, eds. Delhi: ISPCK.

Kapstein, Jonathan. 1980. *Zaire: Continuity World Headache.* Braamfontein: The South African Institute of International Affairs.

Katwala, Ghifen J. 1979. *Bureaucracy, Dependency and Underdevelopment in Zaire.* Ph.D. Dissertation. Bekerly: University of California.

Kelso, William A. 1994. *Poverty and Underclass: Changing Perceptions of the Poor in America.* New York: New York University.

- Kertelge, K. 1990. Dikaiosyné. In *Exegetical Dictionary of the New Testament, Vol. 1*, Horst Balz and Gerhard Schneider, eds. Grand Rapids: Wm. B. Eerdmann.
- Khusro, Ali Mohammed. 1999. *The Poverty of Nations*. London: Macmillan.
- Kim, Sebastien C.H. and Marak, Krickwin C. 1998. *Good News to the Poor: The Challenge to the Church*, Sebastian C.H. Kim and Krickwin C. Marak, eds. Delhi: ISPCK.
- Klay, Robin H. 1986. *Counting the Cost: The Economics of Christian Stewardship*. Grand Rapids: Wm. B. Eerdmann.
- Kobia, Samuel. 2003. *The courage to Hope: The Roots for a New Vision and the Challenge of the Church in Africa*. Geneva: WCC.
- Koyame, Mungbalemwe and Clark, F. John. 2002. The Economic Impact of the Congo War. In *The African Stakes of The Congo War*, John F. Clark, ed. New York: Palgrave Macmillan.
- Kumar, Ravijit. 2005. *Research Methodology: A Step-by-Step Guide for Beginners*. London: Sage.
- Lacoste, Jean Yves. 2005. Justice. In *Encyclopaedia of Christian Theology, Vol. 2*. New York: Routledge.
- Langhan, John P. 1977. What Jerusalem Says to Athens. In *Faith that Does Justice: Examining the Christian Sources for Social Change*. John C. Haughey, ed. New York: Paulist.
- Lebacqz, Karen. 1986. *Six Theories of Justice*. Minneapolis: Augsburg.
- Leslie, J. Winsome. 1987. *The World Bank and Structural Transformation in Developing Countries: The Case of Zaire*. Boulder: L. Rienner.

- . 1993. *Zaire, Continuity and Political Change in an Oppressive State*. San Francisco: Westview.
- Linn, Johannes F. 1983. *Cities in the Developing World: Policies for their Equitable and Efficient Growth*. Oxford: World Bank.
- Lotter, H. P. P. 1993. *Justice for an Unjust Society*. Amsterdam: Rodopi.
- Ludwig, R. 1995. *Reconstructing Catholicism for New Generation*. New York: Cross Roads.
- Lukombe, Nghenda. 1979. *Zairianisation, Radicalisation and Retrocession en République du Zaïre*. Kinshasa : Presses Universitaires du Zaïre.
- Macarov, David. 2003. *What the Market Does to People: Privatization, Globalization and Poverty*. Atlanta: Clarity.
- Madeley, John. 1996. *Trade and Poor: The Impact of the International Trade on Developing Countries*. London: International Technology.
- Malchow, Bruce V. 1996. *Social Justice in the Hebrew Bible: What is New and what is Old*. Collegeville: The Liturgical Press.
- Manning, Nick and Tikhonova, Nataliya. 2004. Russia in Context. In *Poverty in Social Exclusion in the New Russia*. Karen George, Nick Manning and Nataliya Tikhonova, eds. Burlington: Ashgate.
- Marquette, Heather. 2003. *Corruption, Politics and Development: The Role of the World Bank*. New York: Palgrave Macmillan.
- Marshall, Christopher D. 2006. The Meaning of Justice: Insights from the Biblical Tradition. In *Justice as a Basic Human Need*. Anthony J.W. Taylor, ed. New York: Nova Science

- Mbambi, Nsundi Pascal. 2006. *The Conference Nationale Souveraine in Zaire and the Convention for a Democratic South Africa: A comparative Study through Claude Lefort's theory of Democracy*. Master's Dissertation. Johannesburg: University of the Witwatersrand. Unpublished.
- Mbaru, Jimnah. 2003. *Transforming Africa: New Pathways to Development*. Nairobi: East African Educational.
- Mensah, Chaldeans. 2006. Globalization, the Cotonou Agreement and the African Union. In *Beyond the 'African Tragedy'*, Malinda S. Smith, ed. Burlington: Ashgate.
- Messer, E. Donald. 2005. The New Urgency of an Old Challenge. In *Ending Hunger Now*. Minneapolis: Fortress Press.
- Mittelman, H. James. 1996. The Dynamic of Globalization. In *Globalization*. James H. Mittelman, ed. London: Lynne Rienner.
- Mommen, André. 1996. Zaire's Economic Decline and Ill-Fated Liberalization Policies. In *Liberalization in the Developing World*. Alex E. Fernandez Jilberto and Andre Mommen, eds. New York: Routledge.
- Monsma, G.N., Orkar, Bruner and others. 1991. *Biblical Perspectives on Poverty*. In *Poverty in South Africa*. Potchefstroom: Institute for Reformation Studies.
- Mott, Stephan Charles. 1994. The Partiality of Biblical Justice: A Response to Calvin Beisner. In *Christianity and Economics in the Post-Cold War Era*. Herbert Schlossberg, Vinay Samuel and Ronald J. Sider, eds. Grand Rapids: Wm. B. Eerdmans.

- Muamba-Ntolo Kalambayi. 1980. *Authoritarian Rule and Nation Development: A Case Study of the Dilemma and Development in Zaire*. A Ph.D. Dissertation. Albany: University of New York.
- Mugambi, J. N. K. 2003. *Christian Theology and Social Reconstruction*. Action: Nairobi.
- Narayan, Deepa D.; Chambers, R.; Shah M. K. and Patesch. 2000. *Voices of the Poor Crying Out for Change*. Oxford: University Press.
- Narayan, Deepa D. 2002. *Empowerment and Poverty Reduction*. Washington: World Bank.
- Nash, Ronald H. 1986. *Poverty and Wealth: The Christian Debate over Capitalism*. Westchester: Crossway.
- Nest, Michael. 2006. *The Democratic Republic of Congo Economic Dimensions of War and Peace*. London: Lynne Rienner.
- Nkandawire, Thandika. 2005. The Global Economic Context. In: *Towards a New Map of Africa*, Ben Wisner, Camilla Toulmin and Rutendo Chitiya, eds. London: Earthscan.
- Nurnberger, Klaus. 2005. *Martin Luther's Message for Us Today: A Perspective from South*. Pietermaritzburg: Cluster Publications.
- Nyirabu, C. M. 1987. A View from Africa 2. In *Africa and International Monetary Fund*. Gerald K. Helleiner, ed. Nairobi: International Monetary Fund.
- O'Connell, James. 1997. *The idea of Public Good: Religious Conviction and Interdependence of the Individual and Society*. In *Welfare and Values: Challenging the Culture of Unconcern*, Peter Askonas and Stephen F. Frowen, eds. London: MacMillan Press.

- Omari, C.K. 1991. *The Church and the State Relationship in Africa*. In the Church of Africa: Towards a Theology of Reconstruction. Nairobi: AACC.
- O'Neill, Onora. 2000. *Bounds of Justice*. Cambridge: Cambridge University.
- Otieno, Nicholas and McCullum, Hugh. 2005. *Journey of Hope: Towards a New Ecumenical Africa*. Geneva: WCC.
- Parker, David. 1996. *Evangelism and the Poor in the Early Church*. In Sharing... Good News with the Poor. Bruce J. Nicholas and Beulah R. Wood, eds. Grand Rapids: Baker Book.
- Pieterse, Hendrick J. C. 2001. South African Liberation Theology. In *Desmond Tutu's Message: A qualitative Analysis*, Hendrick J.C. Pieterse, ed. Leiden: Brill
- Pillay, G. J. 1994. Church and Society: Some Historical Perceptions. In *Sociopolitical Changes and Challenge to Christianity in South Africa*, CW du Toit, ed. Pretoria: UNISA.
- Polan, Gregory J. 1996. Justice. In *The Collegeville Pastoral Dictionary of Biblical Theology*. Carrol StuhlmueLLer, General ed. Collegeville: The Liturgical Press.
- Poling, James Newton. 2002. *Render Unto God: Economic Vulnerability, Family Violence, and Pastoral Theology*. Missouri: Chalice Press.
- Poter, Jean. 2005. Justice. In *Encyclopedia of Christian Theology*, Vol. 2. Jean Yves Lacoste, ed. New York: Routledge.
- Poverty, Insecurity and Exclusion in the DRC. 2006. Kinshasa: DSRP.

- Rawls, John. 1971. *A Theory of Justice*. Cambridge: Harvard University.
- Reitsma, H. A. and Kleinpenning, J. M. G. 1989. *The Third World in Perspective*. Assen: SCM.
- Riley, J. Robert. 2006. The IMF. In *Reform of the International Institutions: The IMF, World Bank and WTO*. Peter Coffey and Robert J. Riley, eds. Northampton: Edward Elgar.
- Rogers Jr., Harrel R. 1984. *Limiting Poverty by Design: The Official Measure of Poverty*. Totawa: Rowman and Allanheld.
- Rosenberg, Roy A. 1995. *The Veneration of Divine Justice: The Dead Sea Scrolls and Christianity*. Westport: Greenwood.
- Ross, James L. 2002. Poverty Measurement: Issues in Revising and Updating the Official Definition. In *Causes and Alleviation of Poverty*. A. F. Petrone, ed. New York: Nova Science.
- Sachs, Ignacy. 1988. External Constraints and Endogenous Development: Reflexions on the Brazil Case. In *Policies for Development*, Sidney Dell, ed. London: Macmillan.
- Saitoti, Georges. 1987. A View of Africa 1. In *Africa and International Monetary Fund*. Gerald K. Helleiner, eds. Nairobi: International Monetary Fund.
- Santmire, Paul. 1987. *South African Testament: From Personal Encounter to Theological Challenge*. Grand Rapids: Wm. B. Eerdmans Publishing Company.
- Santra, Jagat R. 1998. Good News to the Poor in Old Testament. In *Good News to the Poor: The Challenge to the Church*, Sebastian C.H. Kim and Kirckwin C. Marak, eds. Delhi: ISPCK.
- Schall, James V. 1990. *Religion, Wealth and Poverty*. Vancouver: The Fraser Institute.

- Schiller, Bradley R. 2008. *The Economics of Poverty and Discrimination*. Upper Saddle River: Pearson Prentice Hall.
- Schlabach, Gerald W. 1990. *And Who is my Neighbor: Poverty, Privilege and the Gospel of Christ*. Scottsdale: Herald.
- Schroeder, Christopher O. 2001. *History, Justice, and the Agency of God: A Hermeneutical and Exegetical Investigation on Isaiah and Psalms*. Leiden: Brill.
- Sedgwick, T. 1987. *Sacramental Ethics*. Philadelphia: Fortress.
- Sen, Armatya. 1988. Concept of Poverty. In *The Developing World: An Introduction to Development Studies through Selected Readings*. Anna Farma, ed. Kimmage Manor: Development Education Support Centre.
- Simpson, E. S. 1994. *The Developing World: An Introduction*. Harlow: Addison Wesley Longman.
- Skiba, Richard J. 1979. *Pre-Exilic Prophecy*. Collegeville: The Liturgical Press.
- Sleeman, John F. 1976. *Economic Crisis: A Christian Perspective*. London: SCM Press.
- Snarey, J. 2005. Moral Development. In *Dictionary of Pastoral Care and Counseling*. Rodney J. Hunter, General Ed. Nashville: Abington Press.
- Son, Bong Ho. 1996. Evangelism and the Poor. In *Sharing Good News with the Poor*, Bruce J. Nicholas and Beulah R. Wood, eds. Grand Rapids: Baker Book.
- Spraos, John. 1988. Restoring the IMF to its Old Purpose. In *Policies for Development*. London: Macmillan.

- Stockwell, Edward. G. and Laidlaw Karen A. 1981. *Third World Development: Problems and Prospects*. Chicago: Nelson-Hall.
- Stott, John. 1998. *Decisive Issues Facing Christianity Today*. Grand Rapids: Fleming H. Revell.
- Sung, Jung Mo. 2005. *The Human Being as Subject: Defending the Victims*. In *Latin America Liberation Theology*, Irvan Petrella, ed. Maryknoll: Orbis Books.
- Szirmai, Adam. 1993. *The Dynamic of Socio-Economic Development: An Introduction*. Cambridge: Cambridge University.
- Taylor, Brian Kinzett. 1990. *Imagine No Possessions: Towards a Sociology of Poverty*. London: Harvester Wheatsheaf.
- Taylor, Michael. 2003. *Christianity, Poverty and Wealth*. London: SPCK.
- Thompson, J. M. 1997. *Justice and Peace*. Maryknoll: Orbis Books.
- Tolman, Charles W. 2006. Being Human and Need for Justice. In *Justice as a Basic Human Need*. Anthony J.W. Taylor, ed. New York: Nova Science.
- Tooley, Michelle. 2000. Justice. In *Eerdmans Dictionary of the Bible*. David Noel Freedman, ed. Grand Rapids: Wm. B. Eerdmans.
- Townsend, Peter. 1993. *The International Analysis of Poverty*. London: Harvester Wheatsheaf.
- Turner, Denys. 1968. *Pastoral Constitution on the Church in the World*. Dublin: Scepter Publisher.
- Turner, Thoms. 2007. *The Congo War: Conflict, Myth and Reality*. London: Zed Books.

- Ugarteche, Oscar. 2000. *The False Dilemmas of Globalization: Opportunity or Threat?* Translated by Mark Friend. London: Zed Books.
- Vreeland, Raymond James. 2003. *The IMF and Economic Development*. Cambridge: Cambridge University.
- Vroonhoven, Laurens Van. 1985. Poverty and Development: Some Suggestions for an Alternative Approach. In *Poverty and Intervention Cases from Developing Countries*. Leiden Development Studies no. 6. Leiden: Institute of Cultural and Social Studies.
- Whybray, Norman R. 2002. *The Good Life in the Old Testament*. London: T&T Clark.
- Wilson, John O. 1989. Economic Justice and Corporate America. In *A Cry for Justice: The Church and Synagogues Speak*. Robert McAfee Brown and Sydney Thompson Brown, eds. New York: Paulist.
- Winfield, Richard D. 1988. *Reason and Justice*. Albany: State University.
- Wogman, Phillip J. 1986. *Economics and Ethics*. Philadelphia: Fortress Press.
- Wrong, Michael. 2002. *In the Footsteps of Mr. Kurtz*. London: Fourth Estate.
- Yabili, Yalala Asani. n.d. *Code de la Zairianisation : Recueil de Textes et Règlements des Décisions du 30 novembre 1973 et du 30 décembre 1974*. Lubumbashi : Mwango-Hebo.
- Yoder, H. J. 1972. *The Politics of Jesus: Vicit Agnus Noster*. Grand Rapids: Wm. B. Eerdmans.

Young, C. and Turner, T. 1985. *The Rise and Decline of the Zaire State*. Wisconsin: The University of Wisconsin Press.

Ziegler, Karl. 2001. Corruption: Good Governance vs Corruption Incorporated. In *Development Matters*, Charles Reed, ed. London: Church House Publishing.

Articles

AACC. 2005. *Overcoming Poverty in Africa (OPA): An Ecumenical Initiatives*. Position Paper, Nairobi.

Aisbett, Emma. 2004. *Why are the Critics so Convinced that Globalization is Bad for the Poor?* Globalization and Poverty Conference, September 10–12. University of Berkely.

Akpan, Felix. 2008. Road Mao to Failed State: The News between Bad Governance and Failed State. In *Pakistan Journal of Social Sciences* 5 (9): 945–952.

Akinboade, Oludele A. 2005. A Review of Women, Poverty and Informal Trade Issues in East and Southern Africa. In *International Social Sciences Journal*, 57 (2): 255–275.

Background Note. 2006. Democratic Republic of the Congo. <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2823.htm>, Accessed on 11/17/2006.

Bakole, wa Ilunga. 1981. *Justice Chrétienne et Promotion Sociale Humaine. Acte de la XIII^{ème} Semaine Théologique de Kinshasa. Faculté de Théologie Catholique.*

Balasubramaniam, K. 2002. Healthcare – Who Cares? In *HAI News*, 121: 1–9.

Bansikiza, Constance. 2004. Unemployment in Africa: The Society and the Church Response. In *African Ecclesial Review*, 46 (1): 274–290.

- Brady, Judith Ann. 2006. Justice for the Poor in a Land of Plenty: A Place at the Table. In *Religious Education*, 101 (3): 347–367.
- Church, William. 2006. *D.R.Congo: Corruption Hinders Development*. Blogger News network. <http://www.bloggernews.net/12010> Accessed on 18/12/2008.
- Colson, Charles W. What Is Justice? *Christianity Today*, 49 (8). <http://web.ebscohost.com> Accessed 22/09/2007.
- Conachy, Michael. 1999. Social Inequality and Poverty Increasing Worldwide. http://www.wsws.org/articles/1999/aug/un-a06_prn.html, Accessed on 27/02/2008.
- Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO). 2004. *Message du Comité Permanent des Évêques de la République démocratique du Congo aux fidèles catholiques et hommes de bonne volonté*. Kinshasa.
- Domeris, W. R. 1986. Biblical Perspective on the Poor. In *Journal of Theology for Southern Africa*, 54 (1986): 57–61.
- DSRP. 2006. *Poverty, Insecurity and Exclusion in the DRC*. June 2006, Kinshasa.
- FAO. 2000. *Special Report: Crop and Food Supply Situation in Kinshasa and the Provinces of Bas-Congo and Bandundu of the Democratic Republic of Congo*. November 8, 2000.
- Felder, Cain H. 1988. Towards a New Testament Hermeneutic for Justice. In *Journal of Religious Thought*, 45 (Sum-Fall): 10–18.
- Fowler, Alain. 2008. The Role of NGO's in Changing State-Society Relations: Perspectives from Eastern and Southern Africa. In *Development Policy Review*, 9 (1): 53–84.

- Gibbs, Sara and Ajulu, Deborah. 1999. *The Role of the Church in Advocacy: Case Studies from Southern Africa*. A Paper (March 1999): INTRAC.
- Godinot, X. 2003. *People Living in Persistent Poverty, the Indispensable Patterns in Sustainable Development*, <http://www.archbishopofcanterbury.org/710>, Accessed on 23/2/2008.
- Heakal, Reen. 2004. *International Monetary Fund: The Role of the IMF and IMF History*. <http://www.cftech.com/BrainBank/FINANCE/IMFHistory.html>. Accessed on 11/03/2008.
- Hussam, K and Bunga, M. A. 2005. *Case Study of the DRC Anti-Corruption Projects Limited by Logics of Transition*. A Paper Commissioned by UNDP, October 12, 2005.
- Hussein, S. and Cone, C. 2004. The State and Conflict in the Democratic Republic of the Congo. In *Scientia Militaria*, 32 (1): 51–75.
- Interim Poverty Reduction Strategy Paper. 2002. *Democratic Republic of the Congo*, June 2002, Kinshasa: DSRP.
- International Crisis Group. 2006. *Escaping the Conflict Trap: Promoting Good Governance in the Congo*, 20 July 2006, Africa Report N ° 114. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/44e9a9ef4.html>, Accessed on 16/11/2008.
- International Monetary Fund. 2007. *Democratic Republic of the Congo: Poverty Reduction Strategy Paper*. IMF Country Report No. 07/330, September 2007.
- Kahiga, Joseph. 2004. Poverty and Unemployment: Deprivations of Capabilities. In *African Ecclesial Review*, 46 (1): 215–277.
- Kass, Leon R. 1996. A Genealogy of Justice. In *Commentary*, 102: 44–51.

- Khor, Martin. n.d. A Critique of The IMF's Role & Policy Conditionality. *Global Economy Series (4)*. Third World Network. <http://www.twinside.org.sg/title/geseries4.htm>, Accessed on 12/03/2008.
- Longman, Timothy. 2001. A Tale of Two Churches. In *America*, 184 (11): 12–14.
- Lutundula Commission. 2005. *A Parliamentary Commission on Illegal Exploitation of the DRC National Resources*, Kinshasa, June 2005.
- Maeise, Michel. 2003. Types of Justice: Beyond Intractability. In *Conflict Research Consortium*. Guy and Heidi Burgess, eds. Boulder: University of Colorado. http://crinfo.beyondintractability.org/essay/types_of_justice/?nid=1013, Accessed on 23/07/2007.
- Makutubu, B. A. 2008. *Verification Empirique de la Loi d'Okum : Cas de la RD Congo entre 1960-2000*. A Paper, June 2008.
- Mbadu Kinkela. 1981. *Discours d'ouverture : Justice Chrétienne et Promotion Humaine, XIIIème Semaine Théologique de Kinshasa, Faculté Théologique*. Kinshasa.
- Mbayo, Linus. 2004. Subsidiarity Principles Challenge Unjust Structures in Tanzania. In *African Ecclesial Review*, 46 (1): 242–259.
- Mines. 2006. *Country Profile: Democratic Republic of Congo*. Kinshasa.
- Molina, Nuria and Pereira, Javier. 2008. *Critical Conditions: The IMF maintains Its Grips on Low-Income Governments*. A Paper. European Network on Debt and Development. April 13, 2008.

- Mondonga, M.M. and Binswanger, H.P. 1998. *Prerequisites for a Development-Oriented State in the Democratic Republic of Congo*. A Paper, September 21, 1998.
- Muzong, Kodi W. 2007. *Anti-Corruption Challenges in Post-Election Democratic Republic of Congo. An Africa Programme Report*. The Royal Institute of International Affairs. January 2007.
- _____, 2008. *Corruption and Governance in the DRC During The Transitional Period (2003–2006)*.
- Nangulu, Anne. 2004. Unemployment Crisis in Africa. In *African Ecclesial Review*, 46 (1): 228–241.
- Naniuzeyi, Mabiengwa E. 1999. The State of the State in Congo-Zaire: A Survey of the Mobutu Regime. In *Journal of Black Studies*, 29 (5): 683–699.
- Ngub » Usim, M. N. R. 2007. La Reconstruction Mentales des Congolais : Un Imperatif pour la III eme Republique. In *Congo-Afrique*, 412-413: 113-133.
- Nieman, Anna. 2006. Churches and Social Development: A South African Perspective. In *International Social Work*, 49: 595–604.
- Nwaigbo, Ferdinand. 2004. Child Labour in Africa: An Erosion of Human Dignity. In *African Ecclesial Review*, 46 (1): 176–195.
- Nwaoru, Emmanuel O. 2004. Poverty Eradication: A Divine Mandate. In *African Ecclesial Review*, 46 (1): 198–213.
- Nzongola, Ntala Georges. 2004. From Zaire to the Democratic Republic of the Congo, Second and Revised Edition. *Current African Issues*, 28. Uppsala : Nordika Afrikainstitut.
- Obotela, Rashidi N. 2007. Afrique Actualités : Decembre 2006-Janvier 2007. In *Congo-Afrique*, 412-413 : 191-206.

- _____, 2006. Afrique Actualités : Novembre 2005-Jan. In *Congo Afrique*, 410 : 62.
- Oborji, Anekwe Francis. 2002. Poverty and the Mission Charity Trend a Perspective from Matthew. In *International Review of Mission*, XCI (360): 87–101.
- Ogbunwezeh, Franklyne. 2005. *African Poverty and Social justice*. A Paper presented in the Vatican at the International Conference entitled ‘A Call to Justice: The Legacy of Gaudium et Spes 40 years Later.’ <http://www.globalpolitician.com/print.asp>, Accessed on 2009/3/06.
- Pleins, David J. 1987. Poverty in the Social World of the Wise. In: *Journal for the Study of the Old Testament*, 37: 61–78.
- Powers, Dorothy and Deh, P. Comlan. 2004. *NEPAD Newsletter*. AACC, 1–8: 5–7.
- Radin, Charles A. 2000. Critics Say IMF, World Bank Leave Struggling Nations Dependent, *Global Policy Forum* <http://www.globalpolicy.org/soecon/bwi-wto/wbank/bwi00-1.htm>, Accessed on 23/11/2008.
- Riplay, Jason I. 2001. Covenantal Concepts of Justice and Righteousness, and Catholic-Protestant Reconciliation: Theological Implications and Exploration. In *Journal of Ecumenical Studies*, 38 (1): 95–108.
- Rudge, E. 2006. *A Guide to Humanitarian and Development Efforts of Inter Action Member Agencies in the Democratic Republic of Congo*. A Report. Washington DC, October 2006.

- Saint Moulin, de Léon. 2006. Observations de la Cours des Comptes de l'État pour les exercices 1987-1988, 2001, 2002 et 2003. In *Congo-Afrique*, 401: 34-63
- Santos, Nuno. 2003. *Financing Small, Medium and Micro-Enterprise in Post-Conflict Situations: Microfinance Opportunities in the Democratic Republic of the Congo*. Discussion Paper produced for the seminar 'Public Private Partnership of the Development of the Democratic Republic of Congo, Kinshasa, March 2003.
- Sebelebele, Matome. 2003. *SA's Devotion to Africa is Unquestionable*. BuaNews, April 10, 2003.
- Shah, Anup. 2007. *Structural Adjustment, A Major Cause of Poverty*. <http://www.globalissues.org/traderelated/ASP.asp>, Accessed on 2008/03/17.
- Stackhouse, Maxi. 1987. What then Shall we do: Using Scripture in Economic Ethics. In *Interpretation*, 41: 382-397.
- Tollens, Eric. 2003. *Current Situation of Food Security in the D.R.Congo: Diagnostic and Perspectives*. Working Paper. Faculty of Agriculture and Applied Biological Sciences. Katholieke Universiteit Leuven.
- Tremblay, Philippe. 2004. *The Transition in the Democratic Republic of Congo: A Historic Opportunity*. International Center for Human Right and Democratic Development: Montreal.
- Tshikendwa, Matadi Ghislain. 2007. Le Forum Social Mondial de Nairobi 20-25 Janvier 2007. In *Congo-Afrique*, 412-413: 85-88.
- Ukpong, Justin. S. 1994. Option for Poor: Modern Challenge for Church in Africa. In *African Ecclesial Review*, 46 (1): 350-365.
- UN. 2007. *Poverty*. <http://unhchr.ch/development/poverty-02.html>. Accessed 9/17/2007. UNDP. *Report*. 2005.

- United Nations. 2001. *Report of the Expert Panel on Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the D.R.C, S/2001/357*. New York.
- Vally, Salim. 1998. *Poverty and Inequality Hearings Education Theme*. Background Paper. Education Policy Unit: University of the Witwatersrand.
- Vlassenroot, Koen. 2007. *Local Governance and Leadership in Eastern DRC*. Conflict Research Group Paper (May 2007). University of Ghent: Belgium
- Vlassenroot, Koen. and Raeymakers, T. 2008. New Political Order in the DR Congo? The Transformation of the Regulation. In *Africa Focus*, 21 (2): 39–52.
- Williams, Rowan. 2006. *Speech on Penal Policy* at Worcester Cathedral, Monday 17th July 2006.
- Worcester, UK. <http://www.archbishopofcanterbury.org/710>, Accessed on 23/2/2008.
- World Bank. 2008. *What is the World Bank*, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS>, Accessed on 17/03/2008.
- World Bank. *Report*. 1999
- World Bank. *Report*. 2003.
- Zaire. 1993. *Religious Groups: The Roman Catholic Church*. <http://www.country-data.com/cgi-bin/query/r-15123html>, Accessed on 13/03/2009.

APPENDICE

Questionnaire

Remarque : Encerchez les réponses qui expriment le mieux votre opinion et ajoutez-y des commentaires si nécessaires

1. Comment considérez-vous la justice en République démocratique du Congo ?

Equitable

Injuste

Pire

2. Quand il s'agit de hausser le ton contre l'injustice et la pauvreté, quelle institution en République démocratique du Congo en est responsable ?

Gouvernement

Église

3. Comment restaurer la justice en République démocratique du Congo ?

4. Quel genre de dirigeant dont on a besoin pour restaurer la justice ?

Militaire

Clergé

Civile

5. L'Église en République démocratique du Congo jouet-elle le rôle de promouvoir la justice ?

Oui

Non

6. Le Gouvernement congolais joue-t-il son rôle de garant de la justice ?

Oui

Non

7. Lorsqu'il s'agit de faire entendre la voix contre l'injustice et la pauvreté, l'Église en République démocratique du Congo est toujours :

Silencieuse

Active

Neutre

8. L'Église en RDC est-elle impliquée dans l'éradication de la pauvreté ?

Oui

Non

9. La République démocratique du Congo est un pays potentiellement riche. Selon vous, quelle est la cause profonde de la pauvreté ?

Pauvreté du sol

Mauvaise gestion

Mauvais leadership au niveau de l'État

10. Que peut faire l'Église pour instaurer la justice et éradiquer la pauvreté dans le pays ? Commentaires :

Globethics.net is an ethics network of teachers and institutions based in Geneva, with an international Board of Foundation and with ECOSOC status with the United Nations. Our vision is to embed ethics in higher education. We strive for a world in which people, and especially leaders, are educated in, informed by and act according to ethical values and thus contribute to building sustainable, just and peaceful societies.

The founding conviction of Globethics.net is that having equal access to knowledge resources in the field of applied ethics enables individuals and institutions from developing and transition economies to become more visible and audible in the global discourse.

In order to ensure access to knowledge resources in applied ethics, Globethics.net has developed four resources:



Globethics.net Library

The leading global digital library on ethics with over 8 million documents and specially curated content



Globethics.net Publications

A publishing house open to all the authors interested in applied ethics and with over 190 publications in 15 series



Globethics.net Academy

Online and offline courses and training for all on ethics both as a subject and within specific sectors



Globethics.net Network

A global network of experts and institutions including a Pool of experts and a Consortium

Globethics.net provides an electronic platform for dialogue, reflection and action. Its central instrument is the website:

Globethics.net Publications

The list below is only a selection of our publications. To view the full collection, please visit our website.

All products are provided free of charge and can be downloaded in PDF form from the Globethics.net library and at www.globethics.net/publications. Bulk print copies can be ordered from publications@globethics.net at special rates for those from the Global South.

Paid products not provided free of charge are indicated*.

The Editor of the different Series of Globethics.net Publications is Prof. Dr Obiora Ike, Executive Director of Globethics.net in Geneva and Professor of Ethics at the Godfrey Okoye University Enugu/Nigeria.

Contact for manuscripts and suggestions: publications@globethics.net

Global Series

Christoph Stückelberger / Jesse N.K. Mugambi (eds.), *Responsible Leadership. Global and Contextual Perspectives*, 2007, 376pp. ISBN: 978-2-8254-1516-0

Heidi Hadsell / Christoph Stückelberger (eds.), *Overcoming Fundamentalism. Ethical Responses from Five Continents*, 2009, 212pp.
ISBN: 978-2-940428-00-7

Christoph Stückelberger / Reinhold Bernhardt (eds.): *Calvin Global. How Faith Influences Societies*, 2009, 258pp. ISBN: 978-2-940428-05-2.

Ariane Hentsch Cisneros / Shanta Premawardhana (eds.), *Sharing Values. A Hermeneutics for Global Ethics*, 2010, 418pp.
ISBN: 978-2-940428-25-0.

Deon Rossouw / Christoph Stückelberger (eds.), *Global Survey of Business Ethics in Training, Teaching and Research*, 2012, 404pp.
ISBN: 978-2-940428-39-7

Carol Cosgrove Sacks/ Paul H. Dembinski (eds.), *Trust and Ethics in Finance. Innovative Ideas from the Robin Cosgrove Prize*, 2012, 380pp.
ISBN: 978-2-940428-41-0

Jean-Claude Bastos de Morais / Christoph Stückelberger (eds.), *Innovation Ethics. African and Global Perspectives*, 2014, 233pp.
ISBN: 978-2-88931-003-6

Nicolae Irina / Christoph Stückelberger (eds.), *Mining, Ethics and Sustainability*, 2014, 198pp. ISBN: 978-2-88931-020-3

Philip Lee and Dafne Sabanes Plou (eds), *More or Less Equal: How Digital Platforms Can Help Advance Communication Rights*, 2014, 158pp. ISBN 978-2-88931-009-8

Sanjoy Mukherjee and Christoph Stückelberger (eds.) *Sustainability Ethics. Ecology, Economy, Ethics. International Conference SusCon III, Shillong/India*, 2015, 353pp. ISBN: 978-2-88931-068-5

Amélie Vallotton Preisig / Hermann Rösch / Christoph Stückelberger (eds.) *Ethical Dilemmas in the Information Society. Codes of Ethics for Librarians and Archivists*, 2014, 224pp. ISBN: 978-288931-024-1.

Prospects and Challenges for the Ecumenical Movement in the 21st Century. Insights from the Global Ecumenical Theological Institute, David Field / Jutta Koslowski, 256pp. 2016, ISBN: 978-2-88931-097-5

Christoph Stückelberger, Walter Fust, Obiora Ike (eds.), *Global Ethics for Leadership. Values and Virtues for Life*, 2016, 444pp. ISBN: 978-2-88931-123-1

Dietrich Werner / Elisabeth Jeglitzka (eds.), *Eco-Theology, Climate Justice and Food Security: Theological Education and Christian Leadership Development*, 316pp. 2016, ISBN 978-2-88931-145-3

Obiora Ike, Andrea Grieder and Ignace Haaz (Eds.), *Poetry and Ethics: Inventing Possibilities in Which We Are Moved to Action and How We Live Together*, 271pp. 2018, ISBN 978-2-88931-242-9

Christoph Stückelberger / Pavan Duggal (Eds.), *Cyber Ethics 4.0: Serving Humanity with Values*, 503pp. 2018, ISBN 978-2-88931-264-1

Praxis Series

Christoph Stückelberger / William Otiende Ogara / Bright Mawudor, *African Church Assets Handbook*, 2018, 291pp. ISBN: 978-2-88931-252-8

Oscar Brenifier, *Day After Day 365 Aphorisms*, 2019, 395pp. ISBN 978-2-88931-272-6

Christoph Stückelberger, *365 Way-Markers*, 2019, 416pp. ISBN: 978-2-88931-282-5 (available in English and German).

Benoît Girardin / Evelyne Fiechter-Widemann (Eds.), *Blue Ethics: Ethical Perspectives on Sustainable, Fair Water Resources Use and Management*, forthcoming 2019, 265pp. ISBN 978-2-88931-308-2

Didier Ostermann, *Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban: 1500 ans d'histoire, du Ve au Xxe siècle*, 2020, 122pp. ISBN: 978-2-88931-365-5

Elli Kansime, *Theology of Work and Development*, 2020, 158pp. ISBN: 978-2-88931-373-0

Christoph Stückelberger (Ed.), *Corruption-free Religions are Possible: Integrity, Stewardship, Accountability*, 2021, 295pp. ISBN: 978-2-88931-422-5

Philosophy Series

Ignace Haaz, *The Value of Critical Knowledge, Ethics and Education: Philosophical History Bringing Epistemic and Critical Values to Values*, 2019, 234pp. ISBN 978-2-88931-292-4

Ignace Haaz, *Empathy and Indifference: Philosophical Reflections on Schizophrenia*, 2020, 154pp. ISBN 978-2-88931-345-7

Theses Series

Kitoka Moke Mutondo, *Église, protection des droits de l'homme et refondation de l'État en République démocratique du Congo*, 2012, 412pp. ISBN: 978-2-940428-31-1

Ange Sankieme Lusanga, *Éthique de la migration. La valeur de la justice comme base pour une migration dans l'Union Européenne et la Suisse*, 2012, 358pp. ISBN: 978-2-940428-49-6

Kahwa Njojo, *Éthique de la non-violence*, 2013, 596pp. ISBN: 978-2-940428-61-8

Carlos Alberto Sintado, *Social Ecology, Ecojustice and the New Testament: Liberating Readings*, 2015, 379pp. ISBN: 978-2-940428-99-1

Symphorien Ntibagirirwa, *Philosophical Premises for African Economic Development: Sen's Capability Approach*, 2014, 384pp. ISBN: 978-2-88931-001-2

Jude Likori Omukaga, *Right to Food Ethics: Theological Approaches of Asbjørn Eide*, 2015, 609pp. ISBN: 978-2-88931-047-0

Jörg F. W. Bürgi, *Improving Sustainable Performance of SME's, The Dynamic Interplay of Morality and Management Systems*, 2014, 528pp. ISBN: 978-2-88931-015-9

Jun Yan, *Local Culture and Early Parenting in China: A Case Study on Chinese Christian Mothers' Childrearing Experiences*, 2015, 190pp. ISBN 978-2-88931-065-4

Frédéric-Paul Piguët, *Justice climatique et interdiction de nuire*, 2014, 559 pp. ISBN 978-2-88931-005-0

Mulolwa Kashindi, *Appellations johanniques de Jésus dans l'Apocalypse: une lecture Bafuliiru des titres christologiques*, 2015, 577pp. ISBN 978-2-88931-040-1

Naupess K. Kibiswa, *Ethnonationalism and Conflict Resolution: The Armed Group Bany2 in DR Congo*. 2015, 528pp. ISBN: 978-2-88931-032-6

Kilongo Fatuma Ngongo, *Les héroïnes sans couronne. Leadership des femmes dans les Églises de Pentecôte en Afrique Centrale*, 2015, 489pp. ISBN 978-2-88931-038-8

Bosela E. Eale, *Justice and Poverty as Challenges for Churches: with a Case Study of the Democratic Republic of Congo*, 2015, 335pp, ISBN: 978-2-88931-078-4

Andrea Grieder, *Collines des mille souvenirs. Vivre après et avec le génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda*, 2016, 403pp. ISBN 978-2-88931-101-9

Monica Emmanuel, *Federalism in Nigeria: Between Divisions in Conflict and Stability in Diversity*, 2016, 522pp. ISBN: 978-2-88931-106-4

John Kasuku, *Intelligence Reform in the Post-Dictatorial Democratic Republic of Congo*, 2016, 355pp. ISBN 978-2-88931-121-7

Fifamè Fidèle Houssou Gandonour, *Les fondements éthiques du féminisme. Réflexions à partir du contexte africain*, 2016, 430pp. ISBN 978-2-88931-138-5

Nicoleta Acatrinei, *Work Motivation and Pro-Social Behaviour in the Delivery of Public Services Theoretical and Empirical Insights*, 2016, 387pp. ISBN 978-2-88931-150-7

Timothee B. Mushagalusa, *John of Damascus and Heresy. A Basis for Understanding Modern Heresy*, 2017, 556pp. ISBN: 978-2-88931-205-4

Nina, Mariani Noor, *Ahmadi Women Resisting Fundamentalist Persecution. A Case Study on Active Group Resistance in Indonesia*, 2018, 221pp. ISBN: 978-2-88931-222-1

Ernest Obodo, *Christian Education in Nigeria and Ethical Challenges. Context of Enugu Diocese*, 2018, 612pp. ISBN: 978-2-88931-256-6

Fransiska Widyawati, *Catholics in Manggarai, Flores, Eastern Indonesia*, 2018, 284pp. ISBN: 978-2-88931-268-9

A. Halil Thahir, *Ijtihād Maqāṣidi: The Interconnected Maṣlaḥah-Based Reconstruction of Islamic Laws*, 2019, 200pp. ISBN 978-2-88931-220-710

Tibor Héjj, *Human Dignity in Managing Employees. A performative approach, based on the Catholic Social Teaching (CST)*, 2019, 320pp. ISBN: 978-2-88931-280-1

Sabina Kavutha Mutisya, *The Experience of Being a Divorced or Separated Single Mother: A Phenomenological Study*, 2019, 168pp. ISBN: 978-2-88931-274-0

Florence Muia, *Sustainable Peacebuilding Strategies. Sustainable Peacebuilding Operations in Nakuru County, Kenya: Contribution to the Catholic Justice and Peace Commission (CJPC)*, 2020, 195pp. ISBN: 978-2-88931-331-0

Mary Rose-Claret Ogbuehi, *The Struggle for Women Empowerment Through Education*, 2020, 410pp. ISBN: 978-2-88931-363-1

Nestor Engone Elloué, *La justice climatique restaurative: Réparer les inégalités Nord/Sud*, 2020, 198pp. ISBN 978-2-88931-379-2

Hilary C. Ike, *Organizational Improvement of Nigerian Catholic Chaplaincy in Central Ohio*, 2021, 154pp. ISBN 978-2-88931-385-3

Paul K. Musolo W'Isuka, *Missional Encounter: Approach for Ministering to Invisible Peoples*, 2021, 462pp. ISBN: 978-2-88931-401-0

Andrew Danjuma Dewan, *Media Ethics and the Case of Ethnicity. A Contextual Analysis in Plateau State, Nigeria*, 2022, 371pp. ISBN: 978-2-88931-437-9

Co-publications & Other

Kenneth R. Ross, *Mission Rediscovered: Transforming Disciples*, 2020, 138pp. ISBN 978-2-88931-369-3

Obiora Ike, Amélé Adamavi-Aho Ekué, Anja Andriamay, Lucy Howe López (Eds.), *Who Cares About Ethics? 2020*, 352pp. ISBN 978-2-88931-381-5

Fanny Iona Morel, *Whispers from the Land of Snows: Culture-based Violence in Tibet*. 2021, 218pp. ISBN: 978-2-88931-418-8

M. Bougma, C. Dalbera, S. Gandolfi, P. Meyer-Bisch, G. Ouedraogo, *Participer à une société qui apprend: Manuel méthodologie pour observer les réalisations du droit à l'éducation en tant que droit culturel*, 2021, 98pp. ISBN : 978-2-88931-431-7

Ignace Haaz and Amélé Adamavi-Aho Ekué, *Walking with the Earth. Intercultural Perspectives on Ethics of Ecological Caring*, 2022, 326pp. ISBN: 978-2-88931-435-5

Christoph Stückelberger, *My Cross-My Life*, 2022, 137pp. ISBN: 978-2-88931-446-1

This is only a selection of our latest publications, to view our full collection please visit:

www.globethics.net/publications

ISBN 978-2-88931-461-4



Justice et pauvreté comme défis pour les Églises chrétiennes

L'objectif de cette thèse est d'enquêter sur le rôle des Églises chrétiennes et du gouvernement dans la lutte contre l'injustice et l'éradication de la pauvreté. Elle propose à la fois un aperçu du concept de justice dans les Nouveau et Ancien Testaments, et aussi à la lumière du défi pour les Églises. Ce travail dresse aussi une analyse approfondie des problèmes entourant la pauvreté et ses causes. Le rôle joué par les organisations internationales dans l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, et plus particulièrement en République démocratique du Congo (RDC), est questionné. Enfin, on trouve une analyse de l'impact de l'industrialisation et de la mondialisation sur les pays en développement, sans omettre une lecture théologique du concept de pauvreté.



Bosela E. Eale est vice-chancelier de l'International Leadership University au Burundi et maître de conférences extraordinaire à l'unité de théologie réformée et de développement de la société sud-africaine à North West University, Potchefstroom Campus, Afrique du Sud. Professeur d'éthique et d'éducation à la citoyenneté, à l'ISP/ Gombe, Kinshasa-RDC, Dr Bosela E. Eale est

membre du personnel de Campus Crusade for Christ International en RDC depuis de nombreuses années, et il est aussi un ministre ordonné de la communauté des Disciples du Christ en RDC. Enfin il est membre du Comité directeur pour l'assurance qualité du Conseil interuniversitaire pour l'Afrique de l'Est.

Globethics.net